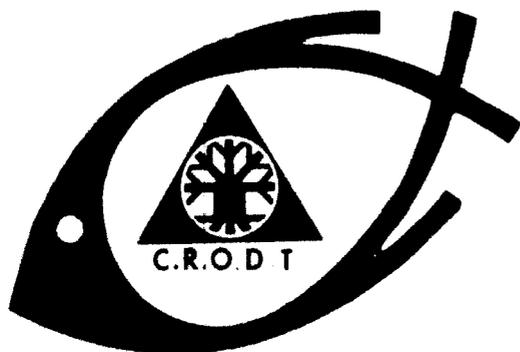


00000987

FORMES D'EXPLOITATION DU MILIEU "COMMUNAUTÉS
HUMAINES ET RAPPORTS DE PRODUCTION ;

PREMIÈRE APPROCHE DANS L'ÉTUDE DES SYSTÈMES
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DANS LE
SECTEUR DE LA PÊCHE EN CASAMANCE

Maritoux Chimère DIAW



CENTRE DE RECHERCHES **Océanographiques** DE DAKAR - THIAROYE

† INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *
* * *

DOCUMENT SCIENTIFIQUE
N° 104

SEPTEMBRE 1985

FORMES D'EXPLOITATION DU MILIEU COMMUNAUTÉS
HUMAINES ET RAPPORTS DE PRODUCTION :

PREMIÈRE APPROCHE DANS L'ÉTUDE DES SYSTÈMES
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DANS LE
SECTEUR DE LA PÊCHE EN CASAMANCE

par

Mariteuw Chi mère DIAW

CRODT - 1985

REMERCIEMENTS

Je dédie ce travail aux pêcheurs de Casamance pour leur hospitalité et leur courage, ainsi qu'à Yacine, mon amie et compagne, et Billy ; seul leur soutien affectif et pratique m'a permis dans les moments les plus durs de maintenir fermement "le cap".

Je remercie Moustapha KEBE pour avoir accepté de **parainer** ce mémoire ainsi que tous les collègues de la section Socio-économie, de même que tous ceux (techniciens, chauffeurs et chercheurs) qui, à Boudody et à Thiaroye, m'ont personnellement manifesté leur **amitié** ou ont contribué par leurs conseils et leurs suggestions à **améliorer** ce mémoire.

Je remercie également tous les collègues de l'"administration", sa Direction et ses cadres, qui ont **sû** malgré les difficultés, garder un regard "scientifique" sur ce qui était fait et aider matériellement à sa réalisation. Une note particulière doit ici être faite à l'endroit de Thiam SOW dont le dévouement a permis de finaliser ce document dans les conditions que nous savons.

Ce travail a été réalisé grâce au concours **financier** du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI/CANADA) et 3 bénéficié sur le terrain de l'appui du personnel et des cadres des services régionaux de l'**Océanographie** et des Pêches Maritimes (DOPM). Que tous en soit donc, ici, remerciés.

Enfin, ces "remerciements" ne sauraient être **formellement** adressés à Alphousseyni DIATTA et à Moussa BODIAN, car ce **travail** - à la conception et à la réalisation duquel ils ont activement participé - est entièrement **Leur**.. .

Lu deffu waxo te lu waay **goóbé** gar ko.

A V E R T I S S E M E N T

CE texte a tenté - autant que faire ce peut - d'utiliser l'alphabet wolof pour transcrire les noms de lieux, d'ethnies ou de personnes, afin d'éviter la contradiction établie dans la réalité entre les noms officiels et ceux utilisés par les populations de la région. Ceci permet également de réduire la confusion établie historiquement par les transcriptions françaises, anglaises et portugaises.

Dans certains cas, le même souci de simplification nous a conduit à conserver tel quels les noms d'origine française ou d'usage courant de même que ceux dont les difficultés matérielles (dactylographie) gênent la transcription correcte.

Exemple :

- . Z iguinchor, Soungrougrou, Cap-Skiring.. .
- . Niagis au lieu de Ñagis ; Niombato au lieu de Ñombato ;
- . Nyominka au lieu de Ñominka. . .
- . Baganga au lieu de Baḡaḡa ; Kong au lieu de Koḡ

En général, la transcription suit le principe suivant :

voyelles : 5 longues (géménées) et 5 brèves
longues : aa, ee, ii, oo, uu
brèves : a, e, i, o, u
accents : á (ouvert), ë (e français), ée (accent aigue)
oo (fermé).

Consonnes particulières : c (ch anglais), g (gu. français), h (aspiré)
j (j anglais), x (kh, j espagnol) n (tilde espagnol).

Exemple : **tasároo** /goób
Jaf aar
sënd (seund)
Seen (Sène> / Seéneén (Sénén) . . .

Nous espérons que les fautes de grammaire ou de syntaxe nous seront pardonnées .

R E S U M E

Ce mémoire a été élaboré dans la perspective théorique et méthodologique définie dans le cadre de l'étude des systèmes de Production et de Distribution dans le secteur de la Pêche en Casamance.

A travers l'étude du milieu et des formes de son exploitation, il fait la description des types de pêche pratiqués en Casamance et fait la jonction entre les contraintes écologiques et les nécessités techniques et sociales dans le cadre desquelles, la pêche est actualisée dans la région.

Ce travail tente également de reconstituer le processus de formation du tissu social et ethnique contemporain en Casamance, à travers l'étude historique du processus de peuplement qui fournit la toile de fond à partir de laquelle une "Lecture" sociologique de la pêche en Casamance devient possible. Il montre l'antériorité de 'La pêche en milieu Joola ainsi que l'ancienneté de celle-ci, à travers l'étude des techniques et de l'organisation sociale. Il détermine la séquence d'implantation des groupes professionnalisés venus du Nord et de l'Est (Somonu) et tente de mettre à nu leur rôle dans la diffusion des modèles technologiques actuels et dans le développement contemporain de l'économie de la pêche.

Partie intégrante de la physionomie actuelle des communautés humaines dans la pêche, l'étude de leur histoire est prolongée par celle de leurs systèmes de production et de l'articulation pêche/agriculture dans les stratégies productives d'ensemble qu'elles se sont définies. L'élaboration d'une typologie des pêcheurs et des centres de pêche sert de prétexte à une telle étude mais elle sert aussi de fondement méthodologique au plan d'échantillonnage défini par le programme de référence.

Enfin, la définition conceptuelle et théorique des unités de pêche sert de base à l'évaluation de l'importance de la pêche et de la population de pêcheurs ainsi qu'aux premiers éléments d'analyse des rapports de production dont le système de répartition à la part constitue le nœud fondamental dans les unités de pêche,

A B S T R A C T

This work has been done in the framework of CRODT's Research Program on the Production and Distribution Systems in the Small-Scale Fisheries of Casamance.

The study of the whole range of fishing techniques in use in the region and which had been, so far, the exclusive concern of fisheries biologists and technologists - is done from a sociological perspective while ecological constraints are put forward as one of the determining factors in the technological and social processes through which fishing is actualized in the region.

On the basis of our own field work and its confrontation with the available literature on the area, this "memoire" attempts to "rebuild" the historical sequence through which various ethnic groups came into the region, and locates fishing communities in the emerging social formations up to the 20th Century. A particular emphasis is put on the practice and the economy of fishing in pre-colonial Joola areas and on the actual role of specialized groups of Fishers from the North (Nyominka, Tukulër, Lebu, Waalo-waalo, Ger-Ndar fishermen) and the East (Somonono) in the economy of fishing as a whole.

By investigating the actual physionomy of fishing production systems and their articulation with the overall productive strategies of fishing communities, this work not only introduces a comparative dimension in the study of these latter, but it lays also the ground for the definition of an adequate sampling frame, which is one important methodological concern of the program of reference.

Finally, drawing from a previous work and from the factual study of 81 production units in the region, this paper establishes a conceptual and theoretical definition of production units and evaluates on this basis, the size of the fishing fleet as well as the fishing population in the region.

The same approach and the same facts are used in order to uncover the basic analytical and "real" components of the share system, the role of which is defined with regard to the overall dynamic of production relationships in fishing.

S O M M A I R E

1. PROBLEMATIQUE ET PERSPECTIVE METHODOLOGIQUE

- 1.1. Objectifs et problématique
- 1.2. Méthodologie
- 1.3. Présentation

2. CONTRAINTES ECOLOGIQUES ET RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LES PECHERIES MARITIMES ET ESTUARIENNES DE CASAMANCE

- 3.1. Présentation de l'aire d'étude
- 2.2. Les ressources et le milieu
 - 2.2.1. Un milieu en transformation
 - 2.2.2. L'impact sur la biomasse

3. FORMES D'EXPLOITATION DU MILIEU, CONTRAINTES ECOLOGIQUES ET CHOIX TECHNOLOGIQUES DANS LES PECHERIES DE CASAMANCE

- 3.1. Les principaux types de pêche en mer et dans l'estuaire
 - 3.1.1. Les filets maillants de fond
 - 3.1.1.1. Les filets dormants
 - 3.1.1.2. Les filets maillants dérivants de fond
 - 3.1.2. Les filets maillants dérivants de surface
 - 3.1.3. La pêche à l'épervier
 - 3.1.4. La pêche à la palangre armandinga
 - 3.1.5. La pêche à la senne de plage
 - 3.1.6. La pêche à la crevette
 - 3.1.6.1. Les éléments de support du dispositif de pêche
 - 3.1.6.2. Le système de cordage
 - 3.1.6.3. L'opération de pêche
 - 3.1.6.4. Les formes "secondaires" de pêche à la crevette
 - 3.1.7. Les pallissades et barrages-pièges
 - 3.1.7.1. Le *japang*
 - 3.1.7.2. La pêche au *fungaam*
- 3.2. Diversité technologique et contraintes écologiques dans les pêcheries de Casamance
 - 3.2.1. Contraintes écologiques et réponses technologiques
 - 3.2.2. Contraintes écologiques et techniques de pêche

4. LES COMMUNAUTES DE PECHEURS DANS L'HISTOIRE ET DANS LES FORMATIONS SOCIALES

- 4.1. Le fond de peuplement
 - 4.1.1. L'antériorité du peuplement Baynunk
 - 4.1.2. Le peuplement Joola
 - 4.1.2.1. Origines et premières implantations joola en Casamance
 - 4.1.2.3. La poussée septentrionale du peuplement joola et ses ramifications
 - 4.1.3. Le peuplement Mandé de Casamance
 - 4.1.4. Le Balantakunda, lieu du peuplement Balant au Sénégal
 - 4.1.5. Les migrations contemporaines : fin 19ème siècle-courant 20ème siècles
- 4.2. Le développement historique de la pêche en Casamance
 - 4.2.1. La pêche "joola" : Premier "moment" du développement de cette activité en Casamance
 - 4.2.1.1. Une technologie qui témoigne de l'ancienneté des activités de pêche
 - 4.2.1.2. La pêche joola dans l'économie précoloniale.

- 4 2.2. L'essor de la pêche au 20^{ème} siècle
 - 4.2.2.1. Premières migrations et mutations techno-économiques
 - 4.2.2.2. Le bond de l'après-guerre
 - 4.2.2.3. La généralisation de la pêche crevette et son impact sur la pêche en Casamance
- 4.3. L'histoire et la réalité contemporaine
- 5. LA PECHE DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION EN CASAMANCE : ELEMENTS DE COMPREHENSION ET VOIES DE RECHERCHE : TYPOLOGIE DES CAMPEMENTS DE PECHE
 - 5.1. Les campements maritimes exclusifs
 - 5.2. Les centres ambivalents maritimes et estuariens
 - 5.2.1. Les campements nyominka
 - 5.2.2. Les villages sédentaires mixtes
 - 5.3. Les villages autochtones **co-dominants**
 - 5.3.1. Les villages du complexecôtier Bas-Casamançais
 - 5.3.2. Les villages autochtones estuariens **co-dominants**
 - 5.3.3. Les villages **co-dominants** du Banjul
 - 5.4. Les centres estuariens mixtes
 - 5.5. Les villages d'agriculteurs-pêcheurs occasionnels
- 6. LES RAPPORTS DE PRODUCTION DANS LA PECHE ARTISANALE : PROBLEMATIQUE ET PREMIERES HYPOTHESES
 - 6.1. Les unités de pêche
 - 6.1.1. Le concept d'unité de pêche et son utilité
 - 6.1.2. Les unités de pêche et l'évaluation de la population des pêcheurs
 - 6.2. Les rapports de production dans les unités de pêche artisanale
 - 6.2.1. Concepts et problématique
 - 6.2.2. Appropriation réelle et système de part : une analyse des unités de pêche
 - 6.2.2.1. Le système de part et les modalités de répartition du produit.
 - 6.2.2.2. La répartition du produit selon les types de pêche et les équipages
 - 6.2.2.3. Premières hypothèses et voies de recherche
- 7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES.

BIBLIOGRAPHIE

1. PROBLEMATIQUE ET PERSPECTIVE METHODOLOGIQUE

1.1. OBJECTIFS ET PROBLEMATIQUE

Ce mémoire doit être compris comme une partie intégrante du programme d'étude et de recherches sur les systèmes de production dans le secteur de la pêche en Casamance. Conçu comme une étape dans la réalisation de celui-ci, il est centré autour de la réalisation des deux premiers objectifs de ce programme (1), qui concernent :

1) L'étude des pêcheries et des Eormes de leur exploitation ainsi que l'élaboration d'une typologie des communautés de pêcheurs en Casamance.

2) L'étude de la pêche dans ses rapports avec les systèmes et les stratégies de production au sens large (interrelations pêche-agriculture contraintes écologiques, conditions historiques).

Ce mémoire ne prétend cependant pas épuiser ces questions.

Première synthèse de travaux de terrain réalisés durant plusieurs mois, dont cinq en Casamance même, il s'attelle plutôt à "déblayer" le terrain et à clarifier les perspectives, tout en se permettant de préciser un certain nombre de points qui peuvent désormais être considérés comme des acquis.

Ce travail s'inscrit donc dans le cadre de préoccupations pratiques, théoriques et méthodologiques qui motivent le programme sur lequel se fonde sa réalisation. Un des buts fondamentaux - la clef de voûte - de ce programme est de comprendre la dynamique interne aux systèmes de production dans le secteur de la pêche ainsi que le rapport de ceux-ci avec les stratégies productives expliquant les formes diverses prises par les activités de pêche en Casamance.

La problématique posée est donc celle du "pourquoi" de la diversité des réponses apportées par les groupes sociaux concernés aux possibilités offertes par le milieu. Cette problématique constitue l'axe central - la grille de lecture - de l'exposé présenté dans ce mémoire. Elle s'inscrit dans le cadre de préoccupations théoriques plus larges qui tentent de comprendre le mode de production et de reproduction des sociétés de pêcheurs dans la dynamique des formations sociales au sein desquelles elles inscrivent leur pratique. De toutes les préoccupations, déjà évoquées ailleurs (DIAW, 1983), guident, en ce sens, un travail qui - pour reprendre les termes de CHAUVEAU(2) - n'est "ni une recherche strictement appliquée, ni une recherche strictement fondamentale mais une recherche tout court" qui en permettant la connaissance du réel social et de son mode de fonctionnement, nous permet d'agir sur lui et de le transformer.

(1) "Les Systèmes de Production et de Distribution dans le Secteur de la Pêche en Casamance. Projet d'Etude. CRODT - CRDI, 1984, pp 6-7. ce programme a été entamé en collaboration avec Marie Christine CORMIER géographe de l'ORSTOM en Service au CKODT et une équipe de trois techniciens (A. DIATTA, M. BODIAN et C. BIAGUI) actuellement basés à Ziguinchor. Il bénéficie de la collaboration scientifique de M. KEBE et C. CHABOUD, économistes du CRODT à Dakar. La durée de réalisation de ce programme est évaluée à deux ans.

(2) "Sociologie de la Pêche Maritime Artisanale au Sénégal." Méthodologie et Opérations de Recherches en cours - CRODT - inédit.

1.2. METHODOLOGIE

Au plan méthodologique, le travail réalisé se situe dans la phase qui, du point de la séquence chronologique définie par le programme de référence a été libellé "phase qualitative" des opérations de recherche par opposition à une "phase quantitative" à réaliser ultérieurement. Dans la réalité, cette dichotomie de caractère didactique, n'est pas absolue.

Deux types d'opérations ont permis de recueillir des données quantitatives appréciables sur la pêche en Casamance. La première série de données a été recueillie dans le cadre des recensements bi-annuels du CRODT (Avril-Septembre) auxquels nous avons participé avec "l'équipe-casamance". Une seconde série de données quantitatives a été recueillie grâce à un échantillonnage accidentel, non aléatoire, qui a permis d'interviewer les chefs de 81 unités de pêche de la côte et de l'estuaire à qui un questionnaire semi-ouvert a été appliqué. Ces travaux ont rendu possible l'obtention d'un certain nombre de résultats tout en révélant des limites (ce qui est une information appréciable).

Ils ont permis en particulier, de comprendre la structure et la répartition spatiale des pêcheries et des moyens de production et de cartographier la distribution des engins de pêche en mer et dans l'estuaire. Ils ont permis également et pour la première fois, d'élaborer une liste à peu près exhaustive des centres et villages de pêche en Casamance. La "révélation" a été l'importance exceptionnelle de la pêche à travers toute la zone côtière, la Basse et la Moyenne Casamance. Près de 130 centres de pêche ont été ainsi identifiés alors qu'auparavant, moins d'une trentaine avaient fait l'objet de recensements ou d'enquêtes. Combinés aux données qualitatives recueillies à travers la région, ces résultats ont également aidé à la mise en forme d'une typologie de ces centres de pêche.

En permettant une approche suffisamment "fine" des unités échantillonnées, de leurs moyens de production, des rapports sociaux et techniques les régissant, de leurs migrations, de leur organisation domestique ainsi que d'une variété d'autres questions, les questionnaires ont abouti à la constitution d'une masse de données, partiellement quantifiées, sur les unités de production étudiées. Cependant toutes ces données n'ont pas été utilisées dans le cadre de cette synthèse, tandis que les données quantifiées doivent, par ailleurs, être considérées comme indicatives car seul un mode d'échantillonnage aléatoire serait susceptible avec une marge d'erreur connue de produire des informations généralisables à l'ensemble de la pêche artisanale en Casamance.

Cet élément touche à une des insuffisances essentielles des informations quantitatives disponibles, en particulier celles obtenues à partir des recensements. Ce problème méthodologique ayant déjà été abordé de manière relativement exhaustive (1), nous nous bornerons à évoquer les aspects ayant trait aux questions spécifiques à la réalisation du présent mémoire.

Le premier problème posé par les recensements effectués jusqu'à présent en Casamance, réside dans le fait que ceux-ci n'ont jamais été exhaustifs et ne remplissent donc pas un des critères essentiels de tout recensement. Plusieurs facteurs, dont l'imparfaite connaissance du milieu sur lequel cette

(1) C. DIAW : "Note méthodologique complémentaire à propos de l'étude des systèmes de Production et de Distribution dans le Secteur de la Pêche en Casamance" . 1984 CRODT.

étude est la première du genre, pourraient expliquer cette lacune mais cela n'est pas l'essentiel. Sur les 130 centres de pêche identifiés, les recensements du CRODT et de la DOPM (1) combinés ne nous livrent des informations que sur 78 - soit 60 % - d'entre eux. Il en résulte que, même si ces derniers sont probablement les plus importants, les informations statistiques les plus systématiques, contenues dans ce mémoire, sont nécessairement sous-estimées.

Le second type de problème posé par les recensements effectués jusqu'à présent, est relatif à la qualité des données recueillies. Les recensements du CRODT conçus par rapport aux unités de pêche opérant sur la façade maritime, n'ont pas encore réussi à différencier, dans les fiches de recensements, les filets dormants des autres types de filets maillants (*yolal, félé-félé*) et des filets à crevette en usage dans l'estuaire. Malgré un effort qui a consisté à intégrer des engins estuariens comme les barrages et palissades, regroupés sous l'appellation de *kaga*, et les palangres *armandinga*, 3.e problème méthodologique posé reste entier car les divers types de filets maillants ainsi que les filets à crevettes n'ont pas les mêmes caractéristiques et diffèrent profondément du point de vue des nécessités techniques (taille des équipages, nombre de pirogues, nombre de nappes ou "filets" utilisés) qui en régissent l'utilisation. Pour les mêmes raisons, les engins de pêche ou les pirogues qui sont utilisés comme unités de recensements par la DOPM et le CRODT, même s'ils constituent des repères utiles, ne permettent pas, du fait des contrastes techniques différenciant les diverses unités, d'évaluer de manière suffisamment fiable autant la taille de la flottille que celle de la population de pêcheurs.

Dans la situation estuarienne casamançaise, de nombreux équipages pratiquent plusieurs types de pêche en alternance ou en mixité. De même, un seul chef d'unités peut utiliser plusieurs équipages sur ses différents filets ou au contraire en utiliser un seul en alternance sur ses divers filets. Enfin, les dénominations vernaculaires utilisées pour désigner un filet, une nappe ou un groupe de nappes sont souvent confondues dans la même dénomination et peuvent changer d'un endroit à l'autre.

Comment dans de telles conditions, interpréter une information telle que : 5 pirogues - 10 filets à crevette - 5 *félé-félé cobo* - 5 *félé-félé malet* - 5 *félé-félé waas* - 1 filet dormant ?

Ce travail a été tenté, faute de mieux, et nous a coûté des semaines d'un travail harassant et frustrant dont les résultats peuvent tenir en une ou deux pages. Ceux-ci aboutissent à une estimation de la population de pêcheurs et des unités en activité en Casamance, ce qui est une chose. Une autre consistera à travailler à l'élaboration d'un cadre conceptuel suffisamment précis, susceptible de permettre la "maximisation" des résultats des recensements. La mise en place d'un tel cadre suppose la collaboration active des chercheurs et techniciens travaillant sur le terrain et la prise en compte intégrale des informations qualitatives très importantes accumulées par les divers programmes de recherche concernés.

De telles questions constituent l'essentiel des problèmes méthodologiques rencontrés dans le déroulement de l'étude. Une autre difficulté susceptible de pouvoir être résolue ultérieurement, réside dans les problèmes d'accès aux sources historiques susceptibles de procurer des informations sur la pêche casamançaise à partir du 15^{ème} siècle. Celles-ci, localisées

(1) DOPM : Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes.

pour la plupart, en Europe ou, occasionnellement, à Dakar, n'ont pas pu être consultées dans leur plus grande partie. De même les rares travaux contemporains traitant spécifiquement de la pêche en Casamance (VAN, CHI, 1971 ; DE JONGE, 1980) ont été introuvables à Ziguinchor et ont dû être cités de mémoire.

Pour le reste, les enquêtes de terrain ont concerné essentiellement l'étude des engins et des techniques de pêche à travers des entretiens libres individuels ou collectifs de pêcheurs, l'observation directe "en mer" ainsi que les interviews structurées, réalisées à l'aide de questionnaires. Une enquête historique a également été menée à l'échelle d'un certain nombre de villages de moyenne et de Basse Casamance et a permis le recueil de traditions orales sur l'origine des villages, les processus de peuplement et le développement historique de la pêche. Une table des origines patronymiques a été élaborée pour certains villages de moyenne Casamance.

1.3. PRESENTATION

La présentation de la pêche en Casamance dans la perspective définie plus haut, s'articule autour de trois axes qui font l'objet des cinq chapitres centraux de ce mémoire. Il s'est agit tout d'abord, de récapituler dans une perspective sociologique, les données actuellement disponibles sur le milieu marin et estuarien de Casamance. Ce préalable est indispensable à la saisie des facteurs biotiques et a-biotiques(1) conditionnant l'exercice social de la pêche dans cette région naturelle. Le rapport entre le milieu et les formes de son exploitation est, dans ce cadre, une donnée essentielle à appréhender pour comprendre le mode de fonctionnement de l'économie halieutique et pour situer le rôle des contraintes écologiques dans les formes de réalisation sociale et technique de la pêche en Casamance. Ces formes sont le véhicule concret du contenu "pêche" et l'étude de l'outillage technologique et de l'organisation technique de la pêche apparaît comme un préalable à la compréhension des modalités **sociales** de son actualisation. Une telle étude est la première du genre et n e manquera peut-être pas de présenter un certain nombre de lacunes. Jusqu'à présent, l'étude des types de pêche a été surtout une préoccupation de biologistes et de technologues des engins de pêche (SECK, 1980) et n'a été abordée que de façon conjoncturelle du point de vue de l'interaction société-technologie-milieu.

Parce que les techniques de pêche ont une histoire, qui est aussi celle des formations sociales au sein desquelles elles ont été élaborées ou développées, la dimension historique du développement de la pêche artisanale en Casamance est pleinement intégrée à cette étude en son chapitre 4. L'extrême hétérogénéité ethnique et la physionomie de sa distribution à l'intérieur de l'espace social et géographique Casamançais est une donnée sans laquelle il n'est pas possible de comprendre cette société globale et la diversité des modes d'organisation de la pêche en son sein. L'étude du processus du peuplement de la région et de la séquence à travers laquelle les groupes qui en constituent la trame sociale contemporaine s'y sont installés, est abordée dans cette perspective. Celle-ci, considère que le phénomène ethnique, n'est pas "un imaginaire du colonialisme"(VERDEAUX, 1981) mais traduit les formes historiques d'émergence de formations sociales distinctes et est, en réalité, un phénomène d'ethnogénèse, de "fusion et de fission", comme cela a pu être

(1) Voir CHAREST, 1981.

observé ailleurs, dans la constitution des communautés de pêcheurs en Afrique de l'ouest (DIAW, 1983). La prise en compte de cette réalité est indispensable à la compréhension de la sociologie contemporaine des communautés de pêcheurs en Casamance, car elle est un médium essentiel du rapport établi entre ces communautés (*joc la, mandingue, balant, tukulër, lébu, guet-ndarienne, wari-wari, yominka...*) et les formes d'exploitation de leur milieu (pêche à la crevette, à la senne de plage, à l'épervier, au *félé-félé*, au filet dormant, aux barrages et palissades-pièges.. .).

Il est à espérer que les voies de recherches dégagées par cette approche historique pourront être poursuivies et corrigées et serviront l'approfondissement des perspectives relatives à la pêche et aux communautés paysannes de la Casamance halieutique.

Les deux derniers chapitres de ce mémoire sont consacrés aux systèmes de production et aux rapports sociaux dans la pêche contemporaine en Casamance. Ces rapports forment un tout qui intègre la pêche, en tant que phénomène productif, aux stratégies globales auxquelles celle-ci est articulée. L'élaboration d'une typologie des communautés répond dans ce contexte, à des préoccupations d'ordre substantif autant que méthodologique, comme nous le verrons plus tard.

Les rapports de production qui sont à la fois des rapports techniques et sociaux, sont à la base même du mode de production et de reproduction des unités de pêche(1) et donc des communautés de pêcheurs. Parce qu'il n'est pas possible d'en saisir toute la dynamique et toute la complexité dans le cadre limité du présent travail, celui-ci se bornera à élaborer les premières hypothèses à partir de l'analyse comparée des unités de pêche sur lesquelles des données ont pu être obtenues. Le système de parts, forme centrale et quasi-universelle, des phénomènes d'appropriation du produit dans la pêche artisanale, représentera pour l'étape, le point focal de cette première approche des rapports de production dans la pêche artisanale en Casamance.

(1) Pour la définition du concept d'unité de pêche (U.P.), voir chap. 6, pp. 129-130.

2. CONTRAINTES ÉCOLOGIQUES ET RESSOURCES BIOLOGIQUES DANS LES PÊCHERIES MARITIMES ET ESTUA- RIENNES EN CASAMANCE

"L'idée de vie suppose constamment la corrélation nécessaire, de deux éléments indispensables : un organisme approprié et un milieu convenable. C'est de l'action réciproque de ces éléments que résultent inévitablement tous les phénomènes vitaux" - Auguste COMTE.

2.1. PRESENTATION DE L'AIRES D'ÉTUDE

En Haute Casamance, dans le *Fu laadu*, l'absence de cours d'eau important au delà de la zone de Bogel dans l'estuaire, constitue une entrave absolue à l'exercice de la pêche. Par contre la densité du réseau hydrographique est un des traits géographiques les plus marquants de la Basse et Moyenne Casamance. Dans cette partie de l'unité historique que constitue la Casamance, un circuit complexe de bras d'eau cloisonne les vallées et plaines alluviales ainsi qu'un plateau du continental terminal dont l'altitude s'inscrit entre 20 et 40 mètres sur près de 360 km. de long.

L'épine dorsale de ce réseau hydrographique est constituée par son chenal central d'une superficie de 19 500 km² et s'écoulant d'Est en Ouest sur plus de 220 km. Une des caractéristiques essentielles de cet estuaire essentiellement alimenté en eau douce par la nappe phréatique et régulièrement transformé en saison sèche ou en période de sécheresse, en un bras de mer sur-salé, est la faiblesse de sa pente (4 %) qui favorise la faiblesse du ruissellement et l'évaporation ainsi que la pénétration des eaux marines. L'influence de la marée se fait sentir jusqu'à Janna-Malari à 217 km de l'embouchure et jusqu'à 84 km en amont de son affluent principal, le Soungrougrou. Il en résulte que la Casamance n'est pas un fleuve ni même un estuaire "normal" mais "une vallée encaissée" (BADIANE, 1984) régulièrement envahie par la marée et où le volume d'eau qui entre est supérieur au volume d'eau évacué vers la mer.

De part et d'autre de cet axe central, un système de drainage étendu et complexe est formé par une multitude de marigots (bolons) pénétrant profondément : à l'intérieur du continent et dont le dessin forme une masse d'îlots marécageux dont la densité s'accroît au fur et à mesure que l'on s'enfonce de la Moyenne vers la Basse Casamance.

Sur plus de 90 km, de l'embouchure au Soungrougrou approximativement, une riche végétation de mangrove (*Rizophora* à racine-échasse et *Avicennia*) s'étend, parallèle à la berge ou aux principaux cours d'eau. Comme partout ailleurs elle constitue le symbole le plus visible de l'éco-système des Rivières du sud. La mangrove dont la superficie régresse depuis au moins 1947 c'est-à-dire avant la vague de sécheresse actuelle (BADIANE, 1984 : 53) est par endroits, entrecoupée de sols nus, salés et soumis à la déflation éolienne - les tannes - qui constituent en outre le paysage essentiel à l'arrière de la mangrove.

Cet éco-système est varié partiellement est en interaction permanente avec l'océan Atlantique sur lequel il débouche et qui, pendant longtemps, a constitué un véritable cul-de-sac pour des populations davantage maîtresses des techniques de navigation, et de pêche en estuaire.

La côte Casamançaise est sableuse et bénéficie d'un tracé légèrement ondulé malgré les nombreux promontoires qui au Nord de l'embouchure, offrent

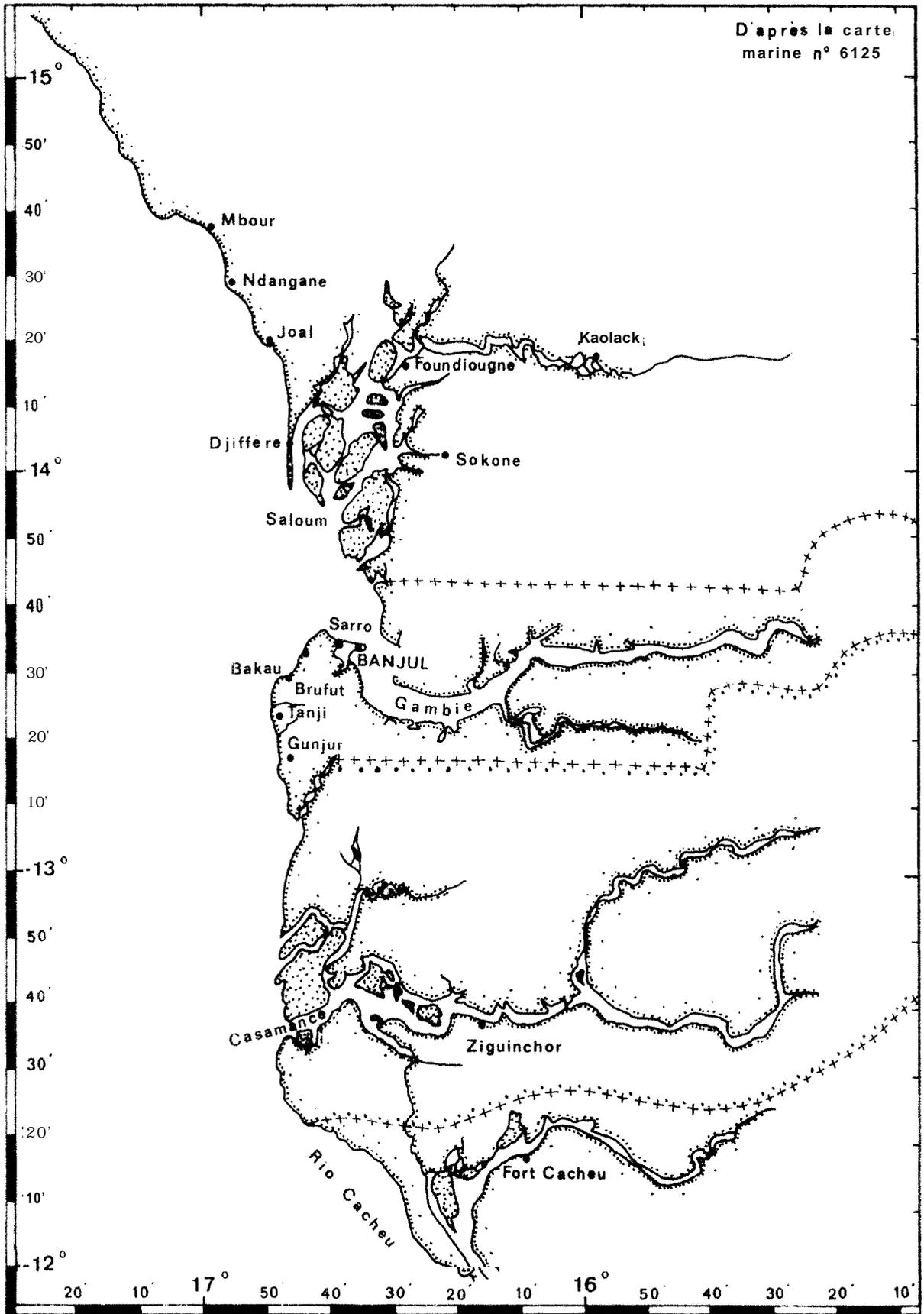


Figure 1.- La Casamance et son estuaire :
situation.

à la mer des voies d'accès directes à l'intérieur des îles Blis-Karon. Le plateau continental comme pour toute la côte Ouest africaine du Cap-Vert (16°N) à Freetown (8°N), est extensif, peu profond et rocheux par endroit.

En mer et jusque dans l'embouchure, le milieu, souvent houleux, exige à la fois un type d'embarcation adaptée (différent des pirogues monoxyles dominantes en estuaire) et une certaine maîtrise des techniques de navigation.

La hauteur des vagues et l'amplitude de la marée sont, de concert avec les caractéristiques de l'estuaire (faiblesse de sa pente en particulier) à l'origine de la pénétration des eaux - et aussi des espèces - marines jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres. Ces phénomènes sont aussi responsables de toute la masse alluviale déposée le long de la plaine côtière, de l'importance des dépôts salins et de la flore littorale telle que la mangrove, les palmiers etc. . .

3.2. LES RESSOURCES ET LE MILIEU

Dans l'état actuel des recherches, beaucoup de faits concernant le fonctionnement des éco-systèmes côtiers et estuariens de la Casamance restent encore à établir. Seules la biologie et l'écologie de la crevette de Casamance (*Penaeus monodon*) ont jusqu'ici fait l'objet d'un travail systématique (LE RESTE, 1981, 1982, 1983 et notes internes) qui se poursuit d'ailleurs jusqu'à présent. La situation des pêcheries de poissons et de leur milieu en mer et en estuaire est encore mal connue. Elle fait précisément l'objet d'un vaste programme entamé par le CRODT en début 1984 et qui devrait permettre la saisie en "finesse" des lois qui commandent la variations de l'environnement et le comportement de la faune marine et estuarienne. En dépit de la pauvreté relative des données existantes, l'étude présente ne saurait faire l'économie d'une approche - prudente certes - des contraintes écologiques qui conditionnent la pratique, et par conséquent l'économie et la sociologie de la pêche en Casamance .

2.2.1. Un milieu en transformation

Depuis bientôt quinze ans, et en particulier, depuis les cinq dernières années, les éco-systèmes estuariens de Casamance sont en train de subir des bouleversements profonds dont toutes les implications sur la biomasse autant que sur l'économie et la pratique de la pêche n'ont pas encore été saisies. Dans le bras de mer qui constitue aujourd'hui le "fleuve" Casamance, des taux de salinité sans précédent depuis le début du siècle ont été mis en évidence par une mission du CRODT réalisée en Novembre 1983 (LE RESTE, 1983). A cette date et en tout point de la Casamance, la salinité était supérieure à celle de l'eau de mer (35 ‰) et le gradient de salinité était croissant, sans discontinuité, de l'aval vers l'amont. En fin de saison sèche, des taux de salinité records de plus de 100 ‰ ont été ainsi enregistrés dans l'estuaire. Cette évolution de la salinité en estuaire semble être directement liée à la baisse du régime pluviométrique dans la région. En Basse Casamance notamment, la pluviométrie est passée d'une moyenne de plus de 1 600 mm en 1983 à une moyenne mobile de 1 230 mm en 1980 (BADIANE, 1984). Si le rapport pluviométrie/salinité reste évident, il n'en reste pas moins que la question de l'origine profonde du déséquilibre qui se manifeste aujourd'hui dans l'environnement, mérite d'être abordée avec précaution en attendant qu'un certain nombre de corrélations soient scientifiquement établies.

Il est en tout cas probable que l'alimentation de la Casamance en eau douce par le biais de la nappe phréatique ne se fait plus comme auparavant,

tandis que selon les pêcheurs, les crues du fleuve auraient nettement baissé en intensité et les eaux marines n'atteindraient plus les localités les plus en amont de l'estuaire et du Soungrougrou. Enfin, la régression de la flore estuarienne, causée aussi en partie par l'action anthropique dans le cas de la mangrove, est un fait qui contribue également à l'évolution du milieu.

L'importance de la mangrove dans l'économie de la pêche en estuaire a été largement montrée par BADIANE (cf. figure 2). En effet si la pêche en haute mer est tributaire de la productivité du phytoplancton, l'estuaire bénéficie en plus des particules et matières organiques solubles produites par les mangroves. Ces particules sont indispensables à l'alimentation d'organismes larvaires et juvéniles principalement, parce que leur taille permet une ingestion facile. De même, d'autres éléments de la flore ont tendance à disparaître progressivement (phanérogame essentiellement sur les berges et les passes) particulièrement en amont dans les zones les plus continentales telle que Marsasum et Mankonoba (DIADHIOU, 1984b).

2.2.2. L'impact sur la biomasse

L'incidence de l'ensemble de ces phénomènes sur l'écologie de la crevette est aujourd'hui connue dans ses grandes lignes.

- Les zones de croissance maximale des crevettes ont tendance à se déplacer vers l'amont dans la zone réservée jusqu'ici à la pêche aux poissons qui est dans une situation de concurrence vis-à-vis de la pêche crevettière.

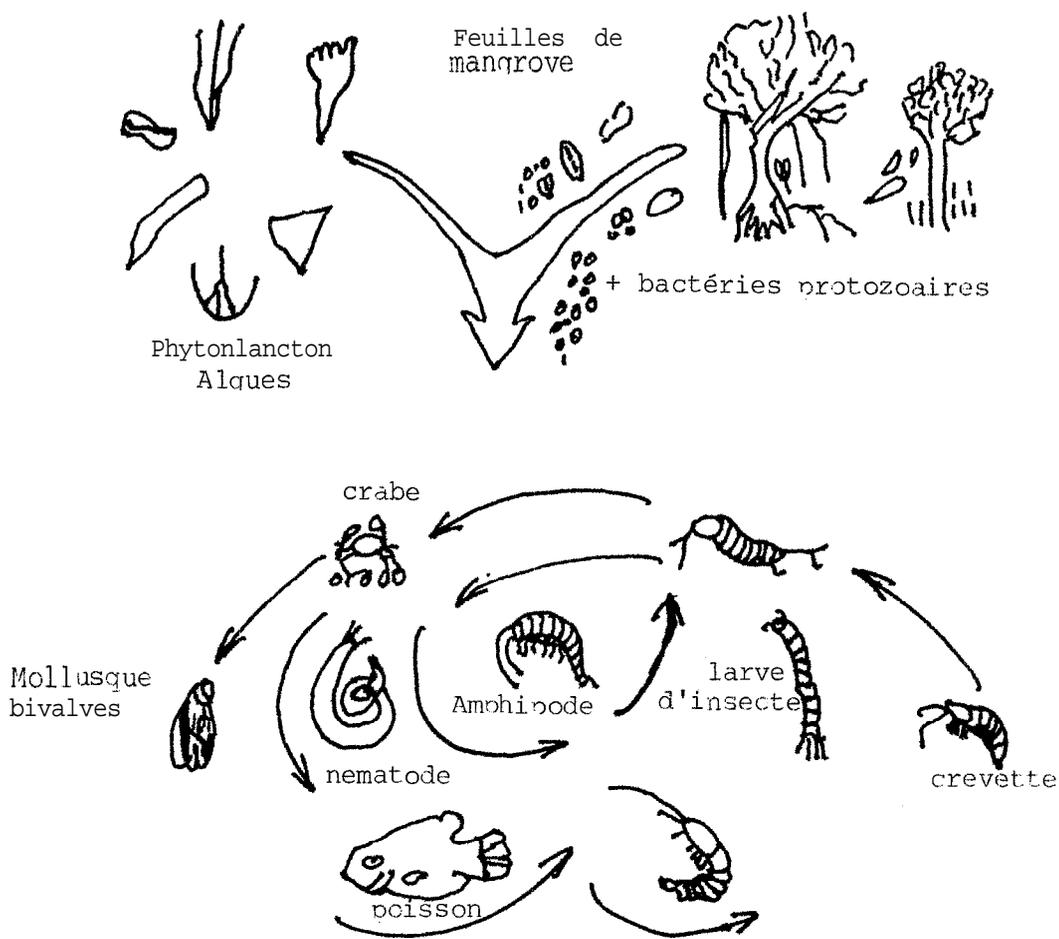
- La principale saison de pêche crevettière a tendance maintenant à se situer en période humide (réduction de salinité) alors qu'avant, celle-ci se situait en saison sèche.

Bien que les diverses pêcheries de poisson n'aient pas bénéficié de l'attention accordée à la pêcherie de crevette, des éléments existent qui permettent une première évaluation de l'impact de l'élément abiotique sur la biomasse.

L'évolution de la richesse spécifique (R) "paramètre fondamental du peuplement" (ALBARET, 1984) apparaît à ce titre, comme un indice précieux du rapport aujourd'hui établi entre le biotope et le milieu lorsque l'on progresse de la côte vers l'amont de l'estuaire.

L'étude menée en mars 1984 par une équipe CRODT-ORSTOM (ALBARET, 1984 ; DIADHIOU, 1984b) a permis d'établir des distributions d'abondance approximatives qui recourent partiellement les informations recueillies par l'équipe de socio-économie du CRODT (voir tabl. 1). D'aval en amont, on observe un déséquilibre croissant des peuplements et, en raison inverse de l'évolution du gradient de salinité, une diminution considérable du nombre d'espèces capturées. Contre 31 espèces à Kafountine et 32 à la Pointe St Georges à 15-30 km de l'embouchure, on ne trouve que 17 espèces à Goudomp, 6 à Simbandi-Brasu et une seule à Mankonoba. Cette dernière, un *Waas* du type *Sarotherodon* sp., est présente presque en tout point de l'estuaire et montre une capacité exceptionnelle de résistance à des taux de salinité de 88‰ dans les eaux de bordure peu profondes (ALBARET, 1984).

Il faut aussi remarquer que parallèlement à la diminution de la richesse spécifique d'aval en amont on assiste, dans le même temps et dans le même sens à la diminution de la taille des individus par espèce (Ethmalose particulièrement) et à la diminution des espèces comprenant les individus les plus gros comme c'est le cas des deux espèces de *Waas* (*Tilapia guinéensis* faisant place à *Sarotherodon*). Il y a donc sous l'effet conjugué de divers phénomènes, une diminution nette de la masse biologique exploitable lorsqu'on progresse de l'embouchure vers l'amont.



LES CONSOMMATEURS DE DETRITUS

LES PETITS CARNIVORES
(voirons, petits carnassiers)

LES GRANDS CARNIVORES
(poissons carnassiers, poissons mangeant des oiseaux)

Fig. 2.- CHAINE ALIMENTAIRE DE LA MANGROVE.

D'après S. BADIANE, 1984 : 70.

En se basant sur leur richesse spécifique, trois milieux peuvent être schématiquement distingués dans l'estuaire. En amont, à partir de Gudomp, les débarquements sont dominés par deux espèces à faible valeur commerciale les Ethmaloses et les Sarothérodons auxquels s'ajoutent les Tilapies et les Mulets de type *Lysa*. En aval de Gudomp dans la zone située autour de **Ziguinchor** les Aridéa (*kong, Nguj*) sont fortement représentés ainsi que plusieurs espèces à forte valeur commerciale tels que les capitaines (*Kujali, Njané*) les otholithes (*nguka, jotto ; law, etc.*). Ces espèces marines **co-existent** avec les groupes estuariens (*waaso, gis, kobë*) également bien représentés. Or, peut enfin, distinguer un milieu "marin" jusqu'à plusieurs kilomètres de l'embouchure où on trouve les mêmes espèces qu'en mer, brochet ou baracudas (*sëdä*), otholithes (*tunun, nguka*), trachynotes (*feta*), **auxquels** s'ajoutent les mulets, les ethmaloses et les drépanes (*Tapandaar*). Le caractère progressif de l'évolution de la structure du peuplement indique que la ligne de démarcation entre ces différents milieux n'est pas nette. De même le caractère exceptionnel de la richesse spécifique en amont, (1 à 6 espèces seulement) pour un milieu estuarien tropical, ainsi que l'existence d'engins spécialisés dans une pêche qui a aujourd'hui disparu : (comme à Mankonoba ou à **Bona** où des campagnes de pêche au requin existaient il y a une quinzaine d'années) montrent que les contraintes écologiques auxquelles font face les communautés de **pêcheurs** ne sont pas absolues. En 1907 par exemple, en début d'année, une mission hydrographique dirigée par le lieutenant Ferry situait la limite atteinte par les eaux salées à Adéane, au confluent de la Casamance et du Soungrougrou (**GRUVEL**, 1908). On se **rappele que** ces dernières années, la nature du milieu elle-même a changé plusieurs fois. Jusqu'à la fin de la décennie passée, la salinité dans l'estuaire avait un caractère différent et **était** caractérisée en saison sèche par un bouchon central **sursalé** dans la zone de **Niaguis**. En amont, comme en aval, de cette zone centrale la salinité était inférieure (**COPACE/PACE**, 1977 ; **LE RESTE**, 1982).

La seconde mission effectuée par **ALBARET** et **DIADHIOU** en novembre 1984, après un hivernage relativement pluvieux, montre que la situation **environnementale** a profondément changé par rapport à la même période de l'année précédente. Un milieu d'eau douce ou très légèrement salé, caractérisé par la réapparition d'espèces d'eau douce (**clarias**) et d'une végétation **dulçatiquole** (roselière) s'est rétabli entre Bogel (0 ‰) et Mankonoba (12 ‰, contre près de 90 ‰ en saison sèche 1984) (**ALBARET** et **DIADHIOU**, communication **personnelle**).

De même, au lieu d'un gradient de salinité croissant régulièrement, un bouchon d'eau relativement **sursalé** (49 à 54 ‰) s'est établi (mais plus en amont qu'à la fin des années 1970) entre Gudomp et **Seju**. Il apparait donc une fois de plus que les contraintes écologiques auxquelles font face les pêcheurs de Casamance ne sont pas figées et évoluent rapidement dans le court terme. Ceci, en résumé, ne nous dit rien de définitif sur les variations prenant place sur le long terme et qui sont les seules à influencer de manière durable les comportements adaptatifs des sociétés concernées.

Tableau I. - Distribution d'abondance des principales espèces recensées en Casamance, Mars 1984.

FAMILLE	FRENÇAIS (ESPECES)	NOM LOCAL	Bj	Csk	Bk	Je	Jo	Sa	ka	El	Pte	Zch	Gdp	Msm	SB	SJ	Mkb
Rhinobatidae	Raie guitare	Cokker						*									
Rhinoiperidae	Mourin	Niour															
Dasyatidae	Pastenaque à perle	Rancaan															
Elopidae	Elops	Lakk															
Clupeidae	Ethmalosa	Fabé															
"	Ilisha																
Tetraodontidae	Tetraodon	Bun fokki															
Bagridae	-	-															
Aridae	Mugil (mugil)	Kon		*													
"	" (baj)	Neuri		*					*	*							
"	" (mugil)			*					*	*							
Hemiramphidae	Demi-bœc	Sun-sum															
Sphyraenidae	Barracuda/Brochet	Sédd	*		*			*	*	*							
Mugilidae	Mulet (<i>capensis</i>)	Car (mbex)															
"	" (<i>cephalus</i>)	Gis							*	*							
"	" (<i>lisa</i>)								*	*							
Polynemidae	Capitaine (Mer)	Njane/Kujali	*					*	*	*							
"	Plexiglass (<i>Galeoides</i>)	Sikket mbaaw	*					*	*	*							
Serramidae	Merou	Coof	*					*	*	*							
Pomadasyidae	Dorade grise	Banda															
"	Carpe blanche	Sompat	*					*	*	*							
Gerreidae	Gerres (<i>melanoptera</i>)	Xur-xur															
"	" (<i>nigri</i>)																
Sciaenidae	<i>psuedoaitus</i> (Sng)	Fété							*	*							
"	Otholite épais	Law/Nguka		*	*		*	*	*	*							
"	Otholite du Sng	Tunnun	*	*	*		*	*	*	*							
"	<i>ps. nortii</i> (courbine)	Seqébi (Bër)							*	*							
"	<i>ps. elongatus</i>	Jooto							*	*							
Carangidae	Petite carangue	Laña-Laña															
"	Carangue du Seng	Safar (Tawet)															
"	Grande Carangue	Saka		*													
"	Liche glauque	Xan															
"	Trachynote	Feta								*	*						
Ephippidae	Drepene	Tapandar								*	*						
"	Disque									*	*						
Moudactylidae	Poisson lune	Cagarak								*	*						
Chiclidae	Emichromis (carnes)	Waas bu ñuul															
Cichlidae	Sarothérodon Sp.	Waas															
Cichlidae	Tilapia	Waas/Furo	*						*	*							
Scombridae	Maquereau bonite	Njuné								*	*						
Pseltodidae	Turbot tropical	Mbang								*	*						
Soleidae	Sole de roche	Tapale								*	*						
Cynoglosidae	Sole langue	Tapale								*	*						
"	Langouste									*	*						
"	Crabe	Koti	*	*					*	*							
Sphynidae	Requin	Gaynde	*						*	*							
Lutjanidae	Carpe rouge	Vaax								*	*						
"	Cymbium	Yeet								*	*						
Sparidae	Dorade	Mersun								*	*						
Rachycentridae	Mafou	Teie								*	*						

* Enquêtes socio-économiques (Mars, 1984)

+ Enquêtes biologiques (Mars, 1984)

. Bj : Bujejet
. Csk : Cap Skirine
. Bk : Bukot
. Je : Jembereng
. Jo : Joge
. Sa : Salulu

. ka : Kafuntin
. El : Elinkin
. Pte : Pointe Saint-Georges
. Zch : Zigtinchor
. Gdp : Gudamp
. Msm : Mansasum

. SB : Simbandi-Brasu
. SJ : Seju
. Mkb : Mankonoba

3 . FORMES D 'EXPL OI TATI ON DU M I L L E U , C O N T R A I N T E S E C O L O G I Q U E S E T C H O I X T E C H N O L O G I Q U E S D A N S L E S P E C H E R I E S D E C A S A M A N C E

D'un point de vue technique, les engins de capture constituent la pièce centrale du dispositif de pêche alors que les pirogues et les moyens de propulsion (moteur, rame, voile) spécifient uniquement *les conditions* dans lesquelles la pêche peut-être réalisée. Les filets, les lignes et les autres engins de capture, ainsi, que leurs caractéristiques, déterminent en dernière analyse, le type d'espèces capturés, les opérations techniques nécessaires à la capture de ces espèces, la taille de l'équipage, le type et le nombre d'embarcations nécessaires. Il en résulte que si le concept d'unité de pêche (U_p) est le plus apte à évaluer l'importance de l'activité, l'engin de capture est la meilleure, sinon la seule, base de description d'un type de pêche donné.

Près de 4 300 engins de pêche sont utilisés en Casamance, répartis entre la côte et l'embouchure, l'intérieur de l'estuaire et les zones en amont de celui-ci et du Soungrougrou (tableau 2). Ces engins, qui sont utilisés en mixité ou en alternance dans le cadre d'unités de pêche beaucoup moins nombreuses (comme nous le verrons), sont d'une variété extrême. Il s'agit, en ce qui concerne les principaux engins, de filets maillants de fond (filet dormant ou filet dérivant) de filets maillants de surface (*félé-félé*) à mulets, à ethmalose ou à tilapies, d'éperviers, de sennes de plage, de pallissades-piège (*fung xam* ou *japang*), de palangres *armandinga*, de lignes et de filets à crevettes.

D'autres engins de capture ont été historiquement utilisés dans la région en particulier en milieu joola - et se sont raréfiés dans le courant du siècle présent. Il s'agit des nasses, des pièges divers, des barrages, etc... qui sont inuent encore dans certaines localités et dans certaines circonstances à être utilisés. Cette technologie particulière, "traditionnelle", sera décrite dans toute sa diversité, dans le cadre du chapitre concernant l'évolution historique de la pêche en Casamance. Dans la discussion présente, seuls les types de pêche les plus largement pratiqués sont décrits et étudiés.

3.1. LES PRINCIPAUX TYPES DE PECHE EN MER ET DANS L'ESTUAIRE

3.1.1. Les filets maillants de fond

Deux types de filets maillants de fond sont utilisés en Casamance : le filet dormant (FD), *mbaa' ser* en wolof, et le filet dérivant de fond (Fdf) *mbaa' j la'*. Près de 886 filets maillants de fond sont utilisés en Casamance ; ce sont pour la plupart des filets dormants, présents aussi bien en mer que dans l'estuaire.

3.1.1.1. Les filets dormants

a) Aire de répartition et sous-types

En mer, les filets dormants sont hégémoniques. Ils y représentent 81 % des filets maillants de fond qui, pour la pêche piroguière, constituent la forme exclusive d'exploitation du milieu en dépit de la richesse du plateau continental en espèces pélagiques côtières non-ciblées par les filets de fond. En effet, ces derniers mis à part, les seuls filets représentés dans les recensements effectués en mer, sont des *félé-félé*, des éperviers et des sennes

Tableau 2.- Importance et distribution spatiale des divers engins de pêche artisanale sur la côte et dans l'estuaire casamançais.

ZONES	PERIODES (1)	Centres recensés	Centres non rec.	TOTAL ENGINES	FM f %	FM S %	EP %	SP %	P %	J %	A %	L %	F %	TAUX DE DIVERSITE (2)
Côte	Avril 84	13	5	218	96	1,8	0,5	1,8	-	-	-	-	-	17
Embouchure	Avril 84	5	-	189	47,6	-	-	17,5	34,4	-	-	-	-	33
Casam-Matitime Sud (Banjal-Kasa)	Sep. 84	4	7	164	26,2	-	12,8	-	40,2	-	-	-	-	58
Cas. Maritime Nord (Buluf - Funi)	Sep. 84	8	5	298	38,6	46,6	11,7	1,7	-	-	1,7	4,7	-	75
Ziguinchor	Avril 84	1	-	221	35,8	24	7,2	6,3	1,8	-	9,5	1,4	14,5	83
Centres Zndr (moins 200 engins)	Sep. 84	9	4	649	9,5	17,7	10	0,3	-	0,9	-	-	59,9	67
Bavanga	Sep. 84	1	-	332	44,28	10,8	4,2	0,31	-	-	-	-	40,4	58
Gudomp	Sep. 84	1	-	382	8,4	32,5	1	0,3	-	-	-	-	57,8	58
TOTAL	Sep. 84	11	2	1363	18,4	20,2	6,1	0,3	-	0,4	-	-	54,6	67
Sungruuru : Aval à Marsasum	Sep.84-Nov. 83	7	3	576	3,1	4	10,4	10,17	-	2,1	-	-	70,3	67
Balantakunda "non" crevettier (Gudomp à Binaké)	Sep. 84	1	1	516	4,6	23,4	22,9	1,5	-	-	-	-	47,5	58
Centres Zndr (SEJ)	Sep. 84-Nov.83	9	11	735	3	14,5	61,5	-	-	-	-	-	20	33
Mont Rive gauche Suna-Balmadou	Sep. 84	1	-	298	9,4	60	8,4	-	-	-	-	-	22	33
Amont Sungruuru : Amont de Marsasum-2 Rives	Sep. 84	3	6	76	-	48,7	35,5	-	-	-	-	-	1	33
	Nov. 83	8	1	142	13,4	17,6	66,9	2,1	-	-	-	-	-	33

FM_f = Filets maillants de fond ("SPR" et "yolal")

FM_S = Filets maillants de surface (féfé-féfé)

EP = Eperriers

SP = Sennes de plage

P = Palissades - pièges "Fungeam"

J = Barrage - piège "Japano"

A = Armadanga - Palangres

L = Lignes

F = Filets à crevettes

(1) Les recensements qui ont servi de base à l'élaboration de ce tableau ont la particularité de s'être échelonnés sur une période assez longue (Sep. 83 - Sep. 84), ce qui pourrait être une source d'erreurs. Le "contrôle" des informations obtenues a pu cependant être réalisé grâce à l'identification des chefs d'unité qui a permis d'éviter au maximum les doubles comptes. Par exemple, les unités de "yolal" recensées en Avril à Banjankas et en Septembre à Konk-Esili, ont été soustraites des totaux relatives à l'ensemble de la région.

"Le kalunay" - Rive droite de Sungruuru à la hauteur de Ziguinchor, n'a pas été intégré faute de données - la pêche y est médiocre et les éperriers dominant. Il s'agit des "kili" ou "Mpaal xuu" utilisés illégalement pour la pêche à la crevette.

(2) Le taux de diversité représente le nombre de types d'engins présents dans une zone donnée par rapport aux 12 types et sous-types de pêche les plus importants (voir fig. 28). Il a été élaboré en tant que concept pour mesurer la répartition/concentration/dispersion des techniques de pêche dans l'estuaire. Si un certain niveau technologique particulier n'existe que là où elle peut être utilisée à des fins productives, un échantillon équilibré de ces engins comme son absence constitue un indice des possibilités créées par le milieu.

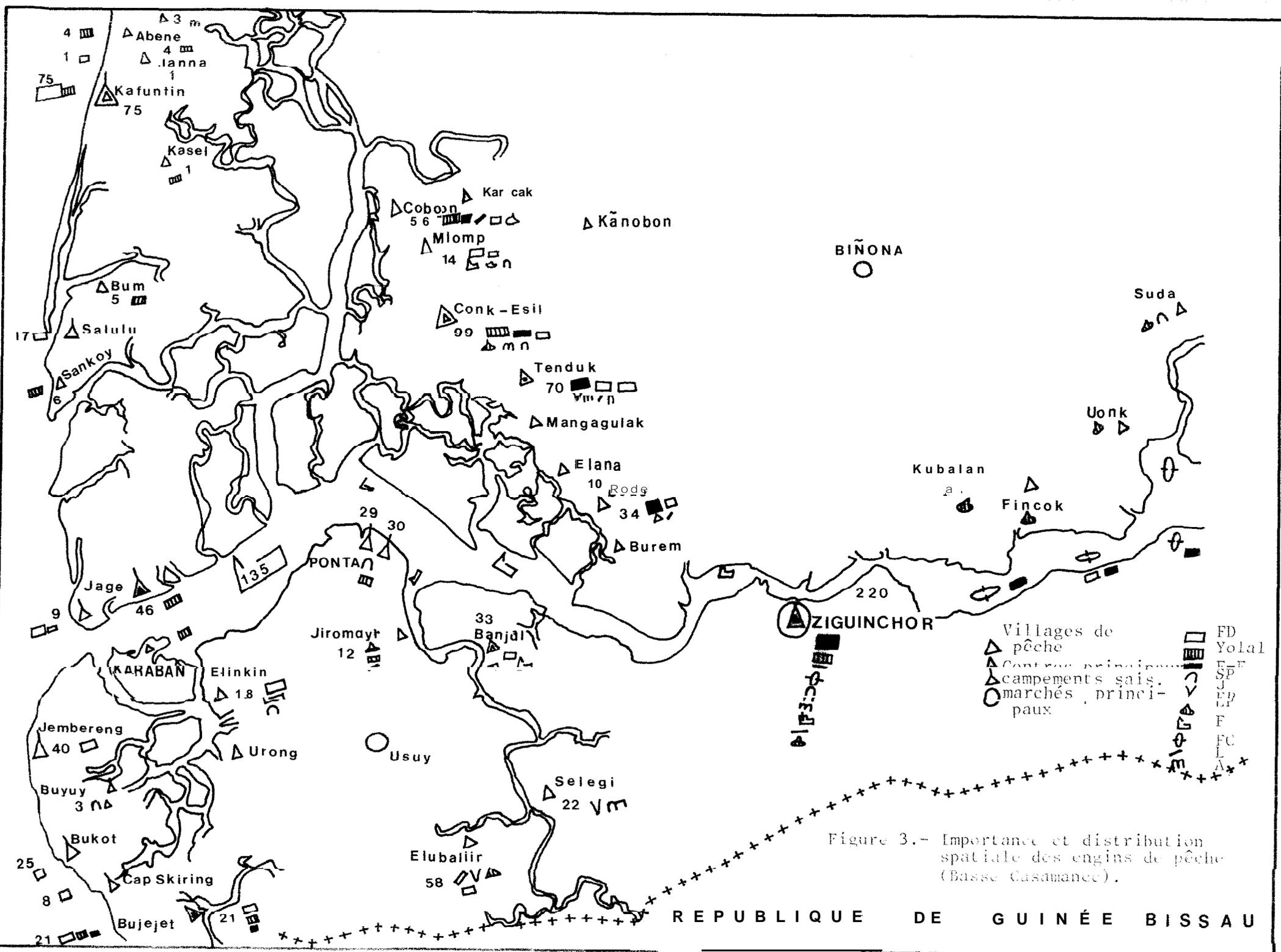


Figure 3.- Importance et distribution spatiale des engins de pêche (Basse Casamance).

de plage qui, ensemble, représentent à peine 4 % des engins en activité. De surcroît, ces filets n'opèrent pas réellement en mer, mais mènent leurs activités à l'intérieur des bolons relativement protégés, parallèles ou perpendiculaires à la côte (*Sankoy, Buyuy, Bujejet, Kabajo...*).

Les filets dormants sont également présents en nombre important à l'intérieur de l'estuaire où ils constituent cependant une forme de pêche secondaire, dont l'organisation technique et sociale est différente, moins élaborée qu'en mer. Particulièrement nombreux à Baganga (147 FD), leur importance tend malgré tout à diminuer au fur et à mesure que l'on avance de l'embouchure vers l'amont comme cela est illustré par les tableaux 3 et 4. En estuaire, les filets dormants capturent de grosses espèces comme les barracuda et les otholithes, mais leurs cibles préférées sont les trachynotes (*feta*) (1) et surtout les capitaines (*Kujali*), d'où les noms donnés à ces filets dans l'estuaire: *mbaal kujali et mbaal feta*.

Les FD en mer sont, pour l'essentiel, des filets orientés vers l'exploitation de trois pêcheries: les pêcheries de soles, de langoustes et de poissons prédateurs se déplaçant autant en pleine eau que sur le fond. Il s'agit principalement, des otholithes, (*Njuka, law, tunun*), des brochets (*sèdd*), des capitaines (*kujali, Njane*), des arius (*kong*), des raies et des requins.

Les pêcheries de soles et de langoustes exploitées par des engins multi-spécifiques dans leur grande majorité, sont concentrées à Kafuntin et au Cap-Skiring où les fonds rocheux offrent des niches idéales pour la capture de ces espèces. Cependant, les centres comme Janna, Abène et Jembereng of Erent à certaines périodes, des sites de pêche également importants. En effet, la saison de pêche à la langouste qui dure de la fin du mois d'octobre au mois de mai est caractérisée par deux périodes distinctes: celle en début de saison sèche (*bunt norr*) où se réalise la convergence entre les masses d'eaux chaudes et froides et celle où les eaux froides se sont stabilisées sur l'ensemble de la côte casamançaise: selon les pêcheurs, durant la première période, les langoustes trouvent refuge dans les fonds de petites roches (*xeer yu ndaw*) qui sont trouvées en particulier dans la zone de Abène/Janna. Avec l'établissement définitif de la saison froide, les langoustes et les pêcheurs avec elles - quittent ces petits fonds rocheux pour aller vers les fonds dominés par les grands rochers (*xeer yu mag*) que l'on trouve en particulier à Kafuntin et au Cap-Skiring. Bien que ceux-ci soient relativement mal connus, les comportements migratoires des soles influencent également les déplacements des pêcheurs le long de la côte Atlantique. La saison de pêche à la sole coïncide dans ses grandes lignes avec celle de pêche à la langouste, ce qui explique la forte mixité sole/langouste parmi les filets dormants en activité sur la côte. Entre mars et avril 1984 par exemple, plus d'une quarantaine d'unités de pêche mixte langouste/sole, ont brusquement quitté Kafuntin pour aller à Jembereng où les espèces précitées avaient été subitement repérées en grand nombre.

Les unités de pêche aux gros poissons sont les plus nombreuses parmi les unités de filets dormants travaillant sur la côte et elles représentent grossièrement 63 % de celles-ci (voir CORMIER, 1984). Des centres de pêche comme Bukot sur la côte se consacrent exclusivement à cette pêche qui est également hégémonique à Jogé, Salulu et Bujejet par exemple. Pour de telles

(1) Il y a lieu de noter que la pêcherie de trachynote a beaucoup regressé depuis les années 60, sans que l'on puisse dire avec certitude si cela est dû à une baisse de l'abondance de ce poisson ou à la concurrence exercée par la pêche crevette.

Evolution des rapports internes entre les divers types de filets maillants selon la position géographique (de l'aval vers l'amont).

	FILETS VAILLANTS DE FOND			
	SER		YOLAL	
	Nb	%	%	Nb
Côte	170	81	19	39
Embouchure	5	6	94	85
Cas. Mar. Sud	37	86	14	6
Cas. Mar. Nord	45	39,1	60,9	70
Ziguinchor	31	39,2	60,8	48
Z. Crev. Centre secondaire	72	100		
Baganga	147	100		
Gudomp	32	100		
Aval Sungrugru	17	94,5	5,5	1
Blkda "non" crev.	24	100	-	
Buje = Amont rive droite	10	100	-	
SEJU	28	100	-	
Amont rive droite			-	
Amont Sungrugru	19	100		

TABLEAU 3.

	FILETS MAILLANTS DE SURFACE					
	FELE-FELE A ETHMALOSE		FELE-FELE A MULET		FELE:-FELE A TILAPLP	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
		75		25		-
	32	25,8	82	66,1	10	8,1
	50	94	3	6		
	69	60	41	35,6	5	4,3
	18	50	9	25	9	25
	86	69	27	21,8	11	8,9
	3	13	20	87		
	36	29,7	75	62	10	13,8
	7	24,1	18	62	4	13,8
	37	20,7	69	38,5	73	40,8
			10	27	27	73
			25			

TABLEAU 4 .

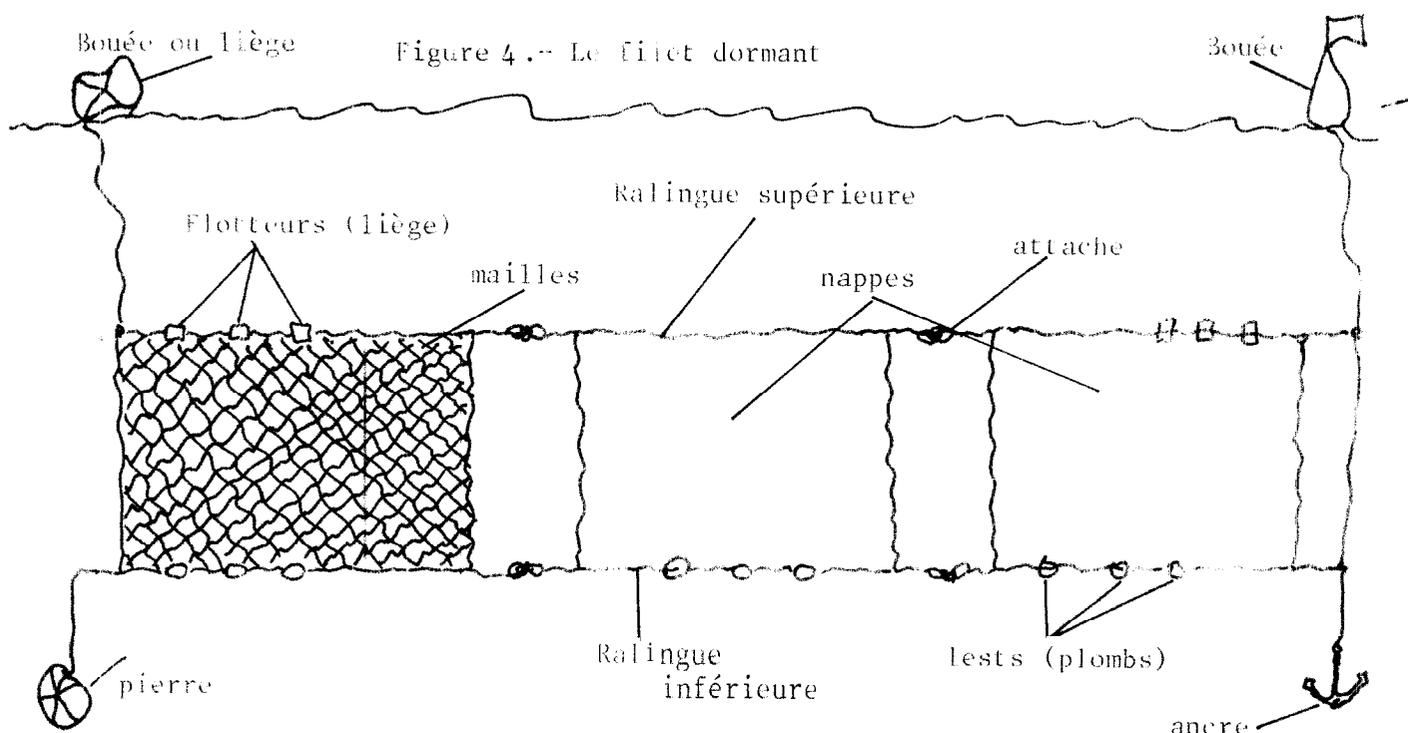
espèces, la pêche commence dès le début de la saison sèche (*noor*), mai; la saison d'abondance maximale se situe entre février et mai. Il y a lieu de souligner enfin, que les filets dormants à langouste et à soles capturent les grosses espèces de poissons alors que la réciproque n'est pas vraie. Ceci semble s'expliquer essentiellement par l'ubiquité du comportement des poissons prédateurs qui se meuvent sur toute la couche d'eau. Ils peuvent donc être trouvés aussi bien dans les fonds vaso-sableux les *joxoor* (voir SENE, 1983) que dans les niches de soles et de langoustes - les *xeer* - ce qui n'est pas le cas de ces dernières espèces.

La position des deux types de filets (langouste/poisson) par rapport au fond est également responsable, en partie, de la différence dans la structure des prises.

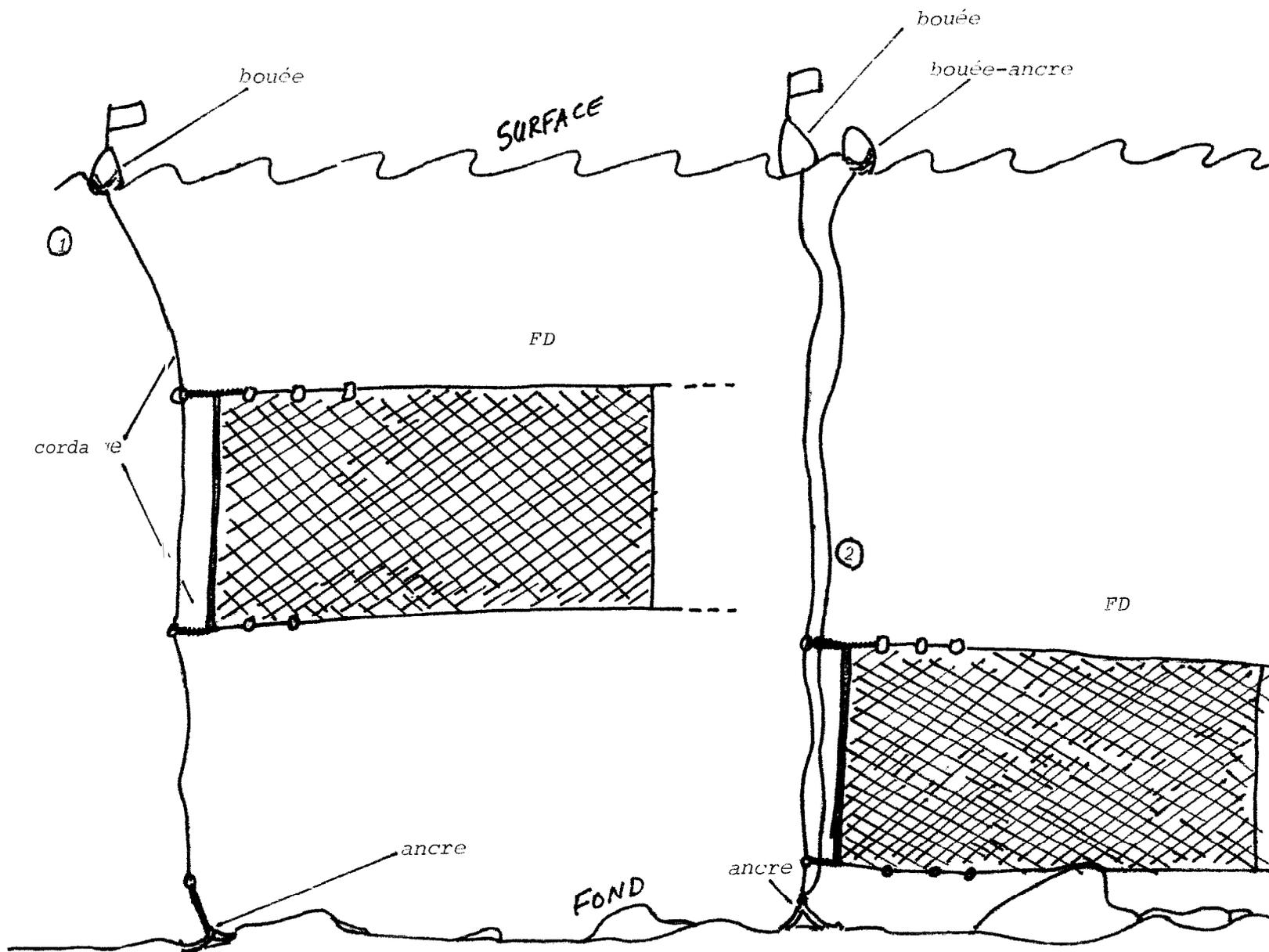
b) Pêche et caractéristiques techniques des filets dormants

Il existe au Sénégal, une variété impressionnante de filets dormants qui diffèrent selon leur taille, leur maillage, leur montage, leur position dans l'eau et le milieu où ils sont utilisés (voir GERLOTTO et al., 1979, p5).

Le filet dormant est un engin passif ; un *mbaalu julo* (1) comme l'a caractérisé avec une dérision peut-être injustifiée, un pêcheur à l'épervier Nyominka de Ziguinchor. Dans son principe général de fonctionnement, le filet dormant est comme tout filet maillant - fondé sur le maillage des espèces recherchées dans des nappes suspendues verticalement dans l'eau. En Casamance, les filets dormants sont, soit fixés à même le fond, soit placés au niveau de la couche d'eau intermédiaire, à l'aide d'une ancre rattachée au filet par un cordage dont la longueur varie en fonction de la position recherchée (voir croquis).



(1) *Mbaalu julo* ou *ju la* : littéralement "filet de commerçant". Cette formule sous-entend un caractère parasitaire qui ne "colle" par réellement avec la durée réelle de la pêche au FD en mer.



NOTA.- L'ancre est directement liée à la bouée dans la position 2 afin d'éviter la perte de l'ancre en cas de détachement et de dérive du filet (exemple : Ziguinchor).

Figure 5.- Deux types de positionnement du filet dormant.

Le maillage quant à lui, varie généralement entre 50 et 200 mm en fonction du type, mais aussi de l'éventail d'espèces recherchées. Généralement, les filets à langouste sont de mailles 100 comme c'est le cas au Cap-Skiring, de mailles 80 ou 100 pour les filets à poissons, de mailles 700 pour les FD à requins. Les plus petites mailles sont celles qui, en général, permettent la capture du plus grand éventail d'espèces. On trouve peu de filets à petites mailles (\emptyset 50- \emptyset 36) "passe-partout" beaucoup plus communs sur la côte nord.

Les filets dormants sont constitués de nappes de 15 à 50 m enfilées aux ralingues supérieures et rattachées entre elles par des nœuds doubles tracés à la main. Ils forment ainsi un piège dont la taille varie entre 50 m et 2 km en fonction du nombre de nappes et de leur dimension. La structuration du piège en nappes (qui a des incidences sur les rapports sociaux de production comme nous le verrons), est pour une grande part - le produit de contraintes (houle, balancements de marées, vagues) exercées par le milieu sur un filet dont la vulnérabilité s'accroît corrélativement à sa taille. En estuaire, le piège dans son ensemble doit nécessairement être de taille réduite à cause de la plus grande force du courant d'eau. Comme le soulignent les pêcheurs, "Mbaalu maygaas dey am 'init"! . A Adéar, les filets à trachynotes sont ainsi d'une grandeur de l'ordre de 50 m (SECK, 1980), contre 80 m à 100 m à l'embouchure (Joge). Par contre sur la côte la moyenne est de 45 nappes par filet pour des tailles qui varient de 800 m à plus de 1 500 m).

La pêche au filet dormant est réalisée de nuit dans toute la Casamance. En réalité, seul le filet agit pendant la nuit, et les sorties des pêcheurs se font presque partout au petit matin, entre 4 et 7 heures. L'aspect déterminant des heures de sortie est constitué ici par la distance existant entre le lieu de pêche et le site de débarquement ainsi que par la qualité du produit recherché. Alors que dans la quasi totalité des points de débarquement sur la côte (Salulu, Cap-Skiring, Joge, Jembereng, Bujejet, ...) les heures de sorties se situent entre 6 heures et 7 heures et les heures de débarquement entre 13 et 17 heures, Les pêcheurs de sole et de langouste de Kafuntin ont tendance par contre, à sortir plus tôt (3h - 5 h) et à rentrer également plus tôt (6h - 9h). A la différence des gros poissons qui sont le plus fréquemment transformés sur place à cause de l'enclavement des points de pêche et de la faible demande locale (Bukot, Joge, Bujejet), la langouste et la sole sont l'objet d'un marché en frais actif alimenté par la demande des hôtels de la place (langouste et, à degré moindre, sole) et par des mareyeurs de Dakar intéressés par la sole et travaillant souvent pour le compte d'usines de la capitale.

La pêche au FD en Casamance maritime n'est rendue pénible et dangereuse que par deux moments précis du procès technique de production : le démailage laborieux d'espèces qui peuvent quelque fois piquer et blesser, et surtout, la navigation dans un milieu rendu houleux et dangereux par la puissance des vents qui pendant la campagne 1984 ont causé plusieurs naufrages mortels parmi les pêcheurs de filets dormants. Autrement, cette forme de pêche est relativement peu complexe, les filets, simples à poser et à relever. La formule générale utilisée est celle dénommée *rangaas* (ré-engager) sur la côte nord. Les filets fixes sont laissés sur place pendant plusieurs jours et ne sont déplacés que dans certaines conditions :

- vers d'autres lieux de pêche lorsque les poissons se sont raréfiés dans une niche donnée ;

(1) Moyenne réalisée sur 28 unités.

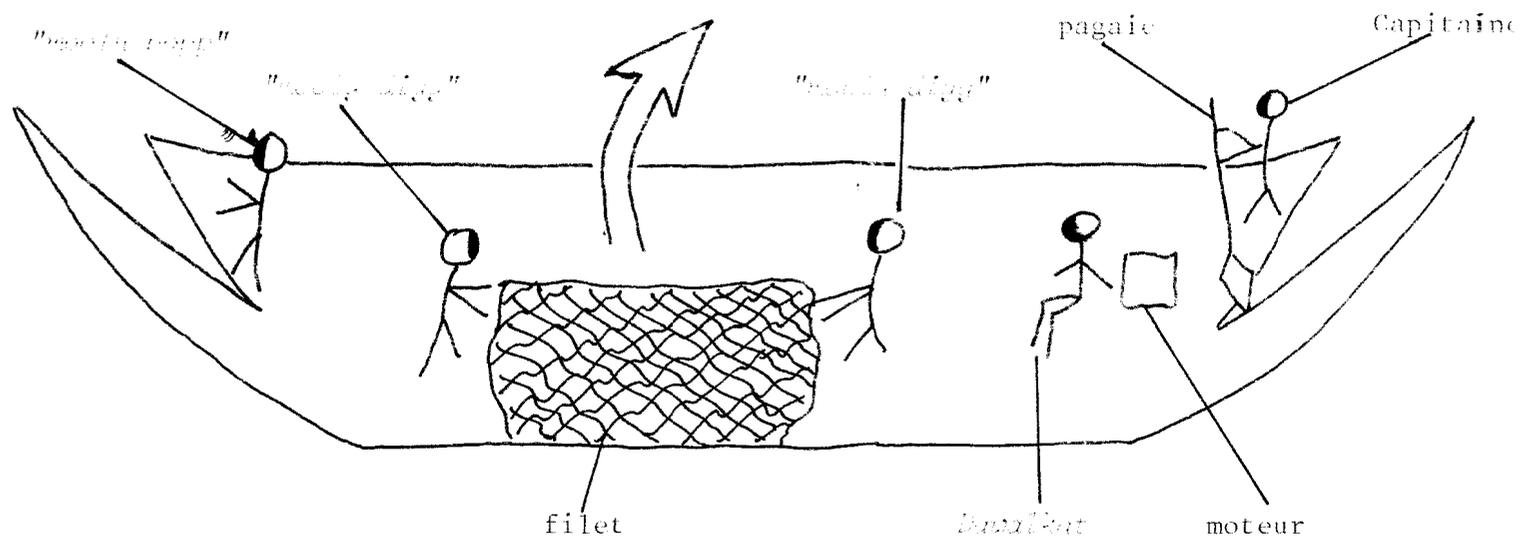


Figure 6 Un type d'équipage de FD en mer

- pour être réparés après qu'ils aient été arrachés et abîmés par une tempête ou quand ils commencent à être sérieusement détériorés par l'action conjuguée de l'humidité et du sel.

Alors qu'en estuaire les équipages sont en général de deux personnes qui suffisent à manier la pirogue (rame) et le filet, les équipes de travail en mer sont plus étoffées (plus de 5 personnes par équipage en moyenne) et le processus technique de production plus complexe.

En mer, toutes les pirogues sont motorisées et le travail est, en général, organisé de la manière suivante : le capitaine est placé à l'arrière de la pirogue (*goen* I:i) et détermine les lieux de pêche. Dans les longues périodes de navigation, il est chargé de l'orientation de la pirogue en se fondant sur le tracé de la côte, la végétation et la position des arbres sur le rivage, les constellations et leur position ainsi que sur les mille-et-une techniques dont la maîtrise seule fait l'étoffe d'un bon capitaine. Lors des sorties, le capitaine muni d'une pagaie (à défaut d'un aviron de queue) dirige également la pirogue (*laax*), il est secondé par le pêcheur chargé du moteur (*dawalkat*) qui - rarement - peut également diriger.

Pour lancer le filet (*ser*), le moteur est éteint et, la pirogue une fois immobilisée, le lancé est réalisé par deux pêcheurs placés à chacune des deux extrémités du filet (côté plomb et côté liège), debout au milieu de la pirogue. Le retrait du filet (*seddi*) par contre, est réalisé à tour de rôle et par un seul pêcheur à la fois, qui tire le filet à même la pirogue pendant que le reste de l'équipage s'attelle au démaillage des espèces capturées en les poussant ou en les tirants vers l'avant.

3.1.1.2 Les filets maillants dérivants de fond (*yolal*)

a) Pêche et caractéristiques techniques

Les filets dérivants de fond sont des filets passifs mobiles qui opèrent entre le fond et les eaux intermédiaires. Peu différent du filet dormant dans son principe de montage, le *yolal* est, comme le premier, composé de nappes plus ou moins grandes attachées les unes aux autres. La similitude entre les deux filets est telle que les pêcheurs de Basse Casamance (comme à Conk-Esil et à Banjâl par exemple), lorsque leurs moyens financiers ne leur permettent pas de posséder deux filets, transforment régulièrement leurs filets dormants en *yolal* et vice versa, lorsque le besoin s'en fait sentir. Comme dans la pêche au filet fixe, la pêche au filet dérivant est fondée sur le maillage des espèces recherchées. La différence entre les types de pêche réside donc dans le fait que le *yolal* est un engin relativement "libre" qui, pendant la durée de la pêche, suit le courant de dérive. Cette différence a une incidence déterminante sur les nécessités techniques relatives à cette pêche. En particulier, le filet dérivant ne court pas le risque d'être arraché par la force du courant auquel il n'offre aucune résistance. Il ne subit donc pas, les contraintes techniques qui, en estuaire, limitent la taille du filet dormant. Il est donc, en général, plus grand que ce dernier et les filets dérivants de fond utilisés dans l'embouchure et dans l'estuaire, ont une taille qui varie entre 100 m et 1 000 m pour un équipage moyen de 3 personnes.

Dans la pêche au *yolal* (voir figure 7), le filet est relié à l'avant de la pirogue et à des flot leurs de surface par des cordages dont la longueur peut être modifiée en fonction de la profondeur où se trouvent les espèces recherchées.

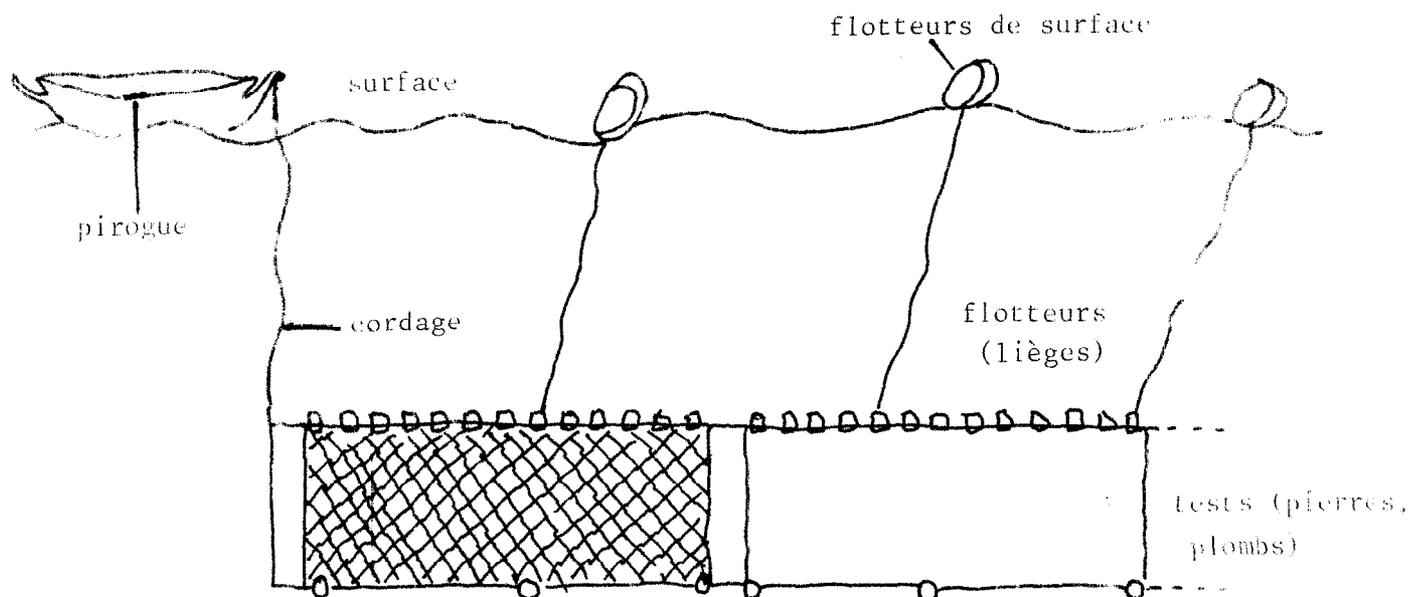


Figure 7.- Le filet dérivant (*yolal*)

A la différence du FD, la pêche au *yolal*, réalisée de nuit, exige la présence de l'équipage pendant toute la durée des opérations. Il s'ensuit que les équipes de pêche au *yolal* sortent le soir entre 19h et 23h pour rentrer au petit matin vers 5h en général. L'équipage moyen, plus restreint que dans la pêche au FD en mer, est de trois personnes et une équipe type comporte un conducteur et deux pêcheurs chargés du filet. Les pirogues étant motorisées, le conducteur conduit la pirogue jusqu'au lieu de pêche choisi où il arrête le moteur pour permettre à l'opération de pêche proprement dite d'être entamée. Celle-ci comporte trois phases distinctes : le lance du filet, la période de dérive et le retrait du filet.

Une fois le moteur arrêté, le conducteur, muni d'une pagaie, continue à mouvoir la pirogue pour permettre au filet d'être immergé sans entrave. Comme dans la pêche au FD, deux pêcheurs sont placés à chaque extrémité du filet, l'un tenant la ralingue supérieure (côté flotteur) et l'autre la ralingue inférieure (côté lest). Le filet est immergé progressivement par des mouvements coordonnés et symétriques réalisés par chacun des pêcheurs. Le retrait du filet est réalisé de la même manière, un liège étant hissé dans l'embarcation avant un lest et vice versa. La phase de dérive quant à elle, commence dès l'immersion d'une partie importante du filet. Dans la pêche au *yolal*, en effet, c'est le filet qui entraîne la pirogue et non le contraire. Le filet poussé par le courant de dérive précède ainsi la pirogue et la position reste perpendiculaire à l'axe d'écoulement du cours d'eau afin de permettre l'emmaillage des poissons venant avec ou contre le courant.

b) Aire d'extension

Le tableau 3 et la figure 3 montrent clairement l'aire d'extension des filets dérivants de fond en Casamance. Ceux-ci, ayant pour cible les espèces prédatrices de pleine eau capturées également par les filets dormants, sont **concentrés** exclusivement au niveau de la Basse Casamance "maritime". Alors que la **pêche en mer** est largement dominée par les filets dormants, le rapport FD/*yolal* est **totale**ment inversé au niveau de l'embouchure avant d'être de **nouveau** renversé en amont de Ziguinchor où la pêche au *yolal* disparaît pratiquement pour laisser la place aux filets dormants et aux filets de surface. La pêche au *yolal* est donc surtout pratiquée par les pêcheurs de Basse Casamance et donne lieu à des migrations jusqu'en Guinée Bissau.

3.1.2. Les Filets Maillants Dérivants de Surface (féfé-féfé)

a) Aire de répartition et sous-types

Il y a 870 *féfé-féfé* opérationnels en Casamance, répartis entre trois sous types : les filets dérivants à ethmalose (F-F *Kobé*), les filets dérivants à Tilapia (FE' *waas*) et les filets dérivants à mullets (FF *gis, carmbœux* ou *tambajang*). Tous opèrent dans l'estuaire ou à l'intérieur des bolons qui sillonnent la région. L'évolution du rapport interne entre les trois types d'engins montre que les filets à Mulets, les plus nombreux (43 %), ainsi que les filets à Ethmaloses (40 X), se retrouvent tout le long de l'estuaire tandis que les *féfé-féfé waas* sont relativement peu nombreux (18 %) et sont concentrés à **raison** de 70 % en **amont** de l'estuaire (voir tableau 4).

b) Pêche et caractéristiques techniques des féfé-féfé

Le *féfé-féfé a*, quant à son fonctionnement, les mêmes principes de base que les autres filets maillants, en particulier le *yolal*. Comme ce dernier, il est fondé sur le maillage des espèces et la dérive de l'engin ; la pirogue étant entraînée par le filet dans la plupart des cas. Dans certaines circonstances, les pêcheurs transforment leurs *féfé-féfé* en filets de fond en augmentant le nombre et surtout le poids des lests fixés sur la ralingue inférieure. La différence essentielle entre les deux filets tient donc au fait que le *féfé-féfé* est un engin de surface spécialisé dans la capture des espèces pélagiques. D'autres différences importantes existent cependant dans la mesure où le fil utilisé pour tisser le *yolal* (type 1110) est plus grossier et son cordage plus lourd. Le *féfé-féfé* est donc un filet plus léger que le *yolal*. De surcroît, le maillage du *féfé-féfé*, plus petit, est de l'ordre de 25-36 mm (ethmalose, mullet) à 40 mm (mulet, carpe) pour une taille qui varie à Ziguinchor entre 80 et 120 m de long sur 1 m à 1,50 m de large (DIATTA, 1984). Certains filets de surface peuvent cependant atteindre une taille remarquable comme c'est le cas d'un *féfé-féfé* de 700 m dont l'équipage a été interviewé, à Tenduk.

Les caractéristiques techniques propres à ce filet ne peuvent manquer d'avoir une incidence sur l'organisation technique du travail dans la pêche au *féfé-féfé*. Ces derniers "travail lent" avec un équipage de deux personnes, bien que dans certains cas, celui-ci puisse atteindre trois marins.

La quasi totalité des unités de *féfé-féfé* travaillent avec des pirogues monoxyles non motorisées de 4 à 8 m de long très différentes des *tara* bordées de 15 m sur 3 m que l'on trouve en mer. Les membres de l'équipage participent: tous à la rame sur des trajets qui peuvent être courts (10-15 mn pour aller de Tenduk aux bolons de Mangagulak ou de Elana) ou très Long: (2h pour aller de Tenduk à Kafut ou de Bode à L'estuaire). Une fois arrivé au lieu de pêche, l'un des pêcheurs cesse de ramer pour commencer à dérouler le filet à l'extérieur de la pirogue. A ce niveau, une différence significative

tive entre la pêche au *Carmbeex* (mulet) et les autres types de pêche au *félé-félé* mérite d'être **soulignée**. Dans la pêche au tilapia et à l'*ethmalose*, l'opération est semblable à celle utilisée pour le *yolal* ; le filet, **ferme-ment attaché** à la pirogue par l'intermédiaire du cordage principal, dérive simplement dans la direction du courant d'eau. De par son **montage**, il est toujours positionné perpendiculairement au courant d'eau et forme un obstacle passif au trajet des poissons nageant à contre courant ou dans le sens du courant. Par contre, on trouve dans la pêche au mulet, un principe actif qui rapproche étrangement cette pêche de la pêche au filet maillant **encerclant**. Dans la pêche au mulet en Casamance, le filet, lancé à proximité (5-10 m) de la mangrove, dérive certes, en suivant le courant ; cependant, le filet une fois lancé, une **manœuvre d'encercllement** - rendue possible par un cordage **dont la taille égale** celle du filet - est entamée. Pendant que le filet est laissé à la **dérive**, la pirogue, propulsée à la pagaie, décrit un grand arc de cercle qui lui permet de se retrouver plusieurs mètres plus loin dans une position **parallèle** à l'engin. A partir de là, le capitaine, en **utilisant** un **baton** de 3 à 4 m de long, commence à frapper sur la pirogue et dans l'eau tout en **continuant** à avancer vers le filet. Le poisson effrayé est ainsi amené à se jeter et à s'emmailer dans le filet situé alors à l'opposé de l'**origine** du bruit. Le piège cependant, ne se ferme jamais **complètement**. Arrivé à une hauteur qui lui permet d'apercevoir les flotteurs, l'équipage entame alors la **manœuvre** inverse tout en tirant progressivement la corde, puis le filet, à l'**intérieur** de la pirogue. Cette manœuvre (*adep asuraan* en Séreer) n'est possible que dans la "chasse" au Mulet qui, même lorsqu'il est poursuivi, continue à nager en surface. Elle serait beaucoup moins **efficace** dans les autres types de pêche (*wacc, kobé*) où le poisson, se sentant **traqué**, a tendance à plonger vers les profondeurs et peut donc passer en **dessous** du filet.

3.1.3. La Pêche à l'Épervier

a) Aire de distribution

L'**épervier** est probablement l'engin de pêche le plus largement distribué en Casamance. Présent partout, sauf en mer, on le trouve dans presque tous les **villages** situés à proximité d'un **bolon** ou d'un cours d'eau quelconque, ne serait-ce que dans le cadre d'une **pêche** de stricte subsistance. Très **sous-estimé** dans les recensements à cause du biais **méthodologique** en faveur des **gros** (entres (1) et des "gros" engins, la proportion d'éperviers dans La **flotte** **artisanale** augmente au fur et à mesure que l'on progresse de l'aval vers l'**amont** et que l'on **quitte** les gros centres pour les petits villages de **pêche**. Ainsi, 64 % des éperviers recensés en 1984 se situent en amont de Goudomp tandis que dans le Buje, les éperviers constituent 61,5 % des engins dans les centres secondaires et 8,4 % des engins de pêche à Seju. De même, dans le **Yasin**, la zone aval jusqu'à Marsasum (où on trouve les plus gros centres de **pêche** : Jibabuya, Bemme, Jafaar, Marsasum) ne compte que 10,4 % d'**éperviers**, contre près de 70 % dans la zone en amont du Soungrougrou où la **pêche** est peu développée (voir tableau 3).

(1) Au moins 49 centres secondaires ont été "manqués" par les divers recensements effectués en Casamance, sans compter les centres du Kalunay dont aucun n'a été pris en compte dans nos tableaux sur les engins de **pêche**.

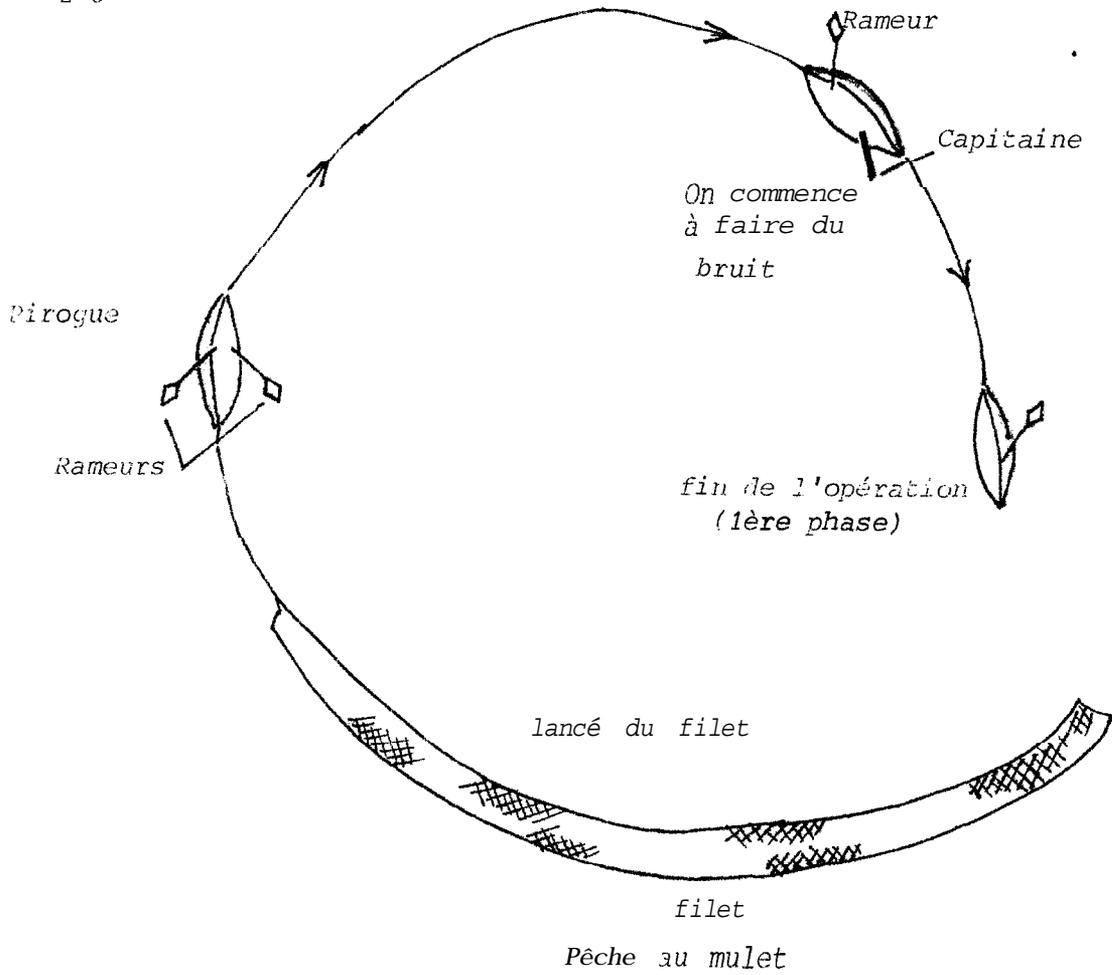


Figure 8.-Manœuvre "aden asuraan" : lancé du filet.

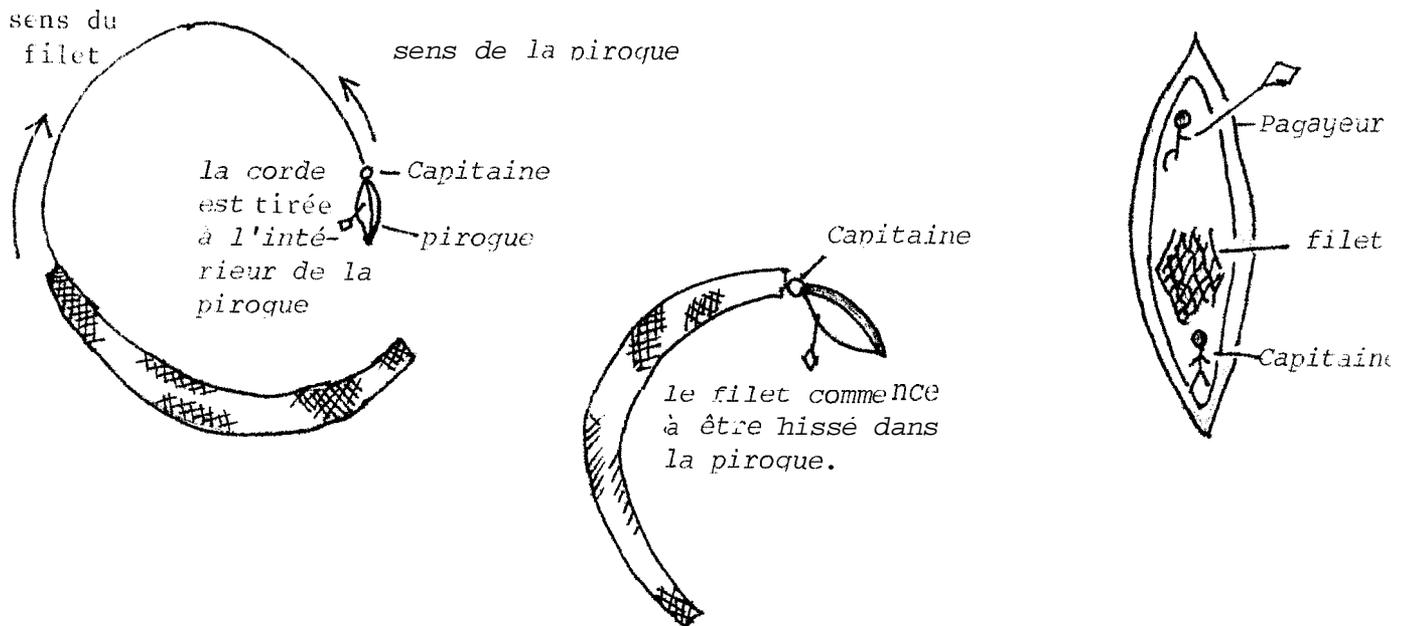


Figure 8. Manœuvre "aden asuraan" : enroulement des cordages et du filet à bord.

b) Pêche et techniques

L'épervier, *mbaal sanni* a une structure de prises très voisine du *félé-fé* et présente donc une qualité qui permet - dans certaines conditions - la substitution des deux types d'engins. Limité par une taille qui ne dépasse qu'exceptionnellement 40 m de surface étirée, l'épervier est construit en fonction de deux paramètres directement liés aux caractéristiques physiques du pêcheur lui-même. Sa hauteur (3 à 5 m environ) est directement liée à la taille du pêcheur qui doit pouvoir le "tenir", debout dans sa pirogue, tandis que son poids est, quant à lui, fonction de la force de jet: du même pêcheur.

Utilisé en toute saison et à toute heure, l'épervier dont le maillage peut être de 5 à 40 mm (et quelques fois plus) capture des ethmaloses, des ulets et des carpes. La pêche est en principe très spécialisée et chacun de ces cibles correspond en principe à un sous-type. Cependant, les éperviers à ethmaloses sont capables de prendre des tilapies et vice versa tandis que les éperviers à mulot capturent ces deux espèces sans que la réciproque ne soit vraie. Il existe un quatrième sous-type : l'épervier à anneau, *corog*. Ce dernier se distingue des précédents par la présence d'un anneau en corne (*bujj'n*), la description réalisée par SECK (1980 : 96) recoupe nos observations faites dans l'estuaire casamançais. Des fils en nylon, dont la taille égale celle de l'engin lui-même et qui sont fixés sur la ralingue de base coulisent sur la corne et assurent la fermeture du filet. Une ligne en nylon d'une dizaine de mètres sert à tirer le filet à la surface. Sur les éperviers classiques, il n'existe pas de mécanisme coulissant et l'engin, muni de lestés en plomb le long de sa ralingue de base - se referme de lui-même lorsqu'on le relève. Pour être lancé, l'engin est méthodiquement plié selon un procédé permet tant son déploiement en l'air. Le bout supérieur du cône est tenu entre les dents tandis que les deux mains sont occupées à tenir puis à lancer le filet. Malgré les apparences, la pêche à l'épervier n'est pas à la portée du premier venu. Elle exige, en effet, non seulement une grande force physique, mais aussi une parfaite coordination de l'ensemble du corps, des bras, des jambes, de la tête. En Casamance, une longue perche est également utilisée dans cette pêche pour tester le fond. Elle sert aussi à sécher le filet après la pêche.

Malgré un équipage qui comprend en général deux personnes - un pêcheur assisté d'un rameur - la pêche à l'épervier constitue dans le fond, un type de pêche individuel où l'opération de pêche proprement dite est réalisée par un seul individu. Elle ne nécessite qu'une pirogue monoxyde et dans certains villages; reculés du Buje (Bajari, Buno, Bambali, Jireji...) elle est même utilisée sans pirogue par certains pêcheurs, à partir de la terre ferme ou immergés dans l'eau jusqu'à la taille.

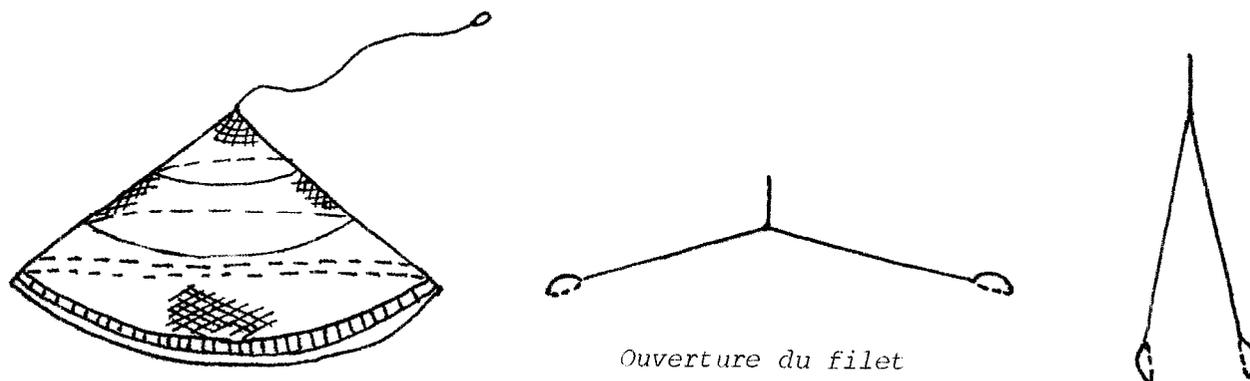


Figure 9.- Un filet à épervier
(D'après SECK, 1980, p.95).

fermeture du filet



Figure 10.- Un pêcheur à l'épervier.

3. 1. 4. La pêche à la Palangre *Armandinga*

Egalement sous-estimés dans les recensements, les palangres - *armandinga* sont des engins le plus souvent utilisés en mixité par des propriétaires de filets de surface. L'aire d'extension est pratiquement limitée à la partie "marine" de l'estuaire et leur nombre est surtout important à Ziguinchor où 41 d'entre elles étaient en activité en Janvier 1984 (1)

Les *armandinga* sont des lignes fixes maintenues entre deux eaux par une ligne horizontale principale, munie de flotteurs en liège. Sur cette ligne horizontale, sont fixés d'autres lignes en nylon munies chacune d'un hameçon appâté et s'enfonçant verticalement dans l'eau jusqu'à la profondeur correspondant à la longueur des lignes verticales. De même que cette dernière peut varier, la taille des hameçons varie également en fonction des espèces recherchées. La palangre est un engin de fond qui pêche les grosses espèces prédatrices, en particulier les otholites, les capitaines et les arius (DIADHIOU, 1984 a : 7). La nature de l'appât joue un rôle essentiel dans la sélectivité spécifique car, dans les termes mêmes utilisés par les pêcheurs, il faut un appât "propre" pour capturer des espèces comme le capitaine ou l'otholite épais ; un appât "sale" ne saurait capturer que des arius (*kong*).

La palangre *armandinga* correspond à un type théorique très répandu et extrêmement varié en Afrique (on en trouve 13 différents sous-types dans le bassin du Logone-Chari seulement) et s'avère très efficace comme complément aux filets maillants de surface dont la productivité est fortement influencée par la transparence de l'eau (CPCA/76, 1979, p 39-42).

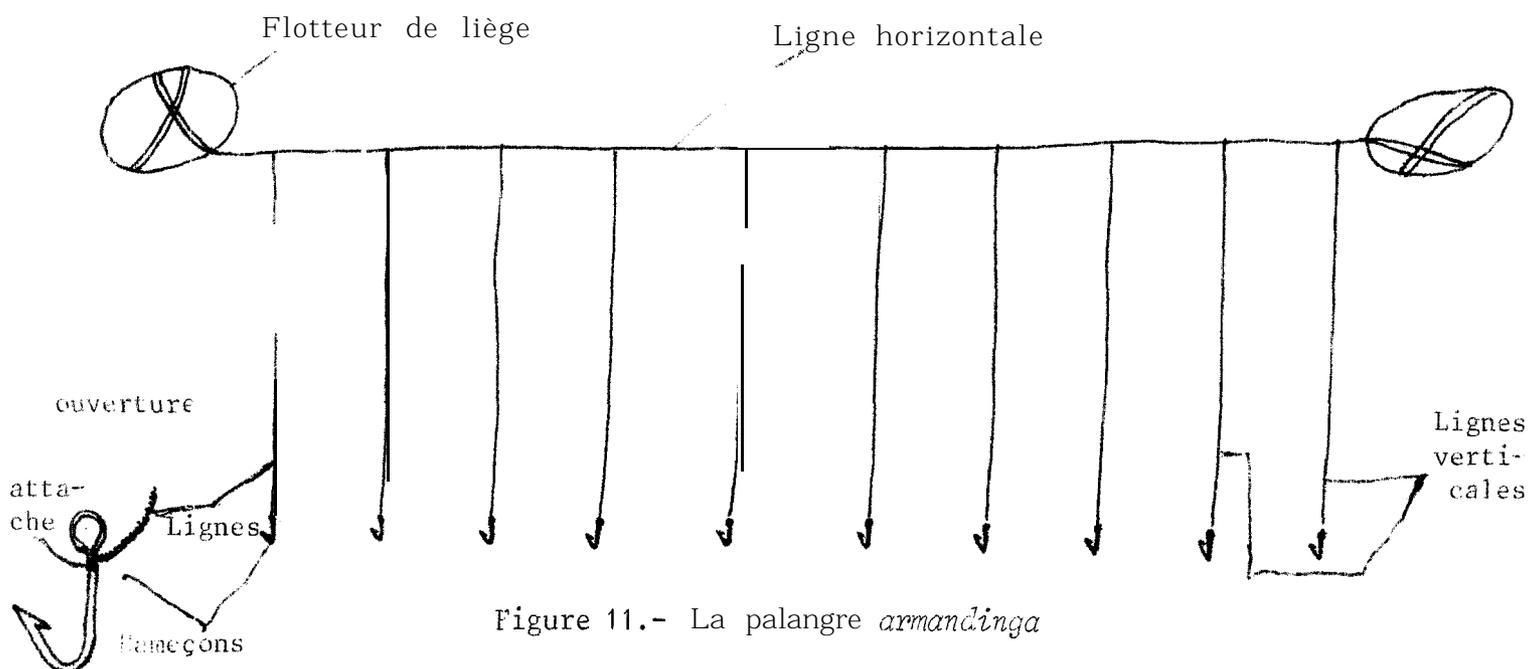


Figure 11.- La palangre *armandinga*

Une contrainte particulière à la pêche à la palangre est liée à la grande vulnérabilité de cette dernière aux vols ainsi qu'à la facilité avec laquelle elle peut être emportée par les filets dérivants ou les sennes de plage. Comme

(1) Ce chiffre constitue pratiquement le double de ce qui (21) avancé par le recensement et utilisé dans le tableau 2.

pour la pêche à la ligne, le pêcheur est donc obligé de rester sur place sans pour autant que cela soit une contrainte propre aux caractéristiques techniques de l'engin.

La pêche à la ligne mérite d'être mentionnée rapidement. Comme pour la palangre, c'est une pêche individuelle par excellence où le pêcheur est seul dans son embarcation ; cependant, cette pêche est active, à la différence de la pêche à la palangre. Les lignes utilisées en Casamance sont faites de nylon monofilament dont la grosseur, la résistance et la longueur sont variables. La canne servant de support à la ligne est courte et épaisse dans certaines localités. Visant les mêmes espèces, l'aire d'extension de la ligne recoupe celle de la palangre.

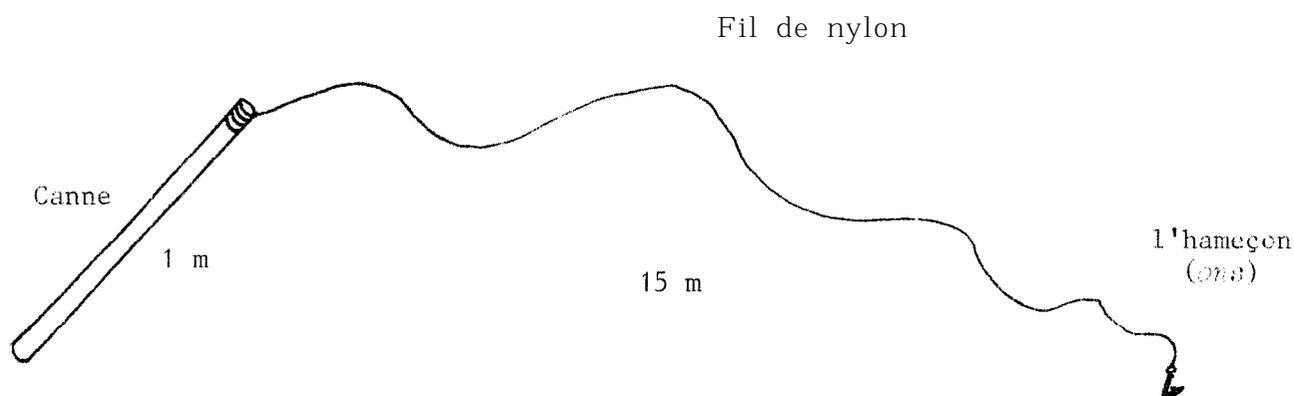


Figure 12.- Une ligne (observée à Etama).

3.1.5. La Pêche à la Senne de Plage

Deux types de sennes opèrent en Casamance, dans l'estuaire. Leurs caractéristiques autant que leurs aires respectives de distribution diffèrent ; il s'agit de la senne sans poche des Nyominka, utilisée dans la partie "marine" de l'estuaire et de la senne avec poche utilisée essentiellement dans la zone estuarienne en amont de Gudomp.

La démarcation dans l'espace entre les deux types de pêche est assez marquée, de même que leur absence totale - jusqu'à une période très récente - de la côte atlantique. Depuis la fin de la saison sèche 1984, une senne, longue de 3 km tente une expérience à Kafuntin. Les informations recueillies à ce jour semblent indiquer que jusqu'à présent les résultats de cette pêche ont été mitigés et les rendements moyens.

Les sennes de plage (*mbaal laaw* ou *mbaal ramaas*) représentent - à l'exception de la Pointe St Georges et à un degré moindre, de Ziguinchor - un pourcentage assez faible (0,3% à 2%) des engins de pêche en activité dans l'estuaire. Cette faiblesse numérique est sans commune mesure avec l'importance de ces engins, autant d'un point de vue économique que d'un point de vue biologique. Les sennes de plage, en effet, sont les plus gros engins de pêche en activité dans l'estuaire.

Parmi les sennes de plage sans poche de la pointe St Georges, du banc d'Elana et de l'embouchure, on peut distinguer deux sous-types en fonction, principalement, des espèces cibles : une senne de plage orientée vers la capture des mullets et une senne multispécifique. Tandis que la senne à mullet est orientée presque exclusivement vers la capture des espèces *Liza falcata* et *Liza grandisquamis*, la senne multispécifique capture quant à elle une

variété importante d'espèces dont les plus fréquentes dans les débarquements sont. les drépennes (*tapandaar*), les otholites du Sénégal. (*turun*), les galoides ou plexiglas (*tiékem*), les geres (*xur-xur*), les arius (*kong*), les ethmaloses etc. . . Pendant la bonne saison (mars-avril), les juvéniles et les ethmaloses font l'objet de rejets, ce qui par contre, n'est plus le cas en début de saison sèche à partir du mois de novembre (DIADHIOU, mars 1983 et communication orale).

Identique dans leur forme générale et leur taille (300 à 500 m), les deux sous - types de senne nyominka diffèrent en ce qui concerne un certain nombre de leurs caractéristiques techniques. En particulier, la senne de plage 3 mulet est construite avec un fil plus fin que pour la senne multi-spécifique et est munie d'un plus grand nombre de flotteurs au niveau de sa ralingue supérieure. De même, sa ralingue inférieure porte moins de lests en plomb. Ces deux caractéristiques se comprennent aisément par la caractéristique pélagique des espèces de mulet recherchées.

Ces deux sous-types se distinguent également par leur maillage (maille 20 à 25 pour les mulets) et par l'orientation des mailles.

Les sennes de plage opérant dans l'estuaire en amont de Gudomp et appartenant en majorité à des professionnels waalo-waalo se distinguent des sennes nyominka dans leur ensemble. Les premières fonctionnent toute l'année (12 mois) alors que les secondes arrêtent leur activité pendant 2 mois à l'approche de la Tabaski. En outre, les sennes waalo-waalo sont beaucoup plus grandes et leur taille minimale atteint 800 m à Gudomp pour un maillage réglementaire de 30 à 40 mm. A Simbandi Brasu, ces sennes atteignent 900 à 1000 m et certaines, dans l'estuaire, mesurent jusqu'à 3 km !

Munies d'une poche (*biiru mb r l*), ces sennes ont un maillage qui rétrécit entre les ailes du filet et la poche. Inversement, Le nombre de mailles (*bët*) diminue lorsque l'on progresse de la poche vers l'avant du filet sur les ailes. De 12 *bët* au niveau de la poche, on passe ainsi à 11 *bët* puis à 6-7 *bët* à l'avant.

Les sennes waalo-waalo sont techniquement capables de prendre un grand nombre d'espèces. Elles sont en principe multispécifiques et capturent toutes les espèces présentes dans le milieu de leur évolution, d'où leur nom de *mb r r r r r*. Dans la réalité, leurs prises sont, pendant la plus grande partie de l'année, limitées à des tilapies, du fait de leur localisation dans un espace écologique dont la pauvreté spécifique est de plus en plus marquée. A cause de leur taille, ces sennes de plage capturent un grand nombre de juvéniles et de poissons d'une taille marchande presque nulle et qui constituent des rejets. A Gudomp, 10 à 80 % des prises réalisés par ces engins sont rejetées ou vendues à des femmes Manjaks à un prix dérisoire (DIADHIOU, 1984). A Simbandi Brasu où la saison sèche 1984 a été catastrophique du point de vue des rendements, ces rejets ont, paradoxalement, constitué un véritable ballon d'oxygène pour les familles paysannes profondément affectées par la crise du secteur agricole. Des quantités importantes de juvéniles y ont été données aux femmes qui ont pu les revendre au tas (*saam*) afin de gagner juste de quoi acheter quelques kilo de riz.

La taille des sennes joue un rôle important dans la structure des prises à cause d'un phénomène caractérisé par DIADHIOU (communication pers.) "d'effe t bouchon". Les petites espèces qui auraient dû normalement échapper au piège dont le maillage réglementaire est conçu à cet effet, restent piégées à l'intérieur à cause de la première masse de poissons capturés qui à l'intérieur du filet forment un véritable bouchon barrant toute voie de sortie aux juvéniles.

L'organisation technique de la pêche à la senne de plage a déjà fait l'objet de quelques descriptions détaillées dans la littérature (DIAW, 1981 ;

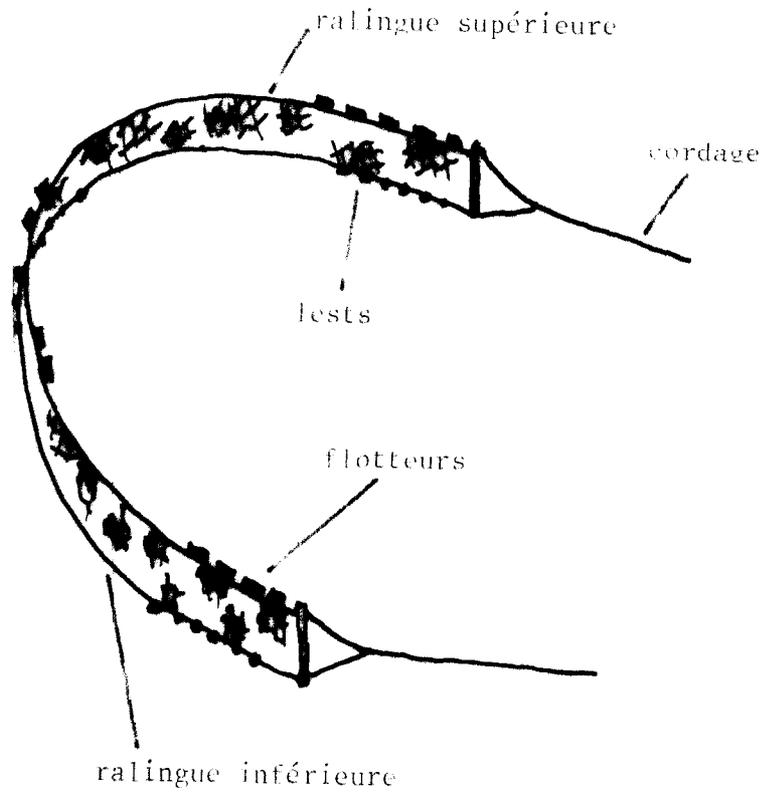
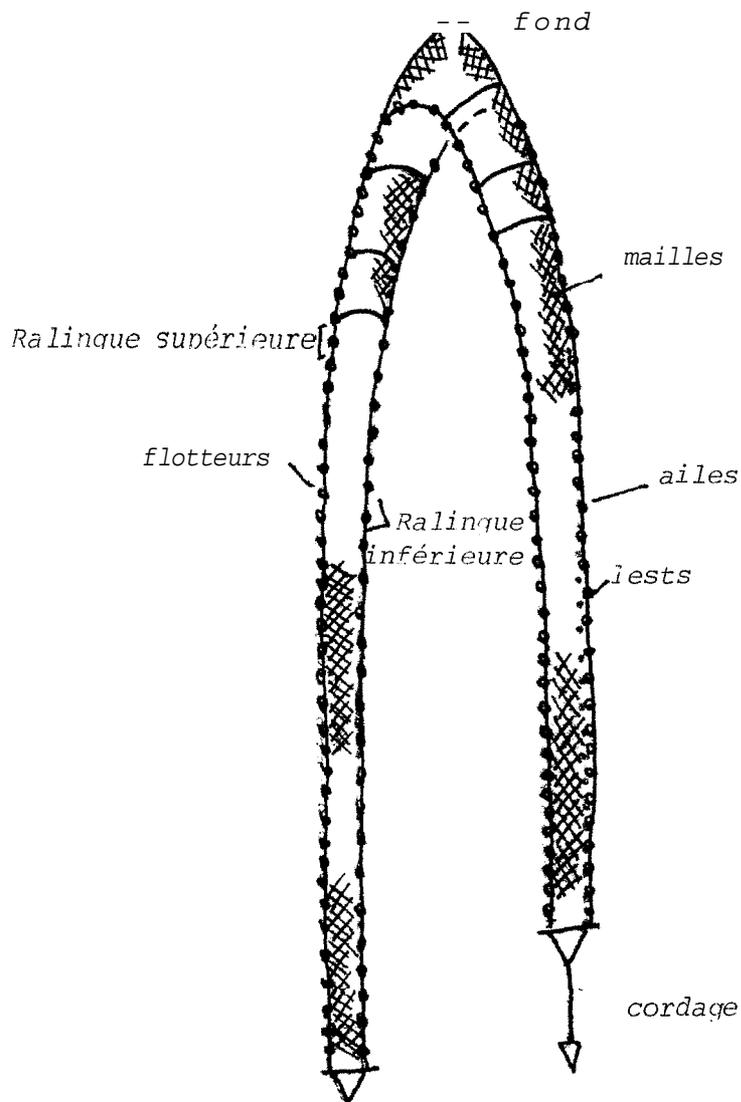


Figure 13.- Deux types de senne de plage. (D'après SECK, 1980)



PLIYA, 1981 ; HILL, 1970). En Casamance, Les équipages varient entre 8 et 12 personnes chez les pêcheurs Nyominka et entre 20 et 40 pêcheurs dans les équipes waalo-waalo.

Comme partout ailleurs, ces sennes sont caractérisés par la coexistence d'un noyau restreint de pêcheurs techniquement qualifiés et d'une majorité de pêcheurs peu expérimentés dont la Fonction essentielle consiste à hâler le filet sur la berge. DIATTA (19849, a résumé pour nous l'opération de pêche à la senne Nyominka, Le filet est Lancé à proximité d'un banc de sable pour permettre aux pêcheurs, immergés jusqu'à la taille, de manipuler l'engin. Une fois Le filet Lancé jusqu'à une certaine distance, Le capitaine met en marche le moteur de la pirogue pour réaliser rapidement l'encerclement du poisson. Des deux côtés du filet, sont placés deux groupes de 4 pêcheurs auxquels s'ajoutent deux pêcheurs chargés de maintenir la ralingue inférieure. Un dernier pêcheur est chargé de contrôler l'état du filet à l'intérieur des ailes et de la poche. Cette manœuvre, appelé *acot tasaré* en Serer, implique la plongée dans l'eau du pêcheur pour réaliser ce travail et enlever les obstacles éventuels. Pendant ce temps les pêcheurs les plus avancés sur les ailes arrangent les flotteurs et Les lests. Un petit filet est utilisé comme support, lorsque la poche est formée, pour éviter La fuite du poisson par les ailes. Une pirogue porteuse est utilisée dans l'eau, une fois que la poche est totalement close, pour effectuer Le chargement.

En milieu waalo-waalo, Les manœuvres effectuées sont grossièrement Les mêmes, de même que celles déjà observées à Hann (DIAW, 1981). Cependant, une innovation importante existe ici et révèle toute L'ingéniosité de ces pêcheurs de senne.

A cause de sa taille et de L'importante masse biologique capturée dans le piège en période de bonne pêche, la senne utilisée en estuaire est trop lourde, même pour un équipage de plus d'une quarantaine de pêcheurs. De surcroît, les pêcheurs waalo-waalo sont obligés, à cause de l'enclavement de la zone, de réaliser le mareyage eux-mêmes, avec des moyens, somme toute, Limités (1 ou 2 camionnettes par chargement). Pour pallier à ces deux contraintes, Les pêcheurs utilisent un système dont Le nom - *business* - indique, dans la psychologie wolof, toute la subtilité. Le principe en est cependant très simple et n'est pas à vrai dire - entièrement nouveau puisque présent dans une forme moins systématique au niveau des sennes Nyominka et des sennes de Hann (DIAW, Ibid). Chez Les pêcheurs waalo-waalo, lorsque, après, plusieurs heures de halage, la senne est enfin, solidement fermée, Les prises ne sont pas débarquées, mais sont conservées vivantes, quelquefois pendant plusieurs jours, dans le filet. Le filet est constamment gardé, particulièrement de nuit, par un pêcheur et chaque jour, une partie des captures est puisée. mise à l'intérieur d'une pirogue destinée à cet effet et débarquée. Par ce biais, non seulement les deux contraintes sus-mentionnées sont contournées, mais en outre, un moyen de conservation temporaire des prises est trouvé dans des localités où n'existe ni fabrique de glace, ni source d'approvisionnement en glace.

Soulignons aussi, que la pêche à la senne dans L'estuaire est pratiquée avec deux grandes pirogues de 12-13 mètres dont L'une est motorisée ; une pirogue-filet et une pirogue-*business*. Au niveau de l'embouchure, une pirogue-porteuse est également utilisée comme appoint à La pirogue-filet.

3.1.6. La Pêche à la Crevette

Les filets à crevettes sont de loin les engins de pêche les plus nombreux en Casamance (1 511 filets) et représentent 35,5 % du total des engins actuellement dans la région. Le phénomène le plus frappant concernant la pêche à la crevette est la non-concordance entre l'aire d'extention réelle des engins et l'aire définie réglementairement comme zone de pêche à la crevette. La pêcherie de crevette est la seule, en Casamance, à être soumise à une contrainte juridico-légale définissant son espace d'exploitation. Depuis 1980, la pêche à la crevette n'est autorisée qu'entre Ziguinchor et Gudomp. Cependant, l'aire de présence de filets à crevette opérationnels déborde largement cette zone et on en trouve, dans une proportion allant jusqu'à 45,5 % de la flottille, dans toute la zone en amont de Gudomp (voir tableau 2). C'est là un indice supplémentaire de toute l'importance accordée à cette pêche par les professionnels subalbe qui opèrent en général dans la zone réservée, mais aussi, par les pêcheurs autochtones sédentaires résidant dans les villages qui aissent le long de l'estuaire.

Les filets à crevette sont des filets filtrants qui fonctionnent généralement par groupes de deux nappes, placées de chaque côté d'une pirogue ou d'un flotteur central. Il existe en fait trois sous-types de filets à crevette, sans ment ionner Le Killi(1) qui bien qu'interdit, est quand même utilisé en certains endroits.

Les filets à crevettes, tous-types confondus, sont des filets filtrants à l'étalage ; ce sont des engins passifs dont le sens est perpendiculaire à l'ouverture rectangulaire du filet. Cette ouverture a une largeur approximative de 7,70 m pour une hauteur de 1 m (SECK, 1980). Les filets utilisés sont en général de maille 14.

La différence entre les trois sous-types a trait, non à l'engin lui-même qui reste dans les grandes lignes le même, mais au mode de montage du système de pêche et au type de supports utilisés (pirogues, flotteurs ou piquets).

Le sous-type principal - le modèle de référence pour cette pêche - nécessite l'utilisation d'une pirogue qui occupe une place centrale dans le dispositif de pêche. Cette pirogue, fermement amarrée par une ancre de grande taille, est laissée en permanence sur le lieu de pêche dans un espace qui, de fait, est réserve au propriétaire de l'engin. Malgré une opinion largement répandue qui tend à présenter cette pêche comme "facile", la pêche à la crevette implique une grande maîtrise d'un système extrêmement complexe de "montage" du dispositif de pêche (voir figures 14 et 15). Chaque soir, il faut placer l'engin, les traverses, les flotteurs, en suivant en ordre précis de gestes et en tenant compte d'un système tout aussi complexe de cordage auxquels sont attribuées des fonctions spécifiques précises (voir figures 15 et 16).

Ainsi, parmi les éléments constitutifs du dispositif de pêche, on peut distinguer - outre le filet lui-même dont les caractéristiques principales ont déjà été invoquées - les éléments de support matériel de ce dispositif et le système de cordage.

3.1.6.1. Les éléments de support du dispositif de pêche

Cinq éléments jouent un rôle central de support du dispositif de pêche : le; pirogues, le système d'amarre, les bâtons verticaux, les traverses et les flotteurs.

(1) Le Killi (*mbacarius*) est un filet en forme de poche allongée, maintenue ouverte pendant la pêche par deux bâtons d'une longueur approximative de 1,50 m et tenus par deux hommes immergés dans l'eau jusqu'à la poitrine. Cette pêche est interdite à cause des dangers qu'elle fait courir aux juvéniles (fonds raclés) et aux pêcheurs eux-mêmes (objet trachants, humidité etc..) (SECK, 1980).

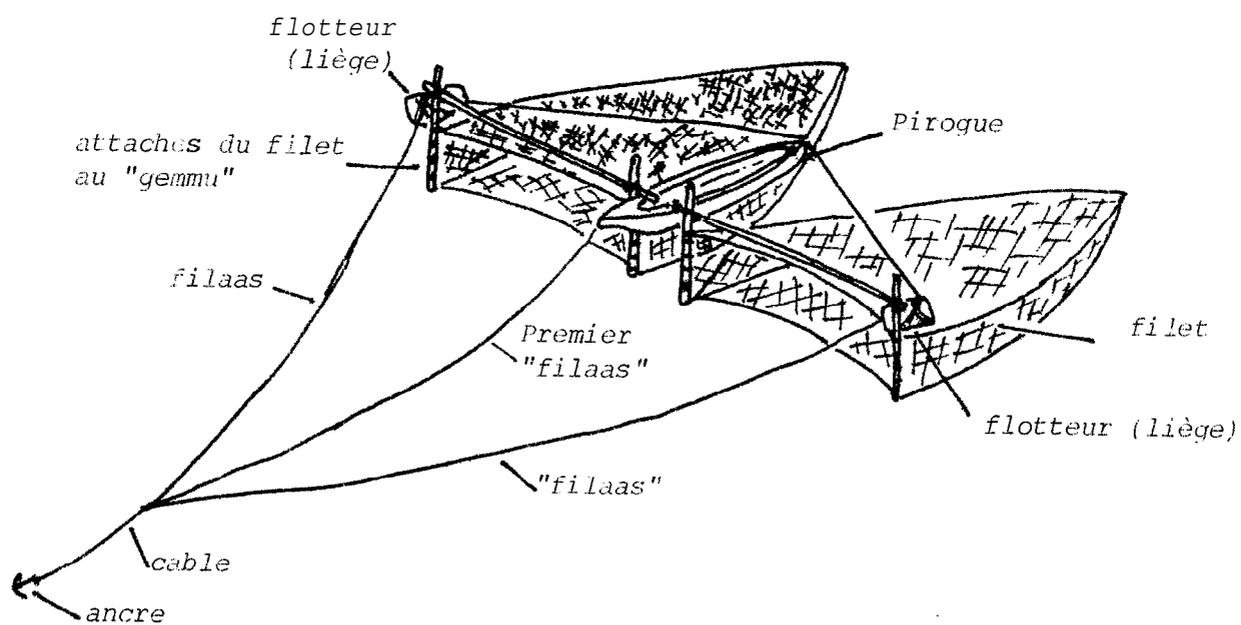


Figure 14.- Les filets filtrants à crevettes.

a) Il y a en tout, deux pirogues dans le dispositif classique de pêche à la crevette. La pirogue principale occupe le centre de l'ensemble du système de "montage" (voir croquis). D'une longueur moyenne de 5 à 6 m pour une profondeur de 70 cm (SECK, 1980 p 90), elle est laissée en permanence sur le lieu de pêche n'a donc d'autre fonction que celle-là. Elle constitue en fait, le "flotteur" central, le point vers lequel convergent tous les éléments du dispositif. Une seconde pirogue, taillée de manière à représenter l'équivalent d'une pirogue monoxyle sectionnée en son milieu, joue en général, le rôle de navette et permet à un pêcheur de se déplacer entre ses différents filets. Elle est également laissée en permanence sur les lieux de pêche.

b) Le système d'amarre constitue un second support à l'appareil de capture. Il permet de fixer la pirogue centrale en permanence et le maintient, pendant la pêche, de la stabilité de tout le dispositif (traverses, bâton, flotteurs, pirogue). Le système d'amarre est fixé sur le fond par une ancre à laquelle est attachée un cordage en nylon, dont le nom (*câble*) vient du fait qu'à l'origine, avant l'introduction des cordes en nylon, ce sont des *3:1* qui étaient utilisés pour remplir cette fonction. Sur le *câble* est placé un petit flotteur (*bouée tiimal*) qui sert de repère à la position de l'ancre. Trois amarres (*filaas*) convergent aussi vers le *câble* qui sert ainsi de point de jonction et de pièce intermédiaire entre l'ancre et les amarres. L'amarre principale, appelée "*deuxième filaas*", lie la pirogue au *câble* et à l'ancre et est laissée dans cette position en permanence. Les deux autres *filaas* ou "*premier filaas*" lient, de chaque côté du "*deuxième filaas*", les traverses et leurs flotteurs au *câble*. Le triangle ainsi formé, avec le *câble* au sommet

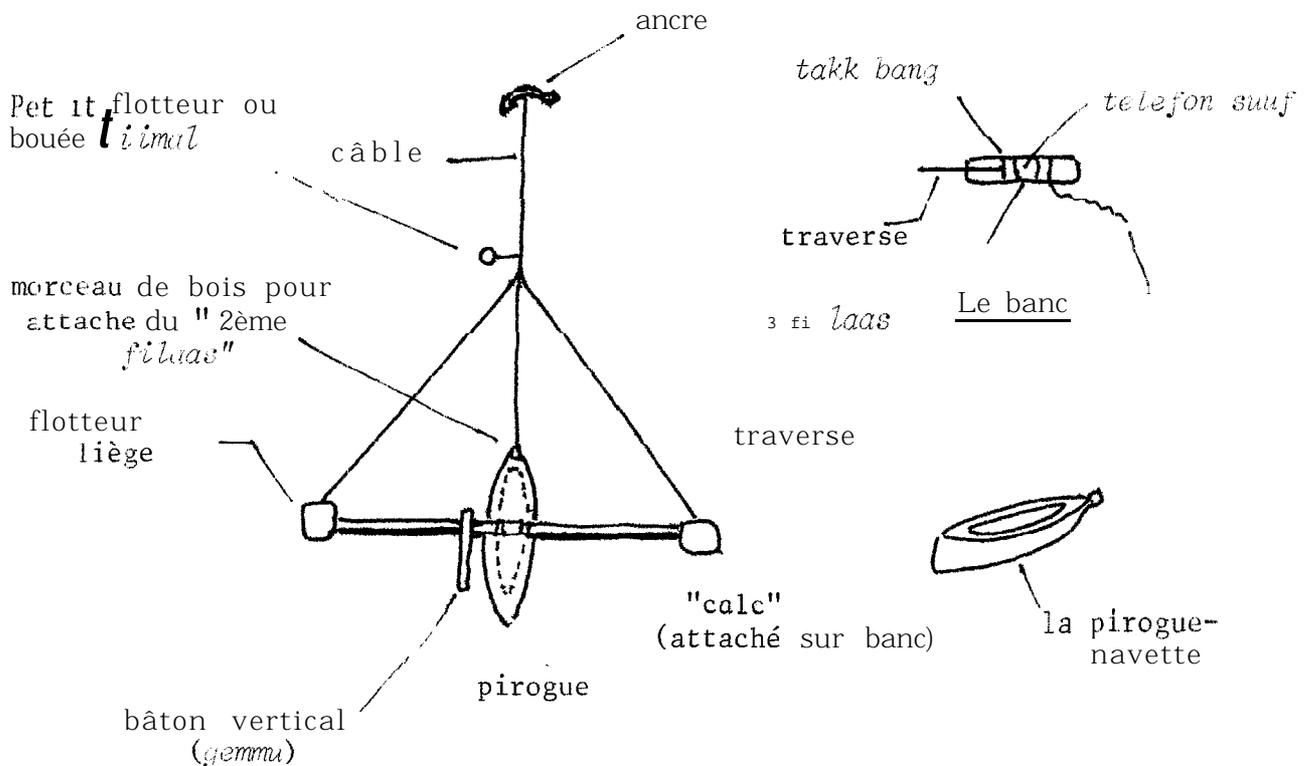


Fig.- 15.- Les éléments de support du dispositif.

et les traverses à la base, n'existe que pendant la pêche., puisque, une fois celle-ci terminée, Les traverses et les flotteurs sont enlevés et les deux *filaas* extérieurs attachés au *filaas* central.

c) Les traverses et les flotteurs forment en fait, un tout indissociable. Les traverses sont les bâtons horizontaux placés de chaque côté de la pirogue et qui assurent l'ouverture horizontale des filets.

A l'extrémité de chacune des deux traverses, sont attachés en permanence deux gros flotteurs de liège (un pour chaque traverse) qui permettent aux bâtons de garder leur position horizontale au-dessus de l'eau.

Aut refois, le rôle de flotteurs était assuré par des fûts de 200 l, aujourd'hui supplanté; par des morceaux de liège plus facile à obtenir. A l'intérieur de la pirogue, les traverses sont attachées au banc construit au milieu de celle-ci. L'attache utilisée pour fixer la traverse au banc est appelée le "*takk bang*".

d) Finalement, les filets à crevettes présentent la particularité d'être fixés en permanence sur deux bâtons verticaux, les *gemmu* placés à chacune des extrémités du filet. Tandis que les traverses (les flotteurs, les pirogues et le système d'amarre sont laissés sur les lieux de pêche, les *gemmu* sont toujours ramenés à terre avec les filets (soigneusement enroulés autour d'eux) auxquels ils restent attachés. Le relevé quotidien des filets - et des *gemmu* avec eux - est rendu d'autant plus nécessaire que les vols sont devenus ces dernières années, particulièrement fréquents en milieu pêcheur. Pendant la pêche, les *Gemmu* au nombre de quatre pour les deux filets, servent à assurer l'ouverture verticale des filets. Les *gemmu* sont attachés, de chaque côté de la pirogue, aux traverses horizontales avec lesquelles ils forment des angles de 90°.

Grâce à l'ensemble du dispositif ainsi constitué, il est formé, de chaque côté de la pirogue, deux grandes ouvertures rectangulaires, solidement amarrées, permettant à la crevette d'entrer dans les filets en forme d'entonnoir. Dans certains cas, le bout effilé de l'engin est terminé par une petite ouverture et les extrémités des deux nappes sont attachées ensemble à l'arrière de la pirogue.

Il est clair cependant, que l'ensemble du système ne tiendrait pas, s'il n'était maintenu par un système de cordage judicieusement établi et sur lequel il convient de dire quelques mots.

3.1.6.2. Le système de cordage

En réalité les trois amarres (*filaas*), bien qu'essentielles dans le dispositif de support, font également partie du système de cordage. Tout le système de cordage est centré sur le maintien du dispositif de support: et des nappes dans les positions désirées.

Tandis que les traverses sont attachés à l'intérieur de la pirogue par les *takk bang* qui tient la traverse au banc, les *gemmu* sont attachés au niveau du troisième quart supérieur de la traverse par un nœud coulant. Du côté de la pirogue, la confection d'un nœud n'est pas nécessaire, car le *gemmu* est introduit à l'intérieur d'un nœud déjà constitué - le *jaaru* - enroulé en permanence sur la traverse. Pour empêcher le *gemmu* de se coucher et pour maintenir sa position verticale dans l'eau, quatre cordes sont utilisées pour chaque nappe. Attachées à l'extrémité supérieure de chaque *gemmu*, deux cordes (*téléfon*) lient ce dernier à la traverse et forme avec eux deux triangles de chaque côté de la traverse. Sous l'eau, cette traction est contrebalancée par l'action de deux cordes :

-- le *téléfon suaf* fixé au "*premier filaas*" et attaché au *gemmu* par un nœud coulant :

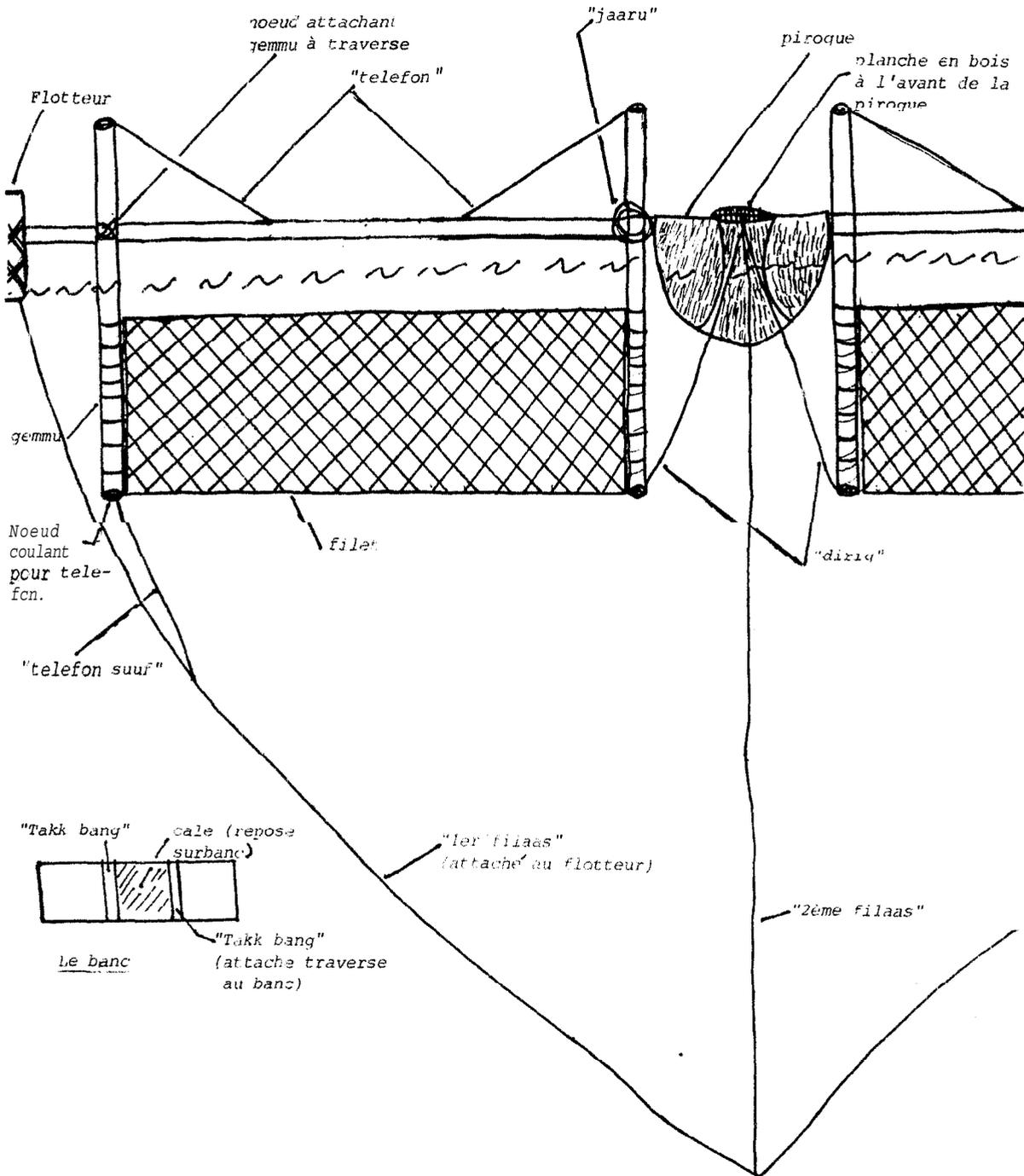


Figure 16.- Le système de cordage et d'attaches.

- Le *dirig*, qui a exactement la même fonction que le *téléfon suuf* mais qui lie l'extrémité inférieure du *gemmu* à une planche en bois fixée à l'avant de la pirogue et qui, au demeurant, sert de point d'attache au "second *filas*".

3.1.6.3. L'opération de pêche

Le filet à crevette étant un engin fixe, l'essentiel des opérations de pêche sont effectuées avant et après la capture des espèces piégées.

Les crevettes en estuaire, adoptent un comportement par lequel elles se laissent transporter par le courant de marée. Le principe de la pêche aux crevettes est précisément de construire, avant le déclenchement du reflux de marée basse, un piège dans lequel viennent se jeter les bestioles portées par le courant de marée. Incapables de nager à contre-courant, celles-ci s'entassent progressivement dans le filet en forme d'entonnoir, jusqu'à ce que celui-ci soit relevé à la fin de la marée basse.

La nature même de cette pêche nécessite donc un minutage précis dans lequel sont prises en compte l'ensemble des contraintes écologiques, comme nous le verrons. Pratiquée en général à l'aide de pirogues monoxyles, la pêche crevettière est quelque fois supportée par l'usage de pirogue motorisée. A Ziguinchor, ville par rapport à laquelle les lieux de pêche (*Bayaal* de Niagis et plus loin) sont assez éloignés, les pêcheurs qui n'ont de pirogues que celles intégrées à leur dispositif de pêche, utilisent un système de *pool* pour se faire transporter jusqu'au lieu de pêche. Il existe en effet huit pirogues motorisées qui dans la ville, se chargent de transporter des pêcheurs, à raison de 8 à 13 personnes par pirogue, selon le nombre de filets transportés et la place occupée par ceux-ci. La pêche se pratiquant de nuit, une heure de ramassage est fixée en fonction du calendrier de marée et du temps de route nécessaire pour atteindre le lieu de pêche. Le principe est, bien entendu, d'être sur place avant la fin du mouvement de marée haute afin de réaliser le "montage" du dispositif de pêche. Ce dernier doit être prêt avant que la marée n'ait entamé sa période de reflux et que le courant ne devienne trop fort pour permettre la mise en place du dispositif.

Arrivé sur place, la première opération consiste pour le pêcheur, à détacher les *filas* (l'opération est appelée *filé*) et à les mettre à l'eau où il adoptent la forme triangulaire que nous avons décrite. Dans un deuxième temps, le *dirig* est, à l'intérieur de la pirogue, fixé à la traverse du côté liège (cette opération est effectuée pour les deux traverses). Le *téléfon* supérieur (côté liège) ainsi que le *téléfon suuf* sont ensuite fixés et la traverse mise à l'eau. Cette dernière est ensuite coincée sur le *kal* et attachée au *takk bang*. La phase suivante consiste à attacher le *dirig* au bout inférieur du *gemmu* et à faire passer ce dernier à travers la *jaa 71*. Le *gemmu* redresse verticalement dans l'eau, le dernier *téléfon* est fixe et le dispositif est prêt à être opérationnel.

Lorsque la pêche est terminée, les filets sont successivement ramenés vers la pirogue après que l'ouverture rectangulaire ait été fermée. Pendant que d'une main le pêcheur tient son filet, de l'autre, il pousse les prises vers l'extrémité effilée placée à l'intérieur de la pirogue. Les crevettes et les rares poissons piégés sont ainsi vidés à l'intérieur de l'embarcation à travers l'étroite extrémité du filet.

Cette opération mise à part, le démantèlement du dispositif est inversement symétrique à sa mise en place.

3.1.6.4. Les formes "secondaires" de pêche à la crevette

a) Le *laaw fer*

Le *laaw fer* ou *muycaas* (mouillage) est un des deux sous-types secondaires de pêche à la crevette. D'introduction relativement récente, il se caractérise par le fait que la position centrale du dispositif n'est pas tenue par une pirogue mais par une grosse pièce de liège à laquelle sont attachés en permanence les traverses et leurs flotteurs (figure 17).

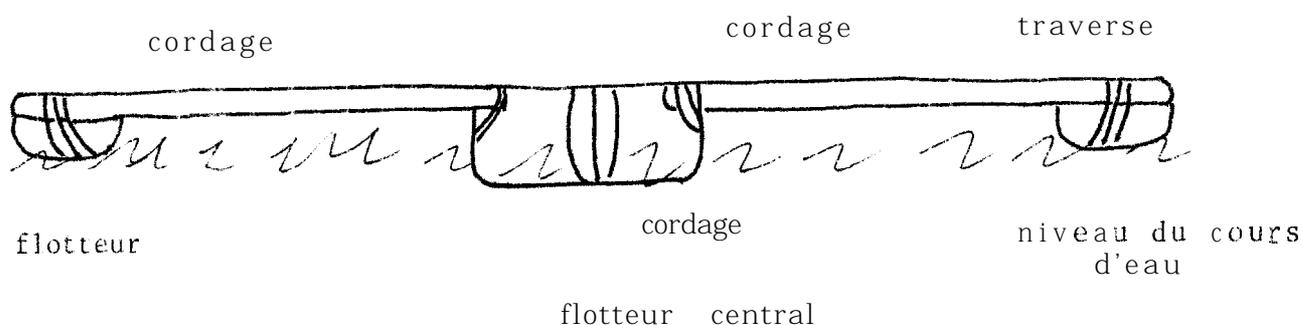


Figure 17.- Le *laaw fer*.

Ainsi, les traverses du *laaw fer* ne sont pas amovibles comme c'est le cas dans la pêche avec pirogue. C'est là un de ses inconvénients majeurs, car cela allonge l'opération de pose du filet. D'une manière générale, l'inconvénient du *laaw fer* est que, de par sa structure, il exige plus de temps pour la pose du filet et que toute opération devient impossible dès que la marée a commencé à tourner. Cela signifie que la fixation du filet n'est possible que dans la période très brève qui sépare la marée montante du reflux et que sans un minutage précis, toute une soirée de pêche peut ainsi tomber à l'eau. Cette contrainte contrebalance significativement l'avantage essentiel du *laaw fer* qui réside dans son coût puisque le pêcheur est dispensé, la navette mise à part, de l'achat d'une pirogue.

b) Le système "Sa barigo"

La forme de pêche communément appelée *sa barigo*, (sans **barigot**) n'est "secondaire" que d'un point de vue strictement théorique puisqu'il constitue en réalité, la forme de pêche la plus répandue dans la zone de pêche à la crevette particulièrement en amont de Adéan. Comme son nom l'indique ce système est caractérisé par l'absence de flotteurs qui, comme nous l'avons vu, étaient constitués par des fûts (**barigots**) à l'origine. En lieu et place de l'appareillage classique, les filets dans le *sa barigo* sont attachés à des piquets de près de 3 m, solidement plantés dans les fonds peu profonds du chenal central ou dans les **bolons** (bien que cette pêche y soit en général interdite). L'utilisation du *sa barigo* implique également que la force du courant soit suffisamment faible afin que les piquets ne soient pas arrachés ceci explique en partie la localisation de ce sous-type de pêche dans la partie amont de la zone crevetteuse. Le piquet soutenant le filet mis à

part, deux autres piquets sont utilisés de chaque côté du filet, soit six piquets au total pour chaque filet. La base de support de ce système de piquets est constituée par deux gros piquets en bois de **rônier** dont la solidité est à toute épreuve. Dans l'eau, le filet forme une poche semblable à celle formée dans le système "*barigo*" bien qu'ici, chaque filet suit autonome à la différence des autres sous-types où ils fonctionnent par paires. La pêche se fait également de nuit et à marée basse dans le *sa barigo*. Parce que les lieux de pêche sont relativement proches des centres de résidence dans les villages en amont de l'estuaire, les pêcheurs utilisant les filets à piquets, ne sont pas obligés, comme à Ziguinchor de rester sur place pendant toute la durée de la pêche, c'est-à-dire près de 6 heures (temps de déroulement de la marée). Il leur est donc possible, dans la plupart des cas, de rentrer au village après la pose du filet pour ne revenir que pour la levée de l'engin. La localisation des lieux de pêche dans les abords immédiats du lieu de résidence (Baganga, Gudomp etc..) permet - au demeurant - la réalisation de la mixité avec d'autres types de pêche (épervier par exemple). Revenu suffisamment tôt au village (1h-3h, selon la marée) il est possible au pêcheur de se reposer avant de repartir en mer le lendemain matin. Cette possibilité n'est pas offerte aux pêcheurs de crevettes de Ziguinchor.

Une fois la pêche terminée, les pêcheurs au *sa barigo* avaient comme pratique de placer leurs filets sur des bâtons placés horizontalement au-dessus de l'eau à cet effet. Ceci permettait aux filets de sécher et évitait que ceux-ci laissés dans l'eau, leur poids n'entraîne la déstabilisation des piquets sous la pression du balancement de marée. Depuis quelques années, à cause de la fréquence des vols attribués - peut être à tort - aux *manoj* (1), cette pratique a été abandonnée et les filets systématiquement ramenés au sol comme dans les autres systèmes de pêche à la crevette.

3.1.7. Les Pallissades et Barrages-Pièges

La pêche à la pallissade-piège (*Fungaam* en joola) et au barrage-piège (*japang*) a, de loin, précédé l'introduction des filets en Casamance. Pratiquée exclusivement par des pêcheurs joola du sous-groupe Banjal en particulier, la pêche au *fungaam* et la pratique du *japang* constituent deux types de pêche distincts. Du point de vue de leur aire de répartition, les *fungaam* sont distribués uniquement dans la partie aval de l'estuaire entre Ziguinchor et l'embouchure, alors que le *japang* (ou *jaya* à Elubaliir) est pratiqué jusqu'à Jafaar - Duma sur le Soungrougrou et Samé situé sur la rive Nord en face de Gudomp. De même la structure des prises effectuées par les deux engins n'est pas la même car si le *fungaam* capture des tilapies, une partie importante de ses prises est constituée de mulets, d'otholites, de capitaines et de brochets de taille moyenne (plus de 30 cm). Par contre les prises du *japang* sont constituées à 90 % de tilapies de petite taille (18- 20 cm).

(1) Les *manoj* sont un sous-groupe ethnique balant, chez lequel le vol a une fonction sociale qui, traditionnellement, en fait une nécessité chez les hommes. Pour les pêcheurs, le développement de la pêche crevettière en Guinée Bissau serait à l'origine de leur tendance actuelle à voler les filets de crevettes laissés sans surveillance. Il faudrait noter qu'à cause de leur tradition bien connue les *manoj* servent souvent de bouc émissaires dans les affaires de vol.

3.1.7.1. Le *japang*

La pêche au *japang* qui est un système de barrage pratiqué en général à la sortie des bolons donne lieu à des migrations saisonnières dont l'envergure dépasse celles effectuées dans la pêche au *fungaam*. En effet, le *japang* est un piège amovible qui doit être en principe, retiré toutes les 24 ou 36 heures. Constitué de nappes en tiges de rônier finement tressées par des fibres du même matériau, le *japang* (ou ses nappes)(1) peut être facilement enroulé et transporté à l'intérieur d'une pirogue. Ceci explique en partie les déplacements fréquents des saisonniers joola pratiquant cette pêche à Niagis, Bémé-Jatakunda ou Jafaar-Duma.

La pêche au *Japang* est fondée sur le principe du barrage. Elle n'est donc possible que dans des cours d'eau relativement étroits (2 à 3 mètres de large) de préférence à la sortie d'un marigot.

Le barrage (voir fig 18) est constitué de plusieurs *sipang* supportées par des piquets (*silloy*) plantés sur la berge ou le fond du marigot. Un certain nombre de *sipang* sont placés les uns à la suite des autres de manière à former un "V" dont l'extrémité est constituée par une chambre à l'intérieur de laquelle sont piégés les poissons. Le piège est ouvert en fin de marée basse et fermé en fin de marée haute. Les supports sont placés avant les *sipang* qui autrement, ne résisteraient pas au balancement de marée.

La pêche au *japang* est pratiquée par une à trois personnes (surtout les saisonniers) dotées de la pirogue monoxyle joola (*busana*) qui sert essentiellement au transport des prises, des *sipang* et des pêcheurs. Dans un équipage de trois, tous participent à la rame pour atteindre le point de pêche et à la mise en place des piquets une fois arrivés sur les lieux. Ces opérations faites, une division du travail plus systématique apparaît dans la mesure où l'un des pêcheurs s'occupe à immobiliser la pirogue, tandis qu'un second déroule les *sipang* avant: que le dernier ne les accroche aux *silloy* à l'aide d'un bâton.

3.1.7.2. La pêche au *fungaam*

Le *fungaam* est une pallissade-piège, un enclos semi ouvert où le poisson vient se piéger à l'intérieur de chambres prévues à cette effet. Plus de 135 *fungaam* opèrent en saison sèche entre Ziguinchor et l'embouchure et dans les bolons de Jululu, Kamobél, Banjal etc. . .

Même en pleine saison agricole, plus de 97 *fungaam* en activité ont été repérés dans le chenal central et le bolon de Kamobél, sans compter ceux présents dans le bolon de Jululu et qui n'avaient pu être recensés (2).

La caractéristique fondamentale du *fungaam* est qu'il constitue un piège fixe permanent ou semi-permanent (le seul en Casamance) fondé sur l'appropriation de la parcelle d'eau occupée selon un système de tenure unique en Casamance. En réalité les *fungaam* sont placés dans des plans d'eau qui appartiennent à des terroirs précis (Banjal, Jilapaor, Batingeer, Elubaliir etc. . .) et qui restent la propriété de ceux-ci. L'appropriation n'est individualisée que par la pose de l'engin et elle ne constitue, en dernière analyse, qu'une extension du droit du premier occupant que l'on trouve déjà présent dans les autres types de pêche aux engins fixes (pêche crevettière, filet dormants etc. . .).

(1) Ces nappes sont appelées *epang* en joola. Au pluriel, elles sont dénommées *sipang* ou *bipang*.

(2) Les photographies aériennes réalisés par CORMIER au mois d'octobre révèlent que plus d'une quinzaine de ces engins étaient alors en activité dans le bolon.

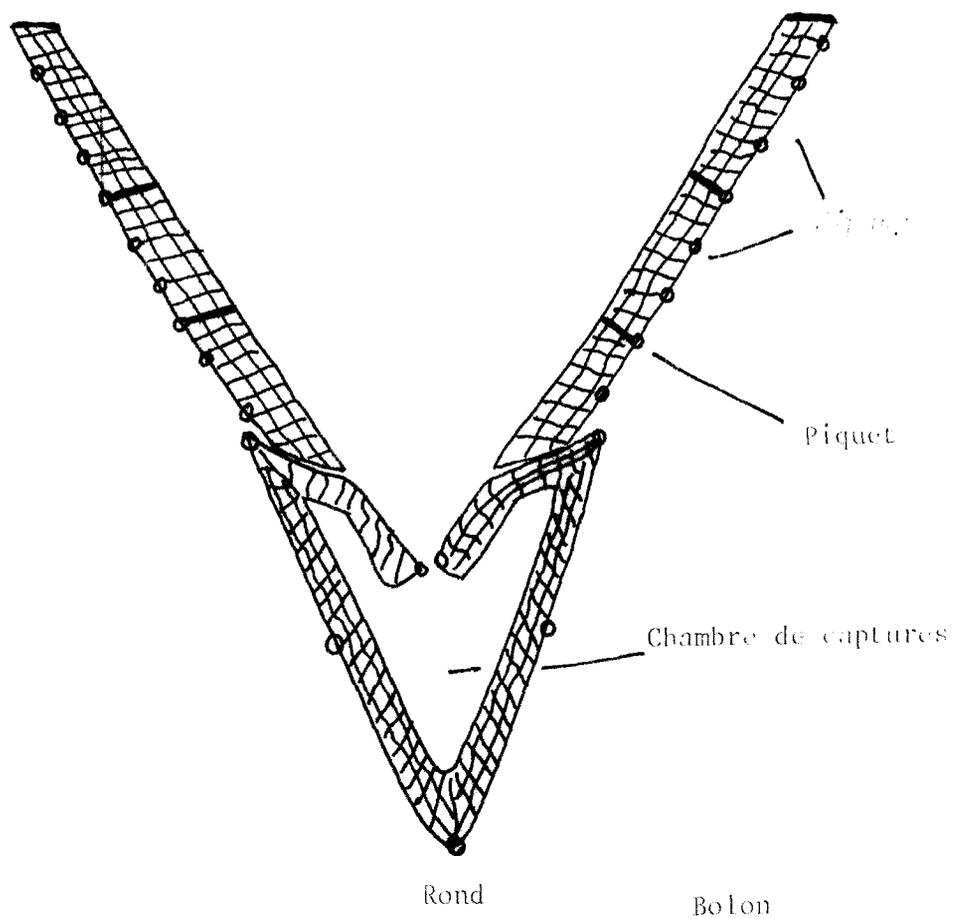


Figure 18.- Un type de *jequet*.

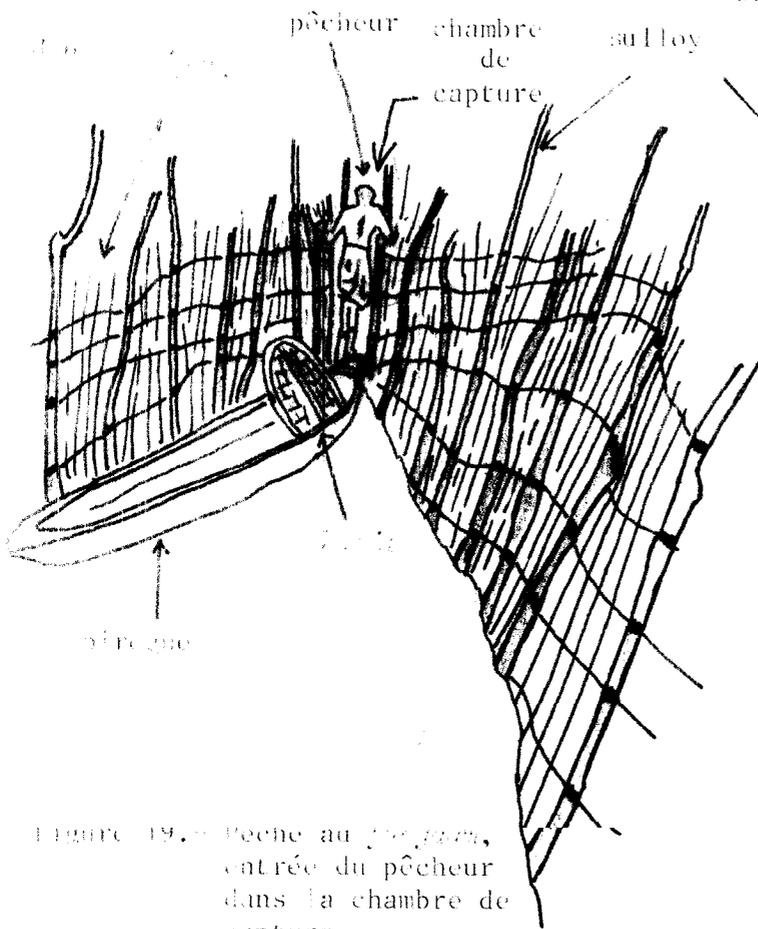


Figure 19.- Pêche au *je-jum*, entrée du pêcheur dans la chambre de capture.

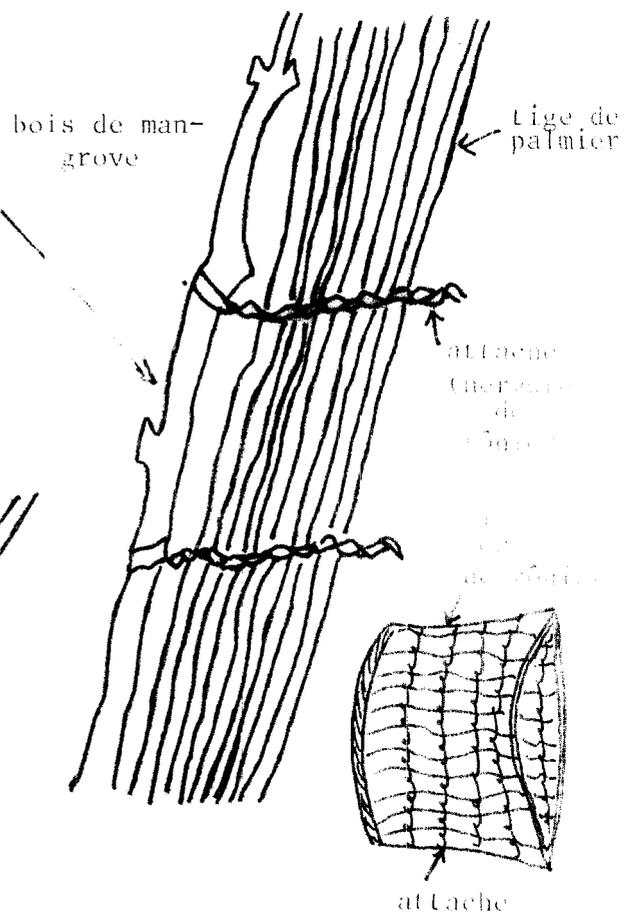


Figure 20.- Le *je-jum* et la *je-jum*.

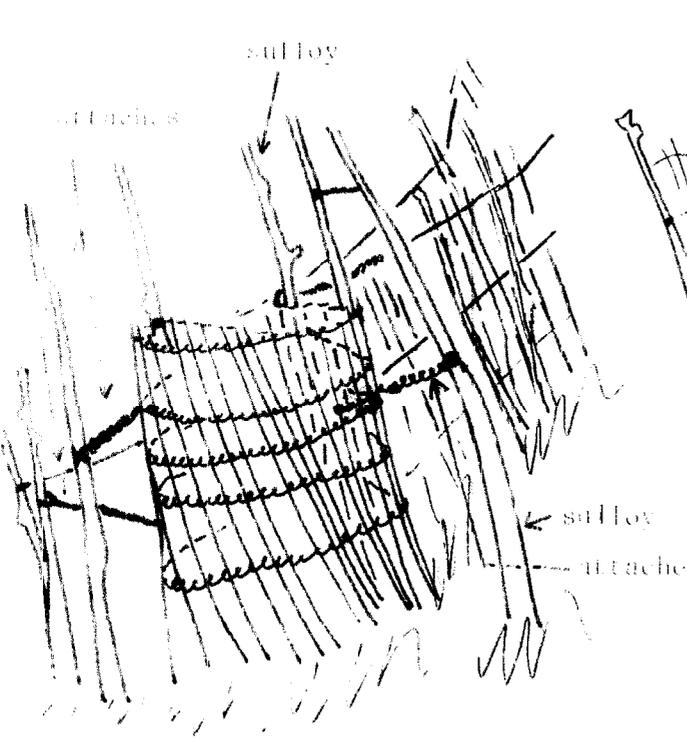


Figure 21.- la chambre de capture.

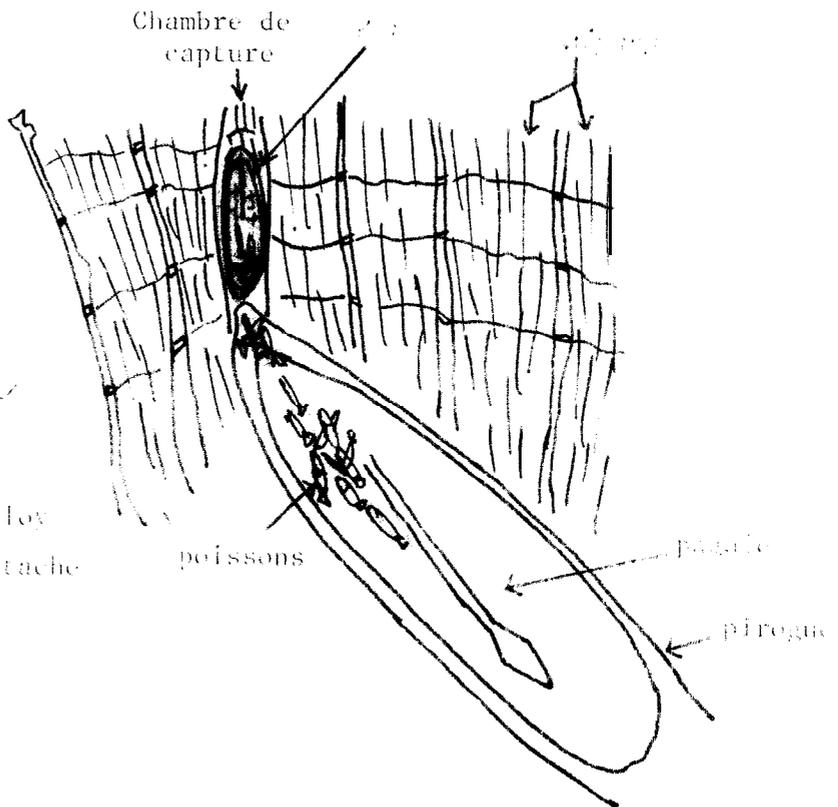


Figure 22.- Pêche au *je-jum*; chargement des prises dans la pirogue.

Il n'en reste pas moins que la pêche au *fungaam* est la seule forme d'exploitation du milieu halieutique sur laquelle est projetée la réalité foncière des sociétés concernées comme cela est perceptible dans cette boutade des pêcheurs du village de Banjal : "Le *fungaam*, pour nous, c'est une rizière".

A la différence du *japang*, le matériau essentiel utilisé dans la construction du *fungaam* est constitué de tiges de palmier. Les fibres de rônier sont certes utilisées, mais uniquement comme attache. Les piquets supportant l'ensemble du dispositif sont constitués de bois de mangrove.

Le *fungaam* est généralement laissé sur place tout un semestre, au bout duquel il est relevé pour être réparé et quelque fois, entièrement reconstruit. Même dans ce cas cependant, les piquets en bois de mangroves sont laissés sur place et forment un ensemble suffisamment distinctif et explicite pour justifier le maintien de l'appropriation de la parcelle exploitée.

Pour un principe de base identique, plusieurs types de *fungaam* existent selon le nombre de pièges et leur disposition à l'intérieur de l'engin (voir croquis). Le nombre de pièges varie de un à quatre et ils peuvent être disposés sur l'un ou les deux angles externes de l'engin (figures 23 et 26), le long de la bande latérale faisant face à l'ouverture du piège (fig. 24) ou selon une combinaison quelconque de ces deux possibilités (fig. 25 et 27).

Le *fungaam* est toujours posé à proximité de la berge dans une position où son ouverture est toujours orientée vers l'amont du chenal ou l'intérieur du bolon où il est posé. Il en est ainsi car le poisson est piégé à marée haute lorsqu'il descend l'estuaire à contre-courant. Il est dirigé vers les pièges par deux bandes (une bande latérale et une bande longitudinale) plus ou moins longues selon la configuration du milieu.

A la Pointe St Georges où les poissons ont tendance à nager à une distance importante de la berge où les fonds sableux sont peu profonds, la bande latérale des *fungaam* est particulièrement longue et avance jusqu'à une dizaine de mètres vers l'intérieur du cours d'eau. De Jiromait à Elubalir par contre, la bande latérale est petite tandis que la bande longitudinale est très longue. Dans le *fungaam standard*, deux pièges sont construits à l'extrémité de chacune des bandes latérale et longitudinale. La bande longitudinale constitue un conduit en forme de V terminé par une chambre qui rappelle la configuration du *japang*. Le poisson nageant en direction de l'embouchure où se situe la sortie d'un bolon, se heurte à la bande latérale placée sur son trajet migratoire. Il est alors forcé de longer la bande avant de pénétrer dans le premier piège où est aménagée une entrée qui correspond au niveau où se situe le poisson à marée haute. Le poisson ayant échappé au premier piège va en général se jeter dans le second piège. L'ouverture des deux pièges est conçue de telle manière que le poisson qui y a pénétré ne peut plus en sortir. Certains *fungaam* restent quelquefois quatre jours ou plus, sans être visités par leurs propriétaires et pourtant aucun poisson n'échappe au piège ainsi construit.

La pêche au *fungaam* peut être pratiquée par un ou deux pêcheurs et quelquefois même par des associations de trois, cinq à neuf pêcheurs comme c'est le cas des pêcheurs de Banjal lorsqu'ils vont en campagne dans le bolon de Jululu. Cette pêche n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. L'opération la plus délicate précède la pêche proprement dite et concerne la fabrication de l'engin, opération qui peut durer 3 semaines ou plus. Une fois l'engin fabriqué avec des matériaux qu'il faut parfois aller prendre ailleurs (les tiges de palmiers pour les *fungaam* de Banjal sont trouvées à Affiniam, par exemple), la pose est effectuée. Pendant 6 mois, le pêcheur n'aura plus qu'à venir 2 ou 3 fois par semaine pour relever ses prises. A l'intérieur des *fungaam*, les captures sont relevées à l'aide du *katito* (ou *Gëtito*) un

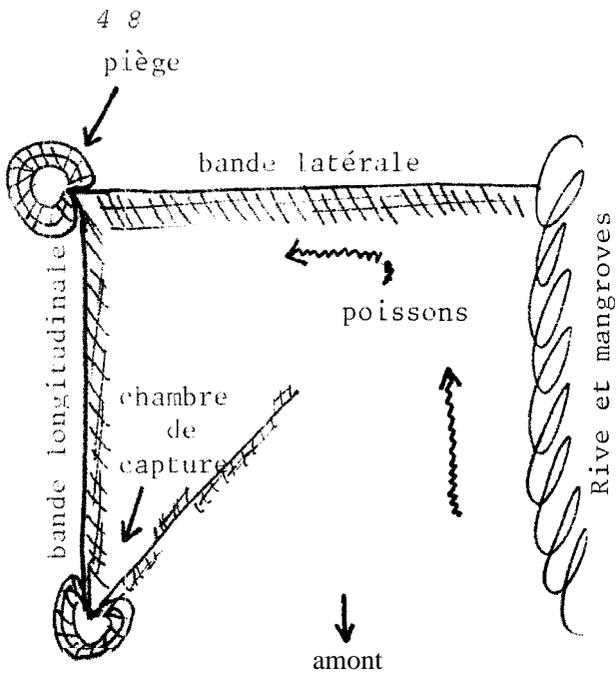


Fig. 23.- Fungaam "Standard".

rive de niangrove

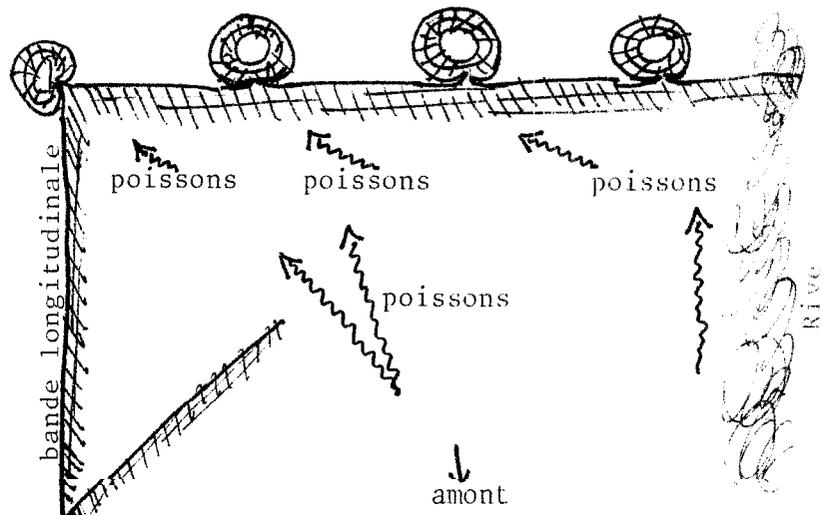


Fig. 24.- Disposition latérale des pièges

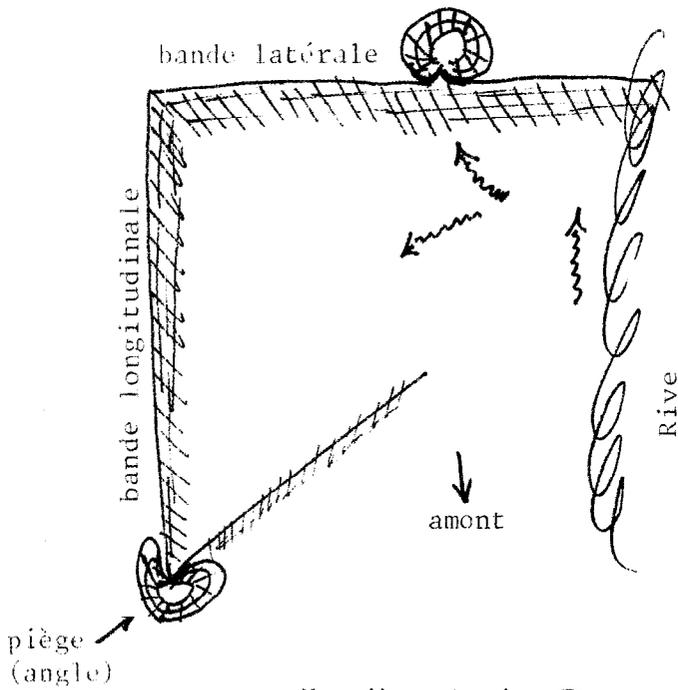


Fig. 25.- Un piège latérale t un piège à angle.

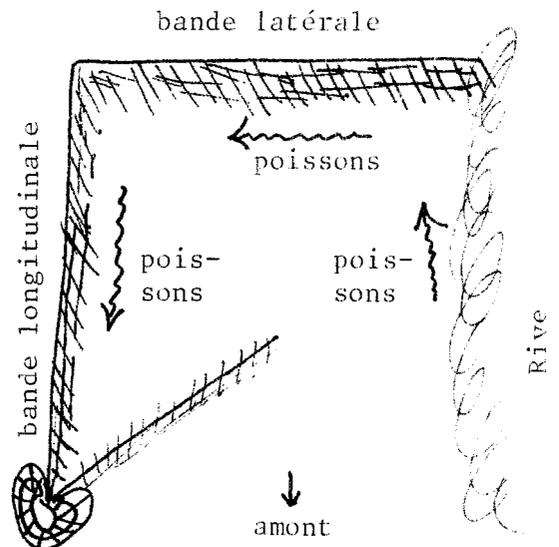


Fig. 26.- Un seul piège à angle.

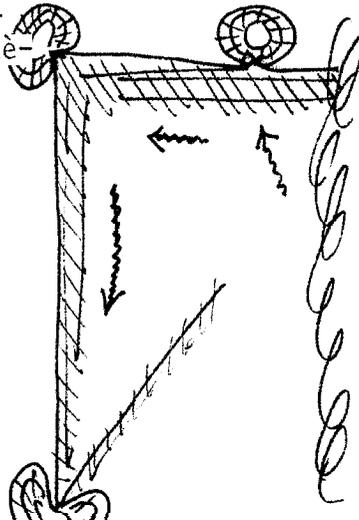


Figure 27.- fungaam "standard" et piège latéral.

panier *épuisette* tisse (du bas vers le haut) par le pêcheur lui-même. Il est construit avec des tiges de feuille de rônier.

L'opération de *pêche*, lorsque le pêcheur est seul, se déroule en général comme suit : arrivé en pirogue sur le lieu de pêche, le pêcheur (*apan-ga*) pénètre dans l'enclos constitué par l'engin et attache sa pirogue de manière à ce que l'avant de celui-ci pénètre légèrement à l'intérieur du piège qui est alors ouvert. Tenant son *katito* d'une main placée au centre de l'ouverture du panier et servant ainsi de fermoir, il descend dans le piège au milieu d'un grand frétillement qui indique l'abondance du poisson capturé. Debout, le pêcheur est immergé jusqu'à la poitrine ou jusqu'au cou selon sa taille et la profondeur du piège. Pour prendre le poisson, il fera pendant une quinzaine de minutes, des plongées de 5 à 10 secondes en s'agrippant d'une main à la proue de la pirogue tandis que de l'autre il puise le poisson à l'aide de son panier. Pendant toute la durée de l'opération, le pêcheur ne garde la tête à l'air libre que le temps de vider le contenu du *katito* à l'intérieur de la pirogue.

La même opération est renouvelée autant de fois qu'il y a de pièges par pêcheur. Avant de partir, l'ensemble du dispositif est remis en place par le pêcheur.

Très négligée par les systèmes de collecte de données existants, la pêche au *funguan*, de même que la pêche au *japanç*, révèle une efficacité qui nécessite qu'il lui soit accordé une plus grande attention.

La description qui vient d'être faite des types de *pêche* principaux pratiqués en mer et dans l'estuaire *casamançais* révèle toute la diversité qui existe dans les formes d'exploitation du milieu. Elle montre également, en filigrane, la nature, des choix technologiques réalisés par les communautés et certaines implications de ces choix technologiques sur la division du travail et sur l'organisation sociale en milieu pêcheur. Cette approche des rapports liant les hommes à l'intérieur des processus techniques caractérisant les divers types de pêche n'est pas exhaustive. Elle sera complétée plus tard dans l'étude des rapports sociaux de production qui doivent être compris comme un tout. La description des types de pêche dominant en Casamance a également permis d'entrevoir le rapport dynamique instauré entre les technologies et le milieu. L'objet du chapitre suivant est précisément, d'isoler, de résumer et d'approfondir le rôle joué par les contraintes écologiques dans les choix techniques réalisés et dans l'organisation de la pêche en général, sans pour autant nier le poids des contraintes sociales et juridico-politiques dans la détermination de ces choix.

3.2. DIVERSITE TECHNOLOGIQUE ET CONTRAINTES ECOLOGIQUES DANS LES PECHERIES DE CASAMANCE

La notion de "contrainte écologique" qui a fait l'objet de discussion en sciences sociales et particulièrement en Anthropologie depuis le milieu de la décennie passée (GODELIER, 1974 ; BAHUCHET, 1974 ; CHAREST, 1981) est intéressante à plus d'un titre. La pêche est une forme élaborée de chasse en milieu liquide et ne peut être indifférente au biotope et aux facteurs abiotiques qui conditionnent les niches écologiques des espèces animales recherchées. En faisant référence aux rapports entre les sociétés humaines et leur milieu physique, le concept de "contraintes écologiques" reconnaît que la production et la reproduction des systèmes sociaux est soumise, non seulement à la dynamique interne de ceux-ci, mais également aux contraintes

imposées par l'éco-système (1) .

Il ne fait de doute que l'adoption de techniques de pêche données est déterminée en grande partie par l'histoire spécifique des sociétés ainsi que par les choix productifs mis en œuvre par chaque communauté comme cela apparaît dans les types de "spécialisation ethnique" si marqués en Casamance (Tukulër et pêche crevette, waalo-waalo et nyominka dans la pêche à la senne, joola - Banjul dans la pêche à la palissade etc..) . Il n'en reste pas moins cependant, que cette histoire et ces stratégies se sont élaborées à l'intérieur de cadres écologiques déterminés, et que ce sont de surcroît, des cadres similaires qui définissent aujourd'hui les modalités de leur application.

L'existence d'un milieu approprié à la vie animale est la première condition d'exercice d'une forme de pêche telle qu'elle soit, En ce sens, la nature de l'éco-système et sa dynamique représente une contrainte fondamentale définissant le cadre naturel à partir duquel les comportements adaptatifs des sociétés de pêcheurs sont façonnés.

3.2.1. Contraintes écologiques et réponses technologiques dans les pêcheries de Casamance

La pêche en Casamance est caractérisée par une très grande diversité technologique, mais aussi par la prépondérance marquée des engins passifs en mer autant qu'en estuaire. La diversité fondamentale des organismes marins et estuariens ainsi que la physionomie particulière de l'environnement, apparaissent, ainsi que l'a montré POILLON (cf. DIAW, 1983), comme les facteurs essentiels rendant compte de la diversité élémentaire des technologies d'exploitation de ces milieux.

Le primat des engins passifs en estuaire peut être expliqué jusqu'à un certain point par la nature de ce milieu marqué par l'amplitude des balancements de marée qui se font sentir sur presque toute l'étendue du réseau hydrographique. Les poissons qui se meuvent dans un tel milieu sont pour l'essentiel des espèces d'eau saumâtre (comme les tilapies) et des espèces euryhalines tel les le mullet, et les gros prédateurs (otholites, capitaines, brochets etc. .) qui effectuent, des migrations régulières entre les eaux continentales et la mer.

La ressource importante de crustacés (crevette) qui est trouvée dans l'estuaire, s'apparente également par ses comportements migratoires aux espèces euryhalines.

Dans de telles conditions, les engins passifs sont en général, très adaptés à la capture de ces espèces qui se déplacent sur le lit de l'estuaire à la faveur des courants de marée.

En mer, par contre, la relation entre la nature des espèces présentes et l'exclusivité des engins passifs de fond semble moins évidente. Si Les filets maillants de fond sont parfaitement adaptés à la capture des espèces de fonds rocheux (langoustes, soles) et d'espèces au comportement ubiqué, évoluant autant en pleine eau que sur les fonds sableux (*joxoor*) et rocheux (*woor*) il est également vrai que l'absence de filets actifs tels que les

(1) L'éco-système est un système dynamique d'échanges entre les éléments constitutifs de l'environnement et du biotope et il représente, pour les sociétés de pêcheurs une donnée à partir de laquelle, des réponses techno-sociales sont apportées.

sennes de plage et les sennes tournantes dans un milieu supposé riche en espèces pélagiques, n'est pas aisément expliquable. En réalité, l'absence d'un phénomène peut être aussi instinctive que sa présence. Certes, les facteurs extra-écologiques peuvent être intéressants comme éléments explicatifs de cette situation ; l'enclavement de la plupart des centres de pêche intervient en effet dans la préférence pour un type de pêche (FD-poisson) où les espèces capturées, souvent détériorées, sont destinées à la transformation artisanale. Pourtant, l'exemple de la sole qui donne lieu à un mareyage en frais important en destination de Dakar, montre que cette difficulté n'est pas déterminante. De même, les unités de pêche à la senne (senne tournante en particulier) opérant sur la côte nord ont traditionnellement, montré un dynamisme et une mobilité que contredit leur absence totale de la côte casamançaise. Existerait-il, alors, dans ce milieu des facteurs inhibants intrinsèques, s'opposant au développement de types de pêche particuliers ?

En attendant qu'un travail plus systématique puisse trancher cette question il est possible de remarquer que des expériences de pêche à la senne tournante (deux cas) ont effectivement eu lieu à Kafuntin et que toutes ont été interrompues à cause de difficultés techniques liées à la nature du milieu. Dans l'un des cas la pirogue-trop grosse - s'est tout simplement brisée sous l'action conjuguée de la houle et des rochers. Dans une expérience actuellement en cours, une senne de plage waalo-waalo a quitté le milieu estuarien en amont de Gudomp, devenue trop pauvre biologiquement pour aller pêcher à Kafuntin. Pour des rendements jusqu'à ici moyens, l'équipage, pourtant familier des conditions de pêche en mer sur la Petite Côte (Mbuur), s'est heurté à des difficultés relatives au maniement d'une senne de 3 km dans le milieu houleux et aux déchirements fréquents des mailles du filet sur les fonds rocheux.

Ceci dit, l'absence d'engins tels que la ligne de fond des Get-Ndariens par exemple, demeure une énigme à expliciter, tandis que l'absence de pêcherie de céphalopodes (alors que les pêcheurs signalent leur présence occasionnelle dans les captures) semble liée au fait qu'il n'y a aucune expérience d'exploitation de ces stocks dans la région.

Le résumé de la distribution spatiale des engins de pêche à travers la région, donne des informations supplémentaires dignes d'intérêt (voir fig. 3 et tableau 2 à 4. La présence de types et de sous-types de pêche, l'évolution de leur rapport statistique lorsque l'on se déplace dans l'espace, constitue un premier moyen de discernement des choix sociaux et des réponses technologiques apportées face aux variations de l'environnement et de l'abondance de biomasse.

Sur la base des données existantes, il apparaît que 74 % des engins de la pêche artisanale en Casamance sont concentrés dans la partie estuarienne en amont de Ziguinchor, dans un milieu qui, paradoxalement, est moins "riche" biologiquement. L'estuaire est le milieu qui, historiquement, a servi de laboratoire à des populations de pêcheurs largement sédentaires, dont le mode d'habitat lui-même, a tourné le dos à la mer dans les villages côtiers (CORMIER, 1984b). Mais, l'estuaire est également le seul milieu où existe une possibilité d'exploitation artisanale des crevettes du fait de l'écologie particulière de cette espèce. Cette contrainte apparaît comme décisive dans la mesure où, en amont de Ziguinchor, les filets à crevettes sont partout majoritaires et représentent plus de 50 % des filets opérationnels. En fait, malgré la contrainte juridico-légale représentée par l'interdiction de cette pêche en amont de Gudomp et en aval de Ziguinchor, les engins à crevette continuent à représenter 16 à 20 % des engins en activité en amont de l'estuaire

et jusqu'à 47,5 % des engins opérationnels dans la partie du Balantakunda directement adjacente à la zone réservée. Même sous sa forme la plus primitive - le *killi* ou *mbaal sous* interdit - cette pêche continue à être pratiquée dans les villages en amont.

Cette situation est parfaitement compréhensible si on intègre d'une part, le fait que la zone de croissance maximale des crevettes a tendance à se déplacer vers l'amont et d'autre part, l'expansion - à l'intérieur de ce champ écologique donné - de l'économie crevetteière lors des dix ou quinze dernières années.

Le second filet en estuaire est le *félé-félé*, filet de surface totalement absent en mer et dans l'embouchure et qu'on ne retrouve que dans la partie proprement estuarienne ainsi que dans les multiples bolons de la Casamance maritime nord (Buluf et Fôni) où ils représentent plus de 40 % des engins opérationnels. D'un point de vue interne, la répartition des différents sous-types de *félé-félé* révèle un déséquilibre qui semble être structurel. Jusqu'à Gudomp, la pêche au *félé-félé* est dominée par les filets à ethmaloses (258 contre 163 filets à mulets) tandis que, au delà, le rapport est inversé (83 filets à ethmalose contre 192 filets à mulets). Les filets à carpes (*was*) sont beaucoup moins prisés (on en trouve moins de 50 en aval de Seju) malgré la prédominance des *Tilapia* et des Sarothérodons dans la structure des débarquements à partir de Gudomp. Il ne fait donc aucun doute, que malgré le poids des contraintes écologiques (le type de biomasse disponible) dans les choix technologiques opérés par les pêcheurs en estuaire, des contraintes d'ordre socio-économique entrent également dans ces choix.

Ce fait est encore plus évident lorsque l'on regarde l'évolution des proportions filets maillants de surface/éperviers. Ces deux filets, qui capturent les mêmes espèces mais n'exigent pas le même investissement (l'épervier est tant moins coûteux) ont une évolution inverse sur l'ensemble de l'estuaire avec en général, une évolution en faveur des éperviers lorsque l'on progresse vers l'amont et lorsque l'on quitte les grands centres pour des centres où l'économie de la pêche est peu développée.

L'évolution du faux de diversité technologique sur l'ensemble de la zone étudiée offre un dernier élément d'appréciation de la place des contraintes écologiques - et par conséquent aussi des autres contraintes - dans la détermination de la physionomie de l'exploitation halieutique. Là aussi les niveaux écologiques et sociaux s'interpénètrent étroitement. Ce n'est pas un hasard en effet, que la diversité technologique soit la plus forte à Ziguinchor (tableau 2) qui constitue à la fois, la limite orientale de la partie "marine" de l'estuaire et le plus gros marché au poisson de Casamance. De même, la forme de cloche tronquée de la figure 29, indique que si, en aval, le faible taux de diversité s'explique en partie par des facteurs extra-écologiques (histoire des communautés, enclavement, caractère restreint des marchés et de la demande etc...), en amont, le même phénomène ne saurait être expliqué autrement que par la relative "pauvreté" spécifique du milieu.

3.f.2. Contraintes Ecologiques et Techniques de Pêche

Les données statistiques que nous avons tenté d'organiser et de comprendre, ne nous dorment qu'un instantané imparfait du rapport entre les technologies adoptées par les pêcheurs de Casamance et les types de milieu pour lesquels elles ont été conçues. Cela ne suffit pas à saisir toute la dimension du rôle exercé par l'environnement physique dans l'organisation concrète de la pêche dans les communautés de pêcheurs,

L'environnement agit à deux niveaux sur les comportements techniques des équipes de pêche :

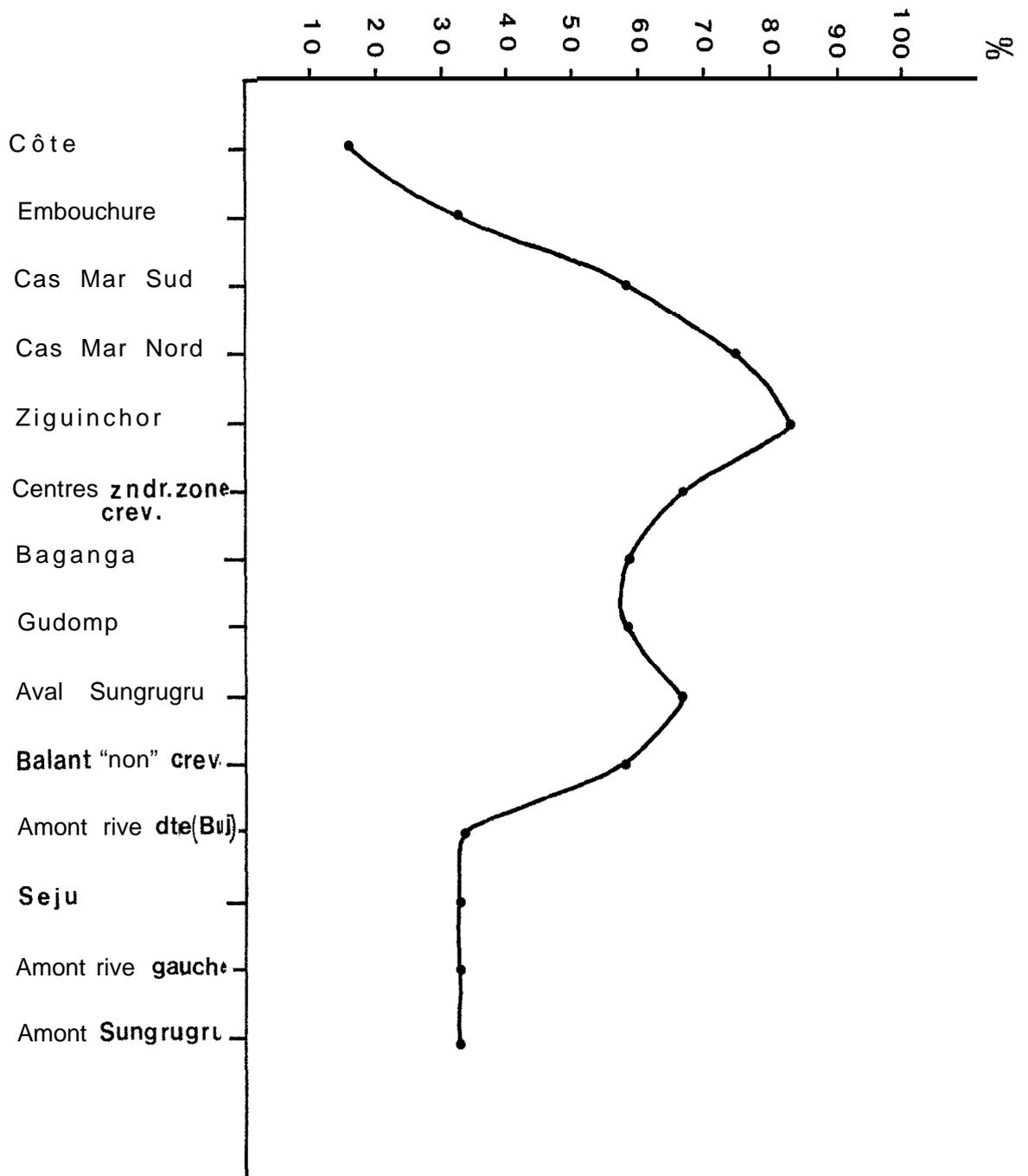


Figure 28.- Evolution du taux de diversité de la côte vers l'amont de l'estuaire.

- Indirectement par le biais de La biomasse qui, de par son comportement exige des **procédés** de capture appropriés ;
- directement, en déterminant des processus techniques particuliers sans lesquels la pêche ne serait pas possible.

En estuaire, deux phénomènes sont à la base de l'essentiel de ces processus :

- la marée (basse/haute ; *pere/peese*)
- la crue (*waame*) et la décrue (*ñokok*) .

La marée dont nous avons déjà évoqué le rôle et l'importance, a une place déterminante dans l'organisation technique de la pêche. Il y a comme disent les pêcheurs, des marées qui amènent le poisson et d'autres non. Il y a des poissons qui se déplacent avec la marée suivant le flot ou au contraire avec le jusant(1) ; il y en a d'autre qui se déplacent à contre-courant pendant la remontée. Tout ceci induit, du côté des pêcheurs des comportements adaptatifs susceptibles de maximiser leurs rendements et quelque fois même d'exercer tout simplement leurs activités. Nous avons vu combien les heures de sortie ainsi que tout le processus technique de mise en place du dispositif de pêche est conditionné dans la pêche à la crevette par le calendrier de marée. Mieux, la préférence pour un type de pêche plutôt qu'un autre (*law fer* contre *barigo* classique par exemple) est fonction d'un calcul dans lequel la contrainte de marée joue un rôle prépondérant. L'adoption du *law fer*, en effet, implique que le pêcheur ait la certitude de pouvoir toujours être sur place avant le déclenchement de l'avalaison. La pratique du *sa barigo* est également déterminée par la force du courant, de même aussi que la profondeur du cours d'eau. De même que les filets à crevette, les filets dérivants sont, dans leur structure technique même, conçus en fonction du courant d'eau. Dans tous ces types de pêche, le "montage" de l'engin est fait de manière à ce que la position du filet par rapport au cours d'eau (perpendiculaire chez les filets dérivants ; ouverture faisant face à l'amont dans la pêche crevettière) soit maintenue par l'action du courant lui-même. Dans les autres types de pêche destinés aux poissons migrateurs) on retrouve le même type de calcul technique malgré certaines différences,

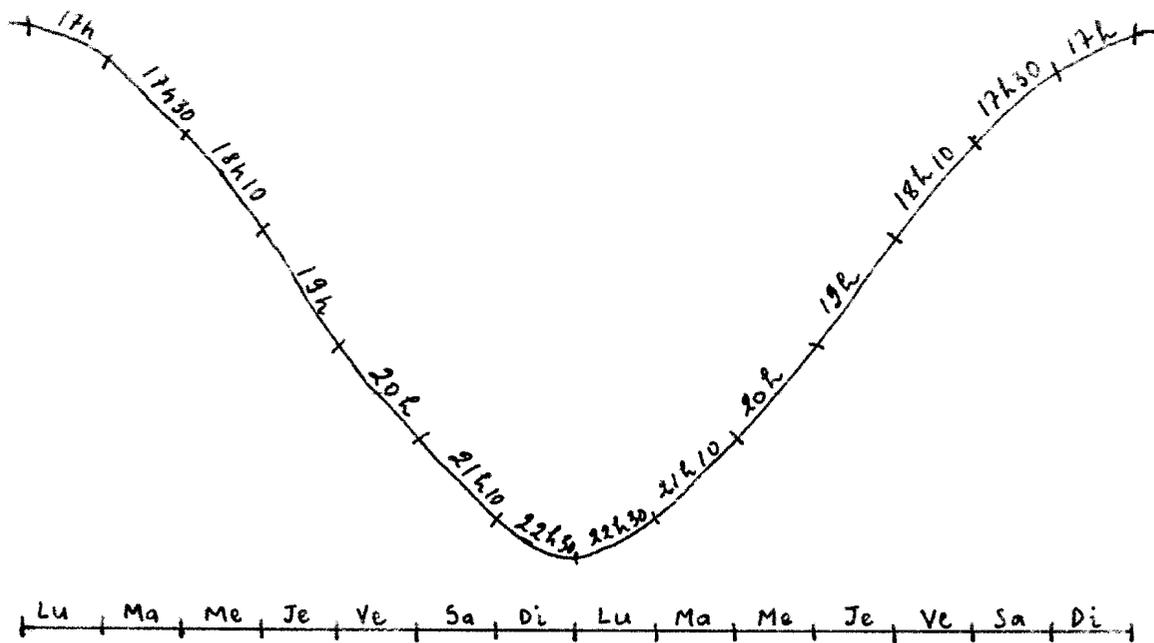
Tous les *fungaam* en activité dans l'estuaire et les bolons de Basse Casamance ont leur ouverture orientée vers l'amont de l'estuaire ou vers l'intérieur du bolon où ils sont situés. De même, la structure du piège elle-même, est fonction de la différence de niveau établie entre les hautes et les basses eaux. La pêche au barrage - *japung* est également fondée sur des critères similaires.

Même dans la pêche au principe actif comme la senne de plage, on retrouve l'influence du jeu de la marée qui se manifeste autant dans la détermination des heures et lieux de sortie que dans la technique de pêche. Là encore, le filet est lancé (*sóob*) en fonction des caractéristiques de la marée mais également de la période (crue/décrue) dans laquelle elle se situe.

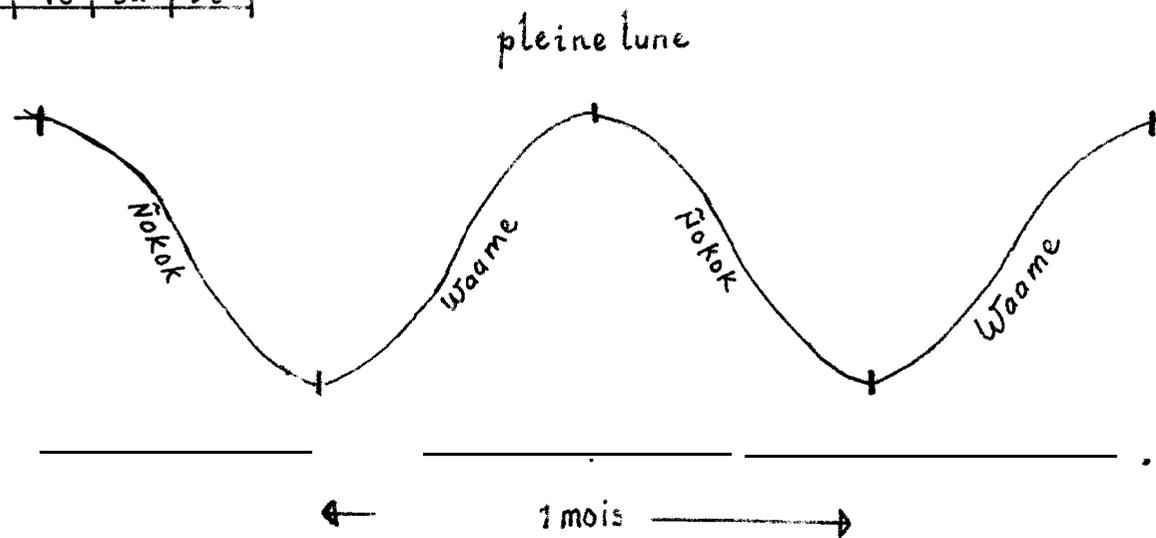
Le comportement des poissons n'est pas le même selon que l'on se situe en période de crue ou en période de décrue. Tout le long de l'estuaire le poisson n'est réellement abondant que pendant la période de décrue (*ñokok*) où les poissons ont tendance à reprendre leurs migrations vers la mer, et pendant le début de la crue (*premier waame*) ou certaines espèces ont tendance à se déplacer abondamment, à l'intérieur de l'estuaire.

Pendant La phase de crue (*sa waamebi dugge*, disent les pêcheurs), le poisson est dispersé (*tasóoco*) sur une très grande surface. De surcroît, pendant cette période, il nage en surface et se trouve en mesure d'éviter les pièges qui lui sont tendus. Comme le dit un pêcheur à l'épervier "j'en dey gis", "le poissons voit".

(1) Jusant : mouvement de la marée vers l'aval . Flot : mouvement de la marée vers l'amont ,



Un calendrier de déclenchement des marées nocturnes à l'intérieur d'un cycle de crue/décru.



Cycle bi-mensuels de rues et de décrues

Figure 29 Marées, rues et décrues.

Les balancements de marées, entraînent à l'intérieur des phases de crue et de décrue, des variables supplémentaires. Selon un pêcheur de senne interrogé 3 Simbsndi Brasu, le poisson, en période de crue est surtout abondant à marée basse bien que les variations fréquentes empêchent d'être catégorique. Pour maximiser leurs rendements, les pêcheurs de senne utilisent donc une méthode empirique qui consiste à apprécier, en fonction des prises de la journée s'il faut pêcher à marée haute ou basse le lendemain. Si les prises sont faibles à marée haute par exemple (*su peese bi indæ jën bu sew*), le lendemain, Le filet est lancé à marée basse (pers).

Les fluctuations de la disponibilité de la biomasse ne sont pas les seuls éléments pris en compte par les pêcheurs de senne. Les sennes waalo-waalo en particulier, ont une taille qui rend difficile leur maniement par des équipages rarement forts de plus de 40 personnes. Pour pallier à l'insuffisance de la force de travail, les équipes de senne utilisent la force du courant pour hâler leur filet vers le berge. Ceci implique une parfaite connaissance de l'action combinée des phases de crue ou de décrue et de la marée. Sur cette base, le lieu de pêche est déterminé en tenant compte du temps de déploiement du filet vers l'amont ou l'aval, selon la marée, choisie et la taille du filet.

Le calcul est fait de manière à ce que, à l'issue du balancement de marée, le filet soit ramené (*teer*) sur la terre ferme à l'endroit choisi pour effectuer le débarquement. La position des "tireurs" (*rëckat*) elle-même, est déterminée par ce calcul, tandis que l'ensemble de l'opération est chronométrée à la montre puisque la durée de la marée est de six heures.

Ainsi, pour l'ensemble des types de pêche pratiqués en estuaire, les techniques de capture sont, d'une manière ou d'une autre, fortement déterminées par l'action conjuguée du *wam* ou du *nokok* et de la marée. Pour la plupart des types de pêche, tout le calendrier de pêche est élaboré en fonction de ces facteurs.

Chaque mois, il y a deux phases de crue/décrue sous le jeu de l'attraction lunaire. La lune, deux fois par mois, se trouve en ligne avec le soleil et la terre. La crue est déclenchée pendant les périodes de nouvelle et de pleine lune (en réalité avant, car comme le disait un pêcheur, "*waame boo jis moo jiti, wa er*" (1)), tandis que le mouvement de décrue se réalise pendant les premier et dernier quarts de lune.

Pendant chaque phase de crue et de décrue, la marée qui accomplit son mouvement de remontée et d'avalaison deux fois par jour, décrit un cycle évolutif (voir illustration) qui détermine les heures de sorties des équipes de pêche. Les pêcheurs de crevette sont, pour les raisons déjà évoquées, les plus affectés par ce phénomène et leur calendrier de sortie copie strictement l'évolution bi-mensuelle du déclenchement de la marée nocturne.

On voit que l'interaction entre les unités de pêche et le milieu qu'elles exploitent devient quasi-symbiotique à ce niveau. Le rapport environnement / technologie est le premier moment de la production, celui sans lequel il ne peut y avoir ni pêche, ni produit, ni marché, ni consommation. Pour exploiter un milieu il faut que celui-ci soit adapté à l'existence de la ressource de même qu'à l'exploitation humaine de celle-ci par le biais de technologie et de techniques appropriées.

(1) "La crue précède toujours la nouvelle lune".

L'expérience révèle que les sociétés élaborent leurs stratégies productives en fonction de l'ensemble des choix qui leurs sont offerts par leur milieu mais aussi par la nature et la dynamique des modes de production et des formations sociales à l'intérieur desquels elles se meuvent. La compréhension de la pêche et des modalités de sa réalisation en Casamance exige donc que soient appréhendés les différents niveaux de cette réalité.

4. LES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS DANS L'HISTOIRE ET DANS LES FORMATIONS SOCIALES

4.1. LE FOND DE PEUPEMENT

La géographie humaine de la pêche en Casamance est fortement marquée par l'héritage historique de populations extrêmement diverses ethniquement et culturellement et dont l'occupation de l'espace s'est inégalement faite dans le temps. Les communautés de pêcheurs se sont constituées à l'intérieur d'espaces sociaux et ethniques dont la réalité contemporaine ne saurait être pleinement appréciée sans référence à leur passé. Les campements de pêche saisonniers de la côte Atlantique se sont constitués différemment des communautés de pêche saisonnières de l'estuaire de même qu'elles s'appuient sur des terroirs dont la réalité historique est également différente. Toute la différence de dynamique existant entre la constitution de ces campements saisonniers et celle des villages de pêcheurs sédentaires, entre la constitution des villages de pêcheurs de Basse Casamance et ceux de Moyenne Casamance, s'appuie sur des mouvements de populations qui se sont effectués dans un espace physique et temporel différent.

Au plan ethnique, l'hétérogénéité est la règle en Casamance. En réalité, malgré la présence de groupes minoritaires et malgré les différences entre sous-groupes ethniques, la Basse Casamance reste relativement homogène, dominée par le peuplement joola. Par contre, la composition ethnique des villages se diversifie rapidement, au fur et à mesure que l'on progresse de la Basse Casamance vers la Moyenne Casamance où l'élément Mandingue offre le support linguistique et culturel principal à l'organisation de fortes minorités (Balante, Manjak, Joola, Baynunk, Fél, Bambara, Soninké, Wolof...) qui, par endroit, dominent même démographiquement.

Pour mieux éclairer la situation contemporaine, il est nécessaire d'établir la mise en place historique du fond de peuplement et la séquence à travers laquelle divers peuples se sont introduits et installés dans la région étudiée, de situer la place de la pêche et des communautés de pêcheurs dans cette histoire.

4.1.1. L'antériorité du peuplement Baynunk

L'antériorité du peuplement Baynunk sur tous les autres mouvements de population en direction de la Casamance est aujourd'hui, un fait incontestable. Cette antériorité du peuplement Baynunk est indiquée par des sources écrites (ROCHE, 1974 ; PERSON, 1980 ; DA-MOTA, 1980 ; CISSOKHO, 1980) et est confirmée par l'ensemble des traditions orales que nous avons pu recueillir dans le Suna-Bal madu, le Buje, le Foñi, le Buluf, le Balantakunda et même sur la rive Joola Sud.

L'origine des Baynunk n'a pas encore été établie avec certitude. Certaines traditions orales affirment que ceux-ci seraient venus de l'Est à travers un processus migratoire qui aurait duré des siècles (1). Les traditions recueillies en Guinée Bissau par DA-MOTA n'infirmement pas cette thèse puisqu'elles situent l'origine des Baynunk dans le pays "d'Abul" qui corres-

(1) Il s'agit en particulier de celles recueillies par le BOREFOB, association créée pour travailler à la renaissance des Baynunk, et dont nous avons pu rapidement consulter un texte traitant la question de l'origine des Baynunk.

pondrait à la région de l'Engorei à l'est de la Guinée Bissau (ROCHE, 1974 : 25). De même, la plupart des traditions recueillies en Guinée Bissau (CIS-SCKHO, 1980 : 74 ; DA-MOTA, 1980 : 1 SO) mentionnent la présence Baynunk dans la partie Nord du Kaabu jusqu'au Kantora, avant la pénétration Mandingue. Si on se fie à la datation avancée par MANE (1980 : 97), la présence Baynunk dans la région se situerait donc, au plus tard, au 12^{ème} siècle et probablement bien avant. Il ne fait en tout cas aucun doute que les Baynunk sont venus en Casamance avant toutes les autres ethnies casamançaises à une date qui mérite d'être précisée.

Peuple de "refoulés" (*bay-nunko* : ceux qui ont été chassés), les Baynunk ont pourtant occupé un territoire dont les dimensions témoignent d'une grandeur passée (voir figure 30).

Alors que les ruines les plus anciennes de Haute Casamance leurs sont attribuées (C ISSOKHO, 1980 : 74), les Baynunk constituent également le noyau dont descendent en majorité, les Malinké de la région de Kolda. Dans le Pakau comme dans les Suna-Balmadu, ils ont précédé l'immigration Mandingue et Soninké et ont été les premiers habitants de villages aussi anciens que Karantaba (1630 A.D.) ou Sandiñeri (1700 A.D.). Les familles Baynunk, Kante et Bajinka, qui ont créé le petit village de paysan-pêcheurs de Kunayan dans le Buje disent être venus de l'Est et avoir transité par Manduwaar, village du Pakau qui aurait aujourd'hui disparu. A cette époque, le peuplement Baynunk dominait dans le Buje et les Baynunk de Kunayan auraient été suivis par plusieurs familles mandingue et bambara originaires du vieux Mali - le *Pilibo* (1).

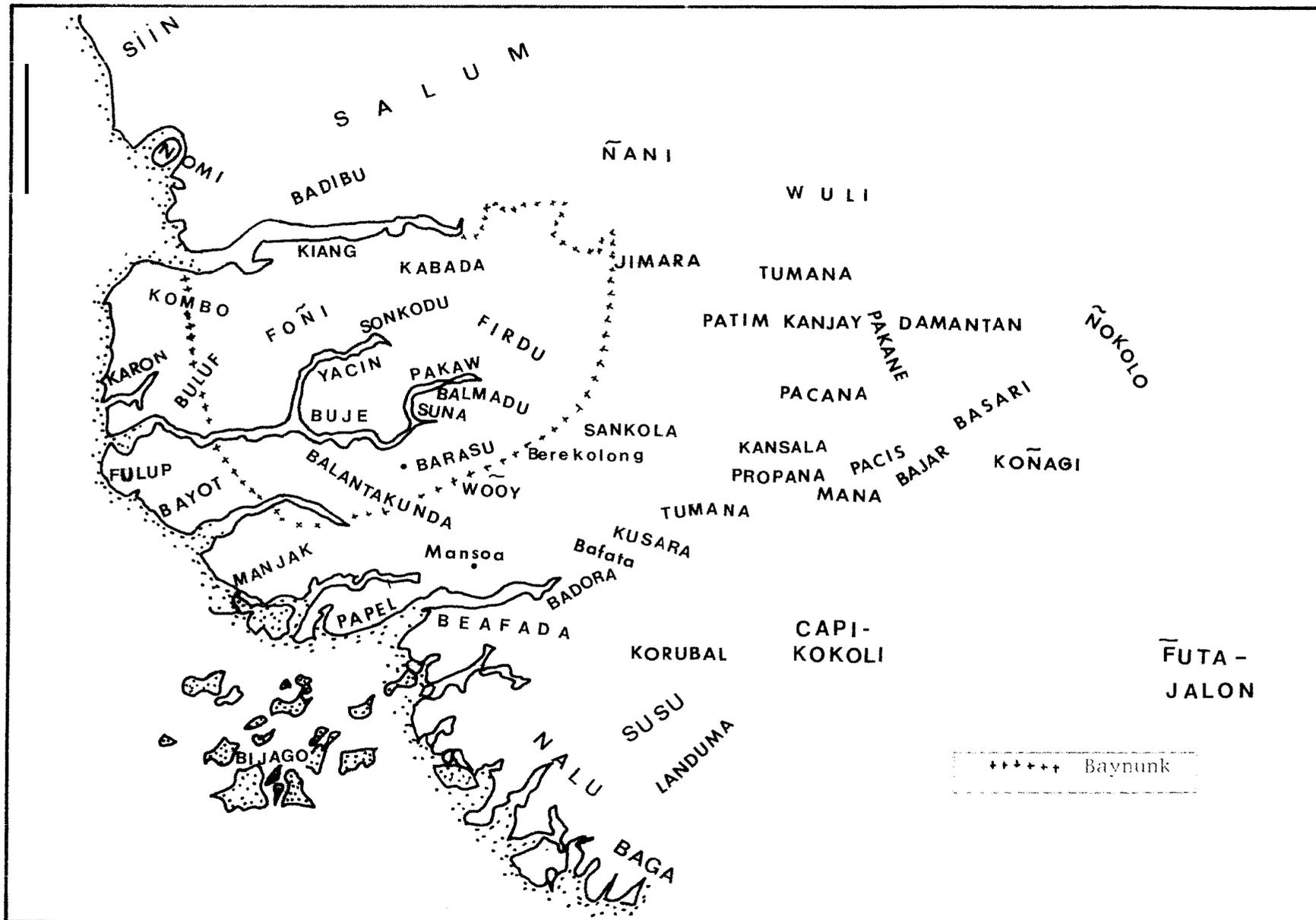
Vers le Nord et l'Ouest, le territoire Baynunk s'étendait jusqu'aux rives de la Gambie à partir du Rabaada, englobait toute la région de Tobor à Inor et remontait jusqu'au Foni Kombo.

L'autorité Baynunk sur le Kabaada est antérieure au 15^{ème} siècle et à l'immigration Hal Pulaar (Toucouleur) dans cette partie de la Casamance. Les traditions recueillies par GUEYE affirment que cette dernière aurait été autorisée par un souverain Baynunk - Mansa Jongeer - qui avait alors autorité sur ce qui allait devenir le Kabaada (2).

Les écrits coloniaux du 19^{ème} siècle tendent à confirmer l'ensemble de ces faits. Au 17^{ème} siècle selon BROSSÉLARD et FAIDHERBE (in ROCHE, 1974 : 27) : "Le Kian (en Gambie) était habité par des Bagnuns aujourd'hui en partie assimilés aux Mandingues par lesquels ils ont été subjugués. Cereges... était autrefois la capitale des Bagnuns du Kian... Les Bagnuns formaient autrefois un ETAT considérable. Ils occupaient en effet, la plus grande partie des territoires compris entre la Gambie et le Cacheu et se trouvaient par conséquent à cheval sur la Casamance où ils occupaient la majorité des rives".

(1) Une de ces familles, répondant au nom patronymique bambara de Dar i-Kuyaté (griots, aujourd'hui forgerons), a également transité par "Manduwaar" (Manduwaar) puis Jama dans le Sonkodu avant d'essaimer vers Kunayan, Sandiñeri, Jiligi-Tuba dans la zone de Marsasum (Yasin) et Kaur dans le Balantakunda.

(2) D'après Mouhamadou GUEYE, Assistant de Recherche à la SOMIVAC, dont le travail en cours sur les questions de "Stratégie, Hiérarchisation et Prestige en Moyenne Casamance" semblent contredire sur ce point, les informations de ROCHE (1974 : 83) qui indiquent l'autorité du roi Mandingue de Jara sur les villages gambiens du Kabaada (Soma, Karantanba...).



Figur 30 Regions historiques du "Sud" et aire d'extension des territoires Baynunk (17^{me} siècle).

Les récits des voyageurs du 16^{ème} siècle indiquent la même réalité et précisent qu'à cette époque les Kasanga (considérés comme un sous-groupe Baynunk) ainsi que les autres groupes Baynunk occupaient surtout la Rive Sud (ROCHE, IBID : 27).

Sur cette rive, dans le Balantakunda actuel, les villages les plus anciens sont indubitablement des villages Baynunk dont les premiers habitants ont été chassés vers l'Est et vers l'Ouest lors de la poussée Balant des 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Fasada, le premier campement et la première capitale des Balant à l'intérieur du Balantakunda, étaient de création Baynunk, de même que Mangarungu, Kuñara, Nāfor, Singeer, Gudomp ("les huttes"), Mangakunda, et Birkama qui restera la capitale de l'empire Baynunk jusqu'à sa destruction par les Balant aux environs de 1830,

À l'ouest du Balantakunda, partout où les deux groupes coexistent, les Baynunk ont précédé les Joola, qui les ont cependant assimilés d'une façon remarquable dans des localités comme Jañon, Baganga, Sindon, Ziguinchor (1), Jibenker et Fulun (Brin), même si dans certains villages (comme à Baganga ou à Singeer), on trouve encore des quartiers Baynunk autonomes ayant conservé leur personnalité ethnique.

Aujourd'hui, cette aire géographique constituée, avec le bassin du Soungrugrou, le réduit ultime dans lequel se sont réfugiés les survivants du véritable "génocide" subi par le peuple Baynunk à partir des 18^{ème} et 19^{ème} siècles,

La quasi disparition d'un peuple dont l'extension territoriale était celle de l'empire Baynunk au 17^{ème} siècle est précisément, une des plus grandes questions posées par l'historiographie de la Sénégambie et des Rivières du Sud (2).

Au 16^{ème} siècle, il est vrai, les Baynunk dont la direction politique était assumée par le groupe des Kasanga (ou Kasanke), étaient vassaux du Mali par l'intermédiaire de l'empire Kaabunke et subissaient l'influence politique du monde Malinke comme l'indique le titre de "Mansa" porté par les rois Baynunk ainsi que le nom même (*Kasa Mansa*) donné à cette région par les explorateurs du 15^{ème} siècle. Dans ce cas, comme le souligne PERSON (1980 : 63), "... la mandinguisation politique a précédé de plusieurs siècles la mandinguisation linguistique et culturelle qui n'est pas encore achevée".

Au 17^{ème} siècle cependant, les Baynunk s'étaient affranchis de la tutelle Mandingue et percevaient même un tribut payé par les populations Balant et même Mandingue. À Darsilame, ces dernières ne se libéreront de cette obligation qu'à la suite de la révolte organisée par le village contre le souverain Baynunk Nia-Dumasana (ROCHE, Ibid : 27-28, 29).

Le 18^{ème} siècle marque en fait, le déclin définitif du peuple Baynunk, au demeurant traumatisé par la malédiction de son dernier grand roi Gana Sire Kana Biay ou Mansabor Biay.

Sous les coups de boutoir répétés des manding à l'Est, des Balant au Sud et des Joola à l'Ouest, les Baynunk dont l'habitat consistait surtout en hameaux relativement dispersés, vont être chassés de leurs villages et

(1) Ziguinchor viendrait de "Izigicor" qui veut dire : "terre des Izigico". Les Izigico sont un clan Baynunk dont il est fait mention dans les récits de voyageurs portugais des 16^{ème} et 17^{ème} siècles (TRINCAZ, 1981 : 5).

(2) Le cas des Beafada qui occupaient les 3/4 de la Guinée Bissau et qui vont aujourd'hui réduits à une douzaine de milliers concentrés au sud du Geba et du Corubal constitue un autre exemple qui mérite d'être comparé à l'histoire des Baynunk.

pour-chassés, lorsqu'ils ne choisissent pas un "auto-génocide" dont les formes les plus marquantes ont été l'alcoolisme et la négation de leur identité Baynunk,

Il est probable aujourd'hui que la plupart des descendants Baynunk sont devenus indissociables culturellement et sociologiquement des autres populations Mandingues, Balant et Joola de Casamance. Ce processus d'ethnogenèse, toujours en cours aujourd'hui est le corrélat essentiel de l'hétérogénéité ethnique en Casamance et de l'histoire du peuplement de cette région.

4.1.2. Le Peuplement Joola

Les Joola ont été présents très tôt en Casamance et leur occupation du sol ci suivi de près celle des Baynunk. Au 15^{ème} siècle, ils étaient présents généralement à l'Ouest de ceux-ci, à cheval sur les deux rives de la Casamance jusqu'à son embouchure.

La présence joola en Casamance n'a pas été datée et la question de leur origine reste encore sujette à discussion.

La plupart des auteurs contemporains (PELISSIER, 1966 ; ROCHE, 1974) s'accordent à reconnaître que cette origine reste un mystère tout en tenant à accrédi- ter l'idée d'une origine méridionale à partir de la Guinée-Bissau.

Selon PELISSIER (1966 : 663), la précision des modalités de mise en place du peuplement joola ou de l'ancienneté relative des principales zones de peuplement, serait une entreprise "à peu près irréalisable". . .

Le concept ethnique "Joola", qui voudrait dire en Mandingue, selon une interprétation populaire courante, "ceux qui payent leurs dettes", ou encore "tous les êtres visibles" (BA, 1980 : 26) est un terme générique extérieur à la société joola qui ne s'était jamais identifiée comme telle auparavant.

"La personnalité ethnique des joola, dit PELISSIER, est éminemment géographique", en ce sens qu'elle ne s'appuie pas sur des unités biologiques et historiques précises (PELISSIER, 1966 : 655-656). L'extrême fractionnement des joola en sous-groupes hétérogènes, l'extraordinaire diversité des variantes dialectales qui opèrent quelque fois à l'intérieur d'un même espace géographique - d'un même terroir - ont conduit à de multiples tentatives de classification des groupes joola ; tentatives qui se succèdent de nos jours (BERINGER-FERAUD, 1874 ; MACLAUD, 1907 ; GUYE et al., 1984 ; HARZA, 1984). Ces diverses tentatives ont été généralement limitées par le fait qu'elles constituent des interprétations non-endogènes de réalités perçues de l'extérieur et également par le fait qu'elles intègrent telle-quelle la confusion établie dans la réalité entre les distinctions originelles - ethniques ou historiques - et les distinctions géographiques créées par l'extraordinaire densité des flux migratoires qui continuent à transformer la physionomie de la société joola dans son ensemble.

Cependant, l'opposition Joola-Buluf, Joola-Foñi ou Joola-Kasa, même si elle n'est pas de même nature que la distribution plus ancienne établie entre les différents sous-groupes Banjal/Bayot/Rame/Jiwaat/Jamat/Flup/Her... , porte non seulement une pertinence sociologique actuelle, mais contribue comme la

seconde, à nous éclairer sur le processus historique de formation/différenciation de l'ethnie Joola (1).

Compte tenu de contraintes diverses (temps, espace, insuffisance des données actuellement recueillies), il n'est pas possible dans ce texte d'aborder tous les éléments ayant trait aux diverses formes qu'a revêtu le peuplement Joola en Casamance. Dans la présente approche, trois niveaux seront abordés : le peuplement de la rive Sud, celui de la rive Nord et la question de l'origine des Joola.

4.1.2.1. Origine et premières implantations Joola en Casamance

La présence dans les traditions orales d'un thème qui, de façon constante et cohérente, persiste à attribuer une origine orientale aux Joola et à affirmer la parenté Joola-Serer, constitue un des plus grands problèmes à résoudre pour comprendre le phénomène ethnique Joola et les conditions de son émergence en Casamance.

La possibilité que ces traditions soient historiquement fondées est disqualifiée trop rapidement à notre avis par ROCHE (1974 : 36-38) et par PELISSIER (1966 : 659) qui ferment encore une fois, peut-être, des voies de recherche riches d'enseignements.

S'il est vrai que les faits les plus précis concernant les Joola, indiquent que la masse de ceux-ci a quitté la Guinée Bissau pour pénétrer en Casamance où elle a d'abord occupé la rive gauche avant de franchir le fleuve en direction du Buluf et du Foñi, il n'en reste pas moins que d'autres faits tendent à indiquer que des mouvements peut-être plus anciens et dont le tracé n'a pas encore été totalement reconstitué, ont pu prendre leurs sources à l'Est de la Sénégalie.

Plusieurs éléments tendent à accréditer la thèse défendue par ROCHE et par PELISSIER, et situant entre le Rio Cacheu et la Casamance, le lieu le plus ancien de l'implantation Joola dans la région.

"De nos jours encore, dit PELISSIER les "rois" Joola, personnages essentiellement religieux, habitent tous la rive gauche de la Casamance et le plus puissant d'entre eux, c'est-à-dire le plus haut placé dans la hiérarchie des prêtres animistes, a sa capitale à Kerrouage en territoire Guinéen. Quand on sait l'attachement des Joola aux emplacements sanctifiés par la présence de leurs sanctuaires, on est logiquement conduit à penser que les lieux les plus saints, ceux où sont implantés les plus puissants boekin, sont le berceau de leur groupe, le point de départ de leurs migrations" (Ibid : 664).

De même, la légende d'Ambona, relatée par Thomas (in ROCHE, 1974 : 37), situe l'origine de ce conquérant mythique Joola dans les environs de Suzana en pays Jamat Guinéen. Les Jamat auraient donc migré dans le sens Sud-Nord et auraient même créé des points d'implantation dans le Kalunay sur la rive

(1) En ce sens, rien ne justifie le rejet sans appel de telles distinctions comme l'a fait PELISSIER (Ibid : 657) qui ne leur accorde "pas d'intérêt" et "aucune valeur scientifique". On oublie ainsi - les erreurs phonétiques et de transcription mises à part - que ces appellations sont celles qui, avant tout, sont présentes dans le vécu des divers groupes Joola, dans leur auto-imagerie et qu'elles traduisent du même fait, des concepts d'identité historiquement situés.

Cela fait, du fait de toute l'autorité scientifique dont est investi un pionnier comme PELISSIER, c'est une voie de recherche peut-être féconde qui a été fermée à l'investigation par de plus jeunes chercheurs.

Nord où les habitants de Njaan "présentent les mêmes traits physiques et parlent le même dialecte" que les Jamat (Ibid : 37).

Le sens général des migrations dont les Joola-Banjâl gardent encore le souvenir, s'est également effectué dans le sens Sud-Nord. Les Joola-Banjâl, paysans pêcheurs implantés à l'Ouest des fiefs Baynunk de Jibonkeer et Fulun (Brin), sont organisés à l'intérieur de 10 villages dont Enampor a historiquement été la capitale et dont le substrat politique est constitué par ce qui a été dénommé "le royaume d'Afilajo" (1).

Le dernier point d'origine dont se souviennent les Banjâl est situé en Casamance même au Sud-Est du "royaume", dans le village de Borofay. Ayant quitté Borofay, les migrants Banjâl auraient progressé vers le Nord-Ouest en direction de Brin à côté duquel est créé le village de Kahan-Baseen ("les rizières de Baseen") aujourd'hui disparu, tandis que d'autres rameaux vont créer Esil, Enampor, Kamobël et Selegi. Les Banjâl et les Bayot (présents à Borofay) auraient constitué la même tribu, elle-même fortement apparentée au Joola-Rame de Guinée-Bissau dont certains villages, comme celui de Naban par exemple, sont des villages de mangrove du type de Batingeer et Elubalir. Dans de tels villages, les concessions construites à même la mangrove sur un espace légèrement sur-élevé, sont inondés par la marée et clôturées de *sipang* ouverts à marée haute et fermés pendant la marée basse.

Les Joola-Banjâl auraient également contracté dans le passé, un pacte d'alliance avec les Baynunk, qui leur donnait le droit de faire la circoncision à Sindon ou à Jibonkeer (2).

Les liaisons existant entre les divers groupes Joola installés sur la rive Sud de la Casamance et des groupes situés plus au Sud jusqu'en territoire Guinéen sont nombreuses de même que les rapports de filiation existant entre les villages implantés dans les deux zones. Ceci ne suffit cependant pas à situer en Guinée Bissau "le berceau" des Joola et "le point de départ de leurs migrations". Dans tout le continent africain et en Sénégal comme ailleurs, les processus migratoires se sont en général déroulés sur de très nombreux siècles et leur longue durée est une donnée à peu près constante. De même, l'absence de datation en ce qui concerne les mouvements antérieurs au 15^{ème} siècle, ainsi que le temps historique très court dans lequel se situent les traditions orales Joola, qui remontent rarement au delà de quelques générations, nous obligent à être plus circonspects.

L'extrême hétérogénéité du peuplement Joola, la profusion des variantes dialectales de la Langue pourraient ne pas être le simple produit du morcellement géographique et pourraient refléter au contraire, des différences originelles les ayant aujourd'hui tendance à s'estomper.

Il est d'ailleurs frappant que les divers sous-groupes Joola gardent pendant longtemps des affinités dialectales avec des colonies créés dans des points très éloignés, alors même que les variantes linguistiques restent très marquées dans des aires géographiques restreintes où les échanges sont nombreux (comme dans Le Buluf ou le Kasa par exemple). Tous les auteurs ayant travaillé sur les Joola, s'accordent à reconnaître que l'origine de Jembereng

(1) Afilajo, dernier roi d'Enampor, a "disparu" récemment en 1978. Les dix villages de son royaume sont Selegi, Enampor, Kamobël, Banjâl, Batingeer 1, Batingeer 2, Dajat, Etama, Esil, et Elubalir. Ces villages se subdivisent eux-mêmes en villages de mangrove et villages forestiers.

(2) D'après Doudou DIATTA, intellectuel Joola de Conk-Esil dont la profonde connaissance du milieu humain et le sens scientifique, nous ont ouvert de grandes perspectives et directions de recherche.

sur la côte par exemple, reste mystérieuse puisqu'on y trouve à la fois l'influence des idiomes utilisés en Guinée Bissau et dans les îles Blis-Karon, mais aussi - à la différence des Joola Her par exemple - des termes fréquents dans le Sud de la Gambie.

Les similitudes nombreuses existant entre les peuples côtiers, de la Casamance à la Petite Côte, ainsi que le nombre et les dimensions des amas coqui liers rencontrés en Casamance autant que dans le Salum, indiquent une parenté ancienne que nous ne croyons pas fortuite. (1)

Henry GRAVAND, qui dans un ouvrage récent exploite de façon remarquable les données de l'archéologie et les mythes Sereer, estime que la région côtière, depuis Popenguin jusqu'au Sud de la Casamance, a été le site d'une civilisation commune, antérieure aux migrations Mande du premier millénaire et à toutes les autres migrations postérieures qu'il nomme "Civilisation des collines de coquillage" (GRAVAND, 1983 : 358) (2). Selon lui, c'est sur ce vieux fond de population que se seraient sur-imposés plusieurs niveaux de peuplement à travers les siècles. Dans le Siin, un de ces niveaux de peuplement aurait été constitué par un peuplement Mande beaucoup plus ancien (8^{ème}-11^{ème} siècle) que les migrations Gelwaar Kaabunke (14^{ème}-15^{ème} siècle). C'est de la fusion de ce peuplement Mande avec les Sereer *Cosaan* venus de la vallée du fleuve Sénégal au 12^{ème} siècle que serait née l'entité Sereer. La parenté Sereer/Bola serait une parenté entre les Joola et la composante Sereer du Sud (Mande). Dans la vallée de la Basse Gambie, "second sanctuaire de 'La Sénégambie", un peuplement Joola se serait ainsi développé en coexistence avec le peuplement Sereer local "à l'époque où les Baynunk dominaient une grande partie de la Casamance".

La thèse de GRAVAND est séduisante, bien qu'elle ait le tort d'ignorer les éléments sur lesquels - au contraire - s'appuient exclusivement ROCHE et PELISSIER. Elle a en particulier le mérite de mettre l'accent sur l'importance du mythe créateur des ethnies Joola et Sereer, le mythe d'Angen ou Ange 1 et de Jambon. D'après la tradition orale Joola présentée par HANIN (GRAVAND, Ibid : 357), ces deux sœurs voyageaient dans la même pirogue lorsqu'un accident brisa celle-ci :

" L'arrière du canot avec une jeune femme Gambon et l'avant avec sa sœur Againe furent respectivement jetés sur les rives Nord et Sud de la Gambie et ces jeunes naufragées et leurs compagnons formèrent les souches Sereer et Joola. Les Joola se multiplièrent au cours des âges, repoussèrent vers le Sud les Raynunk autochtones et peu à peu, occupèrent tout le pays qu'ils durent à leur tour abandonner devant l'envahisseur Mandingue pour se cantonner dans les limites de leurs territoires actuels".

La parenté Joola/Sereer est profondément vécue par les deux peuples. Comme la parenté Pël/Balant et le "Kal" (parenté) entre Sereer *cosaan* et *Tukulöp Haa-Pilcar* (tous deux originaires de la vallée du fleuve), elle indique qu'à un moment ou un autre de leur histoire, les peuples Joola et Sereer ou des composantes de ceux-ci, ont vécu en interaction étroite ; ceci ne saurait être éludé. La symbolique "partie avant"/"partie arrière" de la pirogue renvoie d'ailleurs au pacte de sang qui, chez les Joola, peut s'établir par le

(1) Il est aujourd'hui certain que ces "Kjökkemmödding" ne sont pas des cumuls naturels, mais bien des créations humaines (THOMAS, 1959 : 308 ; GRAVAND, 1983 : 136).

(2) PELISSIER lui-même rapporte la version de certains villages qui attribuent la paternité de ces "Bakencob" aux "pères des diola" (Ibid : 659).

partage d'un même bois sacré comme par l'échange du feu. Lorsqu'on immole un bœuf, celui qui donne le feu (le tuteur) prend la partie avant (la partie supérieure chez les sereer). La partie arrière de l'animal est remise à celui qui reçoit le feu.

Dans la version du mythe d'Agén et de Jambon que nous avons nous-même recueillie à Ili à Mangakunda auprès d'un vieux paysan-pêcheur originaire du Fôni (1), les Joola sont situés à l'arrière de la pirogue mythique et les Sereer à l'avant. Il est vraisemblable que le rapport avant/arrière puisse être inversé en fonction de l'origine des traditions, comme c'est le cas dans toutes les parentés à plaisanterie.

On ne saurait trop insister sur le fait que la parenté Joola-Sereer est avant tout une parenté entre joola et sereer du Sud ou Sereer-Nyominka, avant de s'étendre au Sereer du Siin et en dernier lieu aux Sereer Ndut et Safeen. Il faudrait également remarquer que parmi les joola que nous avons personnellement interrogés tous ceux qui ont revendiqué une origine orientale lointaine étaient originaires du Fôni (2) qui est également le lieu d'origine des mythes recueillis par MACLAUD, HANIN et nous-même. Enfin, il est important de noter que des patronymes comme Bojan, Sane, Saña, Gujabi - patronymes adoptés sur place par les Mandingues du Kombo, du Nomi et du Kaabu - trouvent leurs origines parmi les Joola dans le Fôni et le Fôni Kombo. Cela est-il réellement significatif ? Seules des recherches ultérieures et la comparaison de leurs résultats pourront, peut-être, nous le dire.

D'une manière générale, il faudrait toutefois reconnaître avec ROCHE et PELISSIER que les migrations joola connues se sont faites pour l'essentiel dans le sens Sud-Nord et que la masse des occupants de la rive Nord est venue de la rive Sud.

4.1.2.2. La poussée septentrionale du peuplement Joola et ses ramifications

Les mouvements de la rive Sud vers la rive Nord sont ceux, dont la séquence peut être reconstituée le plus aisément car il se sont déroulés dans un temps historique relativement proche. Le Buluf qui correspond pour l'essentiel au plateau de Jigut et aux limites administratives de l'arrondissement de Tenduk, aurait été selon PELISSIER (Ibid : 664) le lieu des premiers établissements joola sur la rive Nord. D'autres sources affirment que le Buluf a été en fait un point de rencontre entre les populations migrantes originaires de la rive Sud et les populations originaires du Fôsi. Le vil lage de Tenduk dont le nom vient du *boekin futenduko* (juge), de même que celui de Butegol, viendrait ainsi du Fôni. Lorsqu'ils sont venus dans le Buluf, les premiers migrants du Sud ne l'ont pas trouvé vierge de tout occupant comme le pense PELISSIER (Ibid : 664). Le village de Mlomp baptisé ainsi par les migrants Joola originaires de Mlomp-Jikomol sur la rive Sud, a été créé en

(1) Cette version insiste beaucoup sur les obligations et interdits qui régissent les rapports entre Sereer et Joola. "Si nous abandonnions un Sereer que nous trouverions ligoté, un malheur tomberait nécessairement sur nous. Les mêmes conséquences tomberaient si nous omettions de mettre le doigt sur la plaie d'un sérère blessé, pour le poser ensuite sur notre front..!". Les exemples sont nombreux et ne sauraient tous être cités ici.

(2) Notre informateur Doudou DIATTA mis à part. Selon lui, les Joola seraient originellement des nilotiques. "Les Nuba au Sud du Sudan, dit-il, ont le même masque de circoncision que les Joola et les mêmes techniques de lutte avec bracelet que les Rame et les Eli".

réalité par des Baynunk et se nommait **Barban**. Ce n'est qu'après 5 ans de cohabitation que les **nouveaux** venus vont "trahir" la population autochtone et la chasser à l'occasion d'un conflit autour de l'appropriation des **rizières** (DIATTA, 1984). Le cas de Conk-Essil est un autre exemple du processus d'occupation des villages du Buluf et mérite une attention particulière.

Créé il y a 3 siècles (voir tableau 5) par un immigrant Banjali nommé Jaljora, Jali ou Jamboni Jata, du clan Jata-Bakombon d'Esil, Conk dont le premier nom fut *Tahundu* n'a pas été créé ex-nihilo. Les premiers immigrants Banjali ont en effet, trouvé des Raynunk installés dans le village de Kayum dont le site est aujourd'hui enseveli à Conk sous un amas coquillier. En face de Kayum dans le quartier actuel de Daga(1) se trouvaient non seulement des Baynunk mais également des balant dont les premiers étaient les tuteurs. Il y a ainsi sans aucun doute, antériorité de la présence Baynunk et même balant dans le site actuel de Conk. Après l'installation des premiers Joola-Banjali originaires du "Royaume" (Selegi, Enampor, Bajat, Banjali et Esil) et même d'Afinam sur la rive Nord, un mouvement important se développe en direction de Conk. A la source de ces mouvements de population on retrouve le thème classique ayant trait à la recherche de terres rizicultivables combiné, dans le cas de Conk, village des paysans pêcheurs, à la recherche d'un cours d'eau propice à la pêche. L'ancien site de *Tahundu* aujourd'hui abandonné à cause des termites a été remplacé par les quartiers de Bat in, Naganan, Daga et Kamanar dans lesquels furent dispersés les anciens habitants de *Tahundu* ainsi que les nouveaux immigrants, en fonction de leurs origines villageoises.

Conk n'est pas le premier point d'implantation Banjali dans le Buluf. Le village de Afiam aurait été créé près de 60 ans avant Conk, selon Doudou DIATTA (comm. pers). Sur cette base, la date de la première implantation Banjali sur la rive Nord pourrait être située au début du 17^{ème} siècle (1640 environ).

La pression foncière, constitue le paramètre explicatif fondamental de tout le processus d'éclatement des riziculteurs Joola à travers la Basse Casamance. Elle est à l'origine des conflits qui ont marqué l'histoire des rapports entre certains groupes Joola et les populations Baynunk ainsi que de nombreuses fractures réalisées à l'intérieur même de l'entité Joola. Elle est la base de la poursuite de l'expansion Joola à l'intérieur de la rive Nord. A partir du plateau de Jigut, ce mouvement s'est effectué dans deux directions, à la recherche de nouvelles rizières : vers l'ouest d'une part, vers l'Est et le Nord-Est d'autre part.

Vers l'Ouest ces mouvements ont contribué au peuplement des îles Karon (Ilol, Bun, Boko, Nomun etc. . .) qui ont également été alimentées par des mouvements directement originaires du Sud. Nomun, selon PELISSIER, constitue un exemple de ce type de migrations comme pourrait en témoigner une plus grande fidélité aux traditions et aux coutumes Flup (Ibid : 665). En réalité, à côté des originaires du Kasa, deux quartiers (Some et Ubak) y sont originaires de Selegi et entretiennent une parenté à plaisanterie avec Conk-Esil. Itu a également été créé il y a près de 7 générations (THOMAS, 1960 : 488) par des Joola-Buluf originaires du Banjali (2). Certains de ses quartiers

(1) Daga viendrait de "daka" qui veut dire "le séjour" en mandingue.

(2) La création de Itu a eu lieu en tout cas avant 1778, date du rapport de Brasseur adressé à l'Amiral de France et qui mentionne ce village (ROCHE, Ibid : 98).

TABLEAU 5.- Les générations de circoncis à Conk-Esil : mode de connaissance du passé et outil de datation (1).

DENOMINATION	SIGNIFICATION ET EVENEMENT HISTORIQUE CORRESPONDANTS	DATAION
Elando ou Fas-fas eland	"ceux dont la circoncision a été brève". A cause de la présence parmi les initiés, de jeunes militaires qui prétendent n'avoir que 2 ou 3 jours de permission. Les autres restent un mois et demi et sortent du bois sacré le 11 juillet au soir.	Samedi 4 juin 1962
Bagomban	"les singes". Quand les initiés entrent dans la forêt sacrée de Batin, ils sont supposés avoir été suivis par une femme "transformée" en singe pour assister à la circoncision, Ce singe est abattu d'un coup de fusil.	Mai 1940
Efose	"couvert d'herbes" ou "de broussailles". Certains membres de cette génération seraient encore en vie aujourd'hui.	1920
Jegele	"Ceux qui sont difficiles de caractère" ou "les gerriers nés" - beaucoup d'espoirs sont fondés sur cette génération de circoncis, de grande taille et au tempérament vif. Mais la colonisation progresse rapidement. Un camp militaire est fondé à Biñona, un chef de canton est installé à Conk où l'impôt est perçu. Des jeunes de "jegele" sont recrutés comme tirailleurs. Certains feront la guerre de 1914-18 en Europe même.	1900
Borusu	"Les chiques". Très nombreuses à cette époque. Cette circoncision est faite 2 ans après la bataille contre le marabout du Kombo, Fode Sylla, venant de Gunjur en Gambie.	1880
Bampec	"Les boutons". C'est la première fois que des boutons apparaissent dans le commerce avec les français. La génération de "Bampec" a participé en mars 1860 à la bataille de Conk contre Pinet-Laprade. A cette époque, chaque quartier avait son chef militaire et se disposait en ligne sur le champ de bataille.	1863

(1) Tableau élaboré à partir des informations recueillies auprès de Doudou DIATTA qui a personnellement mené plusieurs années d'enquêtes auprès des "vieux" de Conk dont les plus âgés ont aujourd'hui disparu .

Tableau 5 suite.

DENOMINATION	SIGNIFICATION ET EVENEMENTS HISTORIQUES CORRESPONDANTS	DATATION
Sohebag	"Les noyaux de pain de singe! C'est le moment le plus dur d'une période de sécheresse qui dure depuis la génération précédente (17 ans). La disette est terrible et les gens se nourrissent de coquillages et de pain de singe pour survivre. La sécheresse se prolonge quelques années après Sohebag et dure près de vingt ans.	1848 ↙ 15 ans
Jiberona	"Circoncision quand même", c'est-à-dire malgré la faim. La sécheresse amorcée depuis déjà deux ans fait rage. Néanmoins, à la différence de la circoncision qui va suivre (Sohebag), Les gens trouvent un peu de riz pour célébrer l'événement.	1833 ↙ 15 ans
Saawal	Fait référence à "des animaux qui ont des cheveux". C'est la première fois qu'à Conk, on voit les grands zébus qui viennent du Nord,	1818 ↙ 15 ans
Silanding	"Les tissus rouges". Les premiers tirailleurs et leur chéchias rouges(1) font leur apparition dans Le pays. C'est le temps des premières incursions militaires françaises en Casamance.	1803 ↙ 15 ans
Erilgalajo	"Qui a poussé une queue". Il s'agit d'un appareil génital féminin sur lequel une queue aurait poussé.	1788 ↙ 15 ans
Erilso	"Qui a poussé quelque chose". Il s'agit d'un pubis sur lequel quelque chose aurait poussé.	1773 ↙ 15 ans
Efine	"Couvert de poils blanc". Il s'agit d'un pubis féminin couvert de poils blancs (<i>Biñjaw</i> en wolof).	1758 ↙ 15 ans
Kumune	"Ils soupirent".	1743 ↙ 15 ans

(1) S'agit-il réellement des chéchias, puisque l'adoption de celles-ci par les troupes coloniales aurait été postérieure à la pénétration des troupes françaises en Afrique du Nord, à partir de 1820 ? (C. CHABOUD, com. pers.).

Tableau 5 suite.

DENOMINATION	SIGNIFICATION ET EVENEMENTS HISTORIQUES CORRESPONDANTS	DATATION
Jebongur	"Se mettre ensemble): Cette cir- -concision suit une invasion dévastatrice de sauterelles qui seraient venues au Nord	1728
'funkoro	"Se mettre ensemble". C'est la première cir- concision organisée à Conk-Esil. Jusqu'alors, celle-ci devait être faite au Banjal. - Création de Conk-Esil - 10 ans avant Tunkoro - (A condition bien sûr qu'aucune génération n'aie été sautée entre Tunkoro et Bampec pour lequel une ré- férence de contrôle existe).	1713 10 ans 1703

cependant ont reçu des migrants venus du Sud, comme c'est le cas à Bajat(1) de la famille de forgeron Kahan qui viendrait de Yaal en Guinée Bissau dans les environs de Kabrus.

Ces éléments indiquent que le peuplement du Karon n'a pas été unidirectionnel même si, à la base de celui-ci, on trouve des Joola "du sud", effectuant un second mouvement migratoire après une longue présence dans le Buluf.

La seconde direction prise par les migrants venant du buluf a été faite d'abord vers le Nord-Est. Ce mouvement est très bien décrit par PELISSIER (Ibid : 665-7). Longeant les marigots de Bayla et de Biñona, ces populations ont investi la partie orientale du Foñi au détriment des Baynunk, refoulés alors dans la forêt du Kalunay qui sera un de leurs derniers refuges(2) .

Dans leur poussée, les nouveaux migrants Joola occupent le Kajamutay aux confins de la Gambie, le Jiragon et progressent jusqu'au Sonkodu où ils se heurtent à la présence Mandingue et à la limite des zones inondables propices à la riziculture.

Dans le courant des deux premiers tiers du 19ème siècle, le souci d'acquérir de nouvelles terres inondables, provoque un changement de direction du mouvement d'expansion joola qui se tourne alors vers les rives du Soungrougrou en direction du Sud-Est. Tous les gros villages Baynunk de la rive droite du Soungrougrou (Bona, Jiragon., Inor, Mayor, Basada, . . .) sont occupés; et leurs premiers habitants assimilés ou expulsés. En attendant de prendre pied sur la rive gauche de l'affluent, la poussée Joola se poursuit vers l'aval dans un mouvement d'encerclement de la forêt des Kalunay. A l'issue de cette poussée, la présence et l'hégémonie Joola se trouve ainsi assurée sur toute la rive droite du Soungrougrou au dépens des Baynunk, comme l'indique la liste probablement incomplète de 20 villages, aujourd'hui exclusivement Joola mais ayant garde le souvenir d'avoir été créés et occupés autrefois par les Baynunk (3).

En 1863, les Joola ont déjà franchi le Soungrougrou où ils menacent les Baynunk du Yasin (4). L'occupation de la rive du Soungrougrou par les migrants Joola se heurtera alors à la puissance des Mandingues du Pakau qui avaient eux aussi atteint les rives du Soungrougrou à cette époque. Pris entre deux feux, les Baynunks sont de nouveau obligés de fuir et certains vont se réfugier sur la rive gauche de la Casamance, dans la région d'Adéan (PELISSIER, Ibid : 667).

En résumé les rares implantations Joola sur la rive Est du Soungrougrou, ma rquent donc, avec les villages du Nord-Est de la rive droite (Bona, Inor. . .) la limite extrême-orientale de la poussée migratoire joola à travers la Casamance. Pour l'essentiel, ces migrants sont des originaires du Foñi, mais aussi du Buluf. La présence Mandingue semble avoir été le facteur principal s'oppo-

- - - - - B P - - - - -

(1) Bajat, Kateen, Jiyent, Haër, sont des "quartiers" de Itu, de même d'ailleurs que Jogé.

(2) Selon PELISSIER (Ibid : 666), Kalunay viendrait de "Elunay" - c'est-à-dire "Baynunk" dans le parler des Joola de Biñona - et signifierait "pays de; Baynunk" .

(3) Il s'agit des villages de Babat, Silankin, Conk, Jigipun, Balenkin, Kininding, Jikuntang, Namun, Kinjon, Jiringuman, Buhinor, Buto, Jinibur., Manduwar, Jango, Jagur, Marakunda, Sudn, Jeba.

(4) D'après un document colonial qui prétend que les Baynunk demandent alors, à devenir territoire français pour résister à l'invasion Joola (PELISSIER, Ibid : 667).

sant: à l'occupation des terres inondables au-delà de la frontière ainsi dessinée. Le village de Jibabuya par exemple, centre de pêche situé sur la rive orientale du Soungrougrou, a été fondé par Jibabo Jemme, originaire du Jagon dans le Foñi. Les autres familles Joola sont également originaires du Foñi (Bugutum, Ulampaan) à l'exception d'une seule dont l'origine lointaine remonte à Jimand dans le Buluf. Ces immigrants Joola sont donc les premiers habitants de Jibabuya où ils n'ont trouvé personne à leur arrivée. Ils seront chassés de ce lieu d'implantation à l'arrivée des Mandingues du Pakau (Darsilame, Bani). . .) dirigés par la famille Kaabunké des Faty. Réfugiés à Suda sur la rive droite, les Joola de Jibabuya ne devront leur retour dans le village qu'à des négociations ardues qui permettent d'organiser Le partage des rizières entre les différents occupants.

Dans le dernier quart du 19^{ème} siècle, d'autres migrations en provenance du Foñi et, occasionnellement du Buluf ont lieu en direction cette fois du Balantakunda. Alimentée par la guerre menée par Fodé Kaba dans le Foñi entre 1878 et 1880, cette migration se fera cette fois-ci en direction de la rive Sud, Jusqu'à Mangakunda où on trouve aujourd'hui des rameaux Joola minoritaires dont les origines remontent à Tankoron (famille Sane) et Dobon (famille Manga) dans le Foñi.

La campagne de Fodé Kaba dans Le Foñi, marque également pour les Mandingues l'implantation définitive de ceux-ci sur la rive occidentale du Soungrougrou ainsi que la jonction entre les populations mande originaires de l'Est et les implantations Manding des plateaux limitrophes de la Gambie qui voisinaient déjà depuis très longtemps avec les populations Joola du Foñi et du Kombo.

4.1.3. Le Peuplement Mande de Casamance

Le monde Mande a marqué d'un sceau indélébile le peuplement et l'économie politique de toute l'Afrique de l'Ouest. Peuple dynamique et expansionniste, les Mandingues ont, dans leurs différentes composantes, joué un rôle central dans la constitution du modèle autour duquel se sont bâties la plupart des institutions politiques du Moyen-âge ouest-africain. Prenant leur source autour du lac Debo sur la rive gauche du Niger, les groupes Mande vont dès le premier millénaire, se répandre dans l'espace politique et démographique du Soudan occidental. Entre le 6^{ème} et le 19^{ème} siècle ils créent et développent trois des grands empires qui - avec le Songhaï - vont dominer l'histoire du Soudan occidental : l'empire du Ghana fondé par les Soninké, et les empires du Mali et du Kaabu, dont le dernier - le moins connu - va étendre sa domination à l'ensemble de l'aire politique englobant la Guinée Bissau, la Casamance et une partie de la Gambie. Cette domination est effective dès le 16^{ème} siècle, quand l'empire Kaabunke a enfin les mains libres pour occuper l'espace politique laissé vacant par la chute du Mali. A son apogée (16^{ème}-18^{ème} siècles), le Kaabu contrôle 32 provinces (Mane, 1980 : 98) dont le royaume Baynunk et le Brasu tandis que les vagues de migration Mande déferlent vers le Suna-Balmadu, le Pakau, le Buje et le Yasin au bord du Soungrougrou.

Parallèlement à leur occupation de l'espace politique soudanais, les Manding réalisent en effet, pendant près de 13 siècles d'expansion, une poussée démographique dont les formes (pacifiques ou violentes) et l'orientation diffèrent cependant.

Tandis que dans l'espace sénégalien ou Sénégal-Tekrurien ils constituent un des substrats fondamentaux des populations Sereer, Sereer-Nyominka et même Wolof, ils réalisent plus au Sud, l'encerclement des populations "refoulées" Sub-guinéennes (Baynunk, Papel, Bijago, Beafada, Balant, Joola) et des populations Temne et Bulom en Sierra Leone.

Les relations entre le monde Mande et la totalité de la côte Atlantique sont donc anciennes et ont revêtu des formes diverses, avant même l'infiltration active des populations Mande en Casamance. Comme le disait le regretté Walter RODNEY (1970) :

"The connection between the two areas was intimate and fundamental".

La mise en place des premières colonies de peuplement Mande à l'intérieur de la Casamance s'est faite assez tard, au vu de la longue présence mande dans la région. Elle commence cependant à se réaliser moins d'un siècle après l'arrivée au Kaabu, de Tirimagan Traoré et des premiers conquérants mandingues qui vont réaliser probablement entre 1230 et 1255, la jonction avec les immigrants mandingues déjà infiltrés pacifiquement dans la région guinéenne. Janna-Ba dans le Pakau est, sinon le premier, du moins un des tout premiers points d'implantation mandingue en Moyenne Casamance avec Jama, Darsilame et Karantaba.

Les traditions recueillies à Sandiñeri par Moussa BODIAN (1), affirment que ce village aurait été créé il y a 285 ans par des migrants venus d'un premier habitat dans :Le Pakau où ils avaient déjà séjourné 392 ans, Nous avons pu nous même vérifier que Sandiñeri situé sur la rive gauche de la Casamance en face de Seju a été créé par Snnji (ou Sana) Suwane, fils de Nelan (d'où le nom de Sanjiñela devenu par déformation Sandiñeri), venu lui-même de Janna-Ba où le lignage des Suwane occupait les quatre quartiers du village. Ces faits situent donc à 1317 A.D. la date de création de Janna-Ba où les habitants de Sandiñeri allaient encore prier jusqu'en 1935. Les Suwane sont des Mandingues Kaabunke venant de Tendinto et leur origine indique que les premiers migrants Mande en Casamance viennent du Kaabu et non des bords du Niger comme le croit Fay Leary (in ROCHE, 1974 : 72).

Deux groupes Mande dominant l'histoire du peuplement Yandingue de la Casamance : les mandingues occidentaux, Kaabunke et Wooyinke du Tili jigi (soleil couchant), et les Mandingues du Tilibo (soleil levant) comprenant aussi bien les Malinké et Bambara venus du Mande septentrional et quelquefois aussi du "vieux Mande".

Il est probable qu'entre le 14ème siècle et le 17ème siècle, les premiers migrants mandingues en Casamance s'installent d'abord au Pakau où ils s'infiltrèrent pacifiquement et coexistent avec les Baynunk dont ils sont d'ailleurs tributaires. A la suite des premiers immigrants Kaabunke, des familles Soninke viennent, au début du 17ème siècle, s'établir dans le Pakau où ils fondent Karantaba (1630 A.D.) puis Udukar (1684 A.D.) (2). A la même période, et peut-être avant, les familles Malinke (Drame, Siise-Mandi Mori) s'installent à Darsilame. Sandiñeri est créé dans le Balmadu par un rameau des Kaabunke de Janna-Ba.

A partir du 18ème siècle, la présence Mande et les rapports entre ceux-ci et les autochtones Baynunk change de forme. Des conflits violents éclatent et les Baynunk sont progressivement chassés des villages du Pakau et du Suna-Balmadu (Karantaba, Darsilame, Udukar, Sandiñeri. . .) où ils étaient présents jusqu'alors. Une seconde phase s'ouvre dans la pénétration Mande de la Moyenne Casamance. La conquête mandingue se réalise d'Est en Ouest avec également des pointes en direction du Burasu (Kaur, Udas...) et du Badibu (Elyas-Jemme).

(1) Enquêteur au CRODT (Ziguinchor)

(2) D'après ROCHE (Ibid : 72).

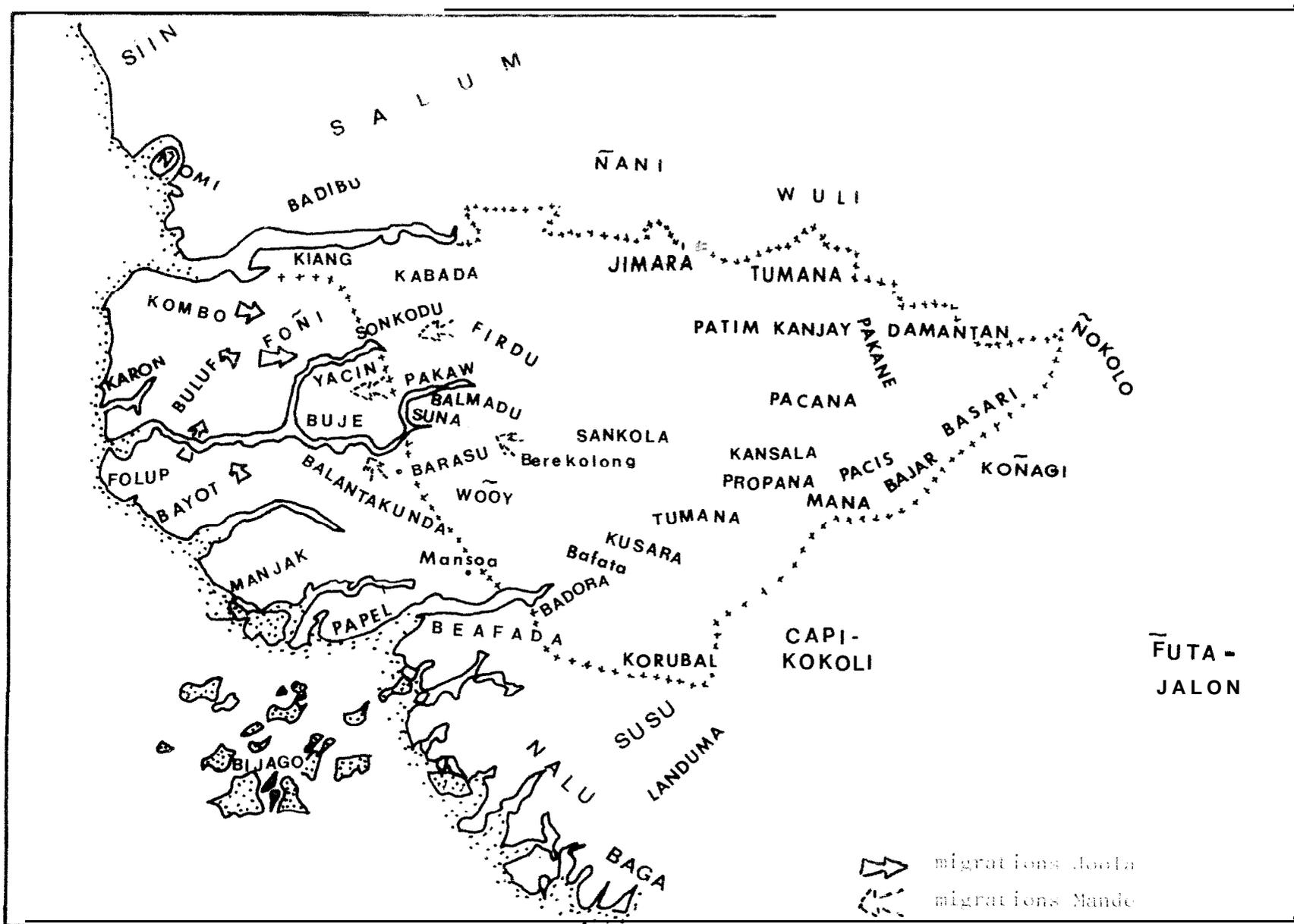


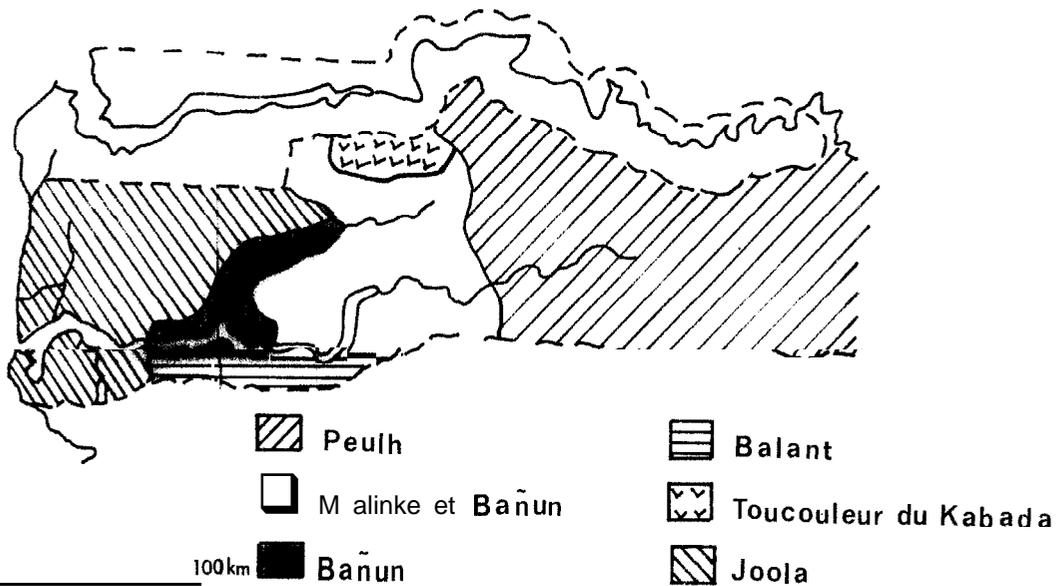
Figure 31.- Aire d'extension approximative maximale du Gaaba au 18^{ème} siècle et directions générales des migrations Mande et Joofa.

La CASAMANCE au XIX^e SIECLE

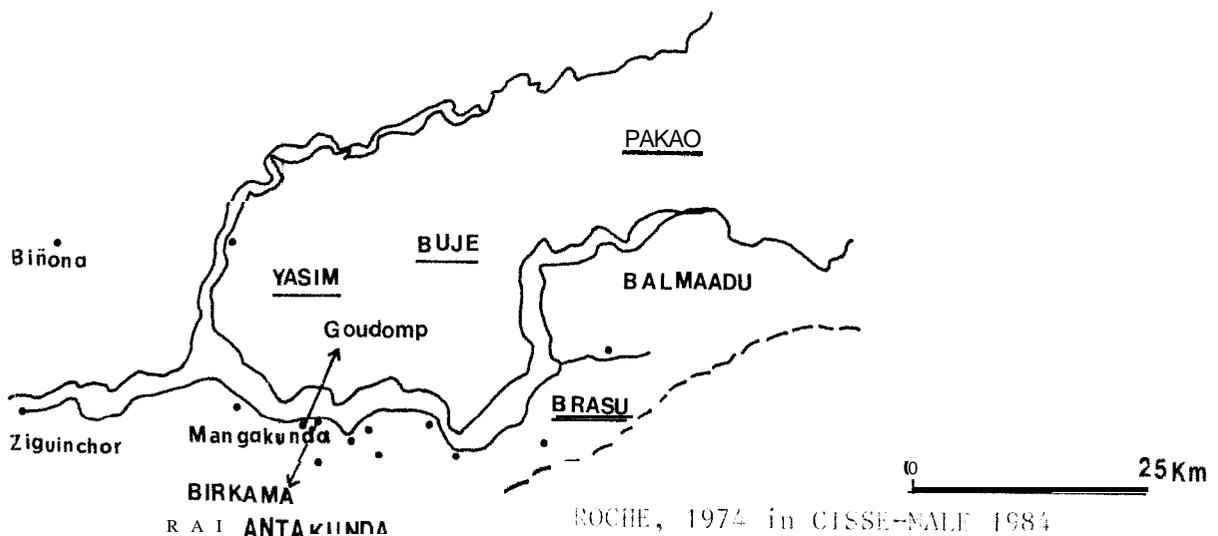
Le Balanta Kunda et le Pays MALINKE



Les Ethnies Casam ancaises vers 1850



La Moyenne Casamance 1890 - 1900



La table des origines patronymiques (voir annexe) que nous avons pu établir à partir de nos enquêtes dans les centres de pêche de Moyenne Casamance montre que ce sont alors essentiellement, les groupes Kaabunke (1), Soninke et Malinke qui se dirigent vers le Buje et le Yasin. La coexistence entre ces divers groupes, ne sera pas toujours facile. Au 19^{ème} siècle plusieurs guerres dans lesquelles interviennent également français, balant et pël, opposent musulmans mandingues et païens Soninke. Ce n'est que dans le dernier tiers du 19^{ème} siècle que les divers groupes mandingues parviennent à s'unir véritablement sous la bannière du marabout Jaxanke Fode Kaba et franchissent le Soungrougrou pour pénétrer très loin en territoire Joola dans le Fonî et le Buluf. Malgré toutes l'importance de ce mouvement militaire et religieux, le peuplement Mande dans ces zones se limite alors à l'installation de colonies mandingues sur la rive droite du Soungrougrou (Inor, Bonn) véritables "têtes de pont" qui serviront de base à l'islamisation progressive et pacifique de la Basse Casamance et la diffusion de l'influence culturelle et linguistique Mande dans la région. Plus loin dans le Buluf, l'enclave étangère Mande formée à cette époque (1880 approximativement) à Bodé (Ebuk en Joola) s'illustre par sa singularité et par le fait que sa création est précisément le résultat de l'action de son fondateur soninké, Demba Sumare, contre Fodé Kaba.

Sur la rive gauche de la Casamance, les mandingues ne pénétreront que très tard, par des infiltrations pacifiques à travers le Balantakunda qui leur restera fermé ainsi qu'aux Européens jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

4.1.4. Le Balantakunda, lieu du peuplement Balant au Sénégal

La présence balant sur la rive gauche de la Casamance est signalée dès le 15^{ème} siècle par les voyageurs portugais (ROCHE, Ibid : 63). La conquête sur les Baynunk de leur domaine actuel, le Balantakunda, ne se fera cependant que dans le courant de la première moitié du 19^{ème} siècle, c'est-à-dire au moment où le peuple Baynunk entre dans la phase définitive de son déclin. Jusqu'à cette époque le peuplement balant se situait presque exclusivement au Sud-Est du Balantakunda actuel. En effet, l'occupation du Balantakunda dont nous avons indiqué quelques péripéties, a été une entreprise dont les formes militaires sont rapidement devenues prépondérantes et qui se sont déroulées sur un temps historique relativement court.

La poussée balant originaire au Sud-Est s'est effectuée vers le Nord, dans le sens de l'orientation des marigots qui irriguent le Balantakunda, comme cela est indiqué par la succession des campements (Fasada, Mangarungu, Kuñara) qui ont ponctué la progression de la conquête militaire. Arrivés aux bords de la Casamance, les Balant changent alors de direction et s'orientent vers l'Ouest en longeant le cours de l'estuaire. Successivement, les chefs baynunk (Naf or, Birkama, Gudomp) sont capturés tandis que dans leur sillage, sont créés des villages Balant tels Samin et Jatakunda (Yatagumba). La destruction de Birkama en 1830, marque la phase finale de la conquête du Balantakunda.

Les Balant sont originaires de Guinée Bissau où se situe encore aujourd'hui l'essentiel de leur peuplement. Composé de rameaux distincts (au Sénégal ; Bitjamlip et Manoj Naga et Brasa - en Guinée Bissau), les Balant sont un groupe dont l'implantation en Guinée Bissau orientale a précédé de longtemps la poussée Mande et la création du Kaabu. L'ancienneté de leur pré-

(1) A différencier de la "seconde génération" de migrants venus plus tard.

sence dans cette zone est indiquée par une de leur tradition **d'origine** en Guinée Bissau, qui se contente simplement d'affirmer que "Dieu les a fait descendre sur terre dans la région qui est aujourd'hui la leur" (RODNEY, 1970 : 8).

Les Balant sont pourtant, comme la plupart des peuples des Rizières du Sud, des "refoulés Sub-guinéens" dont les migrations connus prennent leur source dans la zone située entre le Cacheu et le Geba-Corrubal, à l'Est des Papel et au Nord des Beafada avec lesquels ils entretiennent d'ailleurs d'étroites **relations** de parenté. A cet égard, un mythe d'origine balant affirme que les Balant seraient les descendants d'un couple constitué par un chasseur Beafada et une femme Papel.

La parenté à **plaisanterie** Balant/Pël indique également une coexistence avec ce peuple à un moment donné de leur histoire, probablement au pied du Futa Jalon. Ceci semble confirmer par l'origine du nom balant *i balanta* : "il ont refusés" qui, selon une acception populaire, correspond à leur refus de suivre Kol i Tengela dans sa marche sur le Futa Toro au 16ème siècle¹⁾.

Aujourd'hui, les rapports entre Balant du Sénégal et Balant de Guinée restent intenses. Bien que la frontière politique du Balantakunda soit restée fixée depuis sa mise en place, des mouvements de population significatifs continuent encore à s'y réaliser jusque dans ce dernier quart du 20ème siècle

4.1.5. Les Migrations contemporaines : fin 19ème siècle-Courant 20ème siècle

La réalisation effective de la conquête coloniale à la fin du 19ème siècle, ainsi que la partition définitive de la région en zone d'influence française, portugaise et britannique, n'a pas "bloqué" les processus démographiques en cours, elle en a simplement changé les formes.

La nouvelle économie marchande supplante alors le mode de production tribulaire qui servait auparavant de support aux Etats du Soudan occidental et attire dans sa mouvance les formations sociales "sans Etat" qui abondent dans les Rivières du Sud. L'exploitation du caoutchouc prend de l'ampleur dans la forêt Sub-guinéenne puis est remplacée par la traite de l'arachide dont le centre est situé au Nord dans le Bassin arachidier et le Cap-Vert. Des zones de "développement-" se créent et attirent les migrants venus des régions périphériques qui deviennent dépendantes et "sous-développées", car le nouveau mode de production capitaliste crée des interactions et des dépendances économiques qui n'existaient pas dans les formations sociales précédentes.

Dans ce nouveau contexte, de nouvelles formes de migrations apparaissent en Casamance et se sur-imposent aux anciennes migrations qui continuent à se dérouler en direction du Sud (joola vers la zone de l'Est de Ziguinchor, Manding en direction du Balantakunda) ou à l'intérieur des "vieilles" zones (Foni, Buje, Yasin..).

L'administration coloniale s'installe et apporte à sa suite des populations wolof issues du Nord, mais déjà précédées par une immigration wolof discrète originaire du Salum ou même du Bawol.

(1) D'autres versions attribuent l'origine du nom balant au refus de ceux-ci d'adopter la religion islamique ou encore à leur refus de garder les troupeaux des Pël. Une dernière version attribue ce nom au refus des Balant de rendre les terres qui leur avaient été prêtées lors de leurs premières installations en Casamance. L'intérêt du rétablissement de la genèse du nom "Balant" dans la connaissance de l'histoire de la région ne fait donc aucun doute.

La Casamance apparaît à cette époque, à la fois comme un lieu de destination et comme une zone de transit vers le Nord pour des populations diverses de Guinée Bissau et de Guinée.

Une immigration Pël déjà alimentée par les victoires du 19^{ème} siècle sur les Mandingue dans le Fuladu en Haute Casamance comme dans le Gaabu, est renforcée par le départ massif de populations qui quittent les terres arides du Futa Jalon pour venir s'intégrer à l'économie marchande sénégalaise. Ces derniers mouvements qui prennent place à l'intérieur du 20^{ème} siècle se déroulent, en ce qui concerne la Casamance, en direction du Fuladu, et de la Moyenne Casamance essentiellement, où le déséquilibre créé entre marché du travail (économie arachidière) et besoins en main-d'oeuvre, ainsi que les possibilités offertes par le petit commerce attirent de plus en plus de familles Pël.

Cependant, les mouvements les plus marquants et dont l'impact sur la structure démographique et ethnique de la Casamance est le plus important concerne les populations originaires de Guinée Bissau.

La Moyenne Casamance ainsi que la Basse Casamance (environ de Ziguinchor) attirent dès le début du siècle et depuis, notamment, la première guerre mondiale, des populations venant des districts côtiers à forte densité s'étendant entre la frontière et la région de Bissau (PELISSIER, 1966 : 610-611). Dans la première décennie du 20^{ème} siècle, les Manjak, populations de "refoulés" tout comme les Mankañ, pénètrent au Balantakunda : "Sur les traces des colonnes françaises pour pratiquer la saignée des lianes de caoutchouc. Mais la traite du caoutchouc ne fut en Casamance qu'une mode passagère qui disparut vers 1910. Les Manjak refluèrent alors vers Ziguinchor où le port leur offrait un centre d'attraction privilégié" (Ibid : 614).

A partir de ces deux premiers points d'implantations, les Manjak, originaires de la région de Pulun aux environs de Cacheu, vont créer des îlots de peuplement distincts dans le Buje (Jende, Kunayan...), le Balmadu (Malanj ankunda), le Yasin où ils adoptent même, dans certains cas des patronymes mandingue ou wolof (*Njaay, Marena, Siisé...*).

Généralement associée à l'immigration Manjak à cause de la parenté linguistique qui unit les deux groupes, l'immigration Mankañ orientée essentiellement vers les environs de Ziguinchor, est plus tardive et aussi moins massive.

A côté de ces deux groupes "nouveaux", les migrations contemporaines venant de Guinée Bissau ont surtout concerné un influx de population balant et aussi un mouvement mandingue de "deuxième génération", ignoré du reste par PELISSIER (Ibid : 612), malgré son étendue démographique et géographique.

En ce qui concerne les Balant, PELISSIER indique fort à propos :

" Les Balant immigrés en Moyenne Casamance sont des voisins et des parents qui n'ont eu à se déplacer que de quelques kilomètres ; ils sont tous établis dans le Balantakunda où ... d'incessants mouvements de va-et-vient se produisent à travers la frontière".

Ces mouvements récents sont toutefois importants comme nous avons pu le constater dans les villages de pêche de Sina et Hamdalay où toutes les familles Balant se disent originaires du Wooy (Kanwali; Bukaur, Konkolin) ou sont des Manoj venant de Bayambe et de Bisoran en territoire guinéen. De même, les populations Balant débordent largement aujourd'hui les frontières du Balantakunda et se retrouvent dans le Buje et le Yasin (Jibabuya, Marsasum).

L'immigration moderne Kaabunke et Wooyinke en direction de la Moyenne Casamance, est de loin la plus importante. Dans le Balantakunda, elle a littéralement inversé le rapport démographique en renforçant le peuplement mandingue "ancien" s'étendant lui aussi en direction du Balantakunda. Les mi-

grants Mandingues de "deuxième génération" se retrouvent également jusque dans le Balmadu, le Buje et le Yasin, tandis qu'à l'Ouest ils progressent lentement en direction de Ziguinchor.

Tandis que les migrants venant du Wooy (Kanwali, Make, Kusara, Kanjanjan, Rambongo) au sud du Balantakunda, sont essentiellement présents dans cette région, les migrants Kaabunke originaires de Bi j ini, Kansala-Berekelon, Tumana, Mansaba, Nemataba, Pacana... au cœur du Kaabu historique se retrouvent en forte proportion dans le Balantakunda, mais également dans le Balmadu, le Buje et le Yasin. A partir de ces bases, ils jouent aujourd'hui un rôle significatif dans la pêche casamançaise.

La dernière vague de migrations contemporaines, concerne des populations venues du Nord dont le poids est sans commune mesure avec l'importance démographique réelle.

La pénétration de ces populations, a pris trois formes principales :

- à partir du milieu du 19^{ème} siècle, des populations wolof originaires de Saint-Louis viennent en Casamance à bord des bateaux français où ils sont engagés comme laptots ou manœuvres. Ces populations s'installent d'abord en Basse Casamance, à Karaban notamment, et progressent vers la Moyenne Casamance. Dès 1850, HECQUART nous rapporte qu'un captif de Saint-Louis y installe alors, un comptoir de traite d'arachides et y construit une goelette de 50 tonneaux pour le transport de commerce;

- à peu près à la même époque des familles du Bawol et du Siin viennent en petit nombre s'installer dans les vil lages autochtones comme Mangakundu où les Bawol-bawol sont les premiers à s'installer à côté des premiers habitants baynunk.

Cette première vague de migrants aujourd'hui presque entièrement "joolaisés" ou "mandinguisés", est à distinguer de l'influx, à partir des années 30 et surtout, après la deuxième guerre mondiale, de cadres de l'administration coloniale et post-coloniale, d'agents des maisons de commerce, de commerçants qui forment jusqu'à présent un élément distinct du corps social casamançais;

- la troisième forme de migration nous intéresse plus particulièrement ; elle concerne les pêcheurs migrants professionnels (Nyominka, Lebu, Wolof de Cet Ndat, Tukulër...) qui viennent dès la fin du 19^{ème} siècle effectuer des campagnes saisonnières dans la région et dont certains se sont sédentarisés depuis lors.

4.2. LE DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DE LA PECHE EN CASAMANCE

Deux périodes distinctes caractérisent l'histoire de la pêche en Casamance. La première date des premières migrations joola dans la région et s'étend jusqu'au 19^{ème} siècle. La seconde concerne la fin du 19^{ème} siècle et le 20^{ème} siècle, période pendant laquelle prennent place l'essentiel des transformations technologiques et sociales qui ont modifié aujourd'hui, la physionomie des activités halieutiques en Casamance.

4.2.1. La pêche "joola" : premier "moment" du développement de cette activité en Casamance

Une croyance tenace, présente parmi les populations migrantes comme parmi une majorité de chercheurs, persiste à présenter les Joola, et les Casamançais en général, comme des "non-pêcheurs". Cette croyance n'est pas historiquement fondée. Elle résulte d'une certaine compréhension de "ce qu'est la pêche", assimilée à ses formes "modernes" et maritimes, ainsi que d'une interprétation idéologique de la réalité.

Certes les Joola ne sont pas, traditionnellement des pêcheurs maritimes. Leurs villages, comme l'observe si bien CORMIER, ont le dos tourné à la mer tandis que certaines croyances évoquent, comme à Jembereng, "un génie des eaux qui leur interdit de soustraire à la mer ses produits (CORMIER, 1984 b: 1 et 5)(1).

Pourtant les Joola qui sont vraisemblablement venus en Basse Casamance avec des formes de pêche déjà expérimentées ailleurs, exploitent le milieu halieutique depuis des siècles et sont les "premiers pêcheurs" de Casamance. Parmi les quatre "grandes ethnies fondatrices" en effet, ils sont les seuls dont les traditions de pêche remontent au-delà du siècle passé. Des deux hypothèses avancées par CORMIER à propos du rapport entre les Joola et la pêche (Ibid : 2), nous retenons donc In seconde. L'exploitation du milieu halieutique par les Joola n'est pas "événementielle" ; elle n'appartient pas au "temps court" mais est "une occupation de longue durée, celle des civilisations".

La civilisation Joola est, avant tout, une civilisation du riz dont la sophistication des techniques reflète l'ancienneté et la prépondérance de cette culture dans l'organisation générale des systèmes de production. Très tôt la pêche - de même d'ailleurs que l'exploitation du sel - s'est greffée à "l'économie du riz" dont elle constitue à bien des égards, le prolongement et le complément naturel.

4.2. 1.1. Une technologie qui témoigne de l'ancienneté des activités de pêche

L'incroyable profusion des engins et des techniques de pêche adaptées à l'exploitation d'un milieu continental soumis aux balancements de marée, le mode de construction de certains engins en fonction même d'une volonté d'exploitation piscicole des rizières, l'ingéniosité de la technologie, sont autant de faits qui témoignent du rapport intime développé entre la riziculture et la pêche ainsi que de l'ancienneté de cette dernière.

Il existe au moins une quinzaine d'engins de pêche, utilisés traditionnellement par les pêcheurs joola et différant, dans leur principe, des engins de pêche "classiques" existant aujourd'hui en Casamance.

Ces engins correspondent globalement à cinq types : Les nasses, les filets, les engins de jet, les paniers, les pallissades et les barrages pièges.

NOUS avons déjà décrit, dans le détail, les barrages et pallissades-pièges - *japang* et *fungaam* - ainsi que leurs principes de fonctionnement et le mode de pêche qui leur est lié. En fait, le *japang* (ou *jahék*) et le *fungaam* résument plusieurs formes, dont le *jakateng* évoqué par THOMAS (1959 : 78) et basé sur l'assèchement.

Ce dernier correspond peut-être à moins qu'il n'en soit une variante - au fameux *gamboa* décrit par Gruvel au début du siècle (1907 : 122).

Trois types de nasses sont utilisés dans la pêche joola. Le *Esif* (Bantial), *Eséb* (Tenduk), *Esay* (elubaliir ou *Enébma* (Mlomp) . . . (2) est une nasse en forme d'entonnoir comportant deux ouvertures circulaires de grandeur dif-

(1) THOMAS par contre (1959) affirme qu'il n'y a pas dans la société joola d'interdits relatifs à la mer ou à la pêche

(2) Nous avons pu recenser au moins 11 appellations différentes de cet engin selon le village enquêté. Cette caractéristique vaut pour tous les types de pêche. Nous nous contentons donc de citer chaque fois, 2 ou 3 appellations.

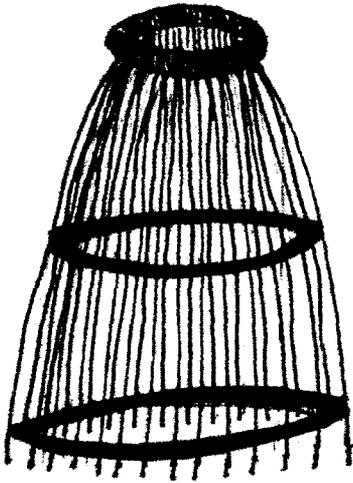
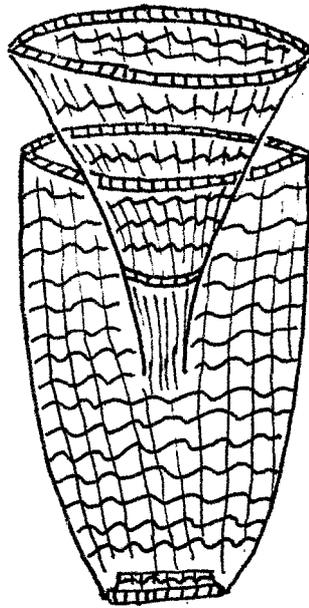


Fig. 33 .- Lt? "Esif".



Petit kalakan

Corns principal du "funum"

Nervures souples (se refermant après passage du poisson).

le chapeau - "gayahut"

Fig. 34 .- Le "funum".

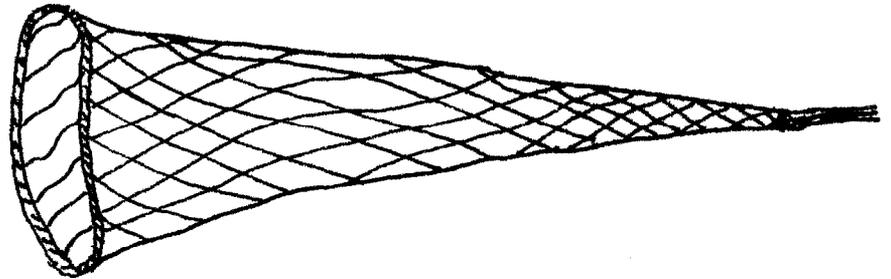


Fig. 35 .- Le "Kalakan".

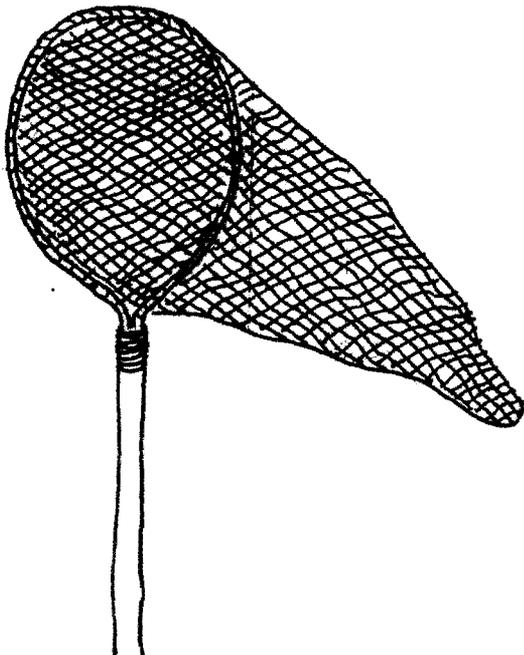


Fig. 36 .- L'épuisette joola.

férente à la base et au sommet (voir figure 33). Utilisé dans les petits marigots ou à l'intérieur des digues pendant les périodes de crue où l'eau déborde pour envahir les terres émergées, le *esif* est un engin essentiellement féminin. Il est enfoncé dans la vase avec une main tandis que la main libre p-longe par l'ouverture supérieure pour attraper le poisson. Pratiquée les mains nues, cette pêche est donc dangereuse, car l'animal reste invisible au moment de la capture et la main est vulnérable aux blessures pouvant être provoquées par les arrêtes et les morsures de certaines espèces.

Tissé selon le même principe que le *epang*, le *esif* est fabriqué en principe avec des nervures de *tulukumat ier* (1), mais peut également être fait de nervures de rônier. Il serait, d'après un informateur (2), un des engins les plus anciens parmi les Joola.

Le *Esif* est assez proche d'une autre nasse - le *kalakan* ou *garagal* - généralement fermée au sommet et qui est placée à la sortie des digues ou des barrages pour capturer le poisson à marée basse (voir figure 34).

Dans la pêche au *funum* ("là où le poisson étouffe"), dénommé aussi *Huum*, *Fukuren* etc... un petit *garagal* est utilisé de concert avec l'engin lui-même recouvert d'un chapeau (*gay ahut*, *Kahimen*) lorsque celui-ci est au repos (voir figure 35).

Le *fukuren* est utilisé exclusivement dans le cadre d'une pêche collective (*jasa*, *j'iraw*, *jéké*...) effectuée dans les viviers à poissons (*Kaâla*, *Buhit j*) à une date fixée en commun en fin de saison sèche.

Les *Kaâla* sont des périmètres défrichés, protégés par des digues mais non cultivés situés sur le front extérieur des rizières pour protéger celles-ci de la pénétration des eaux salées sous l'action de la marée. Destinés à devenir eux-même des rizières si le défrichement de la mangrove est poursuivi. Les *Kaâla* forment - dans les villages de mangrove - un complexe distinct aisément identifiable (fig. 37).

Dans les digues qui à l'intérieur de ce complexe séparent les divers *kaâla*, les paysans creusent des drains formés par des troncs de rôniers *ehungat* qui permettent, lorsqu'ils sont ouverts, la circulation de l'eau entre l'ensemble des *kaâla* et le bolon (fig. 38).

Les *fukuren* sont placés face aux drains, à l'extérieur du vivier appartenant au propriétaire de l'engin afin que ce soient les poissons venant de ce *kaâla* en particulier qui soient capturés. Les drains sont fermés à l'aide d'un bouchon en fibres de rônier (*futagen*, *Fukaren*, *Ho lok*...), lui-même fixé dans le *ehungat* ou contre le petit *epang* placé contre le drain à l'intérieur du vivier.

En fin de hivernage, tous les drains sont bouchés et les poissons piégés à l'intérieur des viviers s'y développent jusqu'en fin de saison sèche. Nous avons donc affaire ici à un type de pisciculture extensive dont certaines formes diffèrent d'ailleurs de celle que nous venons de décrire(3).

Le *karito*, utilisé dans la pêche au *japang* ou au *fungcam*, mis à part, les paniers servant à la pêche sont en général utilisés par les femmes. Nous pouvons citer le *jatox* et le *erorin* où le panier est utilisé pour vider l'eau

(1) Le *tulukumatier* est un arbre sauvage aux vertus médicales multiples. Il est en particulier un remède contre la gale, la polyomélite, la fièvre jaune, le paludisme, les courbatures, la diarrhée etc...

(2) Il s'agit de Doudou DIATTA qui pense que le *esif* était utilisé par les joola avant même leur arrivée dans la région guinéenne.

(3) Voir CORMIER 1984 c.

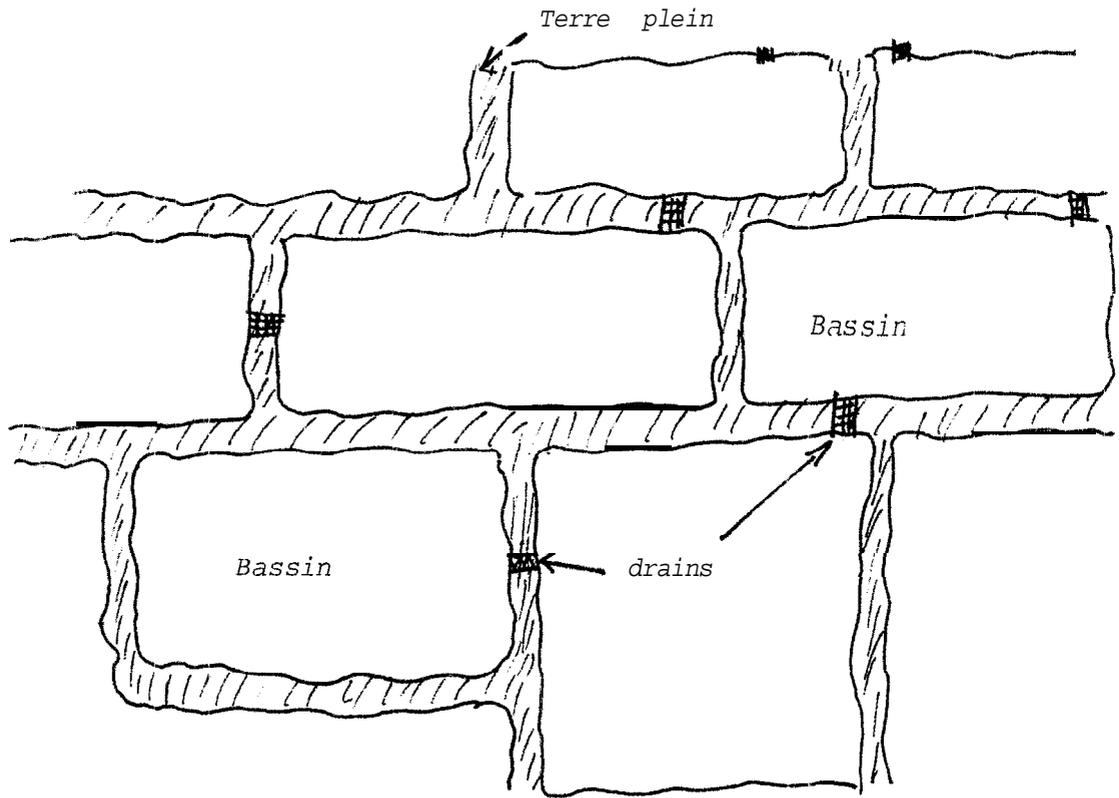


Fig. 37 .- Un complexe de "kañala".

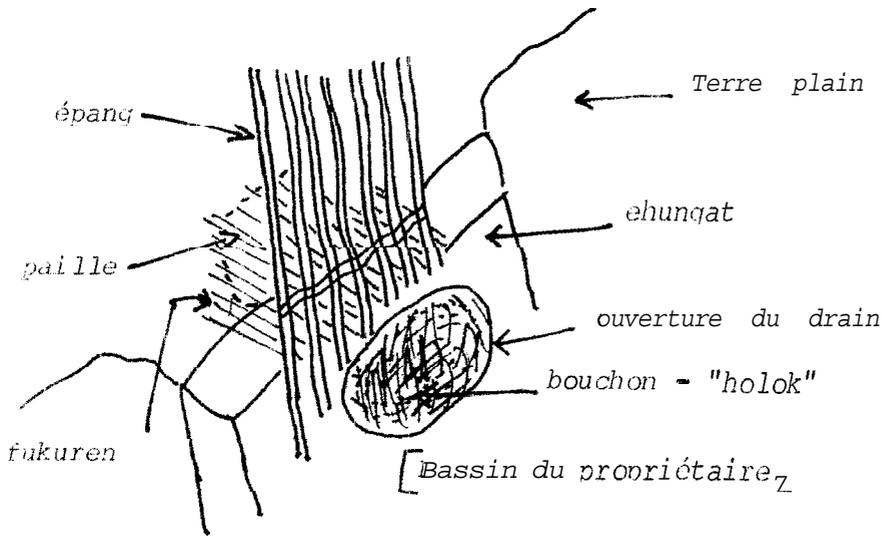


Fig. 38.- Coupe d'un drain "ehunnat"

de petits barrages construits dans les mares ou les rizières. Les poissons restant dans le barrage asséché sont alors ramassés.

Le *fanébum* (dont nous ne sommes pas sûr qu'il soit le même engin que le *fié* à Elubalir) est: quant à lui, utilisé dans ces marigots peu profonds pour puissér le poisson. Il est constitué d'un cercle de bois léger auquel est fixé un filet formant panier. Il se rattache donc théoriquement à La famille des filets. Thomas (1959 : 77) nous dit que "le même instrument, mais plus petit et pourvu d'un manche, constitue l'épuisette joola" (figure 36).

Une autre variété de filet est constituée par le *futeng* de Mlomp dont des variétés existent à Selegi (*fiteng*), à la Pointe Saint-Georges *nuteng* et chez les bayot *sisok* (THOMAS, Ibid : 77). Le *futeng* qui nous a été décrit est un fil et circulaire se terminant par une longue corde fixée tout autour de l'ouverture de l'engin. Cette corde est passée à travers le sommet: en forme de V d'un pieu fixé à même la vase. Au centre du filet posé dans l'eau en position ouverte, du son de riz est placé par les pêcheurs en guise d'appât. Lorsque les poissons s'avèrent suffisamment nombreux à l'intérieur du filet, la corde est tirée et en couissant, ferme le filet tout en le ramenant à la surface (fig. 39).

Le *Funébom* enfin, confectionné à l'aide de fibres de baobab, est un filet de maille assez petite, formant une poche fixée à deux batons. Sa taille est proportionnelle à la force de l'individu (généralement de sexe masculin) car il faut le tenir des deux mains en l'ouvrant et en le fermant de façon rythmique tout en synchronisant ces actions avec un mouvement de puisage (fig. 40).

Le harpon (*fujomb* et *fucum*) ainsi que l'arc et la flèche sont des engins de jet qui pourraient avoir été utilisés très tôt par les joola et qui ont aujourd'hui disparu. Engins au principe actif, ils étaient utilisés à partir de la berge, à un confluent de préférence, ou à partir d'une pirogue. Alors que l'arc et la flèche ne diffèrent en rien de ce qui existe ailleurs (1), le harpon joola pouvait prendre la forme d'un trident, d'un harpon à 5 dents (GRUVEL, 1907 : 123) ou d'une lance de pêche originale à pointe déboitable (voir figures 41 et 43). Cette dernière était constituée d'un manche en bois (2) et d'une pointe en fer conçue de manière à se déboiter lorsqu'elle pénétrait l'animal. La pointe est attachée à une longue corde, elle-même fixée au manche qui sert de flotteur. Lorsque l'animal atteint plonge pour échapper aux pêcheurs, la corde permet au manche de rester en surface. Ce dernier est alors suivi en pirogue jusqu'à ce que l'animal remonte à la surface.

Il n'est malheureusement pas possible de dater l'apparition respective de; différents types d'engins utilisés autrefois par les Joola et qui ont aujourd'hui tendance à disparaître malgré la résistance remarquable de types de pêche tels que le *japang*, le *fungaam* ainsi que le *jaraw* qui continue à être pratiqué dans les viviers à poisson et qui reste actif dans les villages de mangrove.

Il nous a été suggéré que le groupe des "filets" pourrait avoir été d'apparition plus récente que les autres engins "historiques" des joola.

(1) Il nous a été conté que pour éviter que leurs flèches puissent être utilisées par l'ennemi, certains groupes joola utilisaient des arcs et des flèches de taille inférieure à la moyenne.

(2) Le manche dans la chasse au caïman ou au porc est au contraire fait en fer. Dans ce cas, le harpon est nommé *fupucum*.

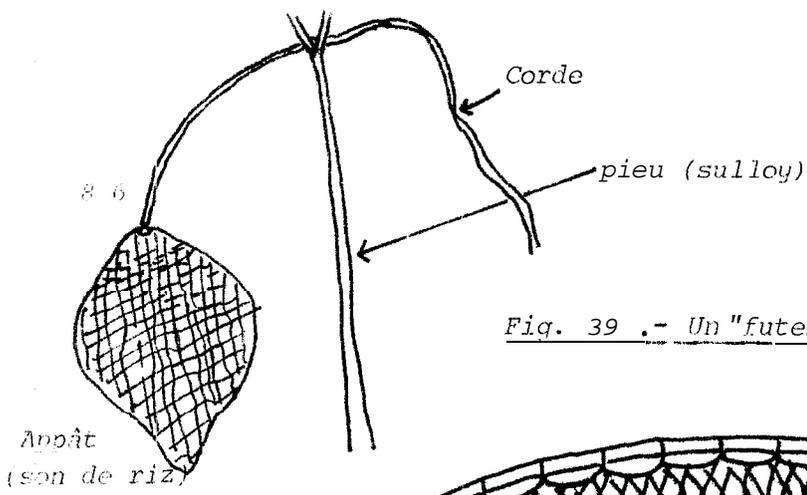


Fig. 39 .- Un "futeng" (Elana).

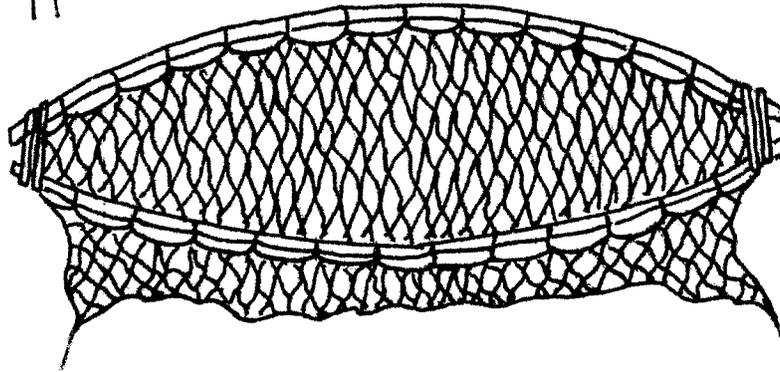


Fig. 40 .- Le funahum.

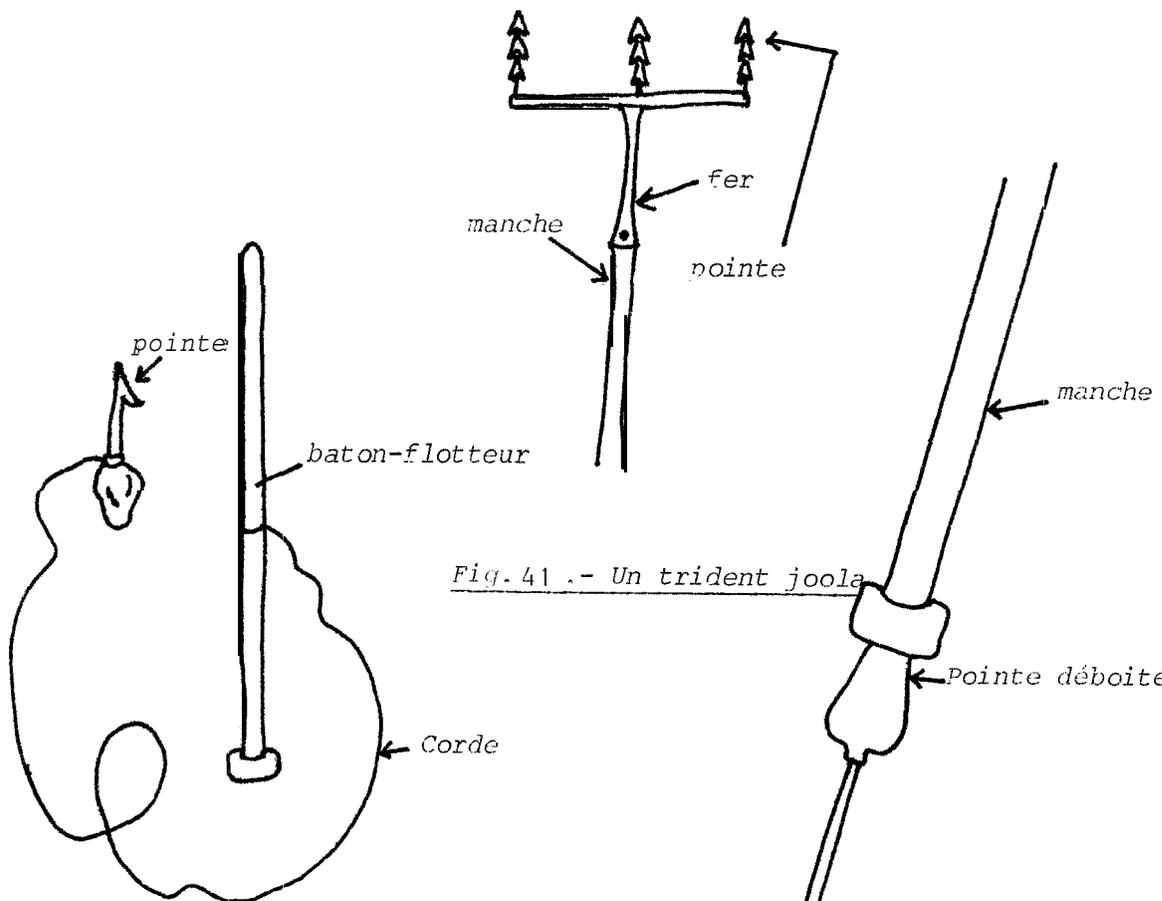


Fig. 41 .- Un trident joola

Fig. 42 .- Le harpon déboitable "fujor" "

Fig. 43 .- Harpon déboitable

Cependant, leur confection à partir de matériaux locaux ainsi que la présence ancienne de filets sur les rives du Niger au moyen âge ainsi qu'en Egypte noire dès le second millénaire avant notre ère (DIAW, 1983 : 31 et 44) ne nous permet pas d'avancer cette opinion au delà de la simple hypothèse. De même s'il est aujourd'hui connu que le harpon, utilisé dès la préhistoire par les africains, a été avec l'hameçon en os, une des premières "armes" de pêche sur notre continent (Ibid : 31), ceci ne nous dit rien de certain en ce qui concerne spécifiquement les Joola.

Seule une meilleure connaissance de l'histoire de ceux-ci et des étapes de leur migration vers la Casamance, la comparaison des végétaux présents à ces endroits avec les matières végétales utilisées pour confectionner chaque type d'engin ainsi que l'étude systématique des documents européens à partir du 15^{ème} siècle pourrait permettre des progrès décisifs dans la compréhension de l'évolution technique de la pêche casamançaise avant le 19^{ème} siècle.

4.2.1.2. La pêche joola dans l'économie précoloniale

D'ores et déjà, il est cependant possible de retenir un certain nombre de choses. Au moment de leur implantation sur la rive Sud de la Casamance, les Joola - parmi eux, ceux des villages de mangrove - avaient déjà l'expérience de types de pêche dont on trouve les fidèles répliques en Guinée Bissau, mais aussi - il est important de le noter - parmi les Nyominka du Salum (1).

Les migrations qui ont permis la création des villages de mangrove du Banjul et, plus tard au 17^{ème} siècle, celle des villages du Buluf tels que Konk-Esil et Jilapaor, avaient pour but, non seulement la recherche de terres inondables pour la riziculture mais aussi, simultanément, la recherche de cours d'eau poissonneux propices à la pêche.

Etroitement dépendant de l'agriculture, de la mise en valeur des rizières, du calendrier agricole, la pêche était alors insérée dans le cadre de rapports de production régis par la famille, unité sociale élémentaire, sous sa forme de ménage (*kasondak*) ou de lignage (*elupay*). Nous pouvons encore voir aujourd'hui la survivance de ces rapports de production domestiques dans la pêche et l'agriculture Joola malgré leur insertion dans les circuits marchands contemporains.

Décentrés par rapport aux réseaux du commerce transaharien de longue distance, relativement autosuffisants du point de vue alimentaire, les Joola étaient néanmoins impliqués dans des rapports d'échanges qui régissaient les relations entre les divers peuples des Rivières du Sud.

Ces rapports ont dû être importants, comme l'atteste l'unité culturelle et linguistique de base qui unit les peuples issus de cette aire géographique, et l'immense complexe hydrologique de cette région en était le support principal. Comme l'indiquait RODNEY :

"... The tributaries of the Gambia, Casamance and cacheu virtually rea-

(1) Il s'agit en particulier des *epang*, *funabum*, *garagal* et *soif* qui correspondent respectivement aux *sarap*, *sagg*, *warand* et *yis* du Salum. Il est également frappant de constater que certains engins joola sont exactement les mêmes que des engins utilisés au Bénin par les pêcheurs Pla et Pedah des lacs Ahème et Toho et de la lagune Ouidah. Ce sont les cas, en particulier, du *Kalakan* (*Aja* ou *uej*) sur les Lacs Ahème et Toho), du *fungaam* (*Ajakpati* dans la lagune Ouidah) et du *esif* (voir Pliya, 1981 : 127 et 141).

ched out to one another so that , by a combinaison of water routes and short land connections, the whole region, became a unit. . the rivers were the "autobahnen" of the Upper Guinea Coast" (1970 : 17).

Les rapports d'échange dans les rivières du Sud étaient alors fondés sur le troc et le poisson était échangé contre du riz, du sel ou des animaux domestiques (RODNEY, Ibid : 22).

Durant toute cette période et pratiquement jusqu'au siècle présent, les Joola, uniquement dotés de leurs *bisano* monoxyde évitent la mer où seuls les insulaires bijago osent s'aventurer.

"South of the Gambia, it was only the Bijago "almadia" that traversed the open sea", nous dit RODNEY (Ibid : 17).

"L'aversion" des pêcheurs Joola pour l'exploitation du milieu marin n'est cependant pas aussi "étrange" qu'elle pourrait paraître au premier abord. Durant des siècles, l'océan Atlantique ne sera rien d'autre pour l'ensemble des peuples d'Afrique de l'Ouest, qu'un "cul de sac",

"... a dead end. . where the cultural waves from the East, the epicenter of Sudanese civilisation come to expire on the beaches of an ocean that leads nowhere" (Barry, 1981).

Jusqu'au 17ème siècle, la pêche maritime n'est que faiblement présente sur l'ensemble de la côte sénégalienne, à l'exception du littoral entre le Cap-Vert et la Petite Côte où, comme l'a montré CHAUVEAU :

"La sécurité qu'offre cette vaste baie permet le cabotage entre les nombreux villages et une exploitation plus intense des richesses halieutiques" (1982 : 3) .

Le tableau que nous offre la côte Ouest-Atlantique où, jusqu'au 20ème siècle un peuple aux traditions de pêches anciennes comme les Joola reste prisonnier du cont inertt tandis que d'autres (Lebu, Get Ndariens, Nyominka) domptent la haute mer peut à ce titre, être comparée à la situation qui, durant la même période, prévaut dans le Golfe de Guinée. Là aussi, le dynamisme des pêcheurs maritimes Fanti a été opposé à l'"aversion" des autres peuples côtiers du Golfe de Guinée (dont les Pla et les Pedah, aux techniques si semblables aux techniques de pêche joola) pour la pêche en mer. Dans les deux cas, une donnée explicative essentielle semble pouvoir être trouvée dans les difficultés de la navigation en mer ainsi que dans les ressources offertes par la densité du réseau hydrographique continental.

" In the Gulf of Guinea , even more than in the west Atlantic Coast , the network of lagoons, lakes and rivers paralleling 500 miles off the coastline from the Niger Delta to the Volta Estuary, was an idéal alternative to seafaring" (DIAW, 1983 : 65).

En Casamance, cette tendance inscrite dans la physionomie même des conditions naturelles a été renforcée par le choix productif fondamental de la société joola en faveur de la riziculture.

Ce ne sera donc qu'au crépuscule du 19ème siècle et au début du siècle présent, que la pêche en mer fera son apparition sur les côtes casamançaises, sous l'impulsion de pêcheurs allogènes venus de la côte Nord. C'est également à l'intérieur de cette période historique (19ème - 20ème siècle) qu'apparaît une exploitation significative des ressources de l'estuaire en Moyenne Casamance,

4.2.2. L'Essor de la Pêche au 20ème SIECLE

La fin du 19ème siècle marque un tournant dans le développement de la pêche et des communautés de pêcheurs de Basse et Moyenne Casamance. C'est le moment où la carte politique de la Casamance, comme de l'ensemble de la région ouest-Africaine, est radicalement transformée par le dernier acte de

la conquête coloniale. La Casamance, malgré la mort de Fodé Kaba en 1901 et la "résignation" du pays manding qui est devenue une réalité en 1914 (ROCHE, 1974 : 414-418), ne sera pas totalement "pacifiée" avant la première guerre. Des incidents fréquents continuent à opposer les troupes françaises aux populations joola du Foni, du Kasa et de Guinée et gênent la traite comme le recouvrement de l'impôt (Ibid : 403).

D'une manière générale cependant, la Casamance, qui au 17^{ème} siècle était restée à l'écart du commerce Atlantique et avait été moins affectée que d'autres régions côtières par la traite des esclaves au 18^{ème} siècle, entre de plein pied dans l'économie de traite. La première maison de commerce s'y installe en 1860. Seju et Kolda d'où partent des chalands remplis d'arachides à exporter ainsi que Ziguinchor, où les maisons de commerce françaises ont leurs comptoirs principaux, jouent un rôle décisif dans le développement de cette traite et voient leur population augmenter. En 1907, plus de 260 compagnies vivent de l'exportation du caoutchouc et de l'arachide qui est alors en essor (ROCHE, 1974 : 436). En revanche, celles-ci diffusent rapidement les produits d'origine européenne (tissus, poudre, armes, tabac, sucre, riz, alcool. . .) ainsi que les fondements de l'économie monétaire. Mais ce développement est inégal. Jusqu'en 1906, le paiement de l'impôt en Basse Casamance, se fait en nature (bœuf, mil, riz, caoutchouc), tandis que dans les pays mandingue, les populations tiennent déjà à être payées en espèces (Ibid : 438).

C'est dans ce contexte dynamique de transformation/résistance des formations sociales de Casamance qu'interviennent dès la fin du 19^{ème} siècle, des changements décisifs dans les formes et les modalités d'exploitation du milieu halieutique de cette région.

4.2.2.1. Premières migrations et mutations techno-économiques

En Basse Casamance au début du siècle l'essentiel de la production est toujours le fait des paysans-pêcheurs joola qui alimentent le marché de Ziguinchor en poisson séché. Les *lungam* qui interviennent de façon décisive dans cette production sont largement répandus vers l'embouchure tandis que le harpon est encore utilisé, bien que l'arc et la flèche régressent. La situation à l'embouchure est à peu près la même aujourd'hui : le milieu est sous-exploité en hivernage, pendant la période d'abondance maximale, car la priorité accordée à l'agriculture ne souffre pas de concurrence.

L'épervier, premier filet importé de type "moderne" fait son apparition initiale dans les villages du Buluf et à Ziguinchor, en même temps qu'arrivent les premiers pêcheurs migrants saisonniers venant du Cap-Vert, du Salm et de Saint-Louis.

Les pêcheurs Lebu qui viennent en petit nombre à la fin du 19^{ème} siècle semblent être les premiers parmi ces migrants à venir dans la région à bord de leurs fameuses pirogues bordées. Leur présence à cette date est indiquée à Jembereng (CORMIER, 1984 b : 5) tandis qu'à Bodé, dans les années 1890, les populations Mandingue et Joola du village apprennent le maniement de l'épervier auprès d'un pêcheur Lebu du nom de Usmaan Jal. Avec les Joola, les Lebu sont au début du siècle, les principaux fournisseurs de marches de Ziguinchor ainsi que des villages riverains où les échanges se font encore sur la base du troc (GRUVEL, 1907 : 123). Bien que la présence des saisonniers Gct Ndariens soit signalée dès cette époque sur les côtes casamançaises, leur influence sur les mutations technologiques qui se dessinent en milieu joola n'est pas nette (1).

(1) A Kafuntin où selon CORMIER (1984 b), leur présence est signalée à cette époque, l'implication des autochtones joola dans la pêche maritime ne se fera que bien plus tard, dans le dernier tiers du siècle présent.

A partir du début du 20^{ème} siècle, les pêcheurs Nyominka dont l'économie maritime reste largement continentale jusqu'à la fin du siècle précédent (CHAUVEAU-LALOE, 1983 : 159) font leur apparition en Basse Casamance continentale. A Tenduk et à Conk-Esil, ils introduisent l'épervier en 1910 (CORMIER, 1984 : 7) tandis qu'à Mlomp (Buluf), ce n'est qu'en 1924 que cet engin sera adopté sous l'influence d'un saisonnier Nyominka du nom de Bakary Jéju.

A partir de cette époque, la Basse Casamance et la région de l'embouchure constitueront sans discontinuité un point d'attache pour les pêcheurs Nyominka dont les migrations sont déterminées en grande partie par les conditions qui prévalent dans les îles du Salum (DIAW, 1983 : 100 à 103).

L'impact sur la pêche, des migrants venus du Nord, se fera également sentir en Moyenne Casamance où il est même plus net.

L'implantation des populations Mandingues et Balant de Moyenne Casamance dans l'économie de la pêche a été tardive. Alors que dans le Mandé historique, les pêcheurs Somono formaient une caste spécialisée, totalement insérée dans le processus de production et dans la reproduction de l'appareil d'Etat (DIAW, 1983 : 43), on ne retrouve étrangement aucune trace d'une caste de pêcheur dans le Kaabu d'où sont venus les premiers migrants Mandingues en Casamance. Pour des raisons difficiles à expliciter en l'état actuel des recherches, les populations Balant - comme les Baynunk avant eux - ont tardé à exploiter les ressources piscicoles des cours d'eaux au bord desquels ils se sont installés. PELISSIER (1966 : 504) nous dit :

" La distribution du peuplement de la Moyenne et de la Haute Casamance est directement déterminée par le dessin du réseau hydrographique ; en somme, ... la population semble utiliser rationnellement les possibilités qui s'offrent à elle, de cultiver les vallées et les axes de drainage, donc de faire de la riziculture. Mais cette vue générale se heurte à une contradiction fondamentale : si tous les villages ont des rizières, aucune population de Haute ou de Moyenne Casamance n'est dotée d'une authentique civilisation du riz, Manding, Balant, Pël étant essentiellement des cultivateurs de mil et des éleveurs".

L'analogie avec la pêche est évidente. De même qu'elles ne sont pas d'authentiques civilisations du riz, les sociétés mandingues, Balant et Pël de Casamance n'ont pas développé d'authentiques traditions de pêche. Jusqu'au milieu des années 60, selon le témoignage de PELISSIER il n'est enregistré :

" aucune forme notable ou originale d'exploitation des eaux de la Casamance ou du Soungrougrou qui ont pourtant les apparences de véritables viviers à poisson. Manding et Balant originaires de régions où la pêche est une activité réservée à des groupes spécialisés (par exemple (Bozo et Somono de la vallée du Niger) ne s'intéressent pas à la pêche et n'ont aucune compétence en ce domaine. Les seules prises que nous avons vu faire par de jeunes balant sont celles de poissons fléchés à l'arc à partir d'arbres surplombant la rivière !" (Ibid : 619).

Nulle part en effet, on ne trouve en Moyenne Casamance des techniques anciennes comparables à celles développées par les Joola ; nulle part, il n'est fait état dans les riches traditions orales mandingues, de techniques qui pourraient avoir précédé la venue des premiers pêcheurs migrants professionnels. Dans les villages du Balantakunda, du Balmadu, du Buje et du Yasin où des enquêtes ont pu être effectuées, tous les paysans-pêcheurs autochtones (Balant et Mandingue) affirment de surcroît, avoir appris à pêcher sur place ou au cours de trajets migratoires à l'intérieur de la Casamance qui ne remontent pas au delà du siècle passé. Ce n'est également pas dans le premier quart du 20^{ème} siècle que les villages de paysans-pêcheurs comme Binako (1908), Segafula (1914 environ), Sina (1929) et Hamdalay (1920 environ) sont créés dans le Balantakunda.

'Toutefois, au début du siècle, il est attesté que la pêche est pratiquée par les populations mandingues de Moyenne Casamance résidant dans les villages riverains plus anciens, comme l'indique brièvement GRTJVEL (1907 : 123).

Les premiers pêcheurs migrants qui apparaissent en Moyenne Casamance sont des saisonniers wolof (Lebu ou Get Ndariens) et Nyominka qui viennent alors effectuer des campagnes de pêche dans l'estuaire ou sur les bords du Soungrougrou. Comme en Basse Casamance, ils amènent avec eux l'épervier et initient les populations locales à son usage. A la différence de la Basse Casamance, cependant l'épervier ne semble avoir précédé de longtemps l'apparition d'autres engins de pêche.

Dès la première guerre, des saisonniers Get-Ndariens viennent en campagne de pêche dans les villages Limitrophes du Balantakunda, où ils introduisent le filet dormant: à *kujali* (capitaine). Dans un village comme Raganga, leur présence précède celle des premiers pêcheurs à l'épervier Nyominka qui remonte au milieu des années 20. Ces premiers pêcheurs Get-Ndariens - à la différence des pêcheurs saisonniers qui vont leur succéder et des premiers migrants wolof de la fin du 19ème siècle - ne se fixent pas dans les villages où ils ne viennent que pendant la saison sèche. Ces mouvements auront lieu pendant une vingtaine d'années et restent significatifs jusqu'à la deuxième guerre mondiale (1941-1942), période pendant laquelle leur intensité diminue.

Les migrations modernes de pêcheurs professionnels en Moyenne Casamance, ont la caractéristique de se chevaucher d'une manière extrêmement rapide, à tel point qu'il est difficile de les sérier de manière nette. A peu près à la même époque que les Cet-Ndariens, d'autres mouvements sont en cours et à certains endroits même sont responsables de l'introduction de la pêche.

A Cudomp, des pêcheurs professionnels Soninke originaires du Gidimaxa sur le Haut fleuve Sénégal, sont présents dès la fin de la première guerre mondiale. A Segafula, dans le Balantakunda ce sont des pêcheurs Somono qui, dans les années 30, introduisent le *félé-félé* malien en coton qui semble avoir été le premier filet maillant dérivant utilisé dans la région. Le rôle des pêcheurs Somono dans le développement de la pêche en Casamance, semble avoir été particulièrement actif à cette époque. Il faudrait peut-être rappeler que dans le premier quart du 20ème siècle, des groupes importants de pêcheurs Somono quittent la vallée du Niger et migrent à travers la majeure partie de l'Afrique de l'ouest. Ils vont en particulier vers les régions côtières de Côte d'Ivoire et leur présence est attestée à Saint-Louis du Sénégal dès cette époque (GRUVEL, 1907 : 80). En Casamance où ils trouvent des populations mande (Bambara, Soninke, Malinke) avec lesquelles ils partagent une communauté linguistique et culturelle de base, ils s'installent par petites unités familiales restreintes dans des villages où ils jouent un rôle décisif dans le développement de la pêche, sans pour autant transformer les rapports démographiques pré-existants.

Entre 1930 et 1950, leur arrivée est ainsi attestée non seulement dans le Balantakunda, mais également dans le Buje, le Yasin, en Basse Casamance orientale (à Baganga et Mangakunda) et même dans l'enclave mandingue le Bodé dans Le Buluf. Partout, ils initient les populations locales à l'usage du *félé-félé* et finissent: eux-mêmes par se sédentariser.

4.2.2.2. Le bond de l'après-guerre

La période d'Après-guerre et la fin des années 40, marque une accélération des transformations sociales, économiques et technologiques dans la pêche en Moyenne Casamance qui est désormais le point focal des mutations qui s'opèrent dans la région. C'est à cette époque que s'effectuent les premières migrations de pêcheurs Subalbe originaires du Futa ; celles-ci,

très vite, prennent un caractère massif. Ces migrations sont suivies par la venue de pêcheurs *waalo-waalo* également originaires de la vallée du fleuve Sénégal, au début des années 50. Ces deux vagues migratrices coïncident avec le développement, à partir de 1948, d'une industrie de transformation et d'exploitation du poisson fumé, autour de laquelle s'articulent d'intenses activités de pêche et d'échange.

Basée dans la zone comprise entre Fanda, à l'Est de Ziguinchor et Niafor dans le Balantakunda à l'Ouest de Jatakunda, cette industrie va, pendant dix ans (de 1948 à 1958), encourager non seulement la poursuite du mouvement d'immigration de pêcheurs professionnalisés, mais aussi l'arrivée de nouvelles catégories sociales et ethniques qui s'agglutinent autour du secteur de la pêche. Dans un village comme Mangakunda où la pêche a périclité depuis la fin de ce négoce, plusieurs centaines de personnes étaient, en période d'affluence, occupées autour d'un des trois pôles organisant cette activité : les pêcheurs, les transformateurs et les commerçants. Une situation similaire prévalait à Adéan, Kakun (où les activités de pêche semblent avoir disparu depuis) Baganpa, Gudomp et même à Bona en amont du Soungrougrou. Les commerçants finançant ces activités étaient des Malinke (Mandika-Mori), des Julo (Jula) ou des Jaxanke, établissant des contrats d'achat pré-financés avec les transformateurs Susu et Pël de Guinée et servant d'intermédiaires auprès des pêcheurs Subalbe, Nyominka et même Joola-Banjali qui assuraient les livraisons en frais (ethmaloses et tilapies essentiellement). Les quantités débarquées étaient importantes et le poisson séché et fumé était chargé par camions entiers en direction de la Guinée. A l'indépendance de celle-ci en 1958, les frontières avec le Sénégal furent fermées pour des raisons essentiellement politiques et ce commerce florissant périclita alors, faute de débouchés.

L'immigration des Subalbe Haal Pulaar(1) en Casamance n'en a pas cessé pour autant à cause de l'attraction exercée par une région aux ressources abondantes peu exploitées et où un marché au poisson actif est en développement, mais à cause aussi du désir de se procurer des pirogues à partir d'espèces forestières (le caïkédrat en particulier) abondantes dans la région et rares dans la vallée du fleuve. Les premiers migrants venus du Futa effectuaient leur voyage vers la Casamance à pieds comme nous en avons eu le témoignage auprès d'un vieux pêcheur Tukulër de Jatakunda. Ils passaient alors une à trois saisons dans les centres de pêche bordant l'estuaire avant de retourner au Futa avec leurs économies et au moins une pirogue fabriquée sur place. Le voyage retour se faisait alors par bateau jusqu'à Dakar, puis par train de Dakar à Saint-Louis où la pirogue était mise à l'eau pour servir de moyen de transport jusqu'au village.

A côté des ethmaloses et des carpes destinées au commerce du poisson fumé, les pêcheurs Subalbe exploitent alors surtout les trachynotes (2) abondantes dans les livraisons en frais et dans l'estuaire où on trouve également, en amont, des bancs de brochets et de capitaines.

(1) Subalbe : pluriel de cubalo, caste de pêcheur "Haal Pulaar" ("ceux qui parlent le Pël) ou Tukulër de la vallée du fleuve.

(2) D'après le témoignage du premier pêcheur cubalo du Baganga, Jiby Ja, celui-ci aurait ainsi capturé un *feta* (trachynote) de 14 kg en 1950.

Au bout de quelques années, une tendance à la sédentarisation fait jours en milieu **Cubalo**. Répartis dans de fortes **communautés** à l'intérieur des villages de pêche du Balantakunda, les **Tukulër** vont contribuer à transformer ceux-ci en des centres de pêche florissants à partir surtout de la fin des années 60 qui marque une nouvelle étape de la pêche en Casamance avec le développement de l'économie crevette. Dans la période qui précède cette nouvelle étape, les pêcheurs Subalbe vont en particulier contribuer à donner à la pêche estuarienne sa physionomie technologique actuelle en diffusant les modèles de **félé-félé** en usage dans la vallée du fleuve. **C'est ainsi** qu'entre 1950 et 1960 les **félé-félé**, à rachynotes, à et hmaloses, à mulets et à carpes seront introduits à Mangakunda, Segafula, Hamdalay et jusque dans le Buluf où ils sont présents; Conk-Esil et à Tendik dès 1953.

La venue des pêcheurs **waalo-waalo** originaires de Gaya et de Jawaar sur le bas fleuve Sénégal suit de près l'immigration Haal Pulaar et va accentuer l'influence des pêcheurs de la vallée du fleuve sur la pêche estuarienne en Casamance.

Malgré l'antériorité de la présence **Nyominka** dans l'estuaire, c'est à ces pêcheurs **waalo-waalo** que revient incontestablement la paternité du développement de la pêche à la senne de plage en Moyenne Casamance. Ce type de **pêche** qui est pris en charge par un certain nombre de pêcheurs Balant, Manding, Tukulër et même Joola (groupe **GOPEC** de Suda) reste cependant pour l'essentiel - du point de vue de la propriété - un monopole des groupes professionnalisés qui en maîtrisent la technique d'utilisation et disposent du capital nécessaire aux investissements importants qu'il exige.

Comme chez les pêcheurs Subalbe, les migrations de pêche **waalo-waalo**, qui ne prennent cependant pas le caractère massif que l'on trouve dans les migrations **tukulër**, vont être précédées de rares infiltrations isolées. Le premier pêcheur de senne **waalo-waalo** en **Casamance**, Babacar Nias, serait venu dans la région en 1951 en compagnie de ses frères **Manjaay Nias** et "Boy waalo". Il est attesté cependant que leur père, qui leur lègue une petite senne de plage à sa mort, venait déjà en Casamance auparavant, pour chercher des caïmans qui étaient alors chassés au harpon (1).

Les frères Nias à leur arrivée, s'installent d'abord sur le **Soungrougrou** dans la zone de Marsasum - Jibanar dans le Yasin. Leur venue est suivie de l'immigration de plusieurs **waalo-waalo** qui se succèdent alors rapidement dès le début des années 50.

Gudomp qui, au sortir de la deuxième guerre, est encore Un village de pêche insignifiant, mais qui joue alors un rôle d'importance dans l'économie

(1) Un mémoire de maîtrise récent (**CISSE-MALE, 1984**) nous a indiqué, à propos de "l'immigration toucouleur en Casamance", que les premiers pêcheurs Subalbe dans la région se spécialisèrent d'abord à la chasse au caïman (pour leur peau) et au lamentein (pour leur chair) "avant de s'adonner à leur occupation professionnelle caractéristique, la pêche". Les informations que nous avons nous même obtenues, semblent confirmer cette donnée, bien que cette première activité concernait en fait, les premiers "infiltrations" individuel les **tukulër** et non les migrations de pêche les plus importants qui remontent à 1947 au plus tôt, dans les villages, de Mangakunda, Baganga, Jatakuncla et Gudomp.

coloniale de traite arachidière, devient la seconde base d'implantation des pêcheurs de senne waalo-waalo en Moyenne Casamance. Point de débarquement **désormais** important, ce village sert alors de marché d'éclatement vers Ziguinchor et les villes intérieures dont la population est en expansion et où la demande en poisson s'accroît. En même temps, en liaison avec le commerce guinéen du poisson fumé, un complexe artisanal de fumage du poisson s'y développe.

Entre 1950 et 1960, Gudomp va progressivement devenir le premier centre de pêche, non seulement de la Moyenne Casamance, mais de l'ensemble de la Casamance, comparable uniquement à Ziguinchor dont la position en fait le point de convergence idéal des pêcheurs de Basse et de Moyenne Casamance.

Ainsi en 1960, Gudomp est un gros centre où on trouve près de 60 concessions de pêcheurs (waaalo-waalo, Subalbe, Nyominka, Get-Ndarien, Mandingues) et où l'on a "petite pêche" toute l'année sur un rayon de 2 à 3 km autour du village. Il sert de surcroît, de base aux déplacements de pêcheurs professionnels sur près de 40 à 50 km en direction d'Adéan ou le long du Soungrougrou. Près de 50 patron-pêcheurs disposant pour la plupart d'un filet et de plusieurs pirogues y résident en permanence tandis que la motorisation d'une partie de la flottille est déjà en cours (CINAM-SERESA, 1960).

Le rôle des pêcheurs migrants, waalo-waalo et sulbalbe en particulier, dans ce développement de Gudomp est incontestable et s'étend en réalité à l'ensemble des villages de pêche du Ralantakunda et du Soungrougrou.

Durant les premières années de leurs migrations de pêche en Casamance, les pêcheurs waalo-waalo se bornent à y effectuer des campagnes saisonnières de six mois, malgré l'abondance en toute saison, des ressources de l'estuaire. Venant au mois de janvier, la plupart repartent en mai en direction des bases de pêche waalo-waalo installées sur la Petite Côte. Ce rythme migratoire précède l'introduction des filets en nylon entre 1971 et 1973, et est, en grande partie, motivé par des contraintes d'ordre technologique. Les filets existant, fabriqués à partir des bobines *sofa* (de lin ou de coton) sont fragiles et pourrissent vite d'autant que les hivernages sont à l'époque, extrêmement pluvieux.

Pour les préserver, les pêcheurs sont ainsi obligés, en début d'hivernage, de les réparer et de les sécher avant de les ranger (*aj mbaal*). La pêche à la senne est alors remplacée sur place, par la pêche au *félé-félé* (*kujali, fe la, kobé*) - pour ceux qui en disposent - tandis que la plupart vont à Mbour se faire embaucher dans les sennes waalo-waalo qui y sont en campagne.

A partir de la généralisation tardive de l'usage des filets de nylon en 1976, le "pêche migratoire" des pêcheurs waalo-waalo dont certains se sont sédentarisés, est transformé. Une pêche d'hivernage se développe et les campagnes de pêche à la senne en Casamance, s'étendent à 12 mois.

Cependant, depuis plusieurs années déjà, des modifications profondes liées à l'expansion spectaculaire de la pêche crevettière sont intervenues. Elles transforment la physionomie de l'ensemble de la pêche artisanale en estuaire et leur impact sur la pêche à la senne, comme sur les autres types de pêche est remarquable.

4.2.2.3. La généralisation de la pêche crevettière et son impact sur La pêche en Casamance

L'expansion rapide de la pêche crevettière dans le courant des années soixante et depuis surtout, le début de la décennie passée, est intimement liée à l'activité des communautés de pêcheurs tukulër de l'estuaire (de Ziguinchor à Gudomp dans le Balantakunda). En retour, ces dernières ont cultivé une

dépendance profonde vis à vis de cette économie comme en atteste la "massification" des migrations qui ont correspondu à son développement. Un vieux pêcheur cubalo de Jatakunda nous confiait à ce propos lors d'une de nos enquêtes, que sur dix "compagnies" (*fedé* ou classe d'âge) originaires de son village et réunies fortuitement à Dakar, seuls quatre personnes soulignaient n'avoir jamais effectué de migration de pêche en Casamance.

L'année 1960 marque le début de l'économie de la pêche crevettière telle qu'on la connaît aujourd'hui en Casamance. Jusqu'alors, seule une pêche primitive au *law xuus* était pratiquée occasionnellement par quelques rares pêcheurs et le pot de 500 g de crevette était vendu à 15 ou 20 francs aux acheteurs *tubab*. A partir de l'installation en 1959 puis en 1961 de trois sociétés européennes contrôlées par des intérêts français (la société Capcrus - qui deviendra Amerger - la société Crustavif et la société Sopeca - Sosechal), l'économie crevettière dont la valeur de la production va se monter rapidement à plusieurs centaines de millions, prend le pas sur toutes les autres formes de pêche en usage dans l'estuaire en amont de Ziguinchor.

Les pêcheurs Subalbe qui pêchaient auparavant la trachynote, l'ethmalose et d'autres espèces de poisson comme nous l'avons vu, se reconvertisent massivement à la pêche crevettière tandis que s'organise une structure efficace d'accueil des groupes familiaux de plus en plus importants en provenance du Futa. Venant en majorité de la région de Matam (Wasetaki, (ilol) et de Kaédi (sur la rive mauritanienne), ces immigrés viennent également du département administratif de Podor (Ayrelaw, Njum, Kas-Kas, Salde...). C'est donc l'ensemble du Fut a sénégal-mauritanien qui est concerné.

En Casamance, le nouveau secteur crevettier s'organise autour d'un complexe qui met en jeu usiniers, "ramasseurs" et pêcheurs. Les rapports domestiques qui régissent la sphère de production directe sont articulés et subordonnés aux rapports d'échanges qui lient la production de crevette à l'industrie de transformation fonctionnant sur la base du mode de production capitaliste. Les intermédiaires *tukulër* qui jusqu'alors jouaient le rôle de mareyeurs se transforment en "ramasseurs" et en "chefs de balance" au profit des usines qui préfèrent traiter avec eux plutôt qu'avec les pêcheurs. Ces ramasseurs font alors du "rabattage" jusqu'au Futa où ils vont chercher de nouvelles recrues. Ils fournissent à celles-ci un cadre d'accueil, leur font des avances en argent ou en nature (riz, sucre, savon, huile) et leur procure le matériel de pêche acheté par les usines. VAN-CHI BONNADEL (1970) et DE JONGE (1980) ont abondamment décrits ce système ainsi que les relations conflictuelles qui émaillent toute l'histoire des rapports entre ces trois groupes d'intérêt.

Les usines, véritables propriétaires des moyens de production les mettent à la disposition des pêcheurs par l'intermédiaire des ramasseurs. En contrepartie une retenue se fait sur chaque livraison effectuée par le pêcheur tandis qu'un droit monopolistique est établi sur la production de ce dernier. Les usines assurent ainsi, non seulement "leur volume d'échange", mais également une position de force dans la détermination des prix d'achat.

Les pêcheurs, travailleurs libres en principe, sont en réalité totalement intégrés dans la structure industrielle des usines comme l'indique d'ailleurs leur intégration aux statistiques relatives aux effectifs de celles-ci ainsi que la confection de "cartes de pêcheur" délivrés par elles.

La fin des années 70 est une ère de conflits qui opposent les divers composants de ce système et même - comme dans le cas de Birkama relaté par DE JONGE (1980) - pêcheurs *tukulër* dépendants des ramasseurs auxquels ils sont liés par de multiples liens ethniques et familiaux, et pêcheurs autochtones (Balant en particulier). Une concurrence acharnée fait également rage entre les usines aux intérêts divergents.

L'expansion de la zone crevettière à Gudomp en 1971, va avoir un impact supplémentaire, car très vite, les piquets utilisés pour la pêche *sa barigo* barrent le fleuve et gênent l'activité des pêcheurs de filet. Gudomp périclité en tant que centre de pêche au poisson et se transforme pour l'essentiel en centre crevettier.

A partir de 1978, les "ramasseurs" traditionnels voient leur rôle éclipsé par la transformation de l'entreprise frigorifique SEFCA en une "institution régulatrice" chargée de jouer le rôle d'intermédiaire entre usiniers et pêcheurs afin d'atténuer les conflits d'intérêts prévalant dans le secteur. Désormais, la SEFCA qui organise son propre système de "ramassage", est seule habilitée à acheter aux mareyeurs et aux pêcheurs et à revendre aux entreprises suivant un système préétabli de quota (Amerger : 60 % ; Sosechal : 43 %). Les anciens "ramasseurs" qui malgré leur position privilégiée ne s'étaient jamais constitués en une assise financière autonome (VAN-CHI, 1970 : 828-829) sont d'autant plus rapidement éliminés, qu'entre-temps, le mouvement coopératif - depuis la première "Association des cubalo" créée en 1950 - s'est étendu à l'ensemble des communautés de pêcheur de la région.

L'ambivalence de l'économie crevettière et de son impact sur le secteur de la pêche dans son ensemble apparaît clairement à travers la "lecture" rapide de son histoire. Lieu principal de pénétration des rapports de production capitalistes dans la pêche, elle apparaît comme un facteur puissant de destruction de ce secteur et de sa restructuration constante sur de nouvelles bases.

La dernière crise traversée par le sous-secteur crevettier en 1984 en offre un dernier exemple. Faisant suite à un hivernage catastrophique en 1983, la masse de crevettes disponible en estuaire chute spectaculairement et entraîne en février 1984, la fermeture temporaire des usines de la place, confrontée; - du reste - à un certain nombre d'autres problèmes. Privées de leur unique débouché significatif, les communautés de pêche à la crevette sont aux prises au désarroi le plus profond. Des familles entières se disloquent et vont tenter leur chance ailleurs, en Gambie et en Guinée Bissau. A Bagan-ga et à Gudomp quelques pêcheurs célibataires se reconvertissent au petit-commerce et vont en Côte d'Ivoire, au Gabon ou en France. Ceux qui restent sont contraints de se reconvertir tant bien que mal à la pêche au *feta* et aux autres espèces de poisson. Bien sûr, les usines ont, depuis la fin de l'hivernage 1984, commencé à réouvrir leurs portes, provoquant un nouvel afflux de pêcheurs tukulèr. Il n'en reste pas moins que "la crise" a révélé la fragilité du secteur. Parmi les pêcheurs qui émigrent en 1984, beaucoup ne sont pas revenus d'autant plus qu'en Guinée Bissau notamment, une nouvelle entreprise, la Semapesca, est créée par les intérêts mêmes qui pour l'essentiel ont donné à l'industrie crevettière casamançaise son visage actuel. Aujourd'hui encore, un "rabattage" efficace est effectué parmi les communautés de pêche en Casamance afin d'alimenter ce nouveau secteur dont

l'acte de naissance rappelle (1) étrangement les débuts de la pêche crevettière dans la Casamance des années 60.

4.3. L'HISTOIRE ET LA REALITE CONTEMPORAINE

Rien ne sépare l'histoire des communautés de pêcheurs, de leur vécu contemporain qui en est un produit. Le présent, avant même qu'on ne le transcrive est déjà du domaine du passé et le développement de la pêche en Casamance en est une illustration. La synchronique n'est certes pas, une simple clause de style, car elle participe elle-même, du processus historique, mais la dynamique seule est, en dernière instance, réalité. Cette dernière nous révèle que les vieilles frontières ethniques héritées du passé et encore vivaces il y a une vingtaine d'années, ont éclaté ou sont en voie de l'être comme l'indique par exemple, la "mandinguisation" culturelle et démographique du Balantakunda et d'une partie du Foni comme de la Basse Casamance. Dans le même temps et en sens inverse le peuplement joola (vers l'est) et le peuplement balant (vers le nord) se poursuivent discrètement en direction du pays mandingue, pendant qu'un apport de populations toujours nouvelles se poursuit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution du peuplement jusque dans les années 80 a un impact profond sur l'évolution de la structure ethnique de la pêche en Casamance.

L'importance et l'influence des pêcheurs venus du Nord se maintient sur la côte comme dans l'embouchure et le long de l'estuaire et certains parmi eux (Nyominka et Get-ndariens de Ziguinchor, Tukulër de Baganga, waalo-waalo de Gudomp, Simbandi et Marsasum...) ont tendance à se sédentariser et à se doter d'une assise foncière. En contre partie, le poids démographique des pêcheurs mandingues (34 % sur la rive estuarienne sud) et des pêcheurs balant s'accroît, des populations nouvellement venues du Sud (Papel) font leur apparition. De plus en plus impliqués dans l'économie maritime, les pêcheurs joola, encouragés par diverses initiatives para-étatiques commencent à suivre le poisson et à effectuer des migrations lointaines en Guinée Bissau. Certains, comme à Conk-Esil, ont tendance à négliger la riziculture d'hivernage et à devenir des pêcheurs exclusifs. Cette évolution du milieu pêcheur joola rappelle des transformations en cours depuis le début du siècle chez les riziculteurs Nyominka (DIAW, 1983 : 101-102).

(1) A titre d'exemple, nous avons reconstitué l'itinéraire d'un pêcheur waalo-waalo qui a séjourné deux ans et demi en Guinée Bissau et qui s'apprête à y retourner. Ancien pêcheur de senne avant d'aller en Guinée Bissau, le premier "exploit" de ce pêcheur dans ce pays est de tuer un caïman dont la peau lui rapporte 60 000 pesos. Il se lance ensuite dans la pêche au poisson (capitaine, otholite, brochet) avant de se reconvertir à la pêche crevettière à Joolanding grâce à un matériel obtenu par l'intermédiaire d'un "ramasseur" tukulër originaire de Baganga. En réalité, ce matériel est la propriété de la Semapesca qui donne à chaque pêcheur, une pirogue, un moteur, un filet et un salaire de 25 000 pesos (5 000 FCFA au marché noir). Tous les 15 jours l'usine assure de surcroît le ravitaillement du pêcheur en produit de première nécessité (sucre, riz, café, thé, huile). Actuellement, les pêcheurs sénégalais au lieu d'un salaire mensuel, du reste inférieur (15 000 pesos), sont payés sur la base des prises livrées à l'usine. Tous ne reçoivent leur rémunération qu'à la fin du mois. En contrepartie, l'usine reçoit l'exclusivité de toutes les prises de même qu'elle effectue l'impôt retenu sur les salaires, correspondant aux sommes remboursables mensuellement par les pêcheurs.

Dans le courant du 20ème siècle, l'estuaire en amont de Ziguinchor apparaît comme le lieu où les rapports d'échange monétaires se développent le plus rapidement et où l'interaction entre pêcheurs autochtones et pêcheurs migrants est la plus intense. La création de l'école de pêche Emile Badiane à Gudomp en 1962 (après une brève expérience à Ziguinchor) indique l'importance de ce village du Kalantakunda dans les processus de transformation en cours. Plusieurs "générations" de pêcheurs autochtones - joola, balant, manding - y sont formés et on retrouve aujourd'hui leur présence parmi les équipes activement engagées dans la pêche estuarienne et maritime.

La "route du Sud" est, pendant toute cette période, l'artère vitale qui permet au commerce de se développer, vers la Guinée mais surtout - à partir des années 1960 - vers Ziguinchor.

D'un petit bourg de 800 habitants au début du siècle, cette dernière est déjà une ville moyenne de 32 000 habitants à cette époque. A partir de 1960, sa population va encore doubler en 15 ans pour passer à 70 000 habitants en 1975 (TRINCAZ, 1981 : 6). Désormais, Ziguinchor est le centre de gravité de l'ensemble de la pêche casamançaise. Il est non seulement le lieu d'implantation du tissu industriel crevettier, mais il est également un lieu de résidence des chefs économiques des communautés tukulër et Nyominka ainsi que d'une forte population de pêcheurs de tous groupes ethniques. Il est le lieu où le taux de diversité technologique est le plus fort (80 %). A la confluence de la pêche maritime et estuarienne, il est le point de débarquement le plus actif et le marché au poisson le plus important de toute la région (KEBE-CHABOUD, 1984).

Dans toute la Casamance, la pêche est donc aujourd'hui, une réalité dynamique dont l'étude historique devrait aider à cerner les contours. Dans ce sens, une première tentative de classification des communautés de pêcheurs sera élaborée ainsi qu'une première approche des rapports de production tels qu'ils se sont développés à l'intérieur des différents cadres d'exploitation du milieu.

5. LA PECHE DANS LES SYSTEMES
DE PRODUCTION EN CASAMANCE :
ELEMENTS DE COMPREHENSION ET
VOIES DE RECHERCHES :
TYPOLOGIE DES CAMPEMENTS
ET VILLAGES DE PECHE

L'étude des rapports sociaux dans la pêche implique la prise en compte de celle-ci à la fois comme système productif et comme élément des stratégies productives plus vastes des sociétés au sein desquelles elle s'insère. L'étude historique qui précède a permis de "lire" les modalités de développement du secteur halieutique dans la mouvance générale du peuplement de la région et dans le processus de mise en place des formations sociales présentes. Auparavant, l'étude des rapports entre le milieu et les formes de son exploitation - qui eux aussi ont une histoire - avait permis d'entrevoir le type de contraintes s'exerçant sur les communautés de pêcheurs et influençant les conditions techniques et sociales de réalisation de la pêche.

Le but du présent chapitre est de situer la pêche par rapport à elle-même dans la Casamance d'aujourd'hui ; ceci ne saurait être fait sans la situer également par rapport aux sociétés paysannes et terriennes dans lesquelles s'inscrit sa pratique.

L'élaboration d'une typologie des campements et villages de pêche en Casamance, peut-être perçue comme un acte formel. Il n'en est rien. Pour être pertinente, une typologie doit se fonder sur des critères permettant d'unir, de spécifier et de différencier les divers types de communauté exploitant le milieu halieutique de Casamance et nécessite donc un effort de compréhension du processus "réel" d'unités/différenciation. En l'absence d'un cadre statistique adéquat pouvant permettre la collecte de données quantitatives fiables, l'élaboration d'une typologie s'inscrit également dans le cadre de préoccupations méthodologiques qui ont été évoquées ailleurs (1).

La pêche en Casamance a la caractéristique d'être à la fois une activité maritime et estuarienne, à la différence de la plus grande partie de la zone côtière sénégalaise. L'hétérogénéité sociale, ethnique et historique des populations de pêcheurs est ainsi renforcée par l'ambivalence du milieu, de même d'ailleurs que par la nature des activités annexes ou secondaires pratiquées avec la pêche.

La typologie proposée n'est pas une typologie des pêcheurs, mais concerne les centres à partir desquels ceux-ci exercent leur activité. Elle a ainsi l'avantage d'intégrer les caractéristiques socio-économiques des populations de pêcheurs, ainsi que celles des centres de pêche, dans leurs rapports avec l'espace écologique (position géographique, ressources halieu-

(1) "Les systèmes de production et de distribution dans le secteur de la pêche en Casamance : Note méthodologique" Projet d'étude, CRODT, 1984.

tiques et agricoles.. .), social (caractères ethniques, origine des pêcheurs, degré de spécialisation) et économique (position par rapport aux marchés, aux infrastructures, aux autres activités). Elle permet donc de distinguer les divers centres de pêche de Casamance, en fonction de leur nature et aussi, de leur importance.

les divers centres de pêche de Casamance, en fonction de leur nature et aussi, de leur importance.

Il existe plusieurs axes de différenciation des populations de pêcheurs. Les plus fréquents dans la littérature, distinguent les pêcheurs "à temps partiel" des pêcheurs "à temps plein" ou les pêcheurs migrants des pêcheurs non-migrants. Ces concepts ont leur intérêt ; les premiers (cependant) manquent de faire la distinction entre le temps consacré à l'activité et l'importance relative de la pêche par rapport aux autres stratégies productives. Ainsi, au Sénégal, la quasi totalité des pêcheurs y compris ceux qui ne pratiquent que la pêche - sont des pêcheurs à temps partiel qui consacrent un ou deux mois de l'année, à se reposer lorsqu'ils ne pratiquent pas l'agriculture. De même, la différenciation entre migrants et non-migrants, bien qu'elle s'avère utile, ne nous dit rien sur les activités exercées en marge de la pêche par ces populations,

Par contre en faisant la distinction entre "sociétés dominantes" et "sociétés co-dominantes" dans la pêche, POLLNAC (1976) situe clairement celle-ci par rapport aux autres activités de production. Dans une communauté "dominante", la pêche est la stratégie productive principale, tandis que dans une communauté "co-dominante", son importance est contre-balancée par d'autres choix productifs. Dans ce cas encore toutefois, un certain nombre de "situations" ne sont pas décrites par les deux alternatives offertes.

C'est finalement chez PLIYA (1981 : 102-3-108) que l'on retrouve la typologie la plus spécifique et la plus proche de la situation casamançaise. Destinée à décrire les pêcheurs lagunaires et maritimes béninois, celle-ci distingue en résumé six types de communautés de pêcheurs :

- 1) les villages de pêcheurs lacustres ;
- 2) ceux du Complexe côtier béninois (zones lagunaires et marécageuses à la côte) ;
- 3) les villages lagunaires
- 4) les villages de pêcheurs maritimes exclusifs
- 5) les villages de pêcheurs mixtes (en lagune et en mer) et de pêcheurs-agriculteurs
- 6) les villages d'agriculteurs-pêcheurs occasionnels.

Directement inspirée par la richesse des situations écologiques propres au Bénin, cette typologie a le mérite de combiner des données écologiques à la "nature" des activités prises en charge par chaque type de communauté.

La typologie que nous avons adoptée pour décrire la pêche casamançaise s'inspire pour beaucoup de celle développée par PLIYA mais intègre des thèmes absents de cette dernière, en particulier, celui relatif aux origines socio-historiques (autochtones/immigrants saisonniers, caractères ethniques etc...) des populations concernées.

Sur cette base, cinq grands types de centres de pêche ont pu être distingués en Basse et Moyenne Casamance :

- 1) les campements saisonniers maritimes exclusifs ;
- 2) les centres ambivalents maritimes et estuariens ;
- 3) les villages autochtones co-dominants ;
- 4) les centres estuariens mixtes ;
- 5) les villages d'agriculteurs-pêcheurs occasionnels.

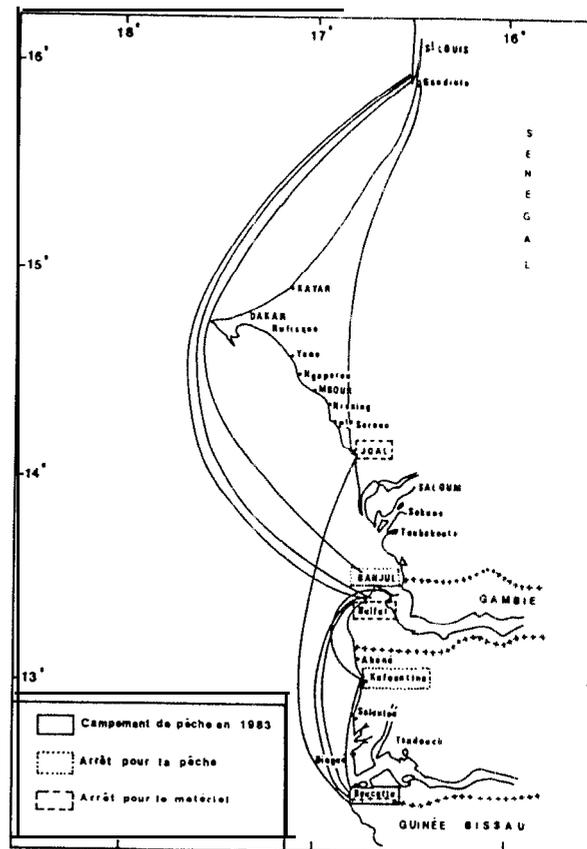
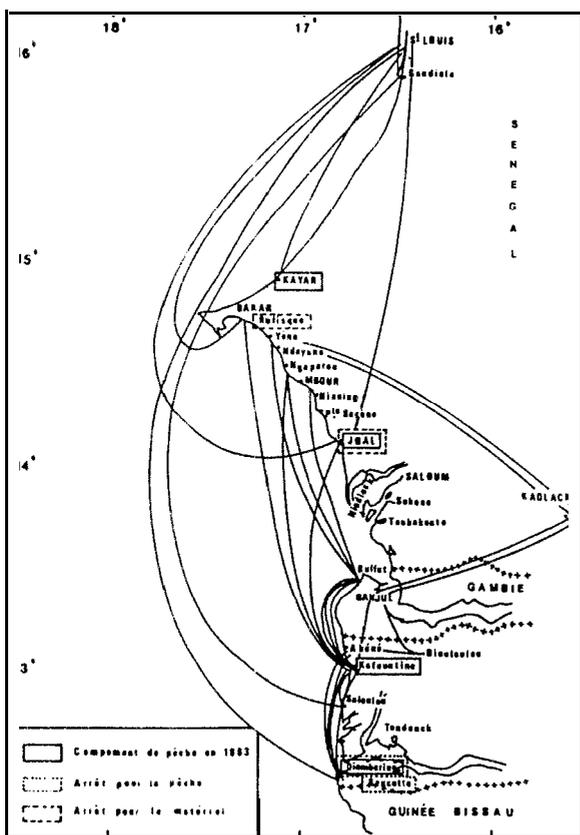
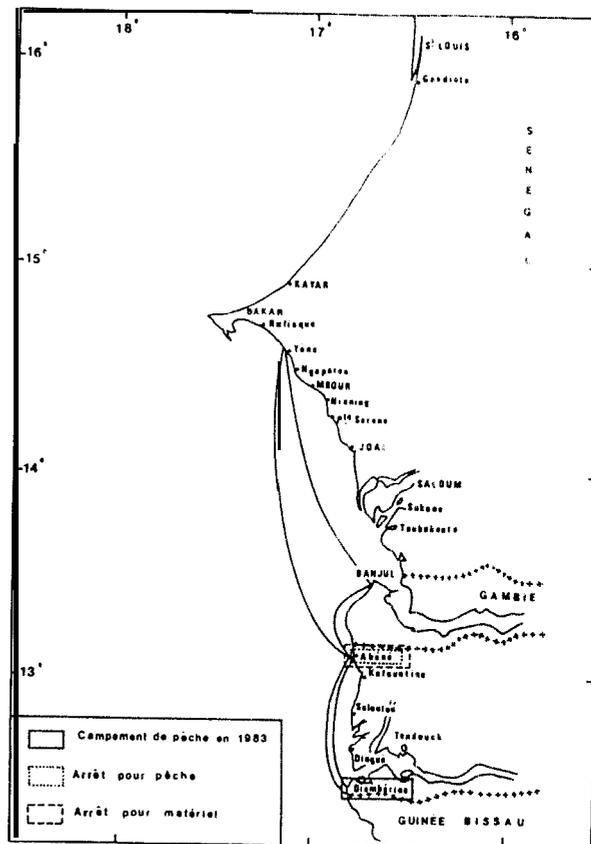
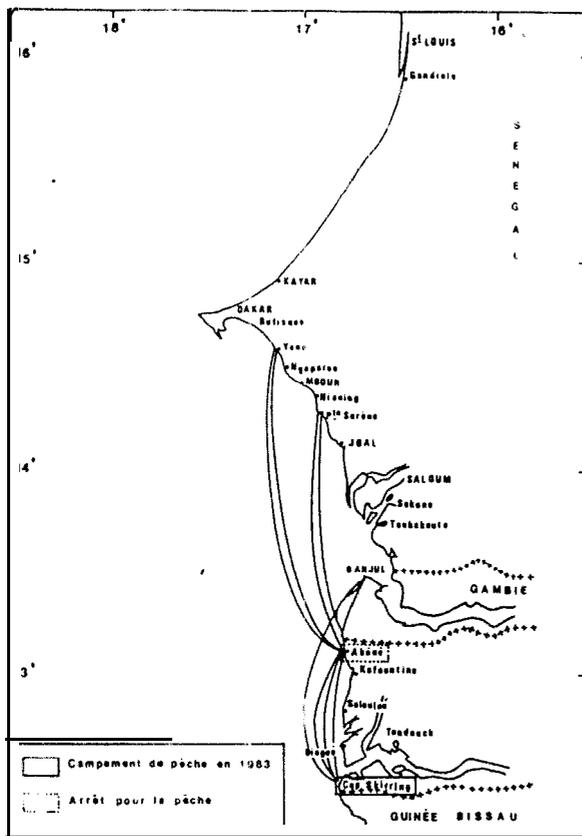


Figure 45 .- Les migrations vers les campements maritimes exclusifs : Cap-Skiring, Jembering, Kafuntin et Bukot. (CORMIER, 1984 b).

5.1. LES CAMPEMENTS MARITIMES EXCLUSIFS

CORMIER (1984b) a décrit deux de ces campements, Kafuntin et Jembereng. Comprenant également des centres tels que **Abene**, Bukot et le Cap-Skiring, ces campements constituent les points d'implantation quasi-exclusifs des pêcheurs "professionnels" **Lebu** et Sereer de la Petite Côte (Yeen, Ngaparou, **Pointe** Sareen. ..) et des Wolof de Get-Ndar et du Ganjool. Construits autour des campagnes de pêche de ces communautés aux traditions migratoires anciennes, l'exploitation saisonnière de la mer est la "raison d'être" exclusive de ces campements.

L'habitat, fait de huttes, de *mbaar* en paille hâtivement construits à même la plage et tout aussi rapidement démantelés à la fin de la saison de pêche (septembre à juin), témoigne du caractère saisonnier et temporaire de l'activité qui lui a donné naissance. En arrière plan, on trouve les villages de cultivateurs Joola dont l'éloignement par rapport à la plage (toujours distante de plusieurs centaines de mètres des dunes sableuses) symbolise le retrait par rapport à la pêche maritime. Ce n'est en réalité qu'à Kafuntin - le plus grand centre de pêche - que l'on trouve des équipages autochtones (Sose et Joola) venus à la pêche sous la tutelle des pêcheurs **Lebu** et Get-ndarien ou grâce au soutien des projets de développement **para-étatiques** comme c'est le cas du groupe GOPEC (1) de Kafuntin.

CORMIER (Ibid : 5) et SENE (1983 : 29 à 35) ont montré l'extrême maîtrise du milieu marin acquise par les pêcheurs migrants, Get-ndarien en particulier, la finesse de leur connaissance des systèmes de migration et d'orientation, des espèces, des niches écologiques. . . , qui contraste avec le savoir nouvellement acquis et la prudence des pêcheurs marins autochtones de première génération que l'on trouve à Kafuntin.

Les pêcheurs saisonniers des campements du littoral **casamançais** ne sont pas tous des pêcheurs exclusifs. Parmi eux, on trouve une fraction significative de pêcheurs-agriculteurs **co-dominants** dont l'implication dans la **pêche maritime n'est exclusive que par rapport à l'économie casamançaise**. Sur un échantillon, de 24 **chefs** d'unités de production basés sur le littoral en mars 1984, 45 % étaient des pêcheurs **co-dominants**, combinant la pêche avec des cultures sèches de rente (mil, arachide) et, plus rarement, avec le maraîchage, la riziculture ou la culture du maïs et du manioc. Parmi **ceux-ci**, la grande majorité (72 %) est constituée de **Lebu** (surtout), de Sereer **et**, occasionnellement de Wolof, tous venant de la Petite Côte. A l'opposé, les pêcheurs exclusifs - la **majorité** - viennent pour la plupart de Get-Ndar et du Ganjool (69 W).

Un travail précédent (DIAW, 1983 : 92 - 104) a tenté de comprendre le rapport **pêche/agriculture** au sein des communautés de pêcheurs ainsi que le degré d'implication de celles-ci dans l'économie maritime sénégalaise et Ouest-Africaines et de déterminations parmi lesquelles le mode de **fonctionnement des éco-systèmes** locaux, le type de ressources disponibles, la position par rapport à l'économie de marché et les termes d'échange des produits imposés par cette économie, entrent de façon déterminante. Ceci est bien illustré par le **cas** des pêcheurs exclusifs get-ndarien. Malgré l'expansion rapide de Get-Ndar corrélatrice au développement de Saint-Louis en tant que port de commerce au **19ème** siècle, les pêcheurs de Get-Ndar ont continué **jusque** dans l'après-guerre à allier la pêche à la culture du riz, du **mil** et du melon (CHAUVEAU, 1984). La pêche n'était donc **pas, dès le départ un choix**

(1) GOPEC : Groupement Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation. Finance des petits projets de développement ruraux (pêche, élevage, agriculture, artisanat) .

exclusif de la communauté get-ndarienne et le déclin progressif de l'**agriculture** à Get-Ndar a été historiquement lié à la diminution des surfaces cultivables après la deuxième guerre au moment même où la rentabilité de la pêche se trouvait **accrûe** du fait de l'expansion des marchés.

Il est en tout **cas** constant que les communautés auxquelles, **historiquement**, un choix a été laissé, ont tendance à élaborer des stratégies qui combinent leurs possibilités productives plutôt que le contraire. C'est en particulier le cas des pêcheurs sereer et **lebu** de la Petite Côte qui, **malgré** l'extraordinaire productivité océanique de leur milieu en hivernage, continuent de façon significative, à articuler la pêche à l'agriculture.

Les migrations de ces pêcheurs en direction des centres côtiers **casamançais** sont déterminées par des nécessités techniques étroitement combinées à la disponibilité des marchés et aux conditions sociales **propres** à une vie de campagne. Les pêcheurs originaires de la Petite Côte sont tous des pêcheurs de langouste et de sole dont la présence en Casamance est avant tout justifiée par la nécessité technique de suivre ces espèces. En Casamance **même**, leurs mouvements le long de la côte sont déterminés par les migrations secondaires effectuées par les langoustes à la suite des modifications du milieu intervenant en cours de saison sèche (voir **chap.** 2). L'existence d'un marché lucratif pour la langouste, qui date de l'époque où "les Grands Viviers de Dakar" préfinançaient cette pêche et assuraient la remorque des **pirogues** non-motorisées jusqu'aux lieux de campagne, est, en réalité, indissociable des nécessités techniques *per se*. Ce marché est entretenu **aujourd'hui** par la demande importante provenant des hôtels et les prix rémunérateurs proposés (KEBE-CHABOUD, 1984 : 42), tandis qu'un mareyage important destiné à Dakar maintient l'intérêt porté à la pêche à la sole.

Les pêcheurs get-ndarien et Ganjool-ganjool par contre sont **avant tout** des pêcheurs de gros poissons (capitaines, otholites, arius, brochets...) et de squales, pratiquant également (plus rarement) la pêche à la sole. Comme parmi les originaires de la Petite Côte, la poursuite du poisson est une des **causes** principales de leurs migrations. Par contre, la disponibilité des marchés n'apparaît pas comme une **donnée** évidente lorsque l'on constate l'**éloignement** de Kafuntin par rapport aux hôtels et l'enclavement de Bukot situé au sommet (côté plage) d'une dépression inaccessible aux véhicules. Ces deux centres **sont ceux** où se concentrent l'essentiel des effectifs Get-ndariens et Ganjool-ganjool. Malgré le mareyage en frais qui est actif à Kafuntin, une partie importante des prises **en** poisson des filets dormants est **destinée** à la transformation artisanale. A Bukot, spécialisé dans la production du *sulé-séché* obtenu à partir du requin, la production est transformée par **les** femmes Ganjool-ganjool qui viennent également en campagne. Une partie importante de Sali est **achetée** par une usine de Dakar (la COMMAF-pêche) pour être **ensuite** exportée (KEBE-CHABOUD, 1984 : 47). A Kafuntin, ce sont également Les femmes des pêcheurs saisonniers qui avec les femmes joola réalisent l'essentiel de la transformation artisanale en *gejj* (fermenté-séché), en *sal i*, (Cymbium). Une production de *metorha* fumé est effectuée par des transformateurs ghanéens venant en début de saison (Ibid : 48).

Chez **la** grande majorité des saisonniers, toutes origines confondues, on note une préoccupation constante liée aux possibilités d'épargne offertes par la "situation de campagne", loin des sollicitations et des charges sociales supportées dans le milieu d'origine où les règles de solidarité lignagère propres aux communautés africaines pèsent de tout leur poids. Ceci n'est sans rappeler certaines préoccupations des migrants fanti décrits par CHRISTENSEN au Libéria (DIAW, 1983 : 114 et 167).

Dans les campements qu'ils construisent eux-mêmes sur les plages **casamançaises**, les pêcheurs saisonniers allogènes ne rompent cependant pas totalement avec leur milieu. Tandis que des centres comme Bukot ou Jembereng sont

fréquentés presque exclusivement par des pêcheurs issus d'un même terroir, les groupes villageois sont, dans les centres les plus cosmopolites, reproduits spontanément à travers la constitution des "*Penc*". CORMIER (Ibid :4) note de façon fort pertinente qu'à Kafuntin où les pêcheurs Get-ndariens "revendiquent le droit du premier occupant... leurs onze *penc* occupent le centre de la plage". Organisée de la même manière autour de cellules villageoises, les pêcheurs de la Petite Côte se sont installés de part et d'autres des *penc* get-ndariens tandis que les Joola autochtones du groupe GOPEC forment une entité nette, distincte à plusieurs mètres du campement principal.

Les rapports domestiques par contre, ne sont reproduits que de façon partielle. Si les femmes sont, lorsqu'elles sont présentes, chargées de faire la cuisine et le linge contre une rémunération occasionnelle et quelque fois symbolique (*neexal*), la communauté de consommation est en général plus large que dans une concession sédentaire. Il est également fréquent que les pêcheurs (ou leurs apprentis) assument eux-mêmes ces tâches domestiques. Dans les campements effectifs, ceux où les pêcheurs passent leurs nuits, comme à Bukot ou au Cap-Skiring, les ménages disposent de *mbaar* distincts et individualisés tandis que les célibataires sont regroupés dans des *mbaar* collectifs. Dans certains cas (au Cap par exemple), certains célibataires vont loger "en ville" où ils louent leurs chambres à 1 500 ou 2 000 FCFA par mois.

Dans des villages comme Kafuntin, par contre, les *mbaar* ne sont occupés que pendant la journée et les "compagnies" se reconstituent à l'intérieur même du village au sein de concession où les chambres sont louées (1 500/2 000 F par mois), et selon des modalités qui rappellent l'organisation domestique de "compagnies" de Hann à Dakar (DIAW, 1981 : 18).

5.2. LES CENTRES AMBIVALENTS MARITIMES ET ESTLJARIENS

Ces centres se sont constitués selon des termes qui - les villages Nyominka de la Pointe Saint-Georges mis à part - différent profondément de la constitution des campements saisonniers du littoral. Il s'agit avant tout en effet, de villages sédentaires permanents constitués au niveau de l'embouchure (**Elinkin**, Joge, Karabaan) ou dans le creux de promontoirs ou d'**échan-crures** leur permettant à la fois l'accès à la mer et l'accès aux **bolons** intérieurs (Bujejet, Salulu, Bun, **Kayelo...**). Seuls les campements Nyominka de Ponta-Bassul et de Ponta-Jogaan ainsi que le campement provisoire de **Ba jankasan** au niveau de l'embouchure, ont été conçus selon des modalités similaires à celles qui ont conduit à la création des campements saisonniers de la côte. Par leur position cependant, par la nature des milieux exploités et des populations réalisant cette exploitation, ces trois campements relèvent de la même catégorie que les villages sédentaires ambivalents.

Caractérisés par la possibilité qu'ils offrent d'exploiter à la fois l'**embouchure**, les bolons intérieurs et la mer à partir d'une position qui permet l'accès à ces trois types de milieu, ces centres dans leur ensemble, sont le domaine de prédilection des saisonniers Nyominka, les plus **nombreux** (près de 30 %) en Casamance "maritimes". Le milieu ambivalent marin et **estua-rien** des centres **précités** est en effet, très proche de celui des îles du Salum **et** explique la concentration des pêcheurs Nyominka dans ces zones tandis que leur présence sur le littoral est insignifiante (4 % de l'échantillon).

Ainsi, compte non tenu des campements Nyominka "homogènes" de la Pointe Saint-Georges, les **unités** de pêche originaires des îles du Salum, **représen-**

taient 53 % des unités présentes dans les zones ambivalentes en 1984 (1 j . La prise en compte de Ponta Basul hausse cette présence à 61 % (2).

A côté des Nyominka, les populations de pêcheurs qui fréquentent cette partie de la Casamance "marine" sont d'origines diverses et comprennent des Cet-Ndariens (à Salulu uniquement), des mandingues, des Pël et des Sereer du Siin qui ensemble représentent près de 18,5 % des effectifs. L'importance de la présence joola (30 %) y est frappante et reflète le caractère transitoire et ambivalent de leurs rapports avec le milieu halieutique. L'analyse du mode de constitution des communautés de pêche de cette zone, devrait aider à la compréhension de leur caractéristiques spécifiques.

5.2.1. Les campements Nyominka

Les villages Nyominka de Ponta Basul et Ponta Jogaan ainsi que la base de pêche de Bajankasan sont les seuls campements saisonniers de la zone ambivalente. De manière identique aux campements du littoral, les villages Nyominka de la Pointe Saint-Georges sont, avant tout, des bases de pêche entièrement construites autour du caractère saisonnier des migrations des pêcheurs Nyominka. Malgré l'ancienneté de ces dernières qui durent depuis plus de 30 ans, aucun processus de sédentarisation ne s'y est fait jour. En ce qui concerne les pêcheurs de Ponta Basul,

" La régularité et l'ancienneté de leurs migrations, ne les a pas conduits à construire des cases en dur et une mosquée semblable à celles que l'on rencontre dans leur village natal. Les paillotes carrées (au total 48) au toit de chaume pointu, sont un habitat temporaire reconstruit toutes les 2-3 campagnes de pêche" (CORMIER, 1984 b : 6).

Entre la fin du mois de juin et le mois de septembre, les campements Nyominka sont désertés et tous rentrent dans leurs villages d'origines à Jogaan et à Basul, exception faite de certains chefs de lignage qui restent à Ziguinchor où ils entretiennent une base permanente. Ceci ne doit pas surprendre,

Dans leur quasi totalité (près de 90 %) les saisonniers de Basul et de Jogaan sont restés, à la différence de ce qui se passe ailleurs, des paysans-pêcheurs co-dominants qui continuent pendant la saison humide, à entretenir leurs rizières (3) des îles du Salum et, occasionnellement, à cultiver du maïs et de l'arachide.. VAN-CHI (1977) a longuement décrit le fonctionnement de l'économie maritime et rurale des îles du Salum. Il ne fait de doute que c'est celui-ci qui, avant tout, régule le rythme migratoire des pêcheurs Nyominka de Jogaan et Basul. Malgré la co-dominance de la pêche et de l'agriculture et la persistance du phénomène de "retour" dans les îles en fin de saison sèche, la pêche constitue chez la majorité des saisonniers de Basul interrogés, le choix productif prioritaire. Au village, pendant l'hivernage, la pêche ne cesse pas en réalité, malgré l'importance accordée aux travaux rizières.

(1) Il est bon de rappeler que notre échantillon, qui compte 54 chefs d'unité de la zone "marine" interrogés en mars et 18 chefs interrogés plus tard (juillet-août) dans cette zone et dans l'estuaire, est un échantillon accidentel non-aléatoire et que les valeurs issues du traitement des données recueillies doivent être considérées jusqu'à nouvel ordre, comme approximatives.

(2) Ponta Jogaan n'a pas été inclus dans l'échantillon.

(3) Il est bon de noter que depuis près de 5 ans, la riziculture a pratiquement disparu des îles du Salum en raison de la sécheresse.

Les pêcheurs de Ponta-Basul et Ponta-Jogaan sont des pêcheurs de senne qui pratiquent aussi, occasionnellement la pêche au *yolal*. Leur installation à la Pointe Saint-Georges, ne s'est pas faite sans tiraillement et pendant plusieurs années, elle a rencontré la résistance des communautés joola propriétaires du terroir. Aujourd'hui, la quasi totalité de la main-d'œuvre utilisée pour renforcer les noyaux lignagers formant la base des équipages de senne sont des Joola venant des villages environnants (32 % des équipages de Ponta-Basul). De même, certaines unités joola de la région viennent isolément effectuer des campagnes de pêche dans les campements Nyominka.

La caractéristique principale du mode d'organisation domestique dans ces campements réside dans le fait que, peut-être plus qu'ailleurs, les unités de résidence sont étroitement structurées autour de cellules familiales de production entièrement transplantées sur place. Chaque *mbaal* a son propre "quartier" et, à Ponta Basul il y a autant de quartiers (11) que de sennes de plage. A l'intérieur de ces lieux de résidence commune, les pêcheurs logent dans des chambres communes dont le nombre (3 ou 4 par quartier) dépend de la taille de l'équipage. Ces chambres sont attribuées selon la division classique mariés/célibataires (*surga*) tandis que la communauté de consommation est elle-même, scindée selon la trilogie courante en milieu sénégalais - *mag/ndaw/jigeen* - qui sépare adultes, Jeunes et femmes à l'heure des repas. Les femmes sont les actrices principales de la réalisation des tâches domestiques mais elles participent aussi, activement à la production du *gejj* et du *tambajang* qui sont ensuite vendus aux bana-bana ou, directement, à Ziguinchor et même à Kaolack ou Dakar. Ziguinchor où le poisson frais est également écoulé, constitue un véritable ballon d'oxygène pour la Pointe Saint-Georges enclavée et sert de base de ravitaillement unique (essence, glace, pièces détachées, nourriture) et de centre de réparation (il n'y a pas de mécaniciens dans les campements).

5.2.2. Les villages sédentaires mixtes

Les centres de pêche sédentaires des zones ambivalentes se sont constitués différemment des campements saisonniers, cela est évident. Créés par les populations autochtones, ces villages sont avant tout, des villages de riziculteurs où l'agriculture a largement précédé la pêche. Encore aujourd'hui, la culture du riz, la palmeraie, l'élevage domestique et que lquefois la production du sel, constituent la toile de fond sur laquelle se sont greffées des activités halieutiques en expansion. Dans des villages comme Jogé, et El inkin la pêche maritime a d'abord été développée par des populations d'origine sereer totalement "joolaisées" aujourd'hui. Les migrants Nyominka pêchant au filet dormant (Joge) ou à la senne de plage (El inkin) ont suivi, précédant de quelques années, l'arrivée d'autres pêcheurs saisonniers dont l'importance démographique est cependant négligeable. Le développement de Bujejet comme centre de pêche maritime et estuarienne a été par contre sensiblement différent. Bujejet, en réalité, a été créé par les premiers migrants Nyominka qui en ont fait, non un campement saisonnier, mais un village de pêche permanent. A cheval sur la frontière sénégalaise et bissau-guinéenne et situé à l'entrée du bolon d'Esukujak donnant sur la mer, sa position en a fait une étape privilégiée dans le mouvement de va-et-vient: ininterrompu entre les eaux sénégalaises et guinéennes. Pendant toute l'année, Bujejet reçoit un influx de populations diverses (Joola, Pël, Manding, Fant du Ghana) parmi lesquelles, l'élément Nyominka domine très nettement. Durant l'hivernage les pêcheurs Nyominka de Bujejet - à la différence de ceux de la Pointe Saint-Georges - restent sur place et continuent à pêcher au filet dormant, au *yolal* ou à la senne de plage. En septembre 1984, ils constituaient 63 % des chefs d'unités de pêche du village.

Bien qu'adossé aux rizières des paysans de Kabrus, Bujejet est néanmoins, un centre de pêche exclusif. Malgré leur ancienneté dans le village, les pêcheurs Nyominka n'ont pas, en effet, réussi à se créer une assise foncière susceptible d'accueillir des *faros* (rizières) qui leurs seraient propres. Ainsi, la cueillette et la transformation des huîtres et des coquillages (*q'acm*) ainsi que l'élevage domestique, constituent (à part la pêche et ses activités annexes) les seules activités propres aux résidents permanents du village.

L'économie de la pêche qui constitue l'artère vitale du village est alimentée par deux grandes activités commerciales : la vente en frais et la transformation. Hormis sa position privilégiée par rapport à la "route" maritime liant le Sénégal à la Guinée Bissau, l'attrait qu'exerce le centre de Bujejet sur les pêcheurs migrants s'explique aussi par la proximité des hôtels (Emitaï, Socetour...) qui constituent un marché important et stable pour le poisson frais (Brochet, capitaines...) et dont le rythme saisonnier des activités influence même les dates d'arrivée de certains migrants. Bujejet est également le premier centre de production de requin fumé (metorah) de Basse Casamance. La commercialisation du metorah est réalisée par les transformateurs eux-mêmes ou par des commerçants qui expédient le produit vers la Guinée et la Gambie. Ces pays servent également de point de transit dans l'alimentation de pays tels que le Ghana (CHABOUD-KEBE, 1984 : 47).

La production de *gejj* et surtout d'ailerons séchés, qui fait l'objet de contrats de prêts/livraison entre certaines unités de pêche et des commerçants basés à Banjul, est une activité particulièrement lucrative dont les marchés d'extrême Orient constituent la destination finale (Ibid : 47).

Malgré sa nature sédentaire, Bujejet est donc, avant tout, un point de transit pour les unités de pêche saisonnière attirées par les multiples possibilités offertes par sa position. Ces unités y sont majoritaires et le mode d'organisation domestique du village est dominé par cette caractéristique. Certains quartiers, comme celui des Joola de Konk-Esil, se sont constitués à l'écart sur la base des origines villageoises, ce qui témoigne de la régularité de ces migrations. De nombreux saisonniers cependant logent à l'intérieur du quartier central, dans ces concessions prêtées gracieusement par leurs tuteurs autochtones.

La communauté de résidence est, comme ailleurs, la forme essentielle de l'organisation domestique. Dans certains cas, plusieurs unités ayant un propriétaire unique ou partageant d'autres liens vivent dans la même concession. La communauté de consommation est également de mise et la cuisine, le linge et les autres tâches domestiques sont en général réalisés par des femmes embauchées sur place (*mb'indaan*) car les unités effectuant le déplacement sans leur famille (femme, enfants) sont relativement nombreuses.

Un problème essentiel qui reste à résoudre pour les pêcheurs de Bujejet est l'enclavement de ce centre (un problème commun à la majorité des centres côtiers et estuariens) qui obligent les unités à faire de long déplacement à travers les bolons en direction d'Elinkin, qui est le point d'avitaillement (essence, réparation) le plus proche, et même en direction de Ziguinchor (pièces détachées, glace...).

Salulu, Joge et Elinkin sont comme Bujejet des centres mixtes ou coexistent pêcheurs sédentaires et migrants saisonniers. Ils diffèrent cependant de ce dernier par le fait que dans tous les trois villages, il existe des pêcheurs autochtones ou assimilés possédant une assise foncière propre permettant la réalisation co-dominante de la pêche et de l'agriculture dans le village même. Dans tous ces trois villages, la culture du riz est, dans la pure tradition joola l'activité agricole dominante des pêcheurs autochtones. A Elinkin, certains s'adonnent également à la recherche d'huile de palme

tandis que leurs femmes récoltent les coquillages (*paan*) et assurent une production de sel importante. A Salulu, celles-ci font du maraîchage en plus d'un travail important de cueillette d'huîtres et de récolte de coquillages, tout comme à Jogé où cette dernière activité (février-avril) précède la pleine saison de pêche et suit la récolte de vin de palme (à partir de décembre) et celle du riz (décembre-janvier).

Parmi les pêcheurs migrants certains sont également des pêcheurs co-dominants. C'est le cas notamment des pêcheurs Nyominka de Basul et Nojoor pratiquant la pêche au filet dormant à Salulu. Comme il en est de tous les paysans-pêcheurs al logènes, leurs activités agricoles échappent à l'économie casamançaise.

Les pêcheurs migrants des villages sédentaires mixtes sont toutefois, dans leur grande majorité des pêcheurs exclusifs. Parmi les pêcheurs Nyominka fréquentant ces centres, les pêcheurs exclusifs représentent près de 85 % de notre échantillon. C'est là une donnée frappante, qui montre exactement l'inverse de la situation des campements saisonniers Nyominka. C'est également un indice significatif de la différence de dynamique qui caractérise les deux types de migrations. A la différence des mouvements massifs et régulés des pêcheurs de Basul et de Jogaan, les déplacements des pêcheurs Nyominka (originaires des villages tels que Jonenaar, Jirnda, Tubakuta, Nojoor, Sum...) en direction des villages sédentaires autochtones, se sont en général effectués sur de très longues périodes à la poursuite du poisson. Une unité rencontrée à Bujejet par exemple est constituée par des pêcheurs Nyominka présents en Casamance (Bodé, puis Sancaba-Manjak...) depuis 3 à 4 générations, tandis que d'autres, venu plus récemment à Elinkin, n'ont pas quitté ce village depuis 13 ans sauf, à quelques rares occasions, pour voir des parents au village ou pour faire face à certaines obligations sociales (condoléances etc...). Cette tendance à la sédentarisation en Casamance est également perceptible à travers le fait qu'au moment des fêtes de la Tabaski, en septembre, la majorité des unités nyominka de Bujejet, n'ont pas jugé bon de quitter ce centre pour aller passer les fêtes dans leurs villages d'origine.

Plus qu'à Bujejet qui bénéficie de la proximité des hôtels pour le commerce du poisson frais, et Elinkin qui dispose d'une voie d'accès au marché d'Usuy, les activités halieutiques sont dominées dans les îles Bliskaron enclavées (Salulu, Jogé) par les activités de transformation. A Jogé un centre de production de métorah à destination de la Guinée, est animé en saison sèche par des transformateurs mandingues venant de Gudomp, tandis que le *gejj* y est activement produit. A Salulu, les pêcheurs avec l'aide des femmes transforment eux mêmes le poisson en *gejj* pour le stocker et le vendre ensuite aux *bana-bana*. L'accès de ces derniers à ce centre enclavé n'étant pas régulier, les pêcheurs sont souvent obligés, en fin de saison, de transporter par sacs entiers le poisson séché jusqu'à Ziguinchor, Kaolack et Dakar où ils effectuent eux même la commercialisation. La transformation à Elinkin est également effectuée par les pêcheurs eux-mêmes qui en livrent le produit aux revendeurs ou alors vont à Usuy ou à Dakar (en utilisant le bateau Casamance-express) pour y vendre leurs produits.

La commercialisation en frais est réalisée essentiellement en direction de Ziguinchor. Souvent les pêcheurs s'organisent pour transporter leurs prises dans une même pirogue, après que celles-ci aient été marquées au préalable. L'introduction des pirogues glacières autant à Salulu et Joga qu'à Ponta, est une donnée nouvelle dont les effets se font déjà sentir dans l'approvisionnement de Ziguinchor en poisson frais, à partir de ces points de pêche(1).

(1) La commercialisation en frais se fait même maintenant jusqu'à Dakar. En 1983, des pêcheurs Nyominka de Salulu commercialisaient des brochets, transportés en pirogue glacière jusqu'à Ndangaan-Sambu puis en camion jusqu'au marché de la Gueule Tapée à Dakar. (CHABOUD, comm. pers.),

Du point de vue de l'organisation de l'espace enfin, Salulu, tout comme Eujejet et Jogé, est un village sédentaire enclavé dans lequel les pêcheurs prennent la précaution de venir avec des réserves de vivre (sucre., riz, biscuits...) importantes. Selon une logique qui nous est désormais familière, le village est constitué de trois quartier principaux (Get-Ndariens, Joola, Nyominka) parmi lesquels le quartier joola constitue la base sédentaire permanente du village. Ceci se reflète dans l'organisation résidentielle de ce quartier qui est 'Le seul où on trouve une structure de résidence non-commune qui distingue les Joola autochtones, vivant dans leurs résidences propres, des Joola saisonniers originaires des villages environnants et des autres saisonniers get-ndariens et nyominka. Tout comme ces derniers qui vivent dans la structure domestique collective classique chez les "campagnards", les pêcheurs joola autochtones se regroupent cependant à midi pour prendre ensemble un repas dont les frais sont pris en charge par la caisse commune de leurs unités. Dans le même ordre d'idée, la cuisine est assurée par les épouses des pêcheurs (en général le responsable de l'unité), à la différence des autres tâches domestiques qui relèvent de la responsabilité individuelle de chacun.

En fait, l'organisation domestique individualisée est le propre des unités sédentaires, dont le mode de fonctionnement ne saurait être le même que celui des unités de campagne. A Joge et à Elinkin, ce mode est naturellement celui qui prévaut parmi les pêcheurs joola comme parmi les pêcheurs "joolaisés" d'origine sereer. Dans ces villages, le type d'habitat en dur fait de banco et de ciment, est le symbole le plus visible de cette sédentarisation et de ses implications sur le mode d'organisation domestique.

5.3. LES VILLAGES AUTOCHTONES CO-DOMINANTS

Ce sont des villages de paysans-pêcheurs qui partagent de surcroît, la caractéristique de ne pas être des centres d'immigration saisonnière de pêcheurs non autochtones. La pêche y est une activité étroitement liée à l'agriculture, dans un rapport qui varie cependant suivant les endroits. L'importance de la pêche est marquée par le fait que tous les villages considérés disposent d'une flottille de pêche dont la taille se situe entre 30 et 72 unités de pêche.

Il existe tout un éventail de villages autochtones co-dominants qui se différencient par les spécificités de leurs systèmes productifs, par leur position, par les caractères ethniques des populations de pêcheurs, de même que par les formes que revêt la pêche dans ces villages. Pour des raisons de commodité et de présentation, nous distinguerons très schématiquement les villages joola du complexe côtier de Basse Casamance et les villages mandingues-balant de Moyenne Casamancc.

5.3.1. Les villages du complexe côtier Bas-Casamançais

Il s'agit de villages situés à l'intérieur du vaste complexe de marigots parallèles ou perpendiculaires à la côte et où le développement de la pêche a abouti à la co-dominance de celle-ci avec la riziculture et les autres "lignes" d'activité économique. Les exemples fondant la description suivante sont tirés du Buluf et du Banjal, sous-régions des rives Nord et Sud de La Casamance, dont les similarités et les différences sont de nature à révéler l'essence des processus sur lesquels se fondent la co-dominance de la pêche et de l'agriculture dans les systèmes productifs du complexe côtier.

Le rôle de la riziculture, mais aussi de la pêche (recherches de terres nouvelles situées à proximité de cours d'eau propices à la pêche) a déjà été évoqué dans l'analyse historique du processus de constitution des villa-

ges du Banjal et du Buluf. Cette analyse a également tenté de montrer comment, historiquement, le génie technologique des paysans-pêcheurs *joola* s'est évertué à développer des formes d'exploitation du milieu halieutique compatibles avec les exigences des systèmes de production agricoles. Depuis, la pêche n'a cessé de se développer au point de concurrencer dans certains villages aujourd'hui, les cultures d'hivernage.

Ceci est en particulier le cas de Conk-Esil qui constitue de nos jours la base la plus avancée dans l'implantation des villages *joola* co-dominants à l'économie de la pêche maritime.

Comme dans les autres villages du Buluf (Cobon, Tenduk, Bode, Mlomp, . . .), la riziculture, organisée à l'intérieur du lignage (*fankaf*) et du ménage, est l'activité dont le primat s'est exercé historiquement sur l'ensemble du système de production. Partout cependant, ce primat de la riziculture est contre-balançé par le développement d'autres activités parmi lesquelles la pêche, mais aussi un certain nombre d'activités agricoles.

Le développement de l'économie de marché dans le Buluf est à la base de tels changements. En effet, les cultures d'hivernage sont partout destinées à l'autoconsommation. À côté du riz, le mil est la culture la plus pratiquée, suivi du maïs qui commence à être exploité (surtout à Bode). L'arachide, culture de rente par excellence, n'est que peu cultivée. Le développement rapide du maraîchage (oignons, tomates, choux, pomme de terre, . . .) et des bananeraies, à partir du début des années 1980, doit être compris dans ce contexte. Créés autour de groupements collectifs encadrés par les organismes agricoles (Pidac), ces cultures de saison sèche constituent avec les plantations fruitières familiales (oranges, mangues), la cueillette et la vente de l'huile de palme et des fruits sauvages (*madd*, *ditax*, *nééré*, *taba*), une source de numéraire extrêmement importante pour des villages comme Cobon, Conk-Esil, Tenduk, Mlomp ou Bodé. Cependant, ces activités, auxquelles s'ajoutent l'élevage des bovins et d'autres animaux domestiques (chèvres, moutons) ainsi que la cueillette des huîtres, la construction et l'artisanat (travail du bois, vannerie, poterie), ne concurrencent pas réellement les cultures d'hivernage mais les complètent plutôt comme le montre le calendrier des activités de production (voir tableau).

TABLEAU 6 .- Le calendrier des principales activités de production (exemple de Mlomp)

SAISON	ACTIVITES	PRODUCTEURS
Novembre à juillet	Récolte de vin de palme	Hommes (catholiques)
Décembre à fin mai	Cueillette des huîtres	Femmes
Janvier-février	Début du maraîchage	Femmes
Janvier à avril-mai	Campagne de construction des maisons	Hommes
Janvier à juillet	Préparation de l'huile de palme	Hommes et femmes
Avril à mai	Défrichage des champs pour les cultures d'hivernages (riz = semis direct)	Hommes
Mai	Cueillette du <i>nééré</i>	Femmes

Tableau 6 suite

SAISON	ACTIVITE	PRODUCTEURS
Mai-juin	Coupe de bois de chauffe	Femmes
Juin-Juillet	Culture du riz en semi -direct, du mil, du mals, pépinières pour le repiquage	Hommes
Juillet à septemb.	Culture de l'arachide Culture. et repiquage du riz de bas-fond	Hommes et femmes Hommes (cultures) et femmes (repiquage)
Septembre à déc .	Récoltes	Hommes et femmes
Décembre à août	Migrations de travail vers les grandes villes	Hommes et femmes (jeunes)
Toutes saisons	Pêche	Hommes

On voit que seule la **pêche**, qui continue en hivernage, a été pratiquée sur un rayon de 5 à 10 km autour des **villages** et concurrence sérieusement Les cultures d'hivernage dont le riz. Source de revenus monétaires importants, la pêche est de plus en plus "**priorisée**" par certains jeunes qui, **corrélativement**, négligent les travaux des champs. A Conk-Esil, certaines **unités** sont désormais composées de pêcheurs exclusifs ayant totalement abandonné l'agriculture.

De même, bien que la majorité des unités de pêche soient composées de pêcheurs **co-dominants**, la plupart manifestent un nette tendance à **privilegier** la **pêche** au détriment de l'agriculture.

Dans notre échantillon, comportant des unités venant de trois villages du Buluf, (Tenduk, Bode et Conk-Esil), cinq chefs d'unité sur sept soit 71 % citent la pêche comme leur **activité** la plus importante contre seulement un (14 %) estimant que l'agriculture (riz, **maïs**) lui était plus utile. Un dernier chef d'unité **plaçait** les deux **activités** sur le même plan.

Parmi ces chefs d'unité pratiquant tous la pêche d'hivernage, la pratique simultanée de la pêche et de l'agriculture résulte d'un compromis **difficile** entre les calendriers et Les temps de travaux propres à chaque **activité**. Pratiquée de nuit, la pêche au filet dérivant (*yclal* et *félé-félé*) ou au filet dormant, est en effet, une activité épuisante, qui dure de 12 à 24 heures (sorties : 16h-18h ; débarquement : 5h-6h). Dans le courant du mois de septembre, les hommes dans le buluf, **allaient** aux champs des 8 heures le matin pour ne revenir qu'en début d'après-midi ; vers 17 ou 15 heures. Pratiquer tout es les deux activités quotidiennement, dans ces conditions, se **révèle être véritable** prouesse que peu tentent de réaliser. Le plus souvent donc, ces deux **activités** sont pratiquées alternativement, trois jours dans la semaine étant, en général, consacrés à l'agriculture contre quatre à la pêche ainsi qu'à la vente et à l'avitaillement à Ziguinchor.

Source de revenus monétaires importants, la pêche joue un rôle de plus en plus important dans le **maintien** de la jeunesse masculine au **village** tandis que le **développement** de divers projets agricoles (maraîchage en **particulier**) joue un rôle similaire en direction des femmes.

A Conk-Esil, qui est la base la plus avancée du développement de la **pêche** dans le buluf, l'adoption de cette activité par une partie de la **jeunesse** a eu comme **corrolaire**, au sein de celle-ci, le développement de comportements migratoires que l'on ne trouvait auparavant que parmi les saison-

niers venant du Nord. Les pêcheurs de Conk-Esil qui dans les années 1940, limitaient leurs migrations aux eaux intérieures des bolons et éventuellement, à l'estuaire, suivent aujourd'hui le poisson dans plusieurs points de la Casamance et jusqu'en Guinée-Bissau. L'adoption de ce type de comportement date du début des années 1970, après le passage de la première génération d'esiliens au centre de pêche Emile Badiane de Gudomp en 1964-65. Ceux-ci sont les premiers à pratiquer la pêche aux gros poissons (*yoola* surtout) à Conk-Esil ; ils sont également les premiers à aller en Guinée-Bissau, comme c'est le cas de l'unité dirigée par Ansoumana DIATTA, pêcheur exclusif, qui va en Guinée-Bissau depuis cinq saisons (1979) (1).

Il y a ainsi trois moments distincts dans les migrations de pêche des unités esiliennes : les migrations de saison sèche en Guinée-Bissau, puis dans l'estuaire de la Casamance et, de retour au village, les migrations d'hivernage à l'intérieur des bolons du buluf et des environs. Nous avons déjà abordé les caractéristiques majeures de ces dernières.

Les migrations vers la Guinée-Bissau sont les premiers mouvements de saison sèche et commencent dès le mois d'octobre, c'est-à-dire avant la fin des récoltes et la campagne de commercialisation des produits de traite.

Les pêcheurs de Conk se dirigent alors vers le Rio Cacheu où selon eux, il y aurait plus de poissons (capitaines en particulier) à cette époque. En général, les pêcheurs mariés se déplacent avec leurs épouses, à moins que celles-ci ne soient en période d'allaitement. Les enfants sont en général laissés au village lorsqu'il y reste quelqu'un qui puisse en assurer la garde. Les plus âgés peuvent ainsi continuer à aller à l'école. A cause des problèmes d'approvisionnement en Guinée-Bissau, ces unités migrantes se déplacent en général avec près de 260 litres d'essence chacune, un à deux sacs de riz (100 kgs), cinq barres de savon, cinq à dix litres d'huile, du sucre, du café, du thé et du pétrole pour l'éclairage. Sur place, les unités s'installent avec l'autorisation des chefs de village, mais également des autorités administratives guinéennes. Elles doivent cependant, payer deux types de redevances : l'une pour l'autorisation d'entrer (à peu près 2750 francs CFA par campagne et par unité), l'autre étant un *duty* (droit de pêche) s'élevant à peu près, à 25 francs CFA par jour pour la communauté. L'habitat est fait de la paillote "campagnarde", hâtivement construite. Les rases sont individuelles et ne forment pas une concession commune, chaque famille de pêcheur (y compris les célibataires) disposant d'une case en propre. Pourtant l'ensemble de la vie domestique reste collective. Les repas sont pris en commun et une "dépense" globale est dégagée mensuellement pour les repas principaux, et suivant une procédure hebdomadaire pour le petit déjeuner. Les femmes font la cuisine à tour de rôle et le linge est fait collectivement.

La transformation artisanale est cependant, pour l'essentiel, un travail masculin. Les capitaines et les brochets destinés à la transformation en *yoola*, sont laissés dans des sacs où ils fermentent, puis sont éviscérés, lavés, salés, puis séchés avant d'être mis dans des colis de 100 kg qui seront vendus plus tard à Dakar.

En avril, les unités esiliennes reviennent dans les eaux casamançaises où la pêche est surtout bonne à partir de cette période. Certaines unités transitent à Bujebet où elles restent quelques semaines. D'autres vont vers d'autres lieux de pêche (Joge...).

(1) Aujourd'hui d'autres unités *yoola* comme celles du groupe GOPEC de MAR-SASUM.

En mai, les unités migrantes se retrouvent toutes à l'embouchure, dans les environs de l'île de Karabaan. Depuis trois ans, ce rendez-vous s'est fait dans le campement provisoire de Bajankasan où les mêmes types d'activité sont menés avec des unités originaires de Kabylin dans le Foni. Cette année, les conflits qui ont opposé les saisonniers esiliens aux autochtones de Bajankasan ont écourté le séjour des premiers dans ce campement. CORMIER (1984b) relate ce conflit ainsi que celui qui oppose les pêcheurs de Conk au village de Niomun.

Pendant la saison sèche donc, les pêcheurs de Conk-Esil sont engagés dans des mouvements migratoires actifs et élaborés, dont les formes révèlent le processus de spécialisation halieutique en cours au niveau d'une fraction du village. Ce dernier garde cependant une économie à caractère multiforme et intégré comme le montre l'intensité de la vie économique qui, à la même époque que les migrations de pêche, tourne autour des bananeraies, jardins maraîchers et de la cueillette des huîtres qui, elle aussi, engendre un autre type de migration.

5.3.2. Les villages co-dominants du Banjai.

Il s'agit pour l'essentiel, des villages de mangrove (Banjai, Elubaliir, Batingeer, Etama, Selegi) dont le fonctionnement est différent de celui des villages forestiers du "royaume" (Essil, Bajat, Enampoor, Kamobël).

Du point de vue de la disponibilité des ressources, et par conséquent de l'articulation des choix productifs, ceux-ci présentent un contraste frappant vis-à-vis des villages du Buluf qui, situés sur le continental terminal bénéficient à la fois du plateau, de la forêt et de la mangrove. Dans la plupart des villages co-dominants du Banjai, par contre, les rizières profondes constituent la source exclusive de production agricole. Nulle part on ne trouve la riche combinaison de la riziculture avec les cultures sèches de plateau, le maraîchage ou les plantations fruitières. Seuls quelques villages, comme Batingeer avec ses champs de patates, ont la chance de cultiver autre chose que le riz qui, du reste, est entièrement destiné à l'autoconsommation. La grande importance de la production du sel réalisée de mars à juin par les femmes et destinée autant à la vente qu'à la consommation domestique, a un autre versant : la salinité très élevée des sols et la tragique rareté de l'eau douce. Ces facteurs expliquent la très grande importance de l'élevage domestique (bœufs, porcs, moutons, chèvres, volaille) et occasionnellement, de l'artisanat. Ils expliquent également l'importance de la cueillette des huîtres de mangrove et la co-dominance ancienne de Sa pêche et de l'agriculture. Le caractère particulier des rapports entre l'action anthropique et l'éco-système mangrove particulier de ces villages, explique finalement le niveau d'intégration rarement égalé ailleurs de ces deux activités, comme en témoigne l'aménagement des bassins à poisson dans le cadre du processus de drainage et de dessalement progressif des terres conquises sur la mangrove.

Dans le champ de cette économie dont les conditions naturelles expliquent la très forte spécialisation, les paysans-pêcheurs banjai ont très tôt développé des migrations de pêche étroitement soumises au calendrier agricole. Les pêcheurs de Elubaliir, par exemple, situent très nettement la riziculture au sommet de leur axe de priorités productives - la pêche suivant de près - malgré des migrations de pêche qui durent globalement du mois d'octobre au mois de juillet. En réalité, ces déplacements qui s'effectuent en direction des zones estuariennes en amont de Ziguinchor et sur le Soungrougrou (Niagis, Bemme-Jatakunda, Jafar-duma) pour la pêche du *japang* (ou *kayé*), sont eux-mêmes, déterminés par la séquence de la vie au village

et des travaux rizicoles en cours d'année. Les pêcheurs-riziculteurs de Elubaliir observent en effet, trois moments migratoires distincts à l'intérieur leur de la saison sèche. Ils se déplacent vers Bemm ou Niagis, d'abord entre octobre et décembre pour revenir passer les fêtes de fin d'année au village ; ils repartent en février pour revenir au mois d'avril retourner les sols et préparer leurs rizières en vue de l'hivernage ; ils font enfin, un dernier départ en juin pour revenir le mois suivant au début des pluies, pour entamer les travaux de culture et la saison agricole proprement dite. Structurés en équipages de trois, ces pêcheurs ne créent pas de campements et résident dans les villages qu'ils fréquentent au cours de leurs migrations. En elles-mêmes, celles-ci ne donnent pas lieu à des phénomènes de sédentarisation, malgré leur régularité. Ils sont à distinguer du phénomène "normal" de transplantation de groupes familiaux Banjäl dans des villages tels que Same en face de Gudomp, où ceux-ci continuent à pratiquer la pêche au *japang*.

Les campagnes de pêche du village de Banjäl sont également marquées par la fréquence des retours au village bien que, de mars à juillet, des campements relativement stables soient créés sur les bolons de Jululu, de Conk, dans les îles Karon (Itu, Nomun) et dans les environs de Jembereng. Parmi ces migrations, les plus importantes concernent les *fungaam* structurés autour d'équipes de 2, 3 voire 9 pêcheurs et dont la nature même, implique une plus faible mobilité que les *japang* de Elubaliir.

Pendant ce temps, dans les villages, les activités tournent autour de la cueillette des huîtres, de la production de sel et de la fabrication de fumure à partir de cendres de déchets brûlés (*etun*). Les productions féminines sont occasionnellement renforcées par l'artisanat (Lissages, vannerie) auquel les hommes participent activement, surtout parmi les plus âgés. En hivernage, la subordination de la pêche à l'agriculture est encore plus marquée et certains cessent de pêcher, particulièrement pendant les périodes les plus intenses d'activité agricole.

L'approvisionnement des villages en poisson est cependant assurée en cette période par le maintien de certaines formes de pêche (*fungaam*) dont les contraintes en termes de temps de travaux et de calendrier ne sont pas excessives (1 heure à 2 heures tous les deux ou trois jours). En certains endroits, une production artisanale de *gejj* est réalisée et souvent un surplus est dégagé qui permet la vente et la réalisation d'un revenu monétaire au delà de l'autoconsommation.

5.3.3. Les villages autochtones estuariens co-dominants

Ceux-ci sont dominés par le peuplement manding mais sont en réalité multi-ethniques, (in y trouve en effet, des Balant, des Pël, des Joola, des Baynunk, des Manjak ainsi que d'autres minorités ethniques. Ces villages ont une double caractéristique : celle d'abriter des activités de pêche quelquefois même plus importantes qu'en Basse Casamance (40 à 90 unités de pêche par village) qui sont, de surcroît, le fait exclusif de pêcheurs autochtones non-migrants.

Les villages autochtones co-dominants sont nombreux en Moyenne Casamance et dans la zone estuarienne à l'Est de Ziguinchor (Tambakunba, Kunjunju). Dans le yasin, Jafaar-duma, Jibabuya, Bemme-Jatakunda, de même que la ville de Marsasum en sont les principaux exemples. Il en est de même en ce qui concerne la ville de Seju dans Le Buje, qui de par le fonctionnement de son économie halieutique, se rattache à cette catégorie. Dans le Balantakunda, Hamdalay, Sina et Ségafula en sont les exemples les plus marquants.

Le poids démographique des divers groupes ethniques dans la structure des villages et des unités de pêche varie certes en fonction de la région historique considérée (Basse Casamance orientale, Balantakunda, Buje-Yasin) ; cependant, l'élément fondamental à retenir par rapport à la pêche, reste le

poids croissant de l'élément manding dans la composition ethnique des unités de pêche.

L'analyse patronymique de 1 284 unités de pêche recensées dans l'ensemble de cette zone en septembre 1984, révèle en particulier que sur la rive sud où se situaient 954 d'entre elles, les chefs d'unité mande (Kaajanke, Malinke, Bamhara, Soninke. ..) représentaient 34,2 % du total, soit juste 4/10ème du poids derrière les migrants tukulër des villages mixtes (34,6 %). Sur la rive Nord (Buje, Yasin, Balmuda), où le poids de ces derniers est nul, les divers sous-groupes mande représentaient alors 72,7 % des chefs d'unité. Par contre sur les rives Sud et Nord, les pêcheurs balant et joola ne représentaient respectivement que 13 % et 6,1 % pour les premiers et 11 % et 12,4 % pour les seconds ; le reste de la population de pêcheurs étant composé de Wolof, Baynunk, Manjak et de Mankann. Cette implication croissante des autochtones dans le secteur de la pêche est une donnée relativement récente qui trouve son expression dans l'émergence de villages d'agriculteurs-pêcheurs co-dominants où ceux-ci sont les seuls agents actifs de la production halieutique. Un certain nombre d'exemples peuvent être tirés du Balantakunda où les villages co-dominants les plus importants (Segafula, Sina, Hamdalay) n'ont été créés qu'au début du 20ème siècle comme nous l'avons vu précédemment.

TABLEAU 7 .- La structure ethnique des unités de pêche en amont de Ziguinchor.

ETHNIES	RIVE SUD (Casam. Orient. & Balantakunda) %		RIVE NORD (Buje, Yasin, Balmadu) %	
	Tukulër	34,6		0,9
Manding	34,7		72,7	
Balant	13		6,1	
Joola	11		12,4	
Pël	3		1,2	
Wolof	1,5		3,6	
Baynunk	0,3		2,1	
Sereer	1,2			
Manjak	0,2		0,9	
Mankann	0,4			
Laobe	0,1			

Dans ces trois villages comme partout ailleurs dans la zone concernée, la production halieutique est articulée autour d'une stratégie paysanne répondant au double impératif posé par l'exigence de sécurité alimentaire et une insertion croissante dans les circuits de la petite production marchande.

Les cultures d'hivernage - parmi lesquelles la production du riz, celles du mil, du manioc et du maïs exclusivement destinées à la consommation domestique répondent pour l'essentiel à la première exigence. L'arachide, culture marchande par excellence, ainsi que les productions de patates et de haricots à partir du mois d'août, sont par contre orientées vers la vente et l'obtention des revenus monétaires nécessaires aussi bien au fonctionnement de l'économie domestique (huile, sucre, café.. .) qu'à l'ensemble des échanges générés par une économie de marché dont l'hégémonie est désormais incontestée.

Le Balantakunda bénéficie en général, de conditions naturelles favorables marquées par la disponibilité de zones inondables propices à la riziculture de bas fond mais aussi, par l'existence de versants où se réalise la culture du riz pluvial, de palmeraies et de zones de plateau favorables aux cultures sèches. Il en résulte une économie de caractère multiforme fondée sur l'exploitation simultanée de l'ensemble des possibilités offertes par le milieu.

Ainsi, outre les cultures d'hivernage où le mil plutôt que la riziculture tient le rôle principal, tout un complexe d'activités complémentaires aux cultures vivrières est développé en saison sèche par les populations féminine et masculine des villages du Balantakunda. A Hamdalay, et à Sina, la production d'huile de palme, la cueillette de fruits sauvages et les plantations domestiques dominent les cultures de contre-saison, de concert, avec l'élevage domestique, la production de sel, de miel et l'artisanat. A ces activités, s'ajoute à Segafula, une pratique active du maraîchage (tomates, piment, oignons, choux.. .) organisée sur la base d'association de quartiers qui exploitent également la bananeraie.

Mis à part une portion négligeable attribuée à la consommation domestique, toutes ces productions sont finalisées à l'intérieur des circuits marchands dominants et jouent le même rôle que l'arachide, la patate ou le haricot.

Comme partout ailleurs dans le monde dit "mandinguisé", la division sexuelle du travail est fondée pour l'essentiel, sur la répartition des tâches par type de produits et non par opérations culturelles comme parmi les riziculteurs du Banjul. Cette caractéristique n'est cependant pas absolue. Si la riziculture de bas-fond et de versant est exclusivement une activité féminine à Segafula et Hamdalay, on retrouve par contre dans la culture du riz à Sina, une division sexuelle du travail par opération culturelle (les hommes labourent et les femmes repiquent et récoltent) ; ce qui est un fait marquant pour une communauté à dominante manding-balant. La culture du mil, organisée à l'échelle du segment de lignage, implique également les éléments masculin (labour, semis) et féminin (récolte) de l'unité de travail domestique dans l'ensemble des trois villages considérés. En général, les productions de maïs, d'arachide, de patate et de haricot sont assumées par les hommes. Il faut remarquer que la plupart sont des activités de saison humide, tandis que des productions féminines telles que le maraîchage, la bananeraie, ainsi que le traitement et la vente des produits fruitiers offrent aux femmes un support productif décisif en saison sèche.

La pêche, dans l'ensemble de ces villages, s'est développée dans ce contexte. Les sociétés balant et manding de Casamance sont des sociétés "terriennes" parmi lesquelles on ne trouve pas de clan ou de caste de pêcheur comme c'est le cas dans le vieux Mandé ou dans la Vallée du Fleuve. La position des villages co-dominants, construits au bord même de l'estuaire est ainsi le facteur décisif expliquant l'engagement des paysans balant et manding dans l'économie de la pêche. Mis à part quelques rares familles (celles responsables de l'introduction des premiers engins), tous les lignages au sein desquels la pêche est pratiquée ont appris à pêcher sur place dans leur vil-

lage de résidence actuel.. La nature des engins de pêche utilisés (filet à crevette, *félé-félé*, filet dormants, épervier) montre de surcroît que malgré l'absence ou le caractère très occasionnel du passage d'unités de pêche exclusives non autochtones, cette pêche s'est développée dans la mouvance du développement de l'économie estuarienne sous l'impulsion de ces derniers. . . Les pêcheurs des villages co-dominants sont avant tout des paysans agriculteurs qui, à la différence des unités joola que nous avons décrites n'effectuent pas de campagnes de pêche lointaines. Leur pêche est dans son essence pêche, une pêche sédentaire, active surtout en saison sèche. En hivernage, celle-ci continue à être pratiquée pour satisfaire à 13 fois les besoins nutritionnels de la communauté (*ndawal*) et les exigences de l'économie monétaire. On retrouve donc le même rapport que celui établi dans l'agriculture entre cultures vivrières et cultures de rente. Cette réalité est parfaitement décrite par les pêcheurs de Segafula qui nous disaient en septembre 1984 :

"La pêche ne gêne nullement les travaux des champs. Nous sommes tout proches de "notre mer" ; nous pouvons donc rapidement aller prendre notre *dandi* (1), vendre ensuite aux *bana-bana* (2) et aller aux champs dans la même journée".

En hivernage, le calendrier de pêche est donc conçu de manière à permettre la réalisation simultanée de la pêche et de l'agriculture à la différence notamment des villages du Buluf où cette réalisation est alternée. Ici, comme làbas, la pêche se fait surtout de nuit pendant cette période, mais dans des conditions moins contraignantes. Parties après diner, les unités de filets dérivants sont de retour dès les environs de 24h (au lieu de 41-t dans le Buluf) . La fraction destinée à l'autoconsommation une fois prélevée les prises, sont laissées dans la pirogue jusqu'au lendemain mat in où elles sont alors vendues aux *bana-bana*.

Tandis que Hamdalay est situé au bord de la Nationale, la "Route du Sud", Sina et Ségafula sont: des villages relativement enclavés situés à plusieurs kilomètres de la route. Dans tous ces villages le commerce du poisson est, en réalité, un micro-mareyage dont les agents sont des *bana-bana* originaires de ces villages ou des environs et travaillent à vélo. Les produits sont destinés à d'autres villages du Balantakunda (Samin, Jibanar, Safan, Farba...) et même de Guinée-Bissau. Les prises de crevettes par contre sont commercialisées selon le même mode qu'ailleurs dans l'estuaire et sont destinées aux usines de Ziguinchor.

La production du *tambajang* et du *gejj* à partir des captures du mullets, d'ethmaloses et de capitaines, domine la transformation artisanale dans les trois villages considérés. Le poisson transformé est commercialisé à l'intérieur des mêmes circuits que le poisson frais bien que sa plus grande aptitude à la conservation permettent sa distribution jusque dans des villages très éloignés, par les *bana-bana*. A Sina et à Ségafula, la transformation est le fait exclusif des femmes tandis qu'à Hamdalay où existent des claies de séchage fabriquées localement, les hommes participent aussi à cette activité.

Comme c'est le cas pour la grande majorité des centres de pêche de Casamance, les villages co-dominants du Balantakunda souffrent de l'absence d'infrastructures locales et vont tous chercher glace, essence et pièces

(1) *dandi* : dans le sens de nourriture ; besoins alimentaires.

(2) Terme Wolof désignant les personnes s'adonnant au petit commerce.

détachées dans des villages centres comme Jatakunda et surtout Gudomp qui abritent également les seuls ateliers de réparation disponibles.

Les villages co-dominants de Moyenne et de Basse Casamance sont en résumé, les lieux principaux d'implication des pêcheurs autochtones dans la pêche artisanale. Ceci reflète à la fois l'essor de cette activité dans un milieu humain où ses formes "modernes" sont apparues tardivement ainsi que son étroite dépendance par rapport aux stratégies "terriennes élaborées, avant tout, en référence aux systèmes de production agricole. La co-dominance de la pêche et de l'agriculture est cependant une réalité dynamique au sein de laquelle les deux termes se situent et évoluent en fonction d'un ensemble de contraintes et de déterminations parmi lesquelles Les conditions naturelles et l'environnement socio-économique jouent un rôle décisif. Il ne fait de doute que l'évolution de ces deux facteurs entraînera dans l'avenir de nouvelles modifications qui pourraient se manifester différemment dans des communautés qui, malgré tout, restent diverses et gardent leurs spécificités.

5.4. LES CENTRES ESTUARIEENS MIXTES

Ce sont les centres de pêche les plus importants et les plus actifs de l'estuaire et, petit-être, de toute la Casamance. Situés pratiquement tous en Basse Casamance orientale (Est de Ziguinchor) et dans le Balantakunda, ces centres sont des zones cosmopolites où se rencontrent des populations extrêmement diverses par leurs origines géographiques et ethniques par leur mode d'exploitation du milieu halieutique, par leur organisation sociale et par leur degré de spécialisation dans l'économie de la pêche. Baganga (220 unités de pêche en septembre 1984), Gudomp (137 unités), Anak (80 unités), Adéan (70 unités) et Jatakunda (57 unités) apparaissent comme les plus importants parmi ces villages de pêcheurs migrants et autochtones inégalement impliqués dans le secteur de la pêche. Par la nature et les caractéristiques de sa population de pêcheurs, Ziguinchor pourrait être rattachée à ce type de communauté.

Etirés d'Ouest en Est, le long de l'estuaire et entre celui-ci et la route du Sud, la position des villages mixtes reflète à la fois leur implication dans la production halieutique et le rôle joué par la route dans leur insertion active au sein des circuits commerciaux et monétaires qui sont les régulateurs fondamentaux de leur économie en tant que centres de pêche. Cette position particulière n'est pas propre aux centres mixtes et est partagée par les villages co-dominants autochtones appartenant à la même aire géographique. L'essence de la différence existant entre ces deux types de villages réside en réalité dans le rôle historique joué par les populations migrantes de la Vallée du Fleuve dans la transformation des petits villages d'agriculteurs où ils se sont fixés à la fin des années 1940, en centres où la pêche joue aujourd'hui un rôle déterminant.

Deux types de faits justifient le caractère mixte de ces centres de pêche :

- la nature duale de leur économie qui en fait en réalité, des villages co-dominants où l'agriculture joue un rôle important similaire à celui des autres villages du Balantakunda ;

- le double caractère de leur population composée de communautés de pêcheurs exclusifs majoritaires dans la pêche et d'une population de pêcheurs autochtones co-dominants impliquée dans les deux types d'économie.

Historiquement, le développement des centres de pêche mixtes est lié à l'influence exercée par les pêcheurs *tukulër originaires* de la vallée du Fleuve qui, par leur poids démographique, ont eu un impact plus important que les pêcheurs *waalo-waalo*, ou Myominka dont le poids technologique et économique n'est toutefois pas négligeable.

Les pêcheurs tukulër sont dans leur grande masse des "Subalbe" (pêcheurs de caste) mais comprennent également des éléments "torobe", de la noblesse ancienne non castée, et "macube", de l'ordre servile pré-colonial. Vivaces au Futa, Les survivances idéologiques des anciennes hiérarchies d'ordres et de castes, se sont nettement estompées dans les centres de pêche casamançais, comme l'indique l'hétérogénéité sociale des communautés tukulër qui s'y sont transplantées.

Les pêcheurs "haal pulaar" (tukulër) des centres de pêche mixtes rive de la Casamance estuarienne sont des pêcheurs exclusifs. Au Futa pourtant, les Subalbe combinaient la pêche à la culture du mil ou à d'autres activités. Leur déplacement dans l'espace a donc suscité une modification de leurs choix productifs dans le sens du passage d'une spécialisation "dominante" à une spécialisation exclusive dans la pêche. Ce phénomène est aisément explicable au regard des problèmes rencontrés par la communauté tukulër pour acquérir une assise foncière propre et de la spécialisation de cette communauté dans la pêche crevette qui présente une supériorité nette sur l'agriculture, en termes de revenus monétaires.

DE surcroît, les pêcheurs tukulër ne sont pas des saisonniers car le mode de fonctionnement de l'économie crevette et estuarienne en général n'est pas saisonnier. Les retours au Futa ne se font que tous les 2, 3 ou 4 ans pour des raisons essentiellement familiales, même si par ailleurs, des déplacements fréquents mais irréguliers sont effectués par les migrants tukulër à l'intérieur de la Casamance et entre celle-ci et d'autres régions (Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert...). Une nette tendance à la sédentarisation constitue une caractéristique supplémentaire des pêcheurs tukulër de Casamance.

Sur un échantillon de 50 pêcheurs recueilli entre mars et octobre 1987 à Adean, Baganga et Gudomp par CISSE-MALE (1984 : 30-32), on trouve notamment que 68 % des gens interrogés résidaient dans un de ces villages depuis plus de dix ans et que 52 % de l'échantillon avaient fait en Casamance un séjour de plus de 18 ans. Enfin, 14 % des personnes interrogées étaient au moins restées 15 ans sans retourner au Futa.

L'implantation de noyaux familiaux tukulër dans les centres où ceux-ci mènent leurs activités, est le corollaire le plus immédiat de la durée des migrations de ces pêcheurs dans la région. L'enquête précitée révèle que ces noyaux familiaux se sont d'abord installés dans les quartiers villageois en bordure de l'estuaire (Damasu) où ils ont construit des habitations en dur sur la base d'arrangements fonciers divers avec les propriétaires autochtones des terrains utilisés. La formule du loyer classique (près de 2 000 F par chambre) est également répandue à Adean et à Gudomp bien que de plus en plus, des arrangements sont réalisés localement qui aboutissent à doter les migrants les plus anciens d'une assise foncière propre (session de terres, lotissements). L'ensemble de ces éléments jouent en faveur d'une sédentarisation définitive de ces derniers ; phénomène illustré par le fait que les "vieux" (plus de 50 ans) les plus anciens dans les villages mixtes y paient l'impôt depuis un certain nombre d'années (6-7 ans) et sont même redevenus co-dominants en se dotant de champs de mil en sus d'une maison (CISSE, MALE, Ibid : 57-58 et 32).

Les pêcheurs migrants waalo-waalo constituent la seconde communauté de pêcheurs des centres estuariens mixtes, par leur importance et leur rôle dans le développement de ces centres. Bien que co-existants dans certains villages (Gudomp, Jatakunda), les pêcheurs waalo-waalo et tukulër occupent des aires géographiques différentes, du fait de l'incompatibilité des types de pêche (senne de plage, crevettes) dans lesquels ils se sont respectivement

spécialisés. Cependant, la nature de leur présence dans les centres estuariens de Casamance, est la même dans ses grandes lignes. Les pêcheurs de senne waalo-waalo, présents surtout à Cudomp, Jatakunda, Simbandi-Brasu et sur la rive Est du Soungrougrou sont, comme les pêcheurs tukulër, des pêcheurs exclusifs dont la tendance à la sédentarisation en Casamance est nette. Comme les premiers, ils ont construit des maisons en dur dans les centres où ils sont implantés aujourd'hui même si, quelquefois, ils maintiennent des résidences secondaires ailleurs dans la région ou dans leur région d'origine. La plupart sont installés dans leur résidence actuelle depuis 10, 15 à 20 ans et ne retournent au Waalo qu'à l'occasion d'événements familiaux. Des familles entières se sont ainsi reconstituées en milieu casamançais tandis que dans certains cas, des unions matrimoniales entre Waalo-waalo et autochtones ont abouti à l'émergence de noyaux familiaux ayant des attaches locales.

Le rôle des pêcheurs exclusifs originaires de la vallée du fleuve dans la pratique de la pêche estuarienne en Casamance a déjà été évoqué dans l'étude historique du développement de cette activité. Les aspects les plus marquants de cette influence résident dans la diffusion des modèles technologiques aujourd'hui dominants dans cette pêche (*fele-fele*, pêche à la crevette avec ou sans *bariçot*, senne de plage) ainsi que dans leur rôle dans la circulation marchande dont ils sont les agents les plus actifs, du fait de la place occupée par certains en tant que patrons de pêche ou mareyeurs. A côté des pêcheurs exclusifs Tukulër et Waalo-waalo, on trouve dans les centres mixtes, d'autres pêcheurs exclusifs (*Nyominka* et *Pël* en particulier).

La seconde composante des centres mixtes est constituée par les pêcheurs autochtones co-dominants qui, dans leur pratique de la pêche ne se distinguent pas des pêcheurs des villages co-dominants dont nous avons déjà discuté. Beaucoup moins nombreux, ceux-ci n'en constituent pas moins des minorités significatives comme on peut le voir dans la structuration ethnique des chefs d'unité de certains villages de la zone crevette choisies à titre d'exemple (voir tableau 8). Ces exemples montrent également en toute clarté, la prépondérance des Tukulër dans la pêche de ces villages.

TABEAU 8 .- La structuration ethnique des chefs d'unité dans quelques villages mixtes (1).

Centre nombre d'unités	Fanda 36	Anak 80	Adean 70
Ethnie %			
tukulër	37,93 %	53,3 %	52,85 %
manding	24,13 %	20, %	45,71 % (Bambara)
joola	24,13 %	16,66 %	-
baynunk		2,3 %	-
pël	-	3,3 %	1,42 %
sereer	13,79 %	3,3 %	-

(1) Enquête réalisée en août 1984 par M. BODIAN et A. DIATTA (voir "Rapport de mission", août: 1984 - non publié).

Pour illustrer le mode de fonctionnement des villages mixtes ainsi que le rôle et la place des divers groupes de pêcheurs dans ce fonctionnement, l'exemple de Gudomp pourrait être avancé.

Gudomp est un village de 4 534 habitants selon les recensements administratifs et constitue un des pôles historiques de la pêche artisanale en Casamance. Il est toutefois difficile d'estimer définitivement la population du village à cause, précisément, de l'amplitude des déplacements intra et inter-régionaux des pêcheurs professionnels, qui s'effectuent de façon irrégulière en fonction des nécessités techniques et économiques dictées par les fluctuations du secteur. Bien que Gudomp soit un village où de nombreux pêcheurs migrants se sont actuellement sédentarisés, de tels mouvements continuent à affecter cette population particulièrement sensible aux évolutions de l'économie halieutique à cause du caractère exclusif de sa spécialisation dans celle-ci.

En 1984, les modifications de l'environnement et la crise aiguë qui a frappé le secteur crevettier au cours de cette année, ont entraîné des reflux et des flux migratoires brutaux concernant plusieurs dizaines d'unités partielles s'investir ailleurs (Gambie, Guinée-Bissau) pour ne revenir qu'à la ré-ouverture des usines de Crevette en fin d'hivernage. A cette date, en septembre 1984, il y avait 137 unités de pêche à Gudomp, travaillant avec 132 pirogues La plupart non motorisées, 603 engins de pêche. Ces données situent Gudomp comme un des quatre premiers centres de pêche de Casamance avec Baganga, Ziguinchor et Kafuntin. L'intérêt particulier de Gudomp par rapport aux autres centres mixtes réside dans le fait qu'en plus de son rôle historique en tant que base de développement de la pêche au poisson, puis à la crevette, ce village constitue la frontière actuelle séparant la zone crevette de la zone amont interdite à cette pêche. Gudomp est de ce fait, un des rares villages où co-existent les pêcheurs de senne waalo-waalo et la masse de pêcheurs de crevette haal pulaar. Parmi les pêcheurs recensés en septembre, ces derniers constituent une écrasante majorité. Tous originaires de l'arrondissement administratif de Kas-Kas dans le département de Podor (Takoyel : 4,45 % ; Fondé-Gande : 18,9 % ; Mbumba : 12,1 % ; divers : 24,5 %), les pêcheurs tukulër représentaient à cette date 68,5 % des chefs d'unités de pêche de Gudomp. Tous, sauf 9 (12,1 %) travaillaient sur des unités de pêche à la crevette, combinant occasionnellement celle-ci avec la pêche au *fele-fele* (*kobë, waas*) et au filet dormant (*kuja li, feta*). C'est dire à la fois, le poids démographique et l'importance économique des pêcheurs migrants du Fut a Toro dans l'économie de la pêche à Gudomp ; c'est dire aussi, que ce village est, avant tout, un centre de pêche crevettier, rôle assumé depuis l'extension de la zone de pêche à Gudomp.

Les pêcheurs mandingue constituent la première minorité ethnique parmi les pêcheurs de Gudomp, représentant 15,7 % des chefs d'unités recensés en septembre, ils se situent loin derrière Les pêcheurs tukulër comme c'est le cas dans la majeure partie des villages mixtes estuariens. La faiblesse de ce pourcentage contraste avec la proportion globale des pêcheurs mandingues (plus de 30 % dans la zone estuarienne) et constitue un indice supplémentaire confirmant leur plus grande concentration dans les villages autochtones dominants. Toutes les autres minorités de pêcheurs réunies ne représentent que 16,7 % des effectifs de septembre. Parmi elles, les Waalo-waalo (5,6 %), les Pël (4,6 %) et les Balant (3,7 %) restent suffisamment représentés tandis que les chefs d'unités joola et papel ont ensemble, un poids presque négligeable (2,8 %). Il faudrait noter toutefois que le recensement effectué en septembre n'est pas exhaustif. Des interviews individuelles effectuées plus d'un mois auparavant avaient révélé la présence à Gudomp de 3 familles Seereer originaires du Niombato et installés de façon permanente à Gudomp où le pre-

mier Sereer Niombato serait venu depuis 1942. Les unités appartenant à ces familles ont été "manquées" par le recensement de septembre, de même que les autres pêcheurs interviewés à l'époque.

Les pêcheurs Pél et Nyominka de Gudomp sont, comme les Tukulër et les Waalo-waalo, des pêcheurs exclusifs ne pratiquant pas l'agriculture. Les Tukulër mis à part, tous sont pour l'essentiel des pêcheurs de poisson utilisant l'épervier ou le *fele-fele*. Les sennes de plage waalo-waalo sont les seules à effectuer des migrations régulières vers d'autres points de pêche et sont en général, absentes de Gudomp où elles ne pêchent qu'occasionnellement à cause de l'abondance des obstacles posés par la pêche crevetteière "*sane bariyo*". Le poids démographique des pêcheurs waalo-waalo est, par ailleurs, sans commune mesure avec leur importance économique. Les équipages de senne, qui varient de 20 pêcheurs pour les petites sennes à plus de 45-50 pêcheurs pour les plus grandes, utilisent une main-d'œuvre autochtone importante pour renforcer les éléments waalo-waalo constituant le noyau stable de ces équipages. Les propriétaires de senne sont, de surcroît, les seuls à posséder des véhicules en propre (404-Peugôt camionnettes) servant à assurer le mareyage au compte de leurs propres unités ainsi que, pour certains, celui d'autres unités et des prises de crevette. Ces gros mareyeurs mis à part, un seul non-waalo, un Jolonke Pél, fait du mareyage à Gudomp, en utilisant, du reste, une voiture prise en location.

Les pêcheurs mandingues, jooln et balant de Gudomp sont aussi, pour l'essentiel des pêcheurs de poisson disposant de moyens divers. Tous sont des pêcheurs-paysans pratiquant la culture du mil, du maïs, du riz, de l'arachide tandis que leurs femmes et les autres éléments de leurs segments de lignage sont impliqués dans le type d'activités intégrées que l'on trouve dans les villages co-dominants du Ralantakunda. A Gudomp, le maraîchage, les plantations de banane et d'ananas, l'artisanat, l'élevage domestique et le commerce, sont même plus importants que dans ces villages à cause de sa position privilégiée dans les réseaux marchands Est-Ouest, liant la Moyenne Casamance à Ziguinchor puis au reste du pays.

Ainsi, la dynamique de l'économie de la pêche à la crevette ou à la senne de plage, assurée par des populations migrantes qui représentent plus des deux tiers de la population de pêcheurs, s'est greffée à des structures qui, en dernière analyse, ne sont pas fondamentalement différentes de la pêche co-dominante telle qu'elle est pratiquée à Sina, Segafula ou Hamdalay. La coexistence des formes "avancées" de l'économie halieutique avec ses formes "paysannes", se reflète également dans la dualité du mode de commercialisation des produits. A côté du mareyage "en gros", particulièrement lucratif, et orienté vers la distribution des prises des types de pêche les plus rentables (crevettes, sennes de plage), le micro-mareyage occupe l'espace économique constitué autour des captures des unités "secondaires" (éperviers, *féfé-jéfé*). Ce dernier est en fait, l'activité qui occupe le plus grand nombre d'intermédiaires dans le secteur. Plus de cinquante revendeurs, pour la plupart des Pél Jolonke, ne disposant que de bicyclettes et de paniers en osier pour transporter le poisson, acheminent le poisson débarqué par ces unités vers les villages de l'intérieur et même La Guinée-Bissau et Ziguinchor. Une partie importante des débarquements est cependant vendue sur place aux consommateurs du village ainsi qu'aux *bana-bana* spécialisés dans la transformation artisanale qui reste un sous-secteur décisif de l'économie de la pêche à Gudomp.

Gudomp, qui est aussi un centre d'avitaillement en essence et de réparation, dispose en effet, des infrastructures de transformation les plus importantes du Balantakunda. Il y existe une aire (un hangar) de séchage du poisson (*je jé*), ainsi que neuf bâtiments construits avec une subvention

du Fond Européen de Développement (FED). Ces bâtiments sont répartis en 41 cellules munies de 123 fours à *metorah* servant la production du poisson fumé.

L'économie du *metorah*, qui rappelle le commerce guinéen des années 50, est contrôlée par des Pël Jalonké travaillant individuellement dans le cadre d'un circuit bien structuré qui mérite d'être mieux étudié. Le poisson transformé est acheminé vers Kolda et les marchés traditionnels du *metorah*, la Guinée et la Guinée-Bissau.

A cause du rôle décisif qu'ils jouent dans les réseaux qui alimentent le développement de la pêche en Casamance, les centres estuariens mixtes, qui sont aussi les lieux où se manifestent les transformations les plus notables de l'économie de la pêche, méritent d'être étudiés de façon plus spécifique que ne l'autorise cette présente typologie. Ziguinchor en particulier constitue l'axe central de toute la pêche casamançaise. Premier marché de la région, seul centre d'avitaillement en pièces détachées, en moteurs, en filets, en glace pour la conservation, il est également le plus grand centre de construction de pirogues et abrite le cœur du tissu industriel crevettier dont dépendent organiquement des centaines d'unités opérant dans la région. Il est un lieu de débarquement et de rencontre des unités opérant sur toute la longueur de l'estuaire et même en mer et enregistre les mouvements de flux et de reflux quotidiens les plus importants de toute la Basse et Moyenne Casamance. Les pêcheurs co-dominants banjal, papel, same, esiliens, mandingues fréquentent en permanence ses deux débarcadères de même que les pêcheurs maritimes et les pêcheurs exclusifs de l'estuaire. PI est le plus gros centre de mareyage de la zone et est un point de chute pour les intermédiaires waaio-waalo, nyominka et tukulër de même que pour certains micro-mareyeurs et même une femme joola impliquée dans le mareyage. Un groupe particulier de femmes "ajoola" originaires de Kabrus y jouent également un rôle original dans les débarquements, le transport et la commercialisation des prises parallèlement aux mareyeurs et aux *bana-kana* et assurent en partie le nettoyage des pirogues.

Lieu de résidence permanente de nombreux lignages tukulër, nyominka, waalo-waalo dont les activités transcendent même aujourd'hui le domaine exclusif de la pêche, les quartiers de Ziguinchor abritent également une forte proportion de pêcheurs autochtones exclusifs et co-dominants dont les attaches terriennes sont maintenues tant bien que mal par le caractère ambivalent urbain et rural de cette ville. Il ne fait de doute que la prise en compte de l'ensemble de ces inter-connections, leur analyse et leur insertion dans l'étude d'ensemble de la pêche casamançaise et des systèmes de production qui lui sont liés, nécessite un travail spécifique et systématique à caractère monographique. C'est là une voie de recherche qui reste largement ouverte.

5.5. LES VILLAGES D'AGRICULTEURS-PÊCHEURS OCCASIONNELS

Ce dernier type, qui concerne les communautés dans lesquelles la pêche existe, mais de façon totalement subordonnée à d'autres activités dont l'agriculture, est très répandu en Casamance. Dans toutes les zones continentales évoquées dans cette typologie, il existe des villages où la pêche n'est pratiquée que de façon occasionnelle ou par une infime minorité de pêcheurs spécialisés dans la satisfaction des besoins communautaires en espèces destinées prioritairement à la consommation domestique. Dans certains cas, cette production occasionnelle donne lieu à un micro-mareyage rudimentaire qui se réalise même quelquefois à pied à défaut de bicyclettes.

Ainsi, la plupart des villages du Kalunay (Fincok, Kubanaw, Kubalang) sont des villages où la pêche est pratiquée de façon occasionnelle. Dans le complexe côtier et les environs de l'embouchure, des villages comme Jana, Nomun, Itu, Bajat, Brin apparaissent également comme des villages de pêcheurs occasionnels. Dans tous ces villages, la culture du riz, le maraîchage ainsi que d'autres activités, dont quelquefois la cueillette des huîtres, prennent systématiquement le pas sur des formes de pêche pratiquées par une minorité disposant de faibles moyens matériels et impliquée surtout dans le cadre d'autres activités.

Il en est de même dans le Yasin pour des villages comme Frankunda Sibijuroto, Marakisa, Kuninding, Joye, Jongeer, Sonkokunda, dans le Foni oriental des environs de Bona (Inor, Manora, Mayor) ainsi que dans Le Buje (Jende, Kunaya, Bakum, Bajari, But-w, Jireji...). Cependant dans ces dernières zones, la place de la pêche n'est pas exactement la même dans tous les villages. Certains comme Frankunda, ne comptent pas plus de 6 unités pêchant toutes à l'épervier tandis qu'un village comme Buno compte 29 détenteurs d'unités.

Pour des systèmes agricoles qui ne diffèrent pas fondamentalement de ceux en cours dans les villages co-dominants et mixtes, la pêche dans ces villages de paysans-pêcheurs occasionnels se caractérise par un certain nombre de faits.

Dans les villages où on trouve le plus grand nombre d'unités pratiquant la pêche, comme Kunayan (41 unités), Bajari (40 unités) et Buno (31 unités) par exemple, le phénomène le plus frappant est le nombre impressionnant d'unités individuelles où le propriétaire de l'engin pratique la pêche seul et sans embarcation. Parmi les 35 unités de Bajari, seules 4 disposent de pirogues ; près de 89 % des pêcheurs travaillent ainsi seuls et sans pirogue. Il en est de même à Kunayan (73 %) et à Buno (83 %). A Kunayan, tous les pêcheurs sont mandingues et à cette homogénéité ethnique correspond l'exclusivité de la pêche à l'épervier à l'exception d'une unité mixte (épervier - féfé-félé). L'hégémonie mandingue sur la pêche est perceptible également à Bajari où ceux-ci constituent 85 % des pêcheurs et à Buno (64 %) ; les autres groupes de pêcheurs représentés dans ces villages sont des Joola, des Balant et quelques rares Manjak et Pél. La spécificité de Buno et de Bajari par rapport à Kunayan réside dans le fait que la pêche à l'épervier sans pirogue est doublée d'une pêche de crevette au killi (*mbaal mus*) également sans embarcation. La présence de cette dernière, pêche à la fois pénible, dangereuse et interdite, est révélatrice d'un double état de fait : elle est indicative du niveau de dénuement matériel des pêcheurs de ces villages ; elle révèle également le désir de ces pêcheurs de s'intégrer aux circuits marchands dominants car si la pêche à l'épervier y est avant tout destinée à l'autoconsommation, la crevette, exclusivement destinée à la vente, est une source significative de revenu monétaire.

paradoxalement, les villages où l'on trouve le moins d'unités de pêche (Jireji : 7 unités ; Farankunda : 6 unités ; Sibijuroto : 14 unités...) sont ceux où l'on trouve la plus grande proportion d'unités munies d'embarcations ou la plus grande diversité technologique (féfé-félé, filet à crevette, filets dormants, épervier). Dans ces cas, c'est la faiblesse extrême du nombre des individus pratiquant la pêche qui indique la priorité absolue donnée à l'agriculture dans les systèmes de production locaux, au détriment de la pêche qui y est l'affaire d'une minorité chargée en particulier d'assurer la subsistance de la communauté. La fraction de la production évacuée à travers les circuits commerciaux est minime, dans l'ensemble de ces villages comme le montre la physionomie même du micro-mareyage qui est le fait des pêcheurs eux-mêmes. Souvent ceux-ci ne disposent pas de vélo et font quelquefois des trajets de plusieurs kilomètres à pied.

Le caractère **généralisé**, la large distribution spatiale des formes de pêche occasionnel Les en Casamance, les **spécificités** de ces formes dans l'espace, suggèrent l'intérêt de leur étude pour une compréhension du fonctionnement des systèmes de production dans le secteur de la pêche en Basse Casamance et Moyenne Casamance. Ces formes en effet, "disent quelque chose" sur la pêche et à ce titre méritent d'être plus systématiquement **décrites** et analysées dans le cadre de recherches ultérieures. Pour le moment, leur **identification** en tant que type **théorique** et "réel" distinct offre une base appréciable pour la réalisation d'un tel travail.

La faiblesse de l'importance accordée à l'arachide par rapport aux autres cultures dans les villages étudiés peut faire penser à une **sous-estimation** du poids réel de cette culture dans les systèmes productifs en question. Cette donnée contraste en particulier avec les résultats obtenus dans huit villages de Basse Casamance où l'arachide est la culture principale avec 49 % des surfaces cultivées (SALL et al., 1983 : 15-16). Dans les villages de paysans-pêcheurs que nous avons étudiés, les paramètres **sociologiques** (temps de travail, destination des produits et importance **stratégique**...) ont prévalu dans l'identification de la place respective de chaque produit dans les systèmes de production. **L'**évaluation des surfaces cultivées ajouterait sans nul doute un élément précieux de précision et de **"contrôle"** des informations obtenus. Nous doutons cependant qu'un tel travail puisse remettre en cause les rapports entre produits tels **qu'**ils ont été perçus. Il est bon de noter à cet égard, que dans l'échantillon utilisé par SALL et al., le seul village de paysans-pêcheurs est celui où les cultures de plateau sont les moins importantes tandis que l'arachide n'y est pas dominant (Ibid ; 15-16).

6 . LES RAPPORTS DE PRODUCTION
DANS LA PECHE ARTISANALE :
PROBLEMATIQUE ET PREMIERES
HYPOTHESES

6.1. LES UNITES DE PECHE

6.1.1. Le concept d'unité de pêche et son utilité

L'unité de **pêche** est l'unité fondamentale d'observation, de **collecte** et d'analyse de la sphère productive dans la pêche artisanale ; elle est le noyau élémentaire à partir duquel toute production est réalisée. En effet, ce ne sont pas des pirogues ou des engins qui "pêchent" (bien que ceux-ci soient aisément repérables sur le terrain et constituent de ce fait, les instruments privilégiés de la plupart des enquêtes et des recensements de la pêche artisanale) mais des équipages, organisés selon des modalités précises et disposant de moyens de production dans le processus de réalisation de celle-ci.

Le problème de la pertinence des **unités** d'observation et d'analyse **utilisées** est une question cruciale à résoudre dans les enquêtes statistiques, économiques ou sociologiques. La résolution de ce problème déjà posé dans l'introduction à ce mémoire, ne pourra manquer d'avoir des **incidences** sur l'évaluation statistique des flottilles de pêche, la détermination de l'effort de pêche ainsi que sur l'analyse des rapports sociaux dans la **pêche** artisanale. L'urgence de cette résolution est justifiée par l'extension du domaine de la recherche de la pêche maritime (relativement bien connue et "contrôlée") à la pêche estuarienne dont la maîtrise des conditions de réalisation en est encore à ses premiers balbutiements.

Le choix d'une unité d'observation et d'analyse est, il est vrai, fonction de la nature de l'étude envisagée, des questions posées par celle-ci et des moyens disponibles pour sa réalisation. Ainsi, la communauté de résidence - carré, concession, quartier - a souvent été choisie comme unité d'observation dans les enquêtes en milieu rural. La communauté de résidence est cependant, plus un repère géographique qu'une unité économique, même si elle constitue un lieu de manifestation des solidarités économiques. L'**homologie communauté** de résidence/communauté économique n'est pas "nécessaire" et dans l'étude des sociétés de pêcheurs, l'unité de production est la **cellule** élémentaire dont les mécanismes doivent être "contrôlés", afin qu'elle puisse servir de médium de reconstruction de l'organisation domestique, des rapports entre les équipages en mer et les forces sociales "terriennes" impliquées dans la pêche, des rapports entre la pêche, l'agriculture et les stratégies productives d'ensemble.

Les éléments constitutifs des unités de pêche ont généralement été considérés comme les suivants :

- 1) une ou plusieurs espèces-cibles
- 2) un ou plusieurs engins de captures
- 3) une ou plusieurs embarcations
- 4) un type de propulsion
- 5) un équipage.

Cette définition correspond étroitement à la réalité de la pêche en mer telle qu'elle a été étudiée par le CRODT ces dernières années. Cependant, l'extension du domaine de la recherche océanographique à la pêche en estuaire pose un problème conceptuel sérieux puisque la pêche y est souvent **pratiquée** individuellement, sans embarcation ou sans moyens de propulsion. L'intérêt d'un concept est - entre autres - de permettre l'abstraction et la **comparabilité**. On ne peut comparer des choses dissemblables dans leur forme qu'en mettant l'accent sur leur contenu. Quatre outils, axés sur la recherche des

éléments constitutifs de toute unité de production, nous permettent de **repérer concrètement** nos unités de pêche sur le terrain :

1) l'existence d'un centre de décision principal (patron de pêche, capitaine, pêcheur individuel) : le chef d'unité

2) l'existence d'une ou de plusieurs personnes participant à la fourniture du produit sous la direction du chef d'unité (lorsqu'il n'y a pas identité entre ce dernier et "son équipage")

3) l'existence d'un outillage technologique nécessaire à la **fourniture** du produit

4) l'existence de rapports de production et d'échange entre les personnes participant de près ou de loin à la fourniture du produit.

Nous avons donc pour définir l'unité de pêche :

- 1) le produit ou l'objet de production (espèces-cibles/milieu) ;
- 2) un centre de décision principal (le chef d'unité) ;
- 3) une force de travail (équipage, pêcheur individuel, "compagnie" . . .) ;
- 4) un outillage technologique (engins et techniques de capture, embarcations, type de propulsion...) ;
- 5) des rapports de production et d'échange.

6.1.2. Les unités de pêche et l'évaluation de la population de pêcheurs

Il y a plus de 2 813 unités de pêche en Casamance, inventoriés dans 78 centres de pêche pour lesquels des données suffisamment précises ont pu être obtenues (1). Ces unités utilisent, dans leur ensemble, près de 4 300 engins de pêche ; ce qui indique un taux de mixité élevé, parmi surtout les unités (2 069) opérant dans la zone amont de l'estuaire à partir de Ziguinchor.

Près de 7 156 pêcheurs travaillent dans les unités de pêche recensées, dont 2 594 (36,2 %) en mer et dans la partie "marine" de l'estuaire en aval de Ziguinchor (voir fig. 46). Ces chiffres indiquent que la majorité des **pêcheurs** en Casamance (4 562) se trouvent dans la partie amont de l'estuaire jusqu' à Ziguinchor , Ils indiquent également l'importance de la **population** de pêcheurs de la région. Dans son recensement de 1982, la DOPM évaluait celle-ci à 4 917 personnes pour 13 780 engins de pêche. Cette estimation, on le voit, **était** largement sous-estimée pour la population de pêcheurs et de beaucoup sur-estimée en ce qui concerne les engins de pêche. Elle supposait également, pour 3 320 pirogues recensées, un équipage moyen - tous **types de** pêche confondus de 1,5 pêcheurs/pirogue ; moyenne largement **inférieure** à celle des unités évoluant le long de la côte Atlantique **Séné-gambienne** et qui est de 7,7 pêcheurs par unité (2).

En ce qui concerne la Casamance, le présent travail a tenté de déterminer des tailles moyennes spécifiques à chaque type de pêche sur la base des informations obtenues à travers un échantillonnage accidentel. **qui** a combiné les données obtenues sur la côte et dans les villages à l'intérieur de l'estuaire. Ces moyennes ont **été** ensuite multipliées par le nombre d'**uni-**

(1) Il y a donc près de 52 centres (soit 40 %) - pour la plupart des centres secondaires - qui n'ont pas été pris en compte par ces chiffres. Ces derniers **qui** concernent les unités inventoriées en novembre 1983 et septembre 1984 à travers un recensement nominatif et le recoupement fastidieux de données diverses, sont donc approximatifs et probablement sous-estimés.

(2) Extrapolé à partir du recensement de 1981. Voir **SOCECO-PECHART** "Recensement de la pêche **artisanale** maritime au Sénégal : avril et septembre 1981". DS n° 8 3 CRODT, Dakar.

tés existant par type de pêche afin d'obtenir des résultats qui, additionnés, nous donnent une évaluation relativement fiable de la population de pêcheurs.

Ce travail a pu être fait correctement en ce qui concerne la côte Atlantique et les villages et campements de l'embouchure et du complexe côtier (voir tableau 9).

Par contre, en ce qui concerne la partie amont de l'estuaire -Ziguinchor inclu - l'application de modalités de calcul similaires a suscité d'énormes problèmes. Tout d'abord, un échantillon suffisamment représentatif des divers types de pêche et d'équipage n'a pu être constitué à l'instar de la Casamance côtière. Jusqu'à présent, l'enquête sur les unités crevettières -exclusivement localisées dans cette zone- a été faite surtout, à partir d'enquêtes qualitatives diverses (entretiens, observation directe) difficilement quantifiables. De même, aucune unité de filet dormant dans cette partie de l'estuaire n'a été interrogée, alors que nous savons que celles-ci présentent des caractéristiques techniques différentes et ont des équipages plus restreints que les unités de F.D. évoluant en mer.

Finalement, l'utilisation combinée des recensements du CRODT et de la DOPM n'a été faite que pour cette partie de la région étudiée. Or, ces deux organismes utilisent des unités d'observation (pirogues contre engins) et des typologies de; engins de pêche différentes dans leurs recensements. Il a été ainsi impossible de reconstituer les unités par type de pêche dans les différents centres; et une autre méthode a dû être utilisée.

Cette dernière se fonde uniquement sur les données qualitatives obtenues en ce qui concerne la pêche estuarienne, pour déterminer un "équipage-type" à partir duquel l'estimation de la population est réalisée.

Dans l'ensemble de l'estuaire, les équipages sont moins étoffés qu'en mer. Les divers types de pêche estuariens sont réalisés dans la très grande majorité de cas, à bord de pirogues monoxyles, *busana*, et présentent des exigences techniques qui, en général, font varier leurs équipages entre 1 et 3 personnes. A ce titre, les unités de filets maillants (FD/*yolal*), de *félé-félé*, d'éperviers et de *japang* sont les mêmes que dans la partie estuarienne en aval de Ziguinchor et ont les mêmes moyennes d'équipage (respectivement : 2,8 ; 2,1 ; 1,8 et 2,5). En ce qui concerne la pêche crevettière, le principe de travail requiert la mobilisation d'un pêcheur par *muyaas* (mouillage), c'est-à-dire, par groupe autonome d'engins. A Ziguinchor, comme nous l'avons vu, chaque *muyaas* (pêche *barigo*) est constitué de 2 nappes et un même pêcheur peut travailler sur un à trois *muyaas* au maximum à cause des contraintes liées à la force du courant et à la nécessité d'effectuer toutes les opérations de pose dans la courte période d'accalmie se présentant entre les deux phases d'un balancement de marée. Rarement, il arrive que deux pêcheurs "sortent" ensemble pour faire ce travail qui, strictement parlant, est celui d'une personne. Par contre, dans les villages en amont (*kaw gi*), la réalité est plus complexe. Une même unité peut utiliser un à quinze filets autonomes dans le cadre du système de *sa barigo* et il n'est pas rare de voir une famille (père et enfants) de trois à quatre personnes se répartir les tâches en fonction du nombre d'engins à manipuler. De surcroît la pêche au filet dormant, à l'épervier ou au *félé-fele* est intimement liée à la pêche crevettière et se trouve soumise à divers systèmes de répartition des tâches à l'intérieur d'une même unité. Enfin, dans les villages du *kaw*, les pêcheurs de crevette *tukulër* sont souvent organisés en "sociétés" - *eusété* - dont nous n'avons pas encore saisi toutes les modalités d'organisation.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé - prudemment - de retenir pour nos calculs, un équipage type de deux personnes, qui correspond à la forme la plus courante, la plus généralisée de pêche en estuaire, et de l'appliquer à l'ensemble des unités travaillant à Ziguinchor et en amont,

TABLEAU 9.- Les équipages par type de pêche.

1. Sennes de plage "Nyominka" (SPn) :

TAILLE DES EQUIPAGES (échantillon)	7	8	9	10	20
N	2	3	2	1	2

N = 10

- . Equipage moyen : 10,6 - UP recensées : 41
- . Pourcentage unités enquêtées/unités recensées : 24,4 %
- . Total pêcheurs SP, : 41 x 10,6 = 435.

2. Sennes de plage "waalo-waalo" (SPw)

TAILLE DES EQUIPAGES		19	25	30	40
N		1	1	1	1

N = 4

- . Equipage moyen : 28,5 - UP recensées : 16
- . UP enquêtées/UP recensées : 25 %
- . Total pêcheurs SPw : 456

3. Filets dormants (FD) en mer

TYPE DES EQUIPAGES	3	4	5	6	7	8	9	10
N	2	9	13	13	6	1	1	1

N = 46

- . Equipage moyen : 5,33 - UP recensées : 169
- . UP enquêtées/UP recensées : 27,22 %
- . Total Pêcheurs FD en mer : 900.

Tableau 9 (suite)

4. Filets maillants estuariens mixtes ou convertibles (yolal, yolal/FD)

TAILLE DES EQUIPAGES	2	3	5
N	4	4	1

N = 9

- . Equipage moyen : 2,8 - UP recensées (aval Ziguinchor) : 184
- . UP enquêtées/UP recensées : 4,9 %
- . Total pêcheurs *yolal* /FD en aval de Ziguinchor : 515

5. Filets maillants dérivants (félé-félé)

TAILLE DES EQUIPAGES	1	2	3
N	1	26	3

N = 30

- . Equipage moyen : 2,1 - UP recensees (aval Ziguinchor) : 107
- . UP enquêtées/UP recensées : 28 %
- . Total pêcheurs *félé-félé* aval-Ziguinchor) 225

6. Eperviers

TAILLE DES EQUIPAGES	1	2
N	3	11

N = 14

- . Equipage moyen = 1,8 - UP recensées (aval Ziguinchor) : 54
- . UP enquêtées/UP recensées : 25,9 %
- . Total pêcheur éperviers (aval Ziguinchor)(1) : 97

(1) Chiffre probablement sous-estimé.

Tableau 9 (suite)

7. Les japang

TYPE DES EQUIPAGES	1	2	3
N	2	2	9

N = 13

- . Equipage moyen : 2,5 - UP recensées (aval Ziguinchor) : 20 (1)
- . UP enquêtées/ UP recensées : 65 %
- . Total pêcheurs *japang* (aval Ziguinchor) : 50

8. Les fungaam

- . Aucun *fungaam* échantillonné. Equipage = même caractéristiques générales que *japang*.
- . 135 *fungaam* recensés le long de l'estuaire entre Ziguinchor et l'embouchure.
- . Estimation pêcheurs *fungaam* : 338

9. Lignes et palangres - "armandinga"

- . Equipage : 1
- . Recensées : 34 Pêcheurs lignes/palangres : 34,

(1) Chiffre probablement sous-estimés.

à l'exception des équipages de sennes de plage. Ces dernières, que nous avons englobées sous la dénomination de sennes **waalo-waalo** (modèle de référence), inclues toutes les sennes opérant dans cette partie de l'estuaire quelle que soit l'appartenance ethnique du chef d'unité. Ces unités de senne, aisément identifiables malgré la complexité des données statistiques, travaillent avec un équipage moyen de 28,5 pêcheurs et occupent une main-d'œuvre de près de 456 pêcheurs (voir tableau 9).

Il résulte de ce qui précède que près de 4 106 pêcheurs travaillent dans les unités de la zone amont autres que les sennes de plage, et que la population totale de pêcheurs dans cette zone est estimée à 4 562 personnes soit 63,8 %.

6.2. LES RAPPORTS DE PRODUCTION DANS LES UNITES DE PE:CHE ARTISANALE

6.2.1. Concepts et problématique

Cette première approche des rapports de production dans la pêche se fonde sur les résultats obtenus auprès de 81 unités de pêche (U.P.) échantillonnées en mer et dans l'estuaire entre mars et septembre 1984. Dans ce cadre, près de 80 pêcheurs ont été interrogés dont seulement 72 chefs d'unités. La différence pêcheurs/chefs d'unités est compensée dans l'échantillon, par le fait que certains chefs d'unités se trouvent à la tête de plusieurs U.P. (deux à quatre U.P. dans l'échantillon) et ont donné des informations sur ces dernières. D'une manière générale, l'échantillon, qui n'est pas un échantillon de hasard simple, accuse un biais au détriment des unités estuariennes de la zone "amont" qui sont sous-représentées. Aucune unité de pêche à la crevette, au petit filet dormant estuarien ou à l'épervier sans pirogue, n'a été interrogée. Par contre, un certain nombre d'informations obtenues par le biais d'entretiens "libres" individuels ou collectifs, ont permis d'obtenir des données qualitatives importantes qui sont intégrées à l'analyse.

Les rapports de production sont des rapports techniques, économiques et sociaux qui, dans la pêche, mettent en jeu non seulement les agents premiers de la production en "mer", mais aussi les forces sociales "terriennes" à l'œuvre dans les sphères domestiques, d'échange et de transformation. Ils sont simultanément techniques et sociaux (au sens large) et débordent la sphère de production directe qui est néanmoins le premier "moment" de leur manifestation.

Avec les forces productives (producteur et moyens de production), les rapports de production sont une composante fondamentale du "mode de production" qui est le nœud des processus prenant forme au cœur même des formations sociales et des systèmes économiques de production. En tant que concept, le mode de production est une construction théorique, qui permet de mettre à nu la base structurelle de sociétés concrètes, de décrire et d'interpréter leurs fondements sous-jacents et de révéler l'unicité essentielle de phénomènes apparemment différents. Outil scientifique d'investigation, il est composé d'un certain nombre d'éléments invariants présents dans tout mode de production (voir tableau 10).

Dans la pêche, ces éléments invariants correspondent à un certain nombre de variables opérationnelles qui sont également décrites dans le tableau 10. Parmi ces variables, celle ayant trait aux formes d'appropriation "réelles" méritent une attention particulière. En effet, dans la pêche artisanale, 7e problème de l'appropriation du Surplus et du produit

Tableau 10.- Les composantes fondamentales du mode de production.

Composantes invariantes	Variables opérationnelles dans la pêche
<u>A . LES FORCES DE PRODUCTION</u>	
1. <u>Le producteur</u> 2. <u>Les moyens de production</u> 2a. Objet de travail 'b. Instruments de production (outillage technologique)	1. <u>Le pêcheur</u> 2a Ressources biotique et abiotiques 2b. Embarcations Propulsion Engin " Savoir "
<u>B . LES RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION</u>	
R ₁ . <u>Les rapports techniques de production</u>	R ₁ .Caractéristiques des équipages, composition de la force de travail et formes d'accès au travail. Division des tâches et spécialisation dans l'équipage, prise des décisions, contrôle du procès de travail.
R ₂ . <u>Les rapports d'appropriation</u> a. Appropriation formelle des moyens de production b. Appropriation "réelle" du produit et du surproduit.	a, Formes de tenure (espace maritime, instruments de travail.) b. propriété. Formes de rémunération du travail et du capital, système de part.

ce qui concerne ces types de pêche précis. En réalité, toute l'expérience révèle qu'il n'est pas possible - comme cela a été fait - de "donner" le système de part pour toute une région sans passer par l'étude concrète des modalités empiriques de son actualisation.

Rien que pour la pêche au filet dormant en mer dans la Casamance Atlantique, huit: (8) modalités distinctes de répartition du produit ont été empiriquement repérées sur le terrain. Dans l'ensemble de notre échantillon, nous en avons repérés 15 (voir tableau 11) sans mentionner les modalités particulières à certaines unités domestiques au sein desquelles la répartition du produit n'est pas formalisée.

L'identification empirique des modalités de répartition du produit au sein des unités de pêche, ne suffit cependant pas à évaluer les rapports d'appropriation réels entre le capital et le travail, les équipages et les propriétaires des moyens de production. L'extrême variété des modes de rémunération, qui découle de la diversité des types de pêche et du mode de constitution historique de chaque unité de pêche, peut être une source de confusion en dehors d'un cadre d'interprétation des systèmes et de la "logique" qui leur est sous-jacent.

La mise en forme d'un tel cadre a déjà été tentée à travers l'élaboration d'une formulation mathématique générale du système de part en Afrique de l'Ouest (DIAW, 1983 : 182-203). Cette formule pourra être utilisée ici, pour déterminer les parts "réelles" revenant au travail, au capital et au pêcheur individuel en fonction de chaque type de pêche et pour rendre comparables les diverses modalités concrètes utilisées.

Auparavant, il est déjà possible de regrouper analytiquement ces modalités en se fondant sur leurs principes de fonctionnement. Comme ailleurs au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, il existe dans la région étudiée, deux systèmes de répartition à la part :

- un système "cloisonné",
- un système de rémunération directe "non-cloisonné".

a) Le système "cloisonné"

Son principe de base réside dans le fait que dans un tel système, le fond de rémunération du capital et de la propriété est distinct du fond de rémunération du travail.

Ce système correspond aux modes 2, 3, 4, 8, 10, 11, 12, 14 et 15 qui ont été décrits dans le tableau J 1. Seize unités, soit 20,3 % de notre échantillon utilisent un tel système. Ces unités sont essentiellement des unités de filet dormant (10) et des *yolal* (4) mais comprennent également un *félé-félé* la seule senne de plage waalo-waalo échantillonnée.

En réalité, Jour toutes les unités de FD utilisant ce système, le capital fixe n'est jamais rémunéré globalement à partir du même fond, mais suivant deux procédures différentes. Seule la rémunération du moyen de production principal - le filet - a une part distincte. Les autres moyens de production (moteur, pirogue) sont rémunérés à partir du même fond et suivant le même principe que l'équipage. A l'intérieur de ce fond commun, Les parts sont individualisées et identiques. Dans le mode 8, aucune part n'est octroyée au moteur et à la pirogue.

Par contre, dans les unités de filetsmaillants dérivants (*yolal* et *félé-félé*) ainsi que dans la senne waalo-waalo, tous les moyens de production sont rémunérés globalement à partir du fond destiné au capital. Dans le fond de rémunération du travail les parts sont individualisées et identiques sauf en ce qui concerne la senne waalo-waalo et une unité de filet dérivant dans lesquelles une portion différentielle supplémentaire est octroyée au capitaine. Dans la senne de plage, il y a de surcroît 4 catégories de travailleurs qui sont rémunérés différemment.

en général, constitue un aspect longtemps négligé par les recherches sociologiques et économiques. Pourtant, la question la plus fondamentale dans l'étude du mode et du procès de production est bien, en dernière analyse, celle relative à la création d'un surplus productif et aux modalités de son appropriation.

Cette question fait intervenir différents niveaux de l'analyse économique au centre duquel se situe la problématique du "système de parts", base sans laquelle, une étude compréhensive des unités de production ne saurait être faite. En revanche, la question du système de parts nous rapporte aux autres "niveaux" de l'analyse, aux formes de propriété et d'héritage, à la circulation du capital et des équipages, aux rapports entre armateurs et pêcheurs, entre mareyeurs et unités de pêche, aux différents types de pêche auxquelles correspondent ces formes, aux questions de revenus et de rentabilité dans les unités de pêche etc..

Il va de soi qu'une telle analyse ne saurait être pleinement réalisée ici compte tenu du niveau actuellement atteint par les recherches et des contraintes (temps, espace...) liées à la rédaction de ce mémoire. Pour le moment, l'analyse se limitera à l'étude du système de répartition à la part dans les unités échantillonnées, à la description de ses traits fondamentaux et des modalités concrètes de répartition afin de permettre ultérieurement, un travail plus systématique. Les caractères généraux et spécifiques des unités de pêche seront également définis en prenant en compte des exemples concrets et des types de pêche précis.

6.2.2. Appropriation "réel le" et système de parts : Une analyse des unités de pêche

Le système de parts est une des caractéristiques les plus remarquables des unités de pêche dans leur forme artisanale et semi-industrielle. De nature quasi-universelle, il présente une permanence remarquable malgré toutes les différences de niveaux technologiques séparant de telles unités dans le temps comme dans l'espace.

Présent dans des aires géographiques et des formations sociales et économiques aussi diverses que celles du Venezuela (BRETON, 1973 ; 1977), du Brésil (GIASSON, 1981), du Canada (FARIS, 1972), de la Nouvelle Angleterre, aux États Unis (3 PS, 1982), de la Jamaïque (POLLNAC, 1976), le système de parts constitue également la forme la plus générale de rémunération du travail et du capital dans la pêche artisanale au Sénégal et sur toute la côte Ouest-africaine (DIAW, 1983 : 181-207).

6.2.2.1. Les systèmes de parts et les modalités de répartition du produit dans les unités de pêche

Du point de vue de l'analyse, il est nécessaire de faire la distinction entre les systèmes de parts proprement dit, qui font référence aux modalités régissant l'appropriation du surplus dans les unités de pêche, et les "modalités spécifiques" de répartition du produit dans ces unités. Une "croyance" réductrice tenace continue en ce qui concerne le Sénégal, à assimiler ces deux niveaux d'une part, et à considérer d'autre part, une modalité unique de répartition à la part (une part pour la pirogue, une part pour le filet, une part pour le moteur, une part pour chaque pêcheur) qui serait valable pour toutes les formes de pêche (VAN CHI, 1979 ; GIBEAU, 1979 ; BRUGGE, 1980 ; BELLEMANS, 1983). L'étude des unités de senne tournante à Jifeer (FREON et WEBER, 1980) celle d'une senne de plage à Hann (DIAW, 1981 : 16-17) ont montré que cette compréhension n'est pas fondée en

Tableau 11 .- Modes de répartition du produit dans les UP échantillonnées.

MODE;	DESCRIPTION	UP CON- CERNEES	N	ECHANT. ⁽¹⁾ %
1	Part identique à tous les éléments de l'UP: pirogue, moteur, filet, chaque pêcheur	19 FD 3 SP	22	17,8
2	Le <u>filet</u> reçoit 1/3 du produit/le moteur , la pirogue et les membres de l'équipage se partagent les 2/3 restant	FD	3	3,8
3	Le filet reçoit un forfait ou 1 part non déterminée/le moteur, la pirogue et les membres de l'équipage se partagent le reliquat	FD	5	6,3
4	Le filet reçoit une part (50 %)/le moteur, la pirogue et les membres de l'équipage se partagent l'autre part (50 %)	FD	1	1,3
5	Pas de rémunération du <u>filet/rému- nération</u> selon le mode 1 de tous les autres éléments de l'UP	FD	4	5,1
6	Chaque groupe de nappes (chaque <i>s'ënd</i>) reçoit une part identique à celle du moteur de la pirogue et de chaque pêcheur	FD	12	15,2
7	Paiements de <u>mensualités</u> à titre de remboursement aux organismes de crédit (CARITAS)/ <u>rémunération</u> de la pirogue et de l'équipage selon le model	FD	2	2,5
8	Deux modalités différentes au sein d'une même UP organisée en sous- groupes. Pas de rémunération de la pirogue et du moteur/ Groupe 1 : filet 50 %-Equipage 50 % Groupe 2 : filet 1/3-Equipage 1/3	FD	1	1,3
9	Pas de rémunération de la pirogue et rémunération selon le mode 1 de tous les éléments de l'UP	SP	7	8,9
10	Les moyens de production reçoivent globalement près de 43 % du produit/ l'équipage se partage le reste. Une portion variable supplémentaire est attribué au capitaine	<i>yolal</i>	1	1,3

Tableau 11 (suite)

11	Les moyens de production reçoivent 3/5 du produit contre 2 /5 pour l'équipage		1	1,3
12	Les moyens de production reçoivent globalement une part (50 %) et l'équipage reçoit également 1 part (50 %)	<i>félé- félé</i>	2	2,5
13	Pas de rémunération du matériel. Mode 1 pour l'équipage.	<i>FF yolal Ep UPmixte estuaire</i>	7	8,9
14	Les moyens de production reçoivent 2/3 du produit contre 1/3 pour l'équipage		1	1,3
15	Lrs moyens, de production reçoivent 1 pdrt (50 %)/L'équipage se partage 1 part (50 %) en fonction de 4 catégories de travailleurs. Le capitaine reçoit une part supplémentaire	SP	1	1,3
Sans mode	Pas de système formel de répartition rapports domestiques, lignagers ou pêcheur solitaire	<i>5 japonj 1 ligne 1 FD 1 yolal 1 FF</i>	9	11,4

(1). Pour deux unités, les données sur le système de part n'ont pas été recueillies ou sont défectueuses. Il y a donc 79 unités dont nous connaissons les modalités de partage du produit.

b) Le système "non cloisonné"

Ce système se caractérise par le fait qu'il ne prévoit qu'un fond unique de rémunération du capital et du travail.

Utilisé par 54 unités, soit 68 % de notre échantillon, il recoupe 6 modalités empiriques différentes (modes 1, 5, 6, 7, 9, 13) et constitue le système régissant l'organisation économique de la majorité des unités de pêche étudiées.

Deux grandes thèmes se manifestent à l'intérieur de ce système. Le premier (mode 1) qui en constitue le modèle de référence type, est marqué par le fait que le moyen de production principal - le filet - est rémunéré par une part égale à la part individuelle de chaque membre de l'équipage ainsi que des deux autres éléments du capital fixe (moteur, pirogue). C'est ce thème que VAN CHI, BONNARDEL, et d'autres auteurs après elle, ont cru être valable pour l'ensemble du pays.

Le second sous-type (mode 6) dans le système non-cloisonné, est propre aux fi.1 et dormant;. Il est caractérisé par le fait que le filet est rémunéré par plusieurs parts correspondant au nombre de groupes de nappes (*sënd* ou *sabé* en wolof) utilisés par l'unité en question. Un *sënd* est constitué de 4 à 8 nappés et reçoit une part égale à celle reçue par la pirogue, le moteur ou chaque membre de l'équipage.

Les autres modes (5, 9 et 13) présents dans le système non-cloisonné, ne sont en fait que des variantes des modes 1 et 6, caractérisés par l'absence de rémunération de certains moyens de production. La modalité 7 relève analytiquement du mode 1 bien qu'elle soit caractérisée par une pratique totalement étrangère au système de part tel qu'il a historiquement évolué au Sénégal : le paiement par mensualité de créances dûes à des organismes de crédit et d'intervention dans la pêche (CARITAS, GOPEC etc. .). Deux unités échantillonnées se trouvent dans cette situation.

Enfin, le système de part et les rapports d'appropriation "réelle" dans la pêche, sont indissociables d'une pratique propre à ce secteur qui consiste à assurer collectivement une partie de la rémunération du capital et du travail avant l'application des modalités de partage définies pour une unité de pêche. L'importance des frais communs (symbolisés par E ; voir tableau 12) et de la fonction qu'ils assurent dans les processus réels d'appropriation méritent qu'il leur soit accordé une attention particulière.

c) Les frais communs et la "reproduction" des facteurs de production

La question des frais communs dans les unités de pêche est cruciale dans la compréhension des mécanismes qui régissent le système de part. Correspondant à la somme des dépenses nécessaires au maintien de l'activité du travail et du capital pendant la phase de production, les frais communs (E) représentent la portion du produit qui appartient d'emblée au domaine de la production ; elle est fondamentalement destinée à la "consommation productive", à la reproduction, selon des modalités précises, du capital et de la force de travail.

E. n'est cependant pas une entité homogène. Elle est composée en réalité de deux constituants distincts qui représentent les dépenses consacrées à l'entretien, et au fonctionnement des moyens de travail (E_1) et celles consacrées à la reproduction de la force de travail (E_2).

E_1 est le coût de fonctionnement du capital et est constitué par la somme des dépenses effectuées pour le carburant, les réparations du moteur, de la pirogue et des filets, les achats de pièces détachées, de peinture ou de mastic pour la pirogue, de bobines pour les réparations du filet ou la confection de nouvelles nappes. Dans la grande majorité des cas étudiés en

Tableau 12.- Symboles et équations de la formule de Part(l)

P = Surproduit ou revenu global de 1 'U.P.

P_1 = Part globale du Capital ou profit économique pur

- P_{11}, P_{12}, P_{1n} = Rémunérations distinctes des moyens de production

P_2 = Part globale du Travail

- P_{20} = Part globale du travail "ordinaire"

- P_{21}, P_{22}, P_{2n} = Parts globales correspondant à chaque forme de travail "spécial".

S = (Share) Part individuelle de base de chaque pêcheur dans 1'U.P.

s, s_2, s_3, s_n = Parts individuelles revenant aux pêcheurs "spécialisés"

X_1, X_2, X_3, X_n = Parts individuelles supplémentaires revenant aux pêcheurs "spécialisés" = $\boxed{(S_1 - S), (S_2 - S), (S_2 - S) \dots (S_n - S)}$

n = Nombre de part "ordinaires" dans l'équipage

n' = Nombre total de parts spécifiées dans les modalités de partage

E = Frais communs de reproduction du Capital et du Travail

E_1 = Coût d'entretien et de reproduction du Capital

E_2 = Coût d'entretien et de reproduction de la force de travail

$$P = P_1 + P_2 \quad ; \quad P_2 = P_{20} + P_{21} + P_{22} + P_{2n}$$

$$\begin{array}{l} P_{20} = \frac{n}{n'} \\ S = \frac{P_{20}}{n} \end{array} \quad \left. \begin{array}{l} \diagup \\ \diagdown \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{Système non-cloisonné} \\ \text{donc} \end{array} \quad S = \frac{1}{n'}$$

$$\begin{array}{l} S = \frac{P - P_{11}}{n'} \\ P_{20} = \frac{n}{n'} \times (P - P_{11}) \end{array} \quad \left. \begin{array}{l} \diagup \\ \diagdown \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{Système cloisonné} \end{array}$$

(1) Il s'agit ici d'un résumé des symboles et des équations, correspondant aux nécessités du texte présenté. Les symboles ont été élaborés en anglais (P = part, S = share., E = expenses etc.. .) et ont été conservés tel. que prr souci de simplification.

Casamance, les réparations du filet sont assumées par l'équipage et constituent un investissement de la force de travail dans la reproduction du capital. Par contre, l'amortissement proprement dit qui appartient à E_1 n'est pratiquement jamais (sauf dans le cas de bobines achetées pour constituer de nouvelles nappes) assuré par les frais communs mais l'est par le fond de rémunération du capital (P_1). Dans tous les cas, les dépenses en carburant sont assumées collectivement.

E_2 présente les frais d'entretien de l'équipage et inclue les dépenses en nourriture, en médicaments et en soin de santé, le logis (*mbaar*, loyer) et c...

Considérée comme "allant de soi", la portion des prises destinée à l'autoconsommation (*ndawal*), n'est pas calculée parmi les frais communs mais en fait analytiquement partie. Il en est de même des dépenses subsidiaires (cigarette, thé, café...) accordées aux pêcheurs et appelée en wolof *jaylu* *nepe*. Une seconde forme de *njaylu* (*laawi njaylu*) est constituée par le produit d'une pêche destinée dans sa quasi-intégralité à répondre aux besoins d'un membre de l'équipage (deuil, baptême, mariage) ou aux besoins sociaux collectifs de celui-ci (construction de mosquée, cotisation au *daara* etc. ..). Le *laawi njaylu* est également une partie intégrante de E_2 .

La distinction analytique entre E_1 et P_1 , E_2 et P_2 présente un avantage théorique considérable. Du point de vue de la reproduction du travail par exemple, E_2 peut être saisi d'emblée comme le coût d'entretien de celui-ci et ne nécessite pas un calcul complexe sur la base de moyennes sociales comme ce serait le cas dans une situation de salariat par exemple. Ce même avantage peut être retenu en ce qui concerne E_1 et P_1 qui permet tent d'emblée de distinguer la reproduction du capital, du profit économique pur.

Ainsi, de par sa nature même, le système de part dans la pêche rend transparent les modalités de répartition du produit entre la production et la reproduction. Parmi les unités étudiées en Casamance, 36,7 % assurent collectivement l'ensemble des frais communs ($E_1 + E_2$). Il s'agit pour la plupart d'unités évoluant suivant le mode 1 (30 % parmi celles-ci), le mode 6 (30 %) et le mode 9 (86 %). Elles incluent le mode 4 (1 unité) et le mode 5 (25 %).

Une majorité d'unités (41,7 %) assure la totalité des frais associés à la reproduction du travail et une fraction seulement des frais d'entretien et de fonctionnement des moyens de production. Les frais non assurés sont variables mais il s'agit dans la majorité des cas, des achats de pièces détachées pour le moteur ainsi que des frais de réparation de celui-ci et de la pirogue. Souvent, des bobines sont achetées à partir de la caisse commune pour permettre la réfection quasi quotidienne du filet. Dans certains cas cependant, cette charge est assurée par le propriétaire de l'engin. Les unités utilisant leur caisse commune de la manière qui vient d'être décrite sont pour la plupart des unités fonctionnant sur le mode 1 (40 %), le mode 6 (60 %), le mode 5 (75 %) le mode 2 (66,7) %, les modes 7, 8, 9, 13 et 15 (100 %).

Dans 16,7 % des cas de notre échantillon enfin, seuls les frais de carburant sont assurés avec les frais d'entretien de l'équipage (E_2). On retrouve encore ici 25 % des unités fonctionnant sur le mode 1, 10 % de celles fonctionnant sur le mode 6, 33 % de celles appliquant le mode 2 et les unités fonctionnant sur les modes 3 et 14 (100 %).

6.2.2. La répartition du produit selon les types de pêche et les équipages

Dans la pêche artisanale, la rémunération des facteurs de production est fonction des modalités de partage définies pour chaque unité certes, mais elle est également en corrélation avec les variations de la taille des équipages.

Un travail précédent (DIAW, 1983 : 206-7) a montré que quel que soit Le système de part, la portion du surproduit appropriée par le pêcheur individuel dans une unité donnée, décroît en raison inverse de l'évolution de La taille de l'équipage. Dans le système non-cloisonné, cette loi s'applique également au capital dont la part réelle diminue au fur et à mesure que s'accroît-ceteris **paribus** - la taille de l'équipage.

Dans de telles conditions, il est évident que l'analyse de l'évolution des phénomènes d'appropriation dans les unités étudiées ainsi que Leur comparaison, nécessite la prise en compte intégrale des équipages et la mise en rapport de leur taille avec les diverses modalités de partage appliquées dans chaque type de pêche.

a) Les unités de filets dormants

Dans les unités de FD, les modalités de partage les plus répandues sont les modalités 1,6 et leur variante 5, qui **représentent** ensemble 74,4 % des situations dans le groupe des FD et correspondent aux applications du système non cloisonné dans les unités de FD, le mode 7 mis à part.

La mise en rapport de ces modalités avec la taille des équipages concernés (voir tableau 13) nous permet d'évaluer en pourcentage, les portions du surproduit attribuées au capital (P_1) au travail (P_2) et au pêcheur individuel (S).

Mode 1 :

Les équipages; de FD régis par le mode 1, varient entre 3 et 7 membres. Une part identique est attribuée, rappelons le, à chaque membre de l'équipage ainsi qu'à chaque instrument de production. Toutes les unités en question disposent d'une pirogue, d'un moteur et d'un filet. La formule applicable au système non-cloisonné simple (voir tableau 12) nous donne :

$$P_{20} = \frac{n}{n'} \quad \text{et} \quad S = \frac{P_{20}}{n} .$$

Il n'y a pas dans les cas précis, de rémunération "spéciale" de certains membres de l'équipage et la part revenant au travail "ordinaire" est donc égale à la part globale du travail, $P_{20} = P_2$. Nous avons ainsi les résultats suivants :

	Equipages (E_q)	n	n'	P_2	S	P_1
1)	3	3	6	50 %	16,7 %	50 %
2)	4	4	7	57 %	14,3 %	43 %
3)	5	5	8	62,5 %	12,5 %	37,5 %
4)	6	6	9	66,7 %	11,1 %	33,3 %
5)	7	7	10	70 %	10 %	30 %

Mode 6 :

Dans le mode 6, la répartition du surproduit entre le capital et le travail évolue d'une façon beaucoup plus complexe, car les variations des facteurs de production concernent aussi bien les équipages dont la taille varie que les filets qui sont rémunérés en fonction du nombre de sènd qui les composent, Il y a donc deux variables qu'il faudrait prendre simultanément en compte. Deux équipages disposent chacun de deux moteurs qui constituent dans ces cas, une variable supplémentaire à intégrer. L'application de la formule nous donne les résultats suivants :

TABLEAU 13.- Modes de partage et taille des équipages parmi les U.P. de FD.

MODES	CHEFS D'UP	UP CONCERNEES		TAILLE DES EQUIPAGES							
		N	%	3	4	5	6	7	8	9	10
n° 1	17	19	40,4	3	6	4	5	1			
n° 2	3	3	6,4			1		2			
n° 3	2	5	10,6				4	1			
n° 4	1	2	2,1					1			
n° 5	4	4	8,5		1	2			1		
n° 6	10	12	25,5		4	6	2				
n° 7	2	2	4,3	1							1
n° S	1	1	2,1								1
TOTAUX	40	47	100	4	11	13	11	5	1		

	Eq	nombre de <i>sënd</i>	moteur et pirogue	n	n'	P ₂	P ₁	S	P
(2eq)	4	4	2	4	10	40 %	60 %	10 %	70 %
	4	8	3	4	15	26,7%	73,3%	6,7%	80 %
	4*	11	2	4	17	23,5%	76,5%	5,9%	64,9%
(2eq)	5	8	2	5	15	33,3%	66,7%	6,7%	73,4%
	5	9	2	5	16	31,3%	69,7%	6,3%	76 %
	5	10	2	5	17	29,4%	70,6%	5,8%	73,4%
(2eq)	6	7	2	6	15	40 %	60 %	6,7%	66,7%
(2eq)	6	9	2	6	17	35,3%	64,7%	5,9%	70,6%
	6	10	2	6	18	33,3%	66,7%	5,6%	72,3%

Mode 5 :

Le mode 5 est à la fois une variante du mode 1 et du mode 6. Dans le mode 5, le **filet** n'est pas rémunéré et on n'y trouve pas, par conséquent le type de variations engendrées par la rémunération en mode 6. Dans trois cas cependant, la non-rémunération du filet ne s'explique que par le fait que les pêcheurs, tous originaires de Yeen, sont **propriétaires** du même nombre de *sënd*. Théoriquement donc, le mode 5 relève du mode 6, même si les conséquences de la **co-propriété** du filet - moyen de production principal -- sur la répartition du surproduit, sont énormes. Dans un cas, la non rémunération du filet est expliquée par la vétusté de celui-ci et par la nécessité de réparations fréquentes assumées par l'équipage. L'application de la formule pour les 4 équipages régis par le mode 5, nous donne les résultats suivants :

	Eq	n	n'	P ₂	P ₁	S	p
(2eq)	4	4	6	66,7%	33,3%	16,7%	50%
	5	5	7	71,4%	29,6%	14,3%	43,9%
	8	8	10	80%	20%	10%	30%

Mode 7 :

La seule particularité du mode 7 réside dans le fait que les créances remboursées aux organismes de **crédit** représentent, au moment du partage, une somme qui ne fait donc pas partie du surproduit. M7 est donc une variante de M1. Pour les deux unités de FD concernées, nous avons donc :

Eq	n	n'	P ₂	S	P ₁	p
3	3	6	50	16,7	50	66,7%
10	10	13	76,9	7,7	23,1	30,8

* Dans ce cas, chaque pêcheur est propriétaire d'un *sënd*, donc de deux parts individuelles (S) tandis que le propriétaire principal est quant à lui, détenteur de toutes les autres pièces du matériel soit un total de 10 parts sans compter sa part en tant que pêcheur. Ainsi la part individuelle de chaque membre d'équipage en tant que pêcheur et **co-propriétaire** est égale à 25, soit 11,8 % de P. Le propriétaire principal quant à lui reçoit 64,9 % de P.

Les équipages utilisant le système cloisonné (M2 ,M3 ,M4 et M5) représentent 21,2 % des unités de FD.

Dans le système **cloisonné** tel qu'il existe parmi les filets dormants, seule la part du filet constitue une portion prédéterminée rémunérée à partir d'un fond distinct du fond de rémunération des autres moyens de production. Le calcul des proportions nécessite donc la différenciation de la **rémunération** du filet (P11) de celle des autres moyens de production (P1i). La formule propre à cette rémunération duale des moyens de production nous donne les équations suivantes :

pour $P_1 = P_{11} + P_{12}$, $P_2 = P_{20}$, $P = P_1 + P_2 = 100$

$$P_{20} = \frac{n}{n'} \times (P - P_{11}) \text{ ou } s = \frac{P - P_{11}}{n'}$$

La modalité n'étant pas suffisamment définie et la modalité 8 ayant un certain nombre de **particularités**, l'application de la formule nous donne les résultats suivants en ce qui concerne les modalités 2 et 4.

		Eq	n	n'	P11	P-P11	S	P2	P1
M2 M4	(2eq)	5	5	7	33,3	66,7	9,5	47,6	52,2
		7	7	9	33,3	66,7	7,4	52,1	47,9
		7	7	9	50	50	5,5	38,9	61,1

b) Les sennes de plage Nyominka

Les sennes nyominka en Casamance utilisent exclusivement le système non cloisonné suivant les modalités 1 et 9 (voir tableau 15).

La modalité 9, comme nous l'avons vu, n'est qu'une variante du mode 1, dans laquelle la pirogue n'est pas incluse dans le système de **rémunération** à la part. La formule du système non cloisonné est applicable sans difficulté particulière.

		Eq	n	n'	P2	S	P1
M1	(2eq)	8	8	11	72,7	9,1	27,3
		9	9	12	75	8,3	25
M9	(2eq)	7	7	9	77,8	11,1	22,2
	(2eq)	8	8	10	80	10	20
	(2eq)	10	10	12	83,3	8,3	16,7
	(2eq)	20	20	22	90,9	4,5	9,1

c) Les sennes waalo-waalo

Une seule senne waalo-waalo a été échantillonnée. Celle-ci présente des contrastes marquants avec les sennes nyominka. La première utilise non seulement un système cloisonné dans lequel les moyens de production sont **rémunérés** à partir du même fond mais de surcroît, il y a dans cette senne, 4 **catégories** distinctes de pêcheurs, sans mentionner le capitaine. Le calcul des proportions dans le mode 15 est particulièrement complexe. En effet, Le partage dans cette senne se fait en fin de campagne pour tous les pêcheurs à l'exception des manœuvres occasionnels - *ls - tabaan* - qui participent, à raison de 4 ou 5 par sortie et qui sont **rémunérés** journalièrement. Ces rému-

TABLEAU 14 -- Modes de partage et taille des équipages dans les autres U.P.

MODE	CHEFS D'UP	UP CONCERNEES		TAILLES DES EQUIPAGES					
		n	%	1	2	3	4	5	40
n° 10 (yolal)	1	1	4,5					1	
n° 11 (yolal)	1	1	4,5			1			
n° 12 (yolal)	2	2	9,1			2			
n° 13 mixtes estuaire (FF yolal EP)	7	7	31,8		6	1			
n° 14 ()	1	1	4,5			1			
n° 15 (SP waalo-w)	2	1	4,5						1
Sans (japang, mix- tes, lignes etc...)	8	9	40,9	5	1	3			
TOTAUX	21	22	100	5	7	8	-	1	1

TABLEAU 15.- Modes de partage et taille des équipages dans les sennes nyominka.

MODES	CHEFS D'UP	UP CONCERNEES		TAILLES DES EQUIPAGES				
		N	%	7	8	9	10	20
n° 1	2	3	30		1	2		
n° 9	7	7	70	2	2		1	2
TOTAUX	9	10	100	2	3	2	1	2

nécessités journalières ne font pas l'objet d'une comptabilité et n'ont pas pu être évaluées. Les *tabaan* mis à part, l'équipage par campagne de pêche (1 an) est d'une quarantaine de membres.

En fin de campagne, au moment du partage, les différentes catégories de pêcheurs ne sont pas rémunérées en une fois à partir de fractions catégorielles pré-établies. Plutôt, leur rémunération se fait par cercles concentriques selon l'exemple suivant :

CATEGORIES	PREMIER TOUR	DEUXIEME TOUR
1ère : Pêcheurs expérimentés fournissant un travail spécialisé : inspection du filet, plongée, réparations etc...	150 000F	10 000F
2ème : Pêcheurs participant au halage et aux réparations de la senne.	125 000F	5 000F
3ème : Pêcheurs participant au halage au transport de la senne et à son étalage pour séchage.	100 000	2 500
4ème : Pêcheurs participant uniquement au halage de la senne	75 000	1 250

N.B. La fraction indivisible restante est remise au capitaine en tant que *bonus*.

Il s'ensuit que le nombre de "tours" est directement fonction de la somme épargnée en fin de campagne et du nombre de pêcheurs appartenant à chaque catégorie. De telles données ne sont pas disponibles. En supposant une procédure de partage à deux tours, il est cependant possible d'évaluer les parts attribuées à chaque type de travailleur.

Analytiquement (voir tableau 12 et DIAW, 1983 : 205) la rémunération du travail ordinaire (S) se distingue de la rémunération du travail spécialisé qui prend ici 5 formes : S_1^* (4ème catégorie), S_2 (3ème catégorie), S_3 (2ème catégorie) et S_4 (1ère catégorie), rémunération du capitaine.

Pour un équipage de 40 personnes et pour :

$$P_1 = P_2 = 50\%, s = \frac{P_2}{n} = 1,25$$

$$S_1 = s + (.017s) = 1,25 + 0,02 = 1,27$$

$$S_2 = s + (1/3s) + (.033s) = 1,25 + 0,42 + 0,04 = 1,71$$

$$S_3 = s + (2/3s) + (.067s) = 1,25 + 0,83 + 0,08 = 2,16$$

* Pour des raisons de commodité nous considérons S_1 comme un travail spécial. En réalité S_1 est la rémunération du travail ordinaire et devrait correspondre à S.

$$S_4 = s + s + (0,13 s) = 1,15 + 1,25 + 0,17 = 2,67$$

$$S_5 = S_4 + X_1$$

d) Les unités "es tuariennes"

Les unités évoluant sous le mode 13 ou sans système de partage formalisé mises à part, toutes ces unités sont des unités de *yolal* ou de *félé-félé* et utilisent un système cloisonné où les moyens de production sont rémunérés globalement à partir du même fond (modes 10, 11, 12 et 14). Pour chaque modalité, les rapports entre P_1 et P_2 sont donnés.

Dans le mode 10, deux apprentis dans l'équipage ne sont pas associés au partage. Sur une somme de 3 000 Francs, deux pêcheurs perçoivent 500 francs contre 700 francs pour le capitaine et 1 300 francs pour l'équipage. Nous avons donc un travail non rémunéré et un travail "spécial" (S_1). M_{10} nous donne les proportions suivantes :

$$P_1 = 43,3 \quad , \quad P_2 = 56,7 \quad , \quad S = 16,7 \quad ; \quad S_1 = 23,3$$

pour un équipage de 3 membres.

Dans La modalité 11, pour un équipage de 3 membres, 1 part est consacrée aux frais de voyage (retour), c'est-à-dire à E en réalité :

$$P_1 = 60 \% \quad P_2 = 20 \% \quad S = 6,7 \%$$

Dans la modalité 12, pour 2 unités de 3 personnes chacune, nous avons $P_1 = P_2 = 50 \%$. Cependant chacune de ces unités a sa particularité; dans la première, une femme est incluse dans Le partage tandis que dans la seconde, une part spéciale supplémentaire est attribuée au capitaine. Nous avons donc les résultats suivants :

Eq	n	n'	P1	P2	s	s1
3	4	4	50	50	12,5	-
3	4	4	50	50	13,3	23,3

Dans Le mode 14 enfin, $P_1 = 66,7$ $P_2 = 33,3$
 $s = 11,1$ pour un équipage de 3 personnes.

6. 2.2.3. Premières hypothèses et voies de recherche

Le calcul de la répartition du surproduit entre les propriétaires des moyens de production et les pêcheurs, ne fait pas apparaître de valeur concrète mais situe un "rapport." dont la référence est P, le produit ou surproduit.

Ce rapport est aussi un "rapport de force" lui-même fonction de la nature des moyens de production mis en jeu, mais également de la réalité "historique" de l'unité en question.

La leçon la plus marquante que révèle l'étude du système de part est probablement celle-là. Dans notre échantillon, les proportions apprôchées par les diverses forces de production varient en effet, non seulement d'un type de pêche à un autre, mais également à l'intérieur d'un même type de pêche.

Comme ailleurs dans le pays, les sennes de plage "classiques", manipulées par les *waalo-waalo*, sont celles qui offrent le taux le plus bas de rémunération de la force de travail (1,27 % à 2,67 % du produit). De même, ce sont celles au sein desquelles les mécanismes de protection de la rémunération du capital à travers le "cloisonnement" des parts sont les plus élaborés. La "fragmentation" de P_2 et la hiérarchisation de ces éléments constitutifs répondent à la même logique que le *cloisonnement* : logique inspirée ici, par le fait : que les sennes de plage *waalo-waalo* exigent des formes de coopération élargies et des équipages de taille particulièrement grande et qu'elles ont donc besoin de créer des mécanismes de protection de la Part du capital, et de stabilisation du travail., particulièrement du travail "spécial". On retrouve les mêmes phénomènes parmi les sennes de Hann à Dakar ou parmi les sennes Ewe du Ghana.

Comment expliquer alors le maintien du système non cloisonné parmi les sennes de plage *nyominka* de l'embouchure ?

Il est impossible de répondre à cette question sans prendre en compte la composition des équipages et la nature des rapports lignagers qui existent en leur sein. Une des caractéristiques des équipages de sennes *nyominka* réside dans le fait qu'elles sont étroitement structurées autour de noyaux de pêcheurs régis par des liens de parenté. Mieux, les sennes elles-mêmes sont d'origine lignagère et ont dans la plupart des cas été acquises par voie d'héritage. La propriété est également de type lignager tandis qu'à la tête de chaque unité ou de chaque groupe d'unité on retrouve un chef de lignage - l'ainé social - qui est chargé de la vente (à Ziguinchor) ordonne les dépenses et gère la caisse commune. De surcroît, au moment du partage, seuls les manoeuvres indépendants et certains chefs de ménage reçoivent leur part. Les parts des jeunes membres de la famille et celle du lignage en général, sont mises en commun et restent même après le retour au village, sous la responsabilité du chef de lignage qui est, en retour, tenu de subvenir aux besoins individuels de tous. L'organisation économique des sennes *nyominka* autour des structures lignagères semble donc jouer la fonction assumée ailleurs par la complexification du système de part. Ici, les mécanismes familiaux légitiment la concentration de la portion du surproduit gagnée par les membres du lignage entre les mains du chef de celui-ci qui est garant du processus d'accumulation du capital et de la gestion du bien commun. Ces caractéristiques des sennes *nyominka* sont perçues par les autres communautés de pêcheurs comme une de leur plus grandes forces comme en témoigne d'ailleurs l'élargissement de leur base économique (acquisition de plusieurs unités de pirogues glacières, mareyage actif garanti par le monopsonne sur les prises des unités lignagères etc. . .). L'analyse des rapports d'appropriation au sein des unités de FD est également pleine d'enseignement. Ces unités sont caractérisées en effet, par les contrastes saisissants qui existent entre les proportions appropriées par le travail et le capital suivant les modalités utilisées dans le système de partage. En fonction de ces dernières, la part globale du travail et celle du pêcheur individuel, varie d'un maximum de 80 % et 16,7 % respectivement, à un minimum de 23,5 % et 5,5 % du surplus (P). Le système non-cloisonné dans son mode 1, 5 et leur variante est celui qui présente le plus d'avantage pour la force de travail tandis que le mode 6 et les modes 2 et 4 dans le système cloisonné sont ceux qui offrent la rémunération maximale du capital. Dans les unités de FD, le cloisonnement des parts semble donc jouer un rôle identique à celui qu'il joue dans les unités de senne *waalo-waalo*. De même, le fractionnement du filet en *sënd*, en accroissant les parts individuelles destinées aux propriétaires des moyens de production, contourne les problèmes posés aux propriétaires par la nature du système non-cloisonné. Notre hypothèse ici cependant est que la situation qui prévaut dans le mode 6 n'est pas une évolution protectionniste du système de part,

mais **une régression**. Les témoignages recueillis jusqu'à présent tendent à indiquer qu'**originellement**, la rémunération des *sënd* était liée au fait que les FD étaient utilisés collectivement par des pêcheurs égaux possédant un nombre à peu près égal de *sënd*. C'est du reste, la situation que l'on retrouve aujourd'hui parmi les pêcheurs de Yeen fonctionnant sur la base du mode 5. De **même**, à l'intérieur du **mode 6**, le cas unique de l'équipage (page 14:) où tous possèdent au moins un *sënd*, montre bien comment, lorsque la concentration des moyens de production n'est pas absolue, la **rémunération des sënd** joue un rôle de "modération" et "d'équilibre" dans les processus d'appropriation.

Les **unités** estuariennes enfin (*yolal*, *félé-félé*, épervier, unités mixtes), sont celles qui offrent la plus grande diversité dans les modalités de partage. Dans nos enquêtes, nous nous sommes aperçus que beaucoup de chefs d'unités éprouvaient un certain nombre de difficultés à exprimer clairement les modalités de partage acceptées "**formellement**" par tous les membres d'équipage. **Dans** le cas d'une unité de *yolal* de Basse Casamance, nous avons, même assisté à une vive controverse qui **révéla**it qu'à l'intérieur **même** de l'équipage, certains avaient une compréhension divergente du mode de partage qui supposait régir l'unité.

La multiplicité des modalités de partage parmi les unités estuariennes reflète en partie à notre avis les "hésitations" qui marquent encore des **unités où**, souvent, les rapports de **parenté** et d'amitié (*koléré*) prévalent au sein d'équipages dont le nombre varie le plus souvent entre **deux et** trois membres.

Le cas **des** unités où n'existe aucune rémunération des moyens de production (mode 13) et où le système de partage n'est pas encore formel **isé** ou n'existe simplement pas, est éloquent à cet égard. Ces deux types d'unité représentent 16 cas de notre échantillon (20,2 %) et constituent la majorité des unités échantillonnées dans l'estuaire. Parmi les unités évoluant suivant le mode 13, toutes sauf une, sont constituées d'équipage de deux personnes et 57 % d'entre elles sont exclusivement composées de parents au premier ou au second degré. Dans la presque totalité des cas restants, les membres de l'équipage ont dit être des amis (*koléré*) de longue date. Ces **caractéristiques** sont **généralement** valables pour les unités de plus d'une personne, au sein desquelles le partage n'est pas effectué. Dans ces derniers cas, les **équipages** sont régis par des rapports domestiques **père/enfants** ou **oncle/neveu** qui reproduisent les mécanismes de filiations et de dépendance qui existent au sein des noyaux familiaux. Dans une unité de *japang*, le partage est effectué à l'amiable entre les deux *koléré* qui en constituent l'équipage.

Dans nombre de cas relevant du mode 13, les pêcheurs nous ont avoué que la "réalité" du **partage (50/50)** était différente de son principe (**rémunération** du filet) à cause du choix fait par le propriétaire consistant à **subordonner** les rapports d'intérêts aux rapports de confiance, d'amitié ou de parenté.

Malgré l'utilisation d'un système cloisonné dans les modes 10, 12, 13 et 14, on peut noter que la rémunération du travail et du pêcheur individuel est plus **substantielle** que dans les modes 2, 3, 4 et 6 en cours dans les unités de FD. **Néanmoins**, malgré ce fait, ainsi que le petit nombre (5 au total) d'unités **concernées** par ces modes, et le mode 11, on peut y voir un moment "historique" du développement des rapports de force entre les pêcheurs et les détenteurs des moyens de production dans la **pêche estuarienne** en Casamance.

7 . CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

L'analyse des rapports de production qui a été entamée dans ce mémoire nécessite, pour refléter fidèlement la réalité, la prise en compte de variables supplémentaires indispensables à la compréhension du mode de fonctionnement des unités de pêche dans sa globalité. Il est évident, que les rapports d'appropriation du surproduit ne se réduisent pas aux mécanismes en jeu dans la sphère productive mais intègrent ceux qui mettent en rapport celle-ci avec la sphère de circulation et d'échange comme cela apparaît bien dans l'organisation des sennes nyominka. Dans plusieurs unités de notre échantillon, des liens importants existent entre les équipages et les détenteurs du capital (mareyeurs, organismes de crédits, créanciers divers) et donnent lieu à des accords qui touchent la fourniture du produit, le remboursement des crédits et même la propriété des moyens de production.

A ce titre, l'étude des questions de propriété et d'héritage apparaît comme une étape nécessaire dans la détermination de la destination du surplus et de son utilisation ainsi que dans l'évaluation du potentiel d'accumulation du capital et donc, d'investissement dans les pêcheries artisanales. Seule une telle étude peut permettre de voir comment les différents types de droits formels sur les moyens de production (propriété individuelle, associations coopératives ou *poo*, unités familiales ou lignagères etc. ..) agissent sur l'appropriation économique du produit et du surproduit. Elle pourrait également permettre l'étude "fine" des formes d'organisation des mareyeurs-armateurs en fonction du type de pêche ainsi que du type de propriété.

Les premières hypothèses formulées dans ce travail, montrent également l'importance qui doit être accordée à l'analyse de la parenté et de son rôle dans la pêche artisanale en Casamance. L'importance des rapports domestiques et de type lignager dans le fonctionnement de l'économie de la pêche dans son ensemble n'est plus à démontrer.

Cette question nous ramène également au niveau de la sphère de production où les équipages composés entièrement ou partiellement de "parents" constituent près des 3/4 de notre échantillon. La circulation des équipages et leur composition ainsi que les techniques de production qui mettent en jeu des formes de coopération, simples ou élargies et dans lesquelles interviennent des nécessités techniques autant que sociales, sont enfin, des variables à prendre en charge dans l'étude des rapports et des modes de production.

Ce mémoire s'était fixé l'objectif de "déblayer le terrain" dans le cadre du programme d'étude des systèmes de production et de distribution dans la pêche artisanale en Casamance. Il a tenté de réaliser cet objectif en intégrant des préoccupations à la fois pratiques et théoriques à travers l'étude du milieu, des types de pêche, des communautés humaines et de leur histoire ; celles des systèmes de production, des rapports entre la pêche et l'agriculture et des rapports de production. Aucune de ces questions n'est considérée comme définitivement "comprise" bien que des progrès importants semblent avoir été accomplis dans cette direction.

Le programme servant de référence à ce mémoire intègre des opérations de recherche qui n'ont pas été abordées ici et qui doivent donc être réalisées ultérieurement. Celles-ci ont trait à l'étude systématique des migrations de pêche, à l'étude des formes dites "traditionnelles" de gestion de l'espace halieutique, à l'étude de la transformation artisanale et de ses rapports avec la pêche et les marchés, à l'étude de ces derniers dans leurs rapports avec les flux commerciaux, le mareyage, l'origine et la destination des produits etc. . . De même, certaines formes d'exploitation du milieu (bassins piscicoles, cueillette des huîtres...) n'ont pas été intégrées à ce

travail. Ces questions qui ont déjà été abordées en partie par les autres chercheurs de l'équipe du CRODT, font, à n'en pas douter, partie de l'"agenda", en ce qui concerne l'étude de la pêche en Casamance.

Au vu des bouleversements profonds qui s'annoncent dans ce secteur, il est important de rappeler que cette recherche se doit de ne pas être trop en retard sur la "vie" et les processus réels en cours.

B I B L I O G R A P H I E

- ALBARET (J.J.), 1984.- Rapport de mission en Casamance du 19 mars au 1er avril 1984. Non publié. CRODT, Dakar.
- BA (O.), 1980.- Royaume du Kabou - Enquêtes Lexicales - Ethiopiques. Acte du Colloque International sur les Traditions orales du Gabu : 22-32 GIA, Dakar.
- BADIANE (S.), 1984.- Contribution à l'étude l'éco-système mangrove de Basse Casamance. Mémoire de confirmation - CNRF, Dakar.
- BAHUCHET (S.), 1984.- Les contraintes écologiques en forêt tropicale humide : exemple des pygmées Aka de Lobaye (Centrafrique). Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique appliquée, 30(4) : 1-29.
- BELLEMANS (M.S.), 1984.- Les revenus et la rentabilité des différents engins de pêche artisanale à Mbour. 'Document scientifique n° 86. CRODT- Dakar,
- BERENGER-FERAUD, 1874.- Etude sur les populations de Casamance. Revue anthropologique, t 3 : 445-461.
- BRETON (Y.), 1973.- A comparative study of Rural Fishing Communities in Eastern Venezuela : An Anthropological Explanation of Economie Specialisation. Unpublished Dissertation - MSU, Michigan.
- BRETON (Y.,, 1977.- The influence of Modernisation on the Mode of Production in Coastal Fishing : An example from Venezuela, In Estellie smith (ed.) Those who live from the sea : A study in Maritime Anthropology : 125-137 West Publishing co. N-Y.-
- BRUGGE (W.), 1980.- Les revenus et la rentabilité des différents engins de pêche artisanale. Rapport manuscrit du projet PNUD/FAO/SEN 73/009, avril.
- CHABOUD (C.) et KEBE (M.), 1984.- Le poisson dans la Région d'Oussouye et de Bignona. Evaluation du Projet de Développement intégré des Pêches Artisanales en Basse Casamance - Rapport de l'étude complémentaire. CCCE-CRODT, Dakar.
- CHAREST (P.), 1981.- Contraintes Ecologiques et Pêcheries Sédentaires sur la Basse Côte Nord du Saint-Laurent. In "Les sociétés de Pêcheurs", Anthropologie et Société, 5(1) : 29-56, Québec.
- CHAUVEAU (J.P.) et LALOE (F.), 1983.- La Pêche Maritime Artisanale dans les îles du Saloum. Bilan Provisoire. Atelier d'étude des mangroves et de l'estuaire du Saloum (Sénégal) : 155-169. UNESCO, Dakar.
- CINAM-SERESA, 1960.- Analyse de la Basse Casamance. In "Rapport sur les Perspectives de Développement au Sénégal. Ministère du Plan et de la Coopération Technique, Dakar.
- CISSE-MALE (S.), 1984.- L'immigration Toucouleur en Casamance : Exemple de trois villages du Balantacounda-Moïre de maîtrise, Université de Dakar.

- CISSOKHO (S.M.), 1980.- Introduction à l'Histoire des Mandingues de l'Ouest. Ethiopiques. Acte du Colloque International sur les Traditions orales du Gabu : 73-92. GIA, Dakar.
- CORMPER (M.C.), 1984a.- Les Pêcheurs Maritimes de la Casamance. Document interne, avril. CRODT, Dakar.
- CORMIER (M.C.), 1984b.- Les pêcheurs, nomades de la Mer ? L'exemple des déplacements en Casamance. Textes original et définitif de la communication au colloque : "Le littoral, Milieu et Société, Novembre. Boulogne-sur mer. '
- CORMIER (M. C.), 1984c.- De la pêche Paysanne à la Pêche en mer : les Diola de la Basse Casamance. A publier dans la revue "Pêche Maritime", décembre. CRODT.
- CPCA/T6, 1979.- Le Rôle de la Technologie de la Pêche dans l'Aménagement et le Développement des Pêcheries d'Eau Douce d'Afrique. Document Technique, Département Pêche, FAO, Rome.
- DA MOTA (T.), 1984.- Les relations de l'ancien Gabu avec quelques Etats voisins. Ethiopiques. Actes du Colloque international sur les traditions orales du Gabu. 149-167. GIA, Dakar.
- DE JONGE (K.), 1980.- Peasant Fishermen and Capitalists : Development in Senegal. Review of African Political Economy 15-16 : 105-123.
- DIADHIOU (H), 1984a.- Description des Activités de Pêche Artisanale en Casamance en janvier. Rapport int. CRODT, Dakar.
- DIADHIOU (H.), 1984b. - Description des Activités de Pêche Artisanale en Casamance en mars, rapport inter. CRODT, Dakar.
- DIATTA (A.), 1984a.- Note sur l'organisation de la cueillette des huîtres et de la pêche à Ziguinchor. Rapport interne. CRODT, Dakar.
- DIATTA (A.), 1984b .- Note sur l'histoire de Mlomp et l'organisation Traditionnelle des Diola du Blouf. Rapport interne, CRODT, Dakar.
- DIAW (C.), 1981.- Approche Monographique d'une Grande Senne de Plage de Hann à Dakar - Archive 90. CRODT, Dakar.
- DIAW (C.), 1983.- Social and Production Relationships in the Artisanal Maritime Fisheries of West Africa : A comparative Analysis. M.A. Thesis, Sociology. Michigan State University, Lansing.
- FARIS (J.), 1972.- Cat Harbour : A Newfoundland Fishing settlement. Newfoundland social and Economic Studies, University of Toronto Press, Canada.
- FREON (P.), WEBER (J.), 1980.- La pêche à la senne tournante à Djiffère. Etude biologique et écologique. Non publié, Août, CRODT, Dakar.
- GERLOTTO (F.), STEQUERT (B.) et BRUGGE (W.), 1979.- La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest : la pêche au Sénégal. In la Pêche Maritime 1211, février : 1-12.

- GIASSON (M.), 1981.- Les rapports de production dans le secteur de la pêche à Conceicao de Barra (Brésil). In Les sociétés de Pêcheurs. Anthropologie et société, 5(1) : 117-133 Département d'Anthropologie - Université Laval, Quebec.
- GIBAU (L.), 1979.- Caractéristiques socio-économiques du pêcheur sénégalais Rapport SCET, octobre, Dakar.
- GIRARD (J.), 1974.- Genèse du Pouvoir Charismatique en Basse Casamance. LFAN Dakar,
- GODELIER (M.), 1979.- Considérations théoriques et critiques sur les rapports entre l'Homme et son environnement. In Informations sur les sciences sociales 13(6) : 31-60.
- GRAVAND (H.), 1983.- Cosaan : les origines ; la Civilisation Sereer. NEA Dakar.
- GUEYE (S.), (N.) FALL et (B.) FAYE, 1984.- Zonage de la Basse Casamance. BEEP SOMIVAC, Ziguinchor.
- HARZA (E.C.I.), 1984.- Plan Directeur du Développement Agricole de la Basse Casamance. Rapport du Plan Directeur vol 1 - SOMIVAC-USAID, juin.
- HECQUART (H.), 1852.- Rapport sur un voyage en Casamance eu 1850. Revue coloniale, série 2T8 : 409-432.
- WILL (P.), 1970.- Ewe Seine Fishermen. In P.HILL, "Studies in Rural Capitalism in West Africa": 30-52. University Press, Cambridge.
- LE RESTE (L.), 1981.- Etude de la croissance de la crevette *Penaeus notialis* (Perez Fanfante) en Casamance au Sénégal. Doc. scient. CRODT, 80, 10 p, 10 fig.
- LE RESTE (L.), 1982.- Variations spatio-temporelles de l'abondance et de la taille des crevettes *Penaeus notialis* en Casamance (Sénégal). Océanologica Acta. SP.
- LE RESTE (L.), 1983.- Etude des variations annuelles de la production de crevettes dans l'estuaire de la Casamance. Document scientifique n° 88 CRODT, Dakar.
- LE RESTE (L.), 1983a.- Proposition pour de nouvelles réglementations dans La pêche de crevettes en Casamance. Non publié. CRODT, Dakar.
- LE RESTE (L.), 1983b.- Casamance : Une situation extrêmement grève. Non publiée. CRODT, Dakar.
- MACLACD (DL-), 1907a.- La Basse Casamance et ses habitants. Bulletins de la société commerciale de géographie t. 29.
- MACLAUD (Dr), 1907b.- Notes Anthropologiques sur les Diola de Casamance : Anthropologie 18, Paris.
- PELISSIER (P.), 1966.- Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue, Saint Yrieix, Haute Vienne.

- PERSON (Y.), 1980.- Problèmes de l'Histoire du Gabu. Ethiopiques. Actes du Colloque International sur les Traditions orales du Gabu : 60-72. GLA Dakar.
- POLLNAC (R.), 1976.- Continuity and change in Marine Fishing Communities. Anthropology working paper n° 10 University of Rhode Island : ICMRD, Rhode Island.
- P'LIYA (J.), 1981.- La pêche dans le sud-ouest du Bénin - ENDA, Cotonou.
- ROCHE (C.), 1974.- Conquête et résistance des Peuples de Casamance (1850-1920) Service de reproduction des thèses. Université de Lille II, Lille.
- RUDNEY (W.), 1970.- A history of the Upper Guinea Coast (1500-1800). Monthly Review Press, New York.
- SHCK (P.A.), 1980.- Catalogue des engins de pêche artisanale du Sénégal. Service de la technologie des pêches ; division des industries de la pêche FAO, Rome.
- SI:NE (A.), 1983.- Enquête socio-économique sur les pêcheurs de Guet-Ndar, Saint-Louis, Rapport de stage - CRODT.
- THOMAS (L.U.), 1959.- Les Diola de Basse Casamance.
- THOMAS (L.U.), 1960.- Esquisse sur les mouvements de populations et les contacts socio-culturels en pays Diola. Bull. IFAN, série E, 22 (3-4) : 486-508.
- TREE (P'S), 1982.- The Fishermen of southern New England : A socio-cultural overview. Report prepared for the Department of State, USA.
- TRINCAZ (J.), 1981.- Colonisation et religion en Afrique Noire : l'exemple de Ziguinchor. L' Harmattant, Paris.
- VAN CHI BONNARDEL (R.), 1970.- Aspects récents de l'économie de la pêche en Basse Casamance : la crevette de Ziguinchor. Bull IFAN, serie B, 32(3) : 819-844.
- VAN CHI BONNARDEL (R.), 1971.- L'économie de la pêche en Basse Casamance (Sénégal). Revue de Géographie de Lyon n° 3,
- VAN CHI BONNARDEL (R.), 1979.- Caractéristiques socio-économiques de la population de pêcheurs du littoral sénégalais. Rapport SCET, Dakar.
- VERDEAU (F.), 1981.- L'aïzi Pluriel : Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire - ORSTOM, Abidjan.

TABLE DES ORIGINES PATRONYMIQUES DES PRINCIPAUX LIGNAGES RENCONTRES DANS QUELQUES VILLAGES DE PECHE DE MOYENNE CASAMANCE

ETHNIE	PATRONYMES	ORIGINES	PRESENCE
<p><u>MANJAK</u></p> <p>Certains ont adopté des patronymes wolof et manding (Njaay-Ndiaye, Marena, Sii se, Joku, Kabu, ...)</p>	<p>Fiko-Dole-Rumbu-Tekan Preira-Lelu-Jabo-Xaleha Bass-Kora-Mendy Gomis-Kaw</p> <p>Joku, Kabu Joku, Kabu, Marena, Wallu Dobosi</p> <p>Kaw-Kawana-Savane Gomis-Mendy</p>	<p>Pulun- Environs de Cacheu en Guinée Bissau (GB)</p> <p>Pulun- Environ de Canchungo (position centrale entre Rio Cacheu et Rio Mansoa) et environs de Cacheu</p> <p>Fasana (entre Samine et sud frontière GB)</p>	<p>Jende (Buje)</p> <p>Baganga (Basse C.)</p> <p>Malanjankunda (Suna-Balmandu)</p> <p>Kunaya (Buje)</p>
<p><u>BALANT</u></p> <p>Beaucoup de patronymes Bainunk, joola et mandingues parmi les Balant.</p>	<p>Jata-Siise-Mane Saafo-Danfa-Narafa Biay-Kamara</p> <p>Mbulna et tonga (Manoj)</p>	<p>Balantakunda (Blkda) Kuni, Simbandi-Brasu</p> <p>Blkda (GB) : (Mangarun)</p> <p>wooy : Bakaw-Jakal Kunkoling</p> <p>Bayambe et Bisoran (GB)</p>	<p>Balantakunda Segafula-Jibabuya Marsasum Mangakunda (Niagis)</p> <p>Sina-(Balantakunda) faible présence dans le Buje face au Blkda à Bambali, Buno, Baga, Hamdalay (Blkda)</p>
<p><u>JOOLA</u></p> <p>Faible minorité joola dans Le Buje et ie Sonkodu au delà de Bona.</p>	<p>Jeju (Diedhiou)</p> <p>Sane</p>	<p>Foni (Manguleen Tandin...)</p> <p>Foni = Geba, Sinjan, Mejek Ulampaan Tomborong, Tebi, Rikuta</p>	<p>Baganga + Jibabuya Mangakunda Mayor Baganga + Jibabuya Jibabuya Mangakunda</p>

FOOLA (suite)

Jata (Diatta)

Banjai = Selegi
Bluf = Conk

Jibabuya
Baganga
Mayor, Bona

Jemme (Dieme)

Foni (Jagon)
Buluf (Jeegun)

Jibabuya

Gujabi (Goudiaby)

Foni (Bugutub)
Foni (Dobon)
Buluf (Jatok)

Mangakunda
Baganga

MANDINGUES

KAAMBUNKE

Sane

Gaabu-GB)
Bijini-Kansala-Manatumba

Blkda = Hamdalay-Sina

Sonko (= Nanco)

Sankola-Berekolong

Bune= Jende

Nango

Mansaba-Jabikunda
Nemataba-Sansankutotum
Tumana-Bambadinka

Niagis = Mangakunda

Bluf = Bode (enclavé)

Buje = Jende

Blkda = Sina

Faty

Mansidi
Bijini

Yasin = Jibabuya

Blkda = Hamdalaye et Manga-
kunda

Mané

Seydi

Dabo

Danfa

Yafay

Bonko, Sankola-Bonko,
Kansala, pacana

Balmadu = Malanjankunda

Buje = Jende

Blkda = Hamdalay

" = Segafula

" = Hamdalay + Sina

Balmadu = Manlanjankunda

Blkda = Hamdalay + Sina

Korobun

Nanjang

Ture

Kanaki

Soluko

Sankola

Blkda = Sina

" = "

Balmadu = Malanjankunda

Daxaba

Sonkodu-Karantaba,
Nemataba

" = "

Buje (Kanaya)

Blkda = Hamdalay

MANDINGUES (suite)

Jawara
Jane
Jana
Jafun
Fadera
Kambay

Malanjankunda (Balmadu)
Hamdalaye (Blkda)

Sana

Bijini

Segafula (Blkda)
Jende (Buje)
Segafula (Blkda)
Hamdalay (Blkda)

MANSUANKE

Sanuwo-Sanoxo
Mankal

Bambadinka-Tumana
Mansua (Mansoa)

WOOYINKE

Mane
Siise
Seydi

(Wooy-GB)
Kanwali
Mane
Kusana

Sina (Blkdaj
Hamcalay (Blkda)
"

Manka

Kanjanja

Sina (Blkda)
Jibabuya (Yasin)
Hamdalay (Blkda)
Hamdalay (Blkda)

Mankal

Mambongo

Kansapa

Mansuanke Masoa

TILIBONKE

Siise (mandi-mori)
Dabo
Jane
Jiite
Konte

Mande
Tilibo

Buje = Kunaya + Jende
" = " "
" = " "
" = " "

Siise
Drame

Pakau
Darsilame
Darsilame
Sitaba et Bunadu

Blkda = Mangakunda

Jibabuya (Yasin)
"

Ture
Siisç

Brasu
Kaur
Udas

Sina + Segafula (Blkda)
Mangakunda (Blkda)

Kamara

Badibu
Elias-Jemme

Segafula (Blkda)
Sina (Blkda)

Segafula (Blkda)

<u>BAMBARA</u>	Ture Kamara Kante Konate Dasi-Kuynte Keyta Dumbuya	Tilibo " Segu (Mal i) Gambie Tilibo " Kaay (Kayes) "	Jende (Buje " Rode (Buluf) " Kunaya (Buje) " " Bode (Buluf) "
<u>SOMONO</u>	Traware	Segu Tilibo	Segafula (Blkda) Baganga-Mangakunda
<u>SONINKE</u>	Ture Jawara Sylla Gasama Traware Sumare	Mangamangane (Guinée) Sega " Jaka (Tilibo) Juduwali (Gambie) Bode (Futa)	Segafula (Blkda) Bode (Buluf) " " Jende (Buje) Bode (Buluf) Bode (" j
<u>BAYNUNK</u>	Mane Kante Bajinka	Autochtone Tilibo (Manduwar Aujd. disparu)	Mangakunda Kunaya "

Tableau 1 .--	Distribution d'abondance des principales espèces recensées en Casamance	13
Tableau 2 .--	Importance et distribution spatiale des divers engins de pêche artisanale sur la côte et dans l'estuaire casamançaise	16
Tableau 3.--	Evolution des rapports internes entre les divers types des filets maillants de fond selon la position géographiques	19
Tableau 4.--	Evolution des rapports internes entre les divers types de filets maillants de surface selon la position géographique	19
Tableau 5. -	Les générations de circoncis à Conk-Esil : mode de connaissance du passé et outil de datation	69
Tableau 6. --	Le calendrier des activités de production (exemple de Mlomp)	112
Tableau 7.--	La structure ethnique des unités de pêche en amont de Ziguinchor	117
Tableau 8. *	La structuration ethnique des chefs d'unités dans quelques villages mixtes	122
Tableau 9. *	Les équipages par type de pêche	133
Tableau 10.-	Les composantes fondamentales du mode de production	137
Tableau 11.-	Modes de répartition du produit dans les U.P. échantillonnées	140
Tableau 12.-	Symboles et équations de la formule de part	144
Tableau 13.-	Modes de partage et taille des équipages parmi les U.P. de FD	146
Tableau 14.-	Modes de partages et taille des équipages dans les autres U.P.	149
Tableau 15.-	Modes de partage et taille des équipages dans les U. P. de senne Nyominka	149
Annexe. *	Table des origines patronymiques des principaux li-gnages rencontrés dans quelques villages de pêche de Moyenne Casamance.	160

Figure 1.-	La Casamance et son estuaire : situation	8
Figure 2.-	Chaîne alimentaire de La mangrove	11
Figure 7.-	Importance et distribution spatiale des engins de pêche (Basse Casamance)	17
Figure 4.-	Le filet dormant (FD)	20
Figure 5.-	Deux types de positionnement du filet dormant	21
Figure 6.-	Un type d'équipage de FD en mer	23
Figure 7.-	Le filet dérivant (<i>yolal</i>)	25
Figure 8.-	Pêche au mullet : manœuvre <i>adep asuraam</i>	28
Figure 9.-	Un filet à épervier	29
Figure 10.-	Un pêcheur à l'épervier	30
Figure 11.-	La palangre <i>armandinga</i>	31
Figure 12.-	Une ligne	32
Figure 13.-	Deux types de senne de plage	34
Figure 14.-	Les filets filtrants à crevette	37
Figure 15.-	Les éléments de support du dispositif	38
Figure 16.-	Le système de cordage et d'amarres	40
Figure 17.-	Le <i>law fer</i>	42
Figure 18.-	Un type de <i>japang</i>	45
Figure 19.-	Pêche au <i>Fungaam</i> : entrée du pêcheur dans la chambre de capture	46
Figure 20.-	Le <i>epang</i> et le <i>katito</i>	46
Figure 21.-	La chambre de capture	46
Figure 22.-	Le chargement des prises dans la pirogue	46
Figure 23.-	<i>Fungaam</i> "standard"	48
Figure 24.-	ûisposit ion latérale des pièges	48
Figure 25.-	Pièges latéral et à angle	48
Figure 26.-	Un piège à angle unique	48
Figure 27.-	<i>Fungaam</i> "standard" et piège latéral	48

Figure 28. -	Evolution du taux de diversité de la côte vers l'amont de l'estuaire	53
Figure 29.-	Marées, crues et décrues	55
Figure 30.-	Régions historiques du "sud" et aire d'extension des territoires Baynunk	61
Figure 31.-	Aire d'extension approximative maximale du <i>kaabu</i> au 13ème siècle et Direction générale des migrations Mande et Joola	75
Figure 32.--	La Casamance au 19ème siècle	77
Figure 33.-	Le <i>Esif</i>	82
Figure 34.-	Le <i>Funum</i>	82
Figure 35.-	Le <i>Kalakan</i>	82
Figure 36.-	L'épuiette Joola	82
Figure 37.-	Un complexe de <i>Kaŋala</i>	84
Figure 38.-	Coupe d'un drain- <i>ehungai</i>	84
Figure 39.--	<i>Un Futeng</i>	86
Figure 40.-	Le <i>Funabum</i>	86
Figure 41.-	Un trident Joola	86
Figure 42.-	Le harpon déboitable <i>fujomi</i>	86
Figure 43.-	Harpon déboitable	86
Figure 44.-	Carte ethnique résumée de la région casamançaise dans le dernier tiers du 20ème siècle	98
Figure 45.-	Les migrations vers les campements maritimes exclusifs : Cap-Skiring, Jembering, Kafuntin et Bukot	103
Figure 46.-	Distribution des centres et des unités de pêche à travers la Casamance.	131